« Le Monde des livres » : Maupassant

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15050 – 7 F

VENDREDI 18 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Espoir en Haïti

LE président élu d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, pèche sans doute par excès d'optimisme lorsqu'il prédit son retour « dans quelques jours » à Port-au-Prince, d'où les militaires l'ont chassé en septembre 1991. Mais plusieurs éléments nouveaux donnent à penser que la crise haïtienne a désormais de bonnes chances de sortir d'une impasse de vingt mois.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, contraint de se saisir de ce dossier après les échecs patents enregistrés par l'Organisation des Etats américains (OEA), a lancé, mercredi 16 juin, un ultimatum au régime « de facto » de Port-au-Prince, qui a usé et abusé ces derniers mois de toutes les manœuvres dilatoires : si les putschistes n'ont pas « signé et commencé à appliquer », d'ici huit jours, « un accord visant à rétablir le gouvernement légitime » du président renversé, un embargo « universel » sur le pétrole et sur les armes à destination d'Haïti entrera en vigueur. Le Père Aristide, ancien président de la République, réclamait en vain depuis des mois de telles mesures, les seules susceptibles d'infléchir l'intransigeance des militaires. Ni la CEE ni la France ne s'étaient associées à l'embargo décrété par l'OEA à la fin de 1991, et largement contourné depuis pour le plus grand profit des généraux rompus à tous les trafics.

SENTANT le vent tourner, les militaires et les partis qui les appuient avaient accepté, juste avant le vote du Conseil, la restauration du président Aristide, à condition qu'il s'engage à renoncer à la violence et qu'il accepte le maintien de l'un des « cerveaux » du putsch, le général Cédras, au poste de commandant en chef de l'armée.

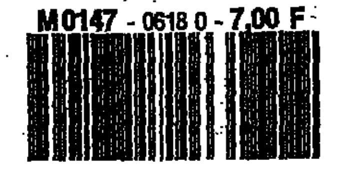
Présentée comme un « instrument » en vue d'aboutir enfin à une solution négociée, la résolution du Conseil de sécurité sera comme une épée de Damoclès sur les pourparlers devant réunir les principales forces politiques haïtiennes cette semaine à New-York.

DE son côté, le Père Aristide, qui exigeait encore l'an dernier la traduction des putschistes devant les tribunaux, s'est résolu à accepter l'idée de leur départ à l'étranger. Il n'en demeure pas moins que les militaires continuent de craindre des représailles de la part de ses partisans, soumis à une sanglante répression depuis vingt mois. Des pneus enflammés, dont se sont autrefois servis des « justiciers populaires » contre les opposants au prêtre, ont recommencé à brûler dans les rues de Port-au-Prince, où une forte explosion s'est produite mercredi soir. S'agit-il d'un avertissement des amis du président exilé ? Il n'est pas sûr, d'autre part, que l'homme fort d'Haïti, le général Cédras, s'il acceptait un règlement négocié, contrôlerait suffisamment ses troupes pour l'imposer.

L'attitude plus ferme et plus cohérente des Etats-Unis à l'égard d'Haïti constitue aussi une nouvelle donne. Il faut en tout cas espérer que cette pression de l'ONU produise rapidement ses effets pour abréger les souffrances d'un peuple qui est, depuis trop longtemps, la victime d'une tragique fatalité.

Lire page 26 l'article d'AFSANÉ BASSIR POUR

M 0147 - 0618 0 - 7,00 F



Mettant fin aux chances d'application du plan Vance-Owen

Serbes et Croates choisissent de découper la Bosnie en trois entités ethniques

La conférence de Genève sur la Bosnie-Herzégovine a été ajournée jusqu'au 23 juin. A l'issue de leurs conversations du mercredi 16 juin, deux des trois parties au conflit, le président de Serbie, Slobodan Milosevic, et le chef de l'Etat de Croatie, Franjo Tudjman, se sont entendus sur le principe d'un découpage de la Bosnie en « trois nations constitutives » (serbe, croate et musulmane) dans le cadre d'un Etat fédéral ou confédéral. Un tel projet, qui sonne le glas du plan Vance-Owen de redécoupage de la Bosnie en dix provinces, a provoqué le départ du président bosniaque Alija Izetbegovic.

GENÈVE

de notre envoyé spécial

« Des progrès ? Nous en avons fait en ce sens que le plan Vance-Owen est modifié et qu'un accord est en train de se dessiner [sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine] *».* Franjo Tudjman, le président de la Croatie, exprimait un certain optimisme, mercredi après-midi 16 juin à Genève, à l'issue d'une journée de négociations avec les dirigeants des autres parties au conflit : le Serbe Slobodan Milosevic et le Bosniaque Alija Izetbegovic. Des pourparlers qui, cette fois, se sont tenus non pas au Palais des nations, mais à la villa Le Saugy, à Genthod, en dehors de Genève.

Les médiateurs internationaux, David Owen, pour la CEE, et Thorvald Stoltenberg, pour l'ONU, étaient présents et ils ont assisté en quelque sorte à l'enterrement d'une partie du plan de paix élaboré au début de l'année pour tenter de mettre fin au conflit. Ces changements résultent apparemment d'une entente entre Belgrade et Zagreb.

Premier point essentiel : selon Franjo Tudjman (et les Serbes n'ont pas démenti), il n'est plus question, comme il était prévu initialement, de redécouper la Bosnie-Herzégovine en dix provinces largement autonomes. Ce modèle est abandonné, et l'on se dirige à présent vers un Etat fédéral ou confédéral composé de *« trois nations constitutives »* (serbe, croate et musulmane).

Il va donc falloir réviser la fameuse « carte », les délimitations territoriales et les principes constitutionnels de cet Etat dont *« le nom importe peu,* dit le président croate, *car il s'agit de trouver une formule politiquement viable et susceptible de rétablir et d'assurer la paix »*. Les Serbes et les Croates annoncent des propositions dans ce sens pour les jours à venir, et des délégations vont se rencontrer. A Genève, on n'est pas entré dans les détails du plan amendé – même si chaque pays ou communauté avait dans la poche sa carte « idéale » – et un nouveau « sommet » devrait être organisé la semaine prochaine en Suisse.

Officiellement, les trois parties ont *« accepté »* la modification du plan Vance-Owen, *mais il est évident que* ce partage ne peut satisfaire Alija Izetbegovic, partisan d'un Etat unitaire sans frontières intérieures ethniques.

ALAIN DEBOVE

Lire la suite et nos informations page 4

Négociations commerciales et lutte contre le chômage

M. Séguin appelle à un « renversement » des choix du gouvernement

Philippe Séguin a dénoncé, mercredi 16 juin, « un véritable Munich social » et appelé à « un renversement complet des valeurs et des choix fondamentaux », au détriment de l'orthodoxie financière et en faveur de l'emploi. Le président (RPR) de l'Assemblée nationale a plaidé pour la préférence communautaire en matière commerciale, envisageant, en outre, la « dissolution pure et simple » du GATT. Cette offensive en faveur d'une « autre politique » intervenait au moment où Edouard Balladur, de retour de Washington, réaffirmait l'hostilité de la France au compromis euro-américain de Blair House.

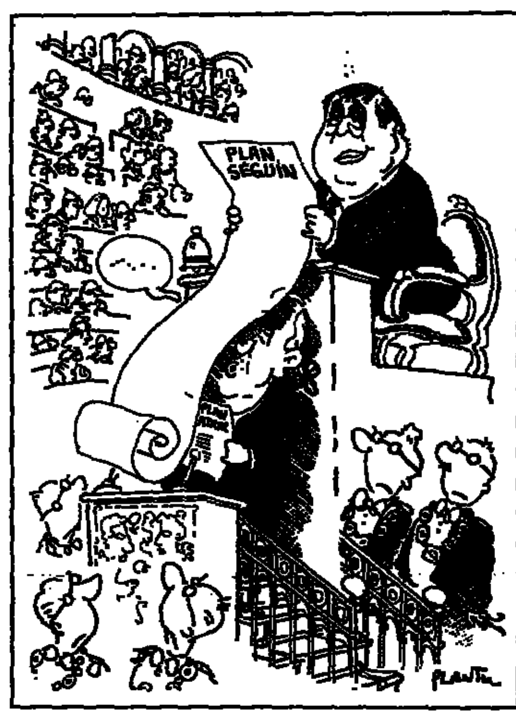
« L'autre politique »

par Olivier Biffaud

Qu'on ne s'y trompe pas : il se passe un événement capital dans la majorité, et particulièrement au sein du RPR. Un bras de fer met aux prises deux orientations opposées. Du tour qu'il prendra va dépendre le fond de la politique française pour les deux années qui viennent. A certains égards, la situation actuelle n'est pas sans rappeler le débat qui divisa les dirigeants socialistes en mars 1983.

Même si les acteurs principaux ont changé, une fois encore, à dix ans d'écart, la question se pose de savoir si, face à la politique que conduit le gouvernement, il y a une *« autre politique »*. Une politique de rechange. Un recours, diront certains.

Lire la suite, l'article d'ALAIN LEBAUBE et nos informations page 9



L'esprit de Rio souffle toujours

Un an après le sommet sur l'environnement et le développement, diplomates, scientifiques et industriels restent en alerte

par Roger Cans

Il y a deux manières d'évaluer le bilan de Rio. On peut, comme le font notamment les Verts, prendre les déclarations au mot et constater que *« un an après, aucun des textes adoptés à Rio n'a connu ne serait-ce qu'un début d'application »*. La convention sur le changement climatique ? Aucun pays n'a osé taxer effectivement la consommation d'énergie. La convention sur la biodiversité ? On parle d'inventaire de la flore et de la faune dans les congrès scientifiques (*le Monde* du 26 mai), mais on ne s'est toujours pas mis d'accord sur les espèces ou les espaces à inventorier. L'Agenda 21, ce catalogue d'opérations à entreprendre pour sauver la planète ? On évaluait les besoins à 125 milliards de dollars par an, soit environ 70 milliards nouveaux à trouver en plus de l'aide existante. On n'a récolté que... 2 milliards. C'est bien maigre pour lancer les grandes opérations de sauvetage planétaire !

On peut aussi regarder ce qui se fait et ce qui bouge dans les différents secteurs d'activité concernés par ce fameux sommet de la CNUED (Conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement). En une semaine, cinq faits témoignent de l'actualité de Rio. Tout d'abord, les représentants des cinquante-trois Etats membres de la nouvelle « commission sur le développement durable » sont réunis à New-York depuis le 14 juin, pour passer en revue l'application de l'Agenda 21 et des autres accords conclus au Sommet de la Terre. La commission examine des sujets concrets, comme les contributions financières et les transferts de technologie en faveur de l'environnement. L'existence et l'activité même de cette commission du « suivi » prouvent que l'on n'oublie pas les résolutions prises à Rio. Le ministre français de l'environnement, Michel Barnier, ira à New-York le 22 juin pour bien marquer la volonté de la France de suivre les travaux engagés lors du sommet par le gouvernement précédent.

Au même moment, à Paris, vient de s'achever le 16 juin une conférence organisée par l'OCDE et l'Agence internationale de l'énergie pour évaluer « les aspects économiques du changement climatique ».

Lire la suite page 13

Somalie : offensive des « casques bleus »

Les forces de l'ONU sont passées à l'offensive, jeudi 17 juin, en attaquant le quartier général du chef de clan Mohamed Farah Aïdid. Cinq Somaliens auraient trouvé la mort au cours de cette opération, qui visait à *« détruire »* l'armement lourd des partisans du général, selon les Nations unies.

Lire page 3

Nigéria : les résultats de l'élection présidentielle suspendus

La publication des résultats de l'élection présidentielle a été suspendue, mercredi 16 juin, à la suite d'une injonction d'un tribunal d'Abuja. Cette décision a semé la consternation auprès des Nigérians, qui se demandent si le scrutin ne sera pas purement et simplement annulé.

Lire page 3

Le Kurdistan irakien sous perfusion

Le Kurdistan irakien n'est plus en situation de première urgence humanitaire, mais les problèmes économiques demeurent. La paix y reste précaire face à la pression du régime de Bagdad.

Lire le reportage de FRANÇOISE CHIPAUX page 6

Télévision : les Douze privilégient l'écran large

La Communauté européenne a adopté, mercredi 16 juin, un plan de quatre ans doté de 1,5 milliard de francs destiné à faciliter la commercialisation d'un nouveau format de télévision à écran large 16/9. Un plan bien accueilli par les industriels, tel Thomson, qui parie désormais sur la télévision numérique.

Lire page 19

Le sommaire complet se trouve page 26

« L'Enfant lion » un film d'Afrique

Conte léger et grave, *l'Enfant lion* a été réalisé dans des conditions très difficiles en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe, au Maroc et au Niger. Son réalisateur, Patrick Grandperret, auteur de *Mona et moi*, explique comment il s'est aventuré, en compagnie d'Oulé, le petit d'homme, et de Sirga, la lionne, loin des pistes que suit d'ordinaire le cinéma français.

Lire l'article de DANIÈLE HEYMANN page 16

A L'ÉTRANGER : Maroc, 9 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

هكذا من الأصل

DÉBATS

Immigration

Où va la France ?

par Sami Naïr

DEPUIS bientôt une quinzaine d'années, la question du statut des étrangers, de la possibilité de leur intégration et des conditions du respect de leurs droits et de leur dignité est accrochée au rouet d'un dilemme bien français : y a-t-il crise en raison de la présence importante des immigrés ou bien cette présence devient-elle particulièrement visible parce qu'il y a une crise plus large, qui frappe toute la société ? Malgré quelques dérapages, la gauche s'était plus ou moins tenue à cette seconde version de la question – alors que la droite, fouettée politiquement et culturellement par l'extrême droite, avait d'emblée opté pour la première interprétation. Les trois réformes (nationalité, identité, séjour) proposées par l'actuel ministre de l'intérieur prétendent donner, pour la première fois de façon aussi systématique, un contenu juridique rigoureux (et sévère) à ce qui devrait être fait pour éviter que l'immigration soit un facteur de crise. Rigueur et sévérité justifiées, selon le ministre, par des *« attentes »* et le danger, au cas où elles ne seraient pas satisfaites, de voir la population basculer définitivement du côté de l'extrême droite. *« La France*, dit-il dans son interview au *Monde, ne veut plus d'immigration. »*

On aura beau jeu de rappeler à M. le ministre que la réalité recouverte par la prosopopée *« La France ne veut pas »* ne signifie pas grand-chose, tant la question de l'immigration est sujet de conflit dans ce pays, et tant la « France » subit depuis plus d'une décennie un matraquage idéologico-médiatique où étrangers et immigrés sont présentés comme coupables de (presque) tous les maux. On remarquera encore avec plus d'inquiétude que l'attrait exercé par l'idéologie xénophobe de l'extrême droite, renforcé par la crise sociale, semble d'abord avoir fasciné les élites de la droite officielle au début et non l'opinion publique elle-même, qui ne s'y rallie que progressivement. Mais foin d'explications par les causes : elles n'intéressent pas, paraît-il, le bon peuple...

Fermeture et déstabilisation

Les trois réformes proposées par le ministre présentent une double cohérence : nationale et européenne. Elles sont entièrement fondées sur un principe emblématique de l'Europe des Douze, celui de la fermeture. Fermeture nationale à l'égard des étrangers ; fermeture des Douze à l'égard du reste du monde, et tout particulièrement du Sud. Bien sûr, cette double fermeture est gérée à chaque fois de façon différente selon les pays ; la tentative de trouver une position commune s'avère d'ailleurs difficile (blocage de l'application à douze des accords de Schengen). En France, le système des trois réformes semble remarquablement articulé et tout entier élaboré pour donner une efficacité nationale à cette idée de fermeture. Mais avec une caractéristique supplémentaire : il s'agit d'une fermeture qui vise moins à intégrer les populations d'origine étrangère légalement installées qu'à déstabiliser en réalité leur statut.

1) Sur la question de la nationalité, il faut reconnaître au ministre une certaine continuité dans les idées et un grand sérieux par rapport à certains membres de la commission sur la nationalité : il n'a fait qu'appliquer la principale décision de ladite commission, à savoir la remise en question du droit du sol par l'appel à la volonté. Comparée aux sophismes de certains intellectuels – la nation comme contrat et volonté (Rousseau plus Renan, s'il vous plaît !), – la position du ministre a le mérite de la clarté : comme la stratégie est à la fermeture, l'acquisition volontaire et non pas automatique de la nationalité pour les enfants nés en France de parents étrangers se fera sous forme d'un véritable chemin de croix. La commission sur la nationalité, elle, pour masquer cette concession, s'était plu à avancer une foule de propositions pour alléger la procédure, « nettoyer » le code de ses lourdeurs administratives, etc. Le ministre oublie tout cela : ce qui l'intéresse, c'est qu'il y ait moins de Français d'origine étrangère.

Il est vrai qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle origine étrangère : tous les débats de la commission concernaient déjà presque exclusivement les immigrés en provenance du Sud, et particulièrement les Maghrébins musulmans. L'islam, les Arabes hantaient les « sages ». Et c'est pourquoi les deux principales réformes juridiques proposées par la commission sont aujourd'hui reprises dans la réforme du code de la nationalité : reformulation des articles 23 et 44 dans un sens restrictif – empêcher les enfants dont les parents sont nés sur un ex-territoire colonial français de prétendre accéder à la nationalité (art. 23) et remettre en question le droit du sol (art. 44). Sont visés, en priorité et massivement les Maghrébins et les Africains. Mais ces réformes ne sauraient être efficaces que si l'entrée et le séjour en France sont également soumis à cette dynamique de l'enfermement et de la déstabilisation. D'où la nouvelle philosophie en matière de gestion des flux migratoires.

2) C'est sans doute l'aspect le plus spectaculaire de la nouvelle stratégie en matière d'immigration. On peut la résumer succinctement : obstacles nouveaux au regroupement familial ; pouvoir consultatif donné aux maires de refuser ces regroupements (imagine-t-on un préfet s'opposer à la décision d'un maire en cas de conflit, surtout par les temps qui courent ?) ; suppression de la faculté d'appel en cas de litige par l'abolition des « commissions du séjour des étrangers » ; facilité de reconduction à la frontière ; durcissement de la loi sur le mariage entre Français et étranger (ici, double fonction : soumettre l'étranger à un contrôle y compris dans le cas d'un mariage régulier, et dissuader le Français de se marier en instituant la suspicion sur la viabilité du couple un an après le mariage), etc. En clair, il ne s'agit pas de favoriser l'intégration de l'étranger désireux de s'établir légalement en France, mais bien de créer les conditions d'une véritable déstabilisation des immigrés dans la perspective de leur mise en surveillance systématique. De là à l'exclusion institutionnalisée, il n'y a qu'un pas, que le pouvoir arbitraire des guichets se chargera de gérer.

Le concept d'« immigration zéro » vient ici appuyer l'orientation stratégique choisie, celle de la fermeture au prix de la déstabilisation. L'« immigration zéro » n'est pas une erreur dans la rhétorique officielle actuelle ; peut-être est-ce une illusion. Mais, ce qui est sûr, c'est qu'il s'agit d'une volonté politique et d'un mythe mobilisateur : qu'elle soit ou non réalisable, ce qui compte, *c'est son efficacité symbolique* dans le champ politique : il s'agit d'entraîner l'adhésion de ceux qui sont tentés par l'extrême droite. L'ombre des futures échéances électorales plane...

3) D'où la troisième réforme : celle des contrôles d'identité. Ici aussi la solution est simple : un pouvoir quasi illimité est donné à la police pour contrôler les populations concernées. Il s'agit bien sûr des populations « visibles », c'est-à-dire de ceux qui, par leur faciès, tombent sous le coup du « regard » de la loi. On redouble ainsi la suspicion de culpabilité. Or, ce n'est pas en soumettant systématiquement cette population à une menace de contrôle (et des arbitraires qui souvent les accompagnent) qu'on favorisera l'intégration. Quant à la lutte contre l'immigration clandestine, on sait bien qu'elle doit se faire à la fois en aval et en amont, du côté des marchands de sueur et des nouveaux damnés de la terre.

Résumé : on empêche donc l'accès à la nationalité de ceux qui y ont automatiquement droit ; on ouvre toutes grandes les portes pour inciter ceux qui sont déjà là à partir, tout en les fermant pour les nouveaux arrivés ; on exerce enfin une sorte de menace policière latente sur tout le monde : voilà ce que signifie, politiquement matérialisée, la prosopopée : *« La France ne veut plus. »*

Il y a une cohérence profonde entre ces trois réformes : elle vise à organiser l'instabilité des immigrés en faisant de la fermeture à la fois une barrière pour les nouveaux entrants mais aussi une *menace d'exclusion* pour ceux qui sont légalement installés. Comment expliquer une telle stratégie ? S'agit-il seulement de réagir aux problèmes sociaux, culturels, politiques qui assaillent la communauté nationale ? Certes, mais il est difficile de détacher cette volonté de fermeture de son pendant européen.

Déjà, dans les auditions de la commission sur la nationalité transparaissait clairement le souci majeur des « sages » : le Sud. Avec l'accélération de la construction européenne, et surtout depuis le traité de Maastricht, les choses revêtent cependant un aspect nouveau. Tout se passe comme s'il s'agissait d'échanger le durcissement du contrôle des flux migratoires venus du Sud et de l'Est contre l'octroi de la citoyenneté aux Européens communautaires. Ces derniers semblent être des immigrés plus présentables. On se souvient que le président Mitterrand aimait à répéter qu'il était *« personnellement »* favorable au droit de vote pour les immigrés (chiffon rouge pour diviser la droite et l'extrême droite, disaient certains), mais il ajoutait que les Français n'y étaient pas préparés. Cela l'a-t-il empêché, en accord avec une grande partie de l'opposition d'alors, de modifier la Constitution pour introduire ce droit... pour les seuls citoyens originaires des douze pays de la Communauté, s'entend ? Mais un citoyen européen reste un étranger, dira-t-on. Comment concilier le respect de ses droits avec le système de contrôle infernal désormais imposé aux étrangers ? Faisons confiance, ici, non pas au délit mais à la vertu du faciès : il passera souvent inaperçu.

L'orientation européenne accroît donc la séparation entre gens venus du Sud et « citoyens » venus du Nord. C'est un truisme d'affirmer que cette Europe se construit sinon tout à fait contre du moins face au Sud et à l'Est. Mais ce qui est plus problématique, c'est le modèle culturel qui la sous-tend : ne va-t-on pas vers une Europe du sang ?

Une politique brutale et erronée

Depuis longtemps, le Front national réclame la généralisation du modèle ethnique allemand ; M. Giscard d'Estaing, dans une interview retentissante, l'appelait également de ses vœux (1). M. Pasqua vient de faire un pas dans cette direction en remettant en question le droit du sol. Naturellement, ni l'ancien président de la République ni l'actuel ministre de l'intérieur ne peuvent être soupçonnés de succomber aux sirènes de l'exclusion ethnique. Mais n'incarnent-ils pas chacun à sa façon les tendances culturelles profondes de la nouvelle civilisation qui se met en place ? Civilisation fondée sur la mondialisation sauvage de l'économie, la déréglementation générale des systèmes sociaux, le délitement institutionnel de la nation et qui brise les formes traditionnelles de solidarité collective, accentue l'individualisme égoïste, entraîne des réactions de défense irrationnelles où les appartenances ethniques resurgissent lorsque les identités sociales disparaissent, où les solidarités confessionnelles prennent le dessus lorsque s'effritent les fusions idéologiques et collectives. L'ethnicité devient une valeur porteuse. Le cas extrême : l'ex-Yougoslavie. Se trompe-t-on vraiment en affirmant que ce qui se met en place là-bas trouve son écho – heureusement atténué – ici, dans la loi et le droit ?

4) Les conséquences d'une telle soumission à l'esprit du temps sont néfastes pour les immigrés, pour les Français et pour la République. D'abord parce qu'on désigne à la vindicte populaire une population cible, victime émissaire potentiellement chargée de tous les maux ; ensuite parce qu'on accroît l'arbitraire qui règne déjà sur les immigrés, à seule fin de fragiliser encore plus leur statut. Preuves : l'exclusion par le logement (essayez d'habiter, si vous êtes immigré, dans certaines grandes agglomérations en dehors des quartiers réservés aux étrangers : vous verrez ce que signifie l'hospitalité française) ; par le travail (trouvez du travail si vous êtes maghrébin dans telle ou telle ville du Sud, où la préférence ethnique fonctionne massivement) ; par les brimades administratives (que les lecteurs en chambre de Renan aillent faire un tour dans les banlieues ou dans les endroits où l'on délivre les titres de séjour : ils verront ce que sont les attentes interminables, les dossiers jamais conformes, les humiliations...) ; par l'arbitraire juridique enfin : il suffit désormais d'une condamnation, causée par un délit mineur, pour qu'un jeune, né en France, puisse être sinon automatiquement expulsé (où ?), en tout cas empêché de devenir français à seize ans. Ces trois réformes aggravent la question de l'immigration au lieu de l'atténuer.

Bien sûr, il n'est pas raisonnable de dire que la France doit ouvrir grandes ses portes et faire comme si elle ne traversait pas une crise sociale d'une grande ampleur. Une politique claire en matière d'immigration est nécessaire et souhaitable. Mais s'il faut reconnaître à celle de M. Pasqua le mérite de la franchise, il faut aussi dire qu'elle est brutale et, plus grave encore, erronée : sous prétexte de lutter contre le développement de l'immigration clandestine, elle masque en réalité la volonté profonde de déstabiliser les populations immigrées intégrées. Or l'objectif d'une politique d'immigration consiste non pas seulement, et légitimement, à protéger la communauté nationale des flux migratoires déstabilisateurs, mais aussi à faire aimer le pays d'accueil à ceux qui ont le droit d'y vivre désormais. En revanche, la politique préconisée par M. Pasqua entraînera de fait des résultats exactement inverses à l'objectif d'intégration proclamé : elle accentuera la différence entre Français et immigrés aux plans du traitement humain, du destin de vie, de l'*identité profonde* de chaque victime de l'arbitraire. Elle renforcera les solidarités communautaires, qui éloignent de la patrie d'accueil et rapprochent du tribalisme de l'origine. Elle ravivera les identités malmenées. Faut-il continuer à humilier et brimer l'Autre pour en faire un « bon » Français ? Certes, les immigrés et surtout leurs enfants seront français à part entière, un jour. Mais qui osera alors exiger d'eux qu'ils oublient les blessures et les stigmates d'aujourd'hui ? Où va donc la France ?

(1) *Le Figaro magazine*, 21 septembre 1991.

► Sami Naïr est politologue, il a récemment publié *le Regard des vainqueurs. Les enjeux français de l'immigration*, Grasset, 1992.

La démesure légalisée

par Jean-Michel Belorgey

DU projet de loi qui sera prochainement soumis aux Assemblées, concernant les étrangers, on n'a rien dit ni rien compris, si on n'a pas dit et compris qu'il est en rupture avec quarante ans d'évolution de la pensée juridique sur le droit des étrangers ; qu'il fait radicalement retour à la vieille conception tenant les étrangers pour un gibier de police ; et que, à ce titre, il prend par le travers non seulement les principes énoncés par les déclarations universelles et européennes des droits de l'homme, mais encore l'esprit du droit républicain.

La situation faite aux étrangers n'a, contrairement aux slogans émanant des supporters du gouvernement ou de leurs adversaires, jamais, au cours des dix dernières années, été idyllique. L'entrée et le séjour des migrants ordinaires et des demandeurs d'asile ont de plus en plus été gérés sous un triple signe : l'application systématique, quand ce n'était pas systématiquement aggravée, des dispositions défavorables ; le contournement, sous le signe de la dissuasion clandestine, ou de la violation caractérisée, des dispositions favorables ; la précarisation par le discours politique, par les pratiques de guichet, par les coups de force des autorités de police de tout rang, des différentes catégories d'étrangers, en particulier les demandeurs d'asile. Ce en quoi le projet de loi Pasqua s'affirme novateur n'est pas par conséquent qu'il tourne le dos au laxisme – il n'y a jamais eu de laxisme, – ni qu'il met à la disposition de l'administration les instruments dont elle aurait manqué pour lutter contre l'afflux des clandestins et des faux réfugiés – l'administration a toujours disposé de tels instruments. C'est qu'il livre l'étranger, et tout ce qui touche à l'étranger, nationaux compris (enfants français de parents étrangers, conjoints français d'étrangers, à qui leur qualité de nationaux ne permet plus de faire bénéficier leurs proches étrangers d'une protection), à l'arbitraire administratif, aux préjugés et aux fantasmes qui le gouvernent.

Ce à quoi, en effet, s'attaque le texte, ce sont les droits, tous les droits, et les garanties de procédure, toutes les garanties de procédure. Ce à quoi il s'emploie, c'est à la limitation drastique des attributions de plein droit des différentes catégories de titres de séjour, c'est à la suppression des procédures instaurées en vue de donner un caractère contradictoire aux décisions de refus de renouvellement de titre ou d'éloignement du territoire, c'est à la multiplication des hypothèses où, au bénéfice de la notion d'ordre public, les dernières protections subsistantes pourront être battues en brèche. Encore un droit permanent au remords est-il donné à l'administration lorsqu'elle a pris une décision favorable, et lui sera-t-il désormais possible de la retirer, soit que la situation de l'étranger ait évolué, soit que des éléments nouveaux aient été découverts. Encore la loi se présente-t-elle, sur plusieurs terrains, comme une loi des suspects ; c'est le cas quand elle traite du mariage et de la présomption qu'on peut avoir de sa conclusion en vue *d'atteindre un résultat étranger à l'union matrimoniale* ; c'est le cas quand elle traite des demandeurs d'asile à qui l'admission sur le territoire peut être refusée, dès lors que *la crainte de persécution* qu'ils invoquent est *manifestement injustifiée*. Qui en juge ? L'officier d'état civil pour le mariage. La PAF pour la demande d'asile. Sous le contrôle du parquet dans le premier cas, sans recours dans le second. Encore la loi, dans le même temps où elle ouvre la voie à toutes sortes de reprises de droits déjà attribués, la ferme-t-elle à toutes les possibilités de régularisation, à moins que l'étranger concerné n'ait préalablement quitté le territoire.

Etat de guerre

S'agissant des dispositions en forme de cotes mal taillées par lesquelles on entend faire obstacle, non seulement au regroupement des familles polygames, mais au séjour prolongé sur le territoire d'étrangers ayant fait usage de la faculté d'être polygame que leur reconnaît leur droit national, on ne peut que s'effarer de l'absence de considérations qu'elles montrent pour les intérêts des femmes concernées, que le dispositif, dont on aurait pu comprendre qu'il veuille les protéger, prend en fait en otage. Comme il prend en otage, de façon plus générale, tout ou partie des familles des candidats à un regroupement familial, regroupement qui, si le texte n'est pas aménagé, entrera dans le registre de la prouesse.

S'agissant des dispositions relatives à la protection sociale des étrangers en situation irrégulière, outre qu'elles établissent entre les organismes gestionnaires de prestations et les services de police des liens obligatoires contestables, elles risquent d'entraîner pour une catégorie sociale particulièrement démunie un inutile surcroît de souffrances tout en faisant peser sur la santé publique des menaces tout à fait réelles.

Une telle accumulation d'armes entre les mains des autorités administratives et une telle désinvolture à l'égard de l'affectivité des êtres humains concernés font peur. Elles évoquent l'état de guerre ou d'urgence, d'exception. En est-on là ? Rien n'est moins sûr. Les mouvements migratoires doivent être contrôlés. Même un pays qui ne veut plus être – a-t-il raison ? – un pays d'immigration, peut-il, pour y pourvoir, utiliser n'importe quel moyen ? Au prix de n'importe quelle dérive dans le fonctionnement de ses institutions et dans la charge en résultant pour ses propres citoyens ? Sûrement pas.

Que les juristes du Palais-Royal n'aient, semble-t-il, pas trouvé malice à la démarche retenue, sinon de façon très marginale, qu'il n'y ait que peu de chances, si l'on en croit de précédentes décisions, que le Conseil constitutionnel fasse mieux, cela ne devrait pas tranquilliser à trop bon compte les démocrates plus soucieux de la forme que du fond, ou trop enclins à faire la part belle à l'ordre, et aux sensibilités de l'opinion... Une opinion largement formée par leurs propres renoncements. Ce n'est pas que le droit, en tout cas la constitutionnalité, qui est ici en cause, mais l'éthique, et plus précisément une certaine éthique de l'unité de l'espèce, ainsi que des rapports Nord-Sud ; une certaine éthique de la responsabilité aussi, qui devrait interdire de retenir, contre des jeunes étrangers nés en France, l'impuissance de la société d'accueil à pourvoir à leur socialisation, et par conséquent de les traiter, eux et eux seuls, en coupables.

C'est cela, en se saisissant du texte, que les parlementaires devraient avoir en tête. En même temps que quelques notions de géopolitique élémentaire, car les enseignements de celle-ci ne sont pas toujours en opposition avec ceux des droits de l'homme. Faute de quoi le risque est que ce ne soit que trop tard qu'on découvre le prix à payer d'un recul historique.

► Jean-Michel Belorgey, ancien député (PS), est membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

SOMALIE : passant résolument à l'offensive à Mogadiscio

Les « casques bleus » ont attaqué le quartier général de Mohamed Aïdid après un nouveau raid aérien

Cinq Somaliens ont été tués, jeudi 17 juin à Mogadiscio, selon la radio italienne GR1, au cours de violents combats opposant des « casques bleus » à des partisans du général Mohamed Farah Aïdid, encerclés par les forces des Nations unies après une attaque aérienne – la quatrième en six jours – menée par des avions et des hélicoptères américains. Le porte-parole de Boutros Boutros-Ghali a déclaré à New-York que cette opération visait à *« identifier et détruire »* les armements lourds encore cachés à Mogadiscio.

Mohamed Farah Aïdid – dont la maison a été détruite jeudi matin, selon des témoins – est *« largement responsable de la mort de 350 000 Somaliens, tués ou poussés à la famine par des chefs de guerre »*, a estimé ce porte-parole.

Un groupe d'action amphibie de 4 200 marines, qui se trouvait dans le détroit d'Ormuz, a quitté cette zone, selon des informations du Pentagone, confirmées par la Maison Blanche. Evoquant l'intervention de ces derniers jours en Somalie, M. Boutros-Ghali a déclaré mercredi à Vienne : *« Nous sommes là au seuil d'une importante évolution, et c'est peut-être une nouvelle conception des opérations de maintien de la paix qui s'esquisse ici. »*

« Américains, Italiens, dehors ! »

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

L'assaut final a été lancé jeudi matin sur le quartier général du général Aïdid, rapidement encerclé par des blindés français, italiens, marocains et pakistanais. Face aux « casques bleus », des dizaines de jeunes hurlent des insultes derrière les barbelés d'un barrage. Impossible de passer : une foule furieuse menace de mort quiconque s'aventurerait dans la rue qui mène au domicile du général. Ses plus farouches partisans restent sur place, malgré le raid aérien de la nuit (plus de quatre heures de bombardements) et malgré les ordres d'évacuation lancés par haut-parleurs en somali et en anglais : *« Le quartier sera bombardé dans cinq minutes, sortez de votre maison sans arme, les mains sur la tête et dirigez-vous vers Afgoye Road. »*

Afgoye Road est déserte, barrée dans toute sa longueur par un char italien et deux automitrailleuses. Le contingent de l'ONUSOM a bouclé la zone. *« Certains cachent des grenades sur eux »*, dit un soldat très nerveux. a riposte peut venir de n'importe où. *« Ce sont les Pakistanais qui sont entrés dans le quartier d'Aïdid en première ligne »*, assure un militaire italien. Dans une ruelle adjacente, des soldats italiens se replient en courant. Couverts par un des leurs, ils ramènent à l'arrière un milicien somalien blessé à la cuisse et au dos. *« Il nous a tiré dessus »*, jette l'un d'eux en montrant un kalachnikov, *nous l'avons capturé. »*

« Américains, Italiens, dehors ! » Les cris sont par moments couverts par les hélicoptères de la Force de réaction rapide qui tournoient au-dessus de la ville depuis l'aube, rasant les toits et déclenchant sur leur passage des séries de rafales d'armes automatiques. Plus bas, dans Afgoye Road, quelques civils regardent prudemment sur le bord de la chaussée en spectateurs, mais quelques jeunes, rageurs, menacent de mort *« des Blancs du monde entier »*.

Vu l'intensité des tirs qui éclatent dans le quartier, il semble que les partisans du général Aïdid ont sorti leurs armes de leurs caches. La résistance s'organise ; on ne riposte plus seulement au kalachnikov, mais aussi à la mitrailleuse lourde ou au canon antiaérien. Les forces de l'ONUSOM vont devoir se battre plusieurs heures pour neutraliser tous les foyers de résistance surgis dans la ville. Les combats ont progressivement fait fuir tous les civils, laissant le terrain aux miliciens du général Aïdid. Ils se battent maintenant pour conserver le contrôle de Mogadiscio-Sud, une ville qu'ils estiment avoir conquise lors de la chute du président Syaad Barré, en janvier 1991, après avoir mené deux ans de guérilla dans leur région désertique du Mudug. On ignorait jeudi matin le sort du général Aïdid, qui rêvait de la présidence. Selon certains, il a quitté sa résidence hier soir, après une dernière réunion avec ses alliés. D'autres assurent qu'il se défendra jusqu'à la dernière cartouche. Quoi qu'il en soit, sa défaite militaire sera aussi politique.

JEAN HÉLÈNE

ALGÉRIE : face à la recrudescence des attentats

La présidence lance un cri d'alarme

A Bougara, à 30 kilomètres au sud d'Alger, le président d'un tribunal, Mahfoud Bekaï, a été assassiné dans la nuit du lundi 14 au mardi 15 juin par des hommes en armes, qui ont pris la fuite, a-t-on indiqué mercredi de source officielle. C'est le deuxième magistrat tué dans un attentat en l'espace d'un mois.

A la suite de la recrudescence des attentats contre des personnalités civiles, le Haut Comité d'Etat (présidence collégiale) a lancé un cri d'alarme mercredi, soulignant, dans un communiqué, que *« toute la nation algérienne est en danger »* et que *« le pays court le risque d'être détruit »*. *« L'assassinat du professeur Boucebci* (le Monde du *17 juin) démontre une fois de plus la barbarie, la trahison et la nature criminelle du mouvement terroriste et la sauvagerie de ses actes »*, ajoute le HCE. – *(AFP.)*

□ **Visite à Paris du ministre algérien des affaires étrangères.** – Le ministre algérien des affaires étrangères, Redha Malek, devait effectuer une visite en France jeudi 17 et vendredi 18 juin, a indiqué, mercredi, le Quai d'Orsay. M. Malek devait être reçu jeudi en fin d'après-midi par le président François Mitterrand et avoir vendredi un déjeuner de travail avec son homologue français, Alain Juppé.

NIGÉRIA : à la suite de l'injonction d'un tribunal

La publication des résultats de l'élection présidentielle a été suspendue

La commission nationale électorale (CNE) qui a organisé le *scrutin présidentiel* du 12 juin a suspendu, mercredi 16 juin, *« jusqu'à nouvel ordre »* toute publication des résultats. Ce faisant, précise le communiqué de la CNE, elle obéit, *« en raison du contexte actuel »*, à l'injonction d'un tribunal d'Abuja saisi par l'Association pour un Nigéria meilleur (*le Monde* du 17 juin), qui milite pour que le président Ibrahim Babangida reste au pouvoir quatre années de plus.

LAGOS

correspondance

La décision de la commission nationale électorale a semé la consternation dans l'opinion publique, la communauté diplomatique et auprès des nombreux journalistes qui attendaient en vain depuis lundi les résultats complets et définitifs que seule la commission a le droit de divulguer. *Certes, rien n'est encore joué.* Il s'agit manifestement de gagner du temps pour tenter de résoudre sans trop de « casse » une grave crise.

Les Nigérians sont coutumiers de ces joutes judiciaires, dans la tradition britannique, où différents avis se contredisent, s'annulent et souvent se perdent dans les sables de la procédure. Le 11 juin, la commission électorale avait décidé *in extremis* – et non sans de fortes pressions occidentales, notamment américaines – de ne pas obéir au jugement du même tribunal qui voulait empêcher la tenue du scrutin. Chacun sait que, dans cette affaire, le verdict relève du pouvoir politique et non pas d'une instance juridique. Chacun sait aussi qu'une épreuve de force est engagée, d'autant plus angoissante qu'elle met à l'œuvre, presque à huis clos, des puissances redoutables.

La victoire du candidat social-démocrate Moshood Abiola, milliardaire musulman d'ascendance yorouba, donc *« sudiste »*, semble poser un problème inattendu. Selon les résultats officieux, disponibles dès dimanche, il aurait remporté environ 60 % des suffrages exprimés, devançant confortablement son rival de la Convention nationale républicaine (CNR), le milliardaire musulman Bashir Tofa, natif de Kano, la grande ville industrielle du Nord. La CNR accuse le Parti social-démocrate de manipulations et d'irrégularités.

Entre autres, M. Abiola serait coupable d'avoir porté dans le bureau de vote une robe traditionnelle décorée d'un cheval cabré, l'emblème de son parti. Comme le PSD pourrait aussi dresser la liste des péchés de la CNR, c'est la porte ouverte à une annulation du scrutin du 12 juin qui s'était pourtant déroulé presque sans incident.

Ce serait alors le triomphe du milliardaire Ibo Arthur Nzeribe, le « trouble-fête » professionnel de la politique nigériane, qui finance depuis de longs mois la campagne de l'Association pour un Nigéria meilleur, et de ses épigones.

Le quotidien gouvernemental du Nord, le *New Nigerian*, a ainsi publié mercredi sur une pleine page une « Lettre ouverte au général Ibrahim Babangida », signée par le président d'une nouvelle « Association pour le destin du Nigéria ». Elle demande au chef de l'Etat de *« rejeter dans leur totalité les résultats du scrutin du 12 juin et de démanteler les deux partis politiques »* autorisés, le PSD et la CNR.

La tentation de dissoudre les deux partis et d'en constituer un troisième, celui de la « majorité présidentielle », semble prévaloir actuellement. Un comité de notables, reçu il y a peu par le chef de l'Etat, préconise en effet une modification de la Constitution pour donner à la troisième République nigériane un régime présidentiel *« à la française »*.

Forte abstention

De son côté, interrogé mercredi par la BBC, M. Nzeribe a souligné le rôle des *« vingt-cinq millions de Nigérians »* – sur trente-neuf millions d'électeurs inscrits – qui ne sont pas allés voter samedi, et qui constituent selon lui une majorité favorable à une prolongation du régime Babangida. Même son de cloche dans l'éditorial publié le même jour par le *New Nigerian*, intitulé « Notre nation, notre destin », et dont chaque mot semble avoir été soigneusement pesé : *« Aucun président élu par moins de 30 % des inscrits ne se sentirait à l'aise ni même en sécurité pour conduire un gouvernement, même en ayant recueilli des voix dans tout le pays »*.

Le fort taux d'abstention (jusqu'à 87,5 % dans l'Etat de Kano qui compte le plus d'électeurs) est en effet problématique. Si le Sud, comme on pouvait s'y attendre, s'est mobilisé autour de M. Abiola qui, situation paradoxale, l'emporterait même à Kano avec moins de 10 % des inscrits, en revanche il est clair que M. Tofa n'a pu compter sur tous les appuis qu'il pouvait espérer.

Sa candidature, arrachée avant tout grâce à sa grande fortune personnelle, n'était pas vraiment soutenue par les cercles musulmans nordistes les plus influents, ceux que la presse appelle la *« mafia de Kaduna »* agrégat d'intérêts politiques, religieux et économiques autour du groupe Haoussa-Foulani, qui a longtemps garanti la paix civile dans les vastes territoires du Nord.

Mais le pouvoir de cette *« mafia »* a été affaibli par huit années d'un régime militaire qui a su l'utiliser, et aussi, la contourner. La sourde rébellion des minorités – au nord comme au sud – lasses de se soumettre à cette oligarchie, les signes croissants que *« l'ordre ancien »* ne permet plus de résoudre les conflits, la naissance d'une société civile, tout cela a modelé le scrutin de samedi. Une vaste redistribution des cartes est donc entamée, mais le jeu reste très opaque. Il faut compter avec les résistances des uns et des autres, en particulier des Yoroubas qui ne se laisseront pas frustrer sans mot dire de leur victoire. Et si la crise ne se dénoue pas rapidement, le Nigéria pourrait connaître des heures troublées.

MICHÈLE MARINGUES

□ **AFRIQUE DU SUD : commémoration du soulèvement de Soweto.** – La plupart des Noirs sud-africains sont restés chez eux, mercredi 16 juin, pour marquer le dix-septième anniversaire du soulèvement de Soweto, journée considérée comme une fête nationale par la population noire. Seuls quelques actes de violence isolés ont marqué les commémorations. Quelque *15 000 personnes* se sont rassemblées dans un stade de Soweto, et l'ensemble des grandes villes sud-africaines est resté pratiquement paralysé. – *(AFP.)*

□ **LIBÉRIA : le FNPL affirme que des « rescapés » du massacre de Harbel se sont réfugiés dans son fief.** – La radio du Front national patriotique du Libéria (FNPL) a annoncé, mercredi 16 juin, que plus de 300 « rescapés » du massacre de Harbel sont arrivés à Gbarnga, le fief de Charles Taylor. Le gouvernement intérimaire continue néanmoins d'attribuer la tuerie au FNPL, qui dément catégoriquement. La presse de Monrovia a fait état de témoignages attribuant le massacre aux Forces armées libériennes (AFL), une faction composée de soldats de l'ancien président Samuel Doe, assassiné en septembre 1990. – *(AFP.)*

□ **NAMIBIE : M. Nujoma, premier président d'Afrique noire reçu à la Maison Blanche.** – Le président américain Bill Clinton a exalté les vertus de la Namibie, la citant en exemple au continent et au monde, à commencer par l'Afrique du Sud voisine, comme un *« modèle »* de démocratisation réussie, mercredi 16 juin, à l'issue d'un long entretien avec le président namibien Sam Nujoma, premier chef d'Etat d'Afrique noire reçu à la Maison Blanche. M. Clinton doit recevoir début juillet le président sud-africain Frederik De Klerk et le dirigeant noir Nelson Mandela. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

EUROPE

La guerre en Bosnie

Des milliers de Croates fuient devant les forces musulmanes

La tenue des négociations de Genève et l'approche de la trêve annoncée pour vendredi 18 juin se sont traduites mercredi en Bosnie par une recrudescence des combats, chacun des trois camps prenant l'initiative militaire dans les zones qu'il voudrait se voir attribuer dans le découpage futur du pays.

Les Musulmans, qui s'efforcent d'élargir leur « triangle » en Bosnie centrale, y ont remporté une nouvelle victoire avec la prise aux Croates de la ville de Kakanj. Après la chute de Travnik, la semaine dernière, Novi Travnik, qui abrite la plus importante usine d'armements de la région, serait sur le point de tomber bien que son centre soit encore tenu par les Croates. Vitez, où se trouve une fabrique d'obus, est également encerclée par les forces musulmanes.

La prise de Kakanj, entre Sarajevo et Zenica, s'est accompagnée de violences systématiques, selon l'ONU. Les soldats musulmans ont entrepris de mettre à sac les biens des Croates, qui fuient par milliers dans le plus grand désordre vers Vares, un des derniers fiefs croates de la région. Quelque 2 000 civils et 400 militaires croates se sont réfugiés derrière les positions serbes de Bosnie centrale ces jours derniers. Environ 8 000 Croates s'étaient déjà réfugiés en zone serbe il y a dix jours.

Les Serbes ont de leur côté intensifié leur tirs contre Gorazde, la dernière enclave musulmane qu'ils n'ont pas neutralisée. Le dernier pilonnage serbe a fait 17 morts, selon la radio de Sarajevo, contrôlée par les Musulmans, qui affirme que 650 personnes auraient été tuées et 1 500 blessées depuis le début de l'offensive serbe, il y a trois semaines.

En Bosnie méridionale, les combats se sont poursuivis autour de la cité historique de Mostar, bastion croate, où le HVO (conseil de défense croate) dit avoir anéanti une position musulmane. De source proche de l'ONU on compare la situation prévalant dans cette zone à *« un volcan en ébullition »*. – *(AFP, Reuter.)*

Un découpage en trois entités ethniques

Suite de la première page

Le président bosniaque a d'ailleurs quitté Genève, mercredi après-midi, pour Bonn (et peut-être Madrid) en déclarant qu'il ne pouvait continuer de négocier *« avec des gens qui bombardent quotidiennement la ville de Gorazde »*.

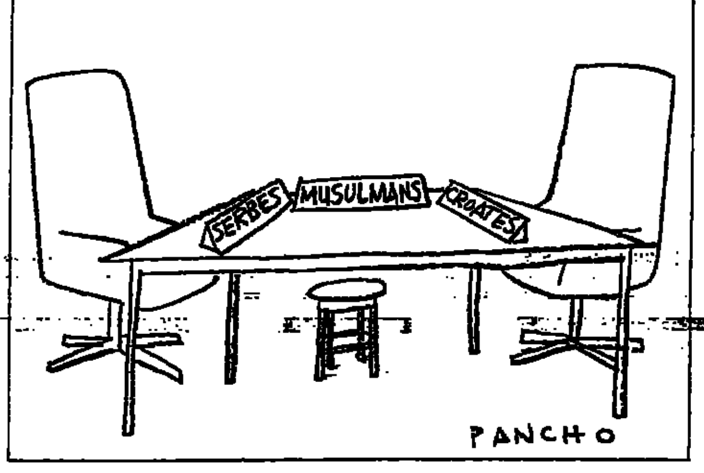
Il a toutefois indiqué qu'il examinerait les nouvelles idées et qu'il consulterait les membres de la direction collégiale à Sarajevo. La présence, dans sa délégation, de Fikret Abdic, l'homme fort de l'enclave de Bihac (ouest de la Bosnie), avec qui les médiateurs de l'ONU et de la CEE ont eu un entretien séparé, donne à penser que des dissensions se font jour parmi les dirigeants musulmans. M. Abdic est généralement considéré comme un homme modéré et relativement pragmatique.

Lots de consolation

Au cours de sa conférence de presse, Franjo Tudjman s'est montré étonnamment magnanime. Notant que la partie de la nouvelle Bosnie-Herzégovine qui reviendrait aux Musulmans (Bosnie centrale et Bihac) ne disposait pas d'accès à la mer, il s'est dit prêt à offrir à ces derniers une « zone franche » dans le port de Ploce, sur l'Adriatique. Et Radovan Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie, qui prônait à son arrivée à Genève la création de *« trois mini-Etats ethniques »*, n'exclurait pas la rétrocession d'une partie – environ 1 000 kilomètres carrés, dit-on – des territoires conquis pendant la guerre.

Cyrus Vance, l'ancien médiateur de l'ONU, qui a maintenant cédé sa place au Norvégien Thorvald Stoltenberg, ne cachait pas, avant sa démission, que la fin de la *guerre dans l'ex-Yougoslavie* supposait un accord entre la Serbie et la Croatie, et que la communauté internationale ne pouvait pas « imposer » un plan de paix aux belligérants. Sur ce point, il semble qu'un rapprochement important se soit produit, mercredi à Genève, entre Belgrade et Zagreb, au détriment des Musulmans.

On ne parle plus désormais du *« plan Vance-Owen »* mais plutôt du *« processus Vance-Owen »*, et pour ce qui est de la future structure de la Bosnie-Herzégovine, MM. Milosevic et Tudjman paraissent être sur la même longueur d'onde, leurs préférences allant à trois unités fédérales : deux – la serbe et la croate – pourraient être géographiquement homogènes, tandis que la troisième – musulmane – serait éclatée entre la Bosnie centrale (avec Sarajevo, Tuzla, Zenica) et la région de Bihac, à l'ouest. Reste à savoir, maintenant, si ce partage envisagé par les présidents sera également accepté, sur le terrain, par les chefs politiques et militaires des différentes communautés de Bosnie-Herzégovine.



Apaisement à propos de la Krajina

Ces signes d'accord entre Belgrade et Zagreb se sont manifestés à Genève à propos d'un autre dossier brûlant : celui de la Krajina. Près de 30 % du territoire de la Croatie – dont la Krajina – sont toujours sous contrôle serbe. Des milliers de « casques bleu » ont été déployés dans ces régions pour éviter une reprise des combats.

Samedi 19 et dimanche 20 juin, les dirigeants de la « République serbe de Krajina » (RSK, autoproclamée) ont décidé d'organiser un référendum sur l'opportunité d'une unification avec les Serbes de Bosnie et avec la Serbie voisine. Cette décision avait provoqué la rage des dirigeants croates, dont certains menaçaient d'intervention armée, et les médiateurs internationaux craignaient une nouvelle guerre serbo-croate.

Mais, à Genève, le ton était plutôt à l'apaisement, et Radovan Karadzic, d'Athènes déjà, avait laissé entendre, le week-end dernier, que l'unification serait *« probablement repoussée »*. Franjo Tudjman a, pour sa part, expliqué que ses interlocuteurs serbes, au cours de la conférence, avaient publiquement promis d'user de leur influence auprès des *« extrémistes »* afin que ceux-ci ne mettent pas en péril le processus de paix, et qu'ils souhaitaient un règlement politique du différend.

« Il faut, a-t-il dit, *qu'à propos de la Krajina ou d'autres question, il y ait un accord politique entre Serbes et Croates, sinon il n'y aura pas de paix. (...) Cela dit, la Krajina, actuellement protégée par l'ONU, est un territoire croate, la souveraineté la loi et l'ordre institutionnels croates devront y être restaurés. Le respect de tous les droits des minorités serbes de Krajina et de Slavonie est garanti par notre Constitution. »*

ALAIN DEBOVE

Importante dévaluation du dinar yougoslave

BELGRADE

de notre correspondante

Devant la menace d'une motion de censure, le premier ministre yougoslave, Radoje Kontic, a présenté mercredi 16 juin une série de mesures économiques parmi lesquelles une dévaluation du dinar. Le cours officiel a été aligné sur le cours du marché noir. Ainsi un deutschemark qui s'échangeait contre 68 000 dinars coûte désormais près de onze fois plus cher (700 000 dinars).

Le gouvernement fédéral aspire aussi à réduire l'inflation. Celle-ci avait atteint officiellement 20 000 % en 1992 ; elle progressait depuis le début de l'année à un rythme mensuel de 200 %. Une nouvelle loi réduisant l'autonomie des banques centrales de Serbie et du Monténégro devrait permettre un meilleur contrôle de la masse monétaire.

Le gouvernement yougoslave prévoit une rationalisation des dépenses publiques, mais pas de réduction des dépenses de l'armée fédérale qui représentent plus de 50 % du budget. Il a décidé de consacrer une grande partie de l'émission primaire à la production de produits prioritaires et à l'agriculture et annoncé la distribution de cartes de rationnement à la population en cas de pénurie de produits de base provoquée par l'embargo de l'ONU.

F. H.

M. Rocard : « Que vaut la parole de la France ? »

Michel Rocard critique, dans l'hebdomadaire du PS *Vendredi* (daté 18 juin), l'attitude du gouvernement français vis-à-vis de la Bosnie. Rappelant que la France a fait adopter, le 4 juin, la résolution 836, qui donne mandat aux troupes des Nations unies de protéger *« par tous les moyens nécessaires »* les six zones de sécurité musulmanes, le président de la direction nationale du PS écrit : *« Il y faudrait sept mille hommes supplémentaires. Mais ce même gouvernement, par les refus qu'il oppose, rend inapplicable la résolution qu'il a fait voter. Que vaut donc, alors, la parole de la France ? »*

« On ne peut, à la fois, refuser d'intervenir et refuser aux agressés la possibilité de se défendre », écrit l'ancien premier ministre, qui estime qu'à défaut d'une action internationale il faut lever l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie. *« Si Gorazde devait tomber*, ajoute-t-il, *le gouvernement de la France en porterait une part importante de responsabilité. Devant l'histoire. Devant les hommes. »*

□ **L'état de santé de Vuk Draskovic s'aggraverait.** – L'état de santé du chef de l'opposition serbe Vuk Draskovic est *« de plus en plus grave »* selon des membres de sa famille qui ont pu lui rendre visite mercredi 16 juin à la prison centrale de Belgrade. Vuk Draskovic et son épouse Danica, qui ont été violemment battus lors de leur arrestation le 1er juin, avaient été transférés pendant quelques heures, lundi, dans un hôpital mais aucun bulletin médical n'a été publié. Plus de 30 000 signatures en faveur de leur libération ont été recueillies par le comité de défense qui organise samedi 19 juin une marche pacifique vers la prison de Belgrade où les époux Draskovic sont détenus. – *(Corresp.)*

ALLEMAGNE : répliquant aux critiques

M. Kohl annonce des initiatives en faveur de l'intégration des étrangers

BERLIN

de notre correspondant

Fortement critiqué pour ne pas avoir assisté aux obsèques des victimes de l'incendie criminel de Solingen, le chancelier Kohl a voulu répondre, mercredi 16 juin au Bundestag, aux inquiétudes suscitées en Allemagne et à l'étranger par la vague d'attentats contre la communauté turque. Dans une déclaration gouvernementale, il a annoncé une série d'initiatives législatives à la fois pour renforcer les moyens de la police et de la justice contre cette nouvelle forme de violence et pour faciliter l'intégration des étrangers vivant depuis longtemps en Allemagne.

Les morts de Solingen ont amené le Parti chrétien-démocrate à prendre conscience qu'il n'échapperait pas à un débat sur la réforme du code de la nationalité allemande s'il ne voulait pas que chaque flambée de racisme ne réveille à l'étranger les vieilles peurs à l'égard de l'Allemagne.

« Abrutissement moral »

Pendant les deux années de débats sur la réforme du droit d'asile politique, le gouvernement avait réussi à repousser les pressions d'une partie de la gauche pour lier cette réforme à une libéralisation du vieux droit allemand de la nationalité, qui fait prévaloir les liens du sang, l'appartenance à la communauté ethnique, sur l'appartenance à une communauté de valeurs dans laquelle se retrouveraient tous ceux vivant sur le même sol.

Mercredi, le chancelier a annoncé qu'une nouvelle législation sur l'acquisition de la nationalité serait adoptée avant la fin de l'actuelle législature, l'année prochaine. Contrairement aux souhaits de la communauté turque, soutenue par les partis de gauche et le Parti libéral, Helmut Kohl a indiqué qu'il restait par principe opposé à l'idée de double nationalité. Il a cependant indiqué qu'il était prêt, dans le cadre des mesures à envisager pour faciliter l'acquisition de la nationalité allemande, à voir *« si la double nationalité pouvait être rendue possible au-delà des exceptions existant déjà »*. Le problème se pose surtout pour les jeunes générations d'étrangers, partagés jusqu'ici entre leur loyauté envers leur pays d'origine et le pays où ils vivent sans pouvoir y exercer leurs droits civiques.

Le chef du gouvernement allemand a récusé une nouvelle fois avec vigueur une fatalité xénophobe allemande. Il a rappelé que son pays avait accueilli ces dernières années le plus grand nombre de réfugiés, victimes de guerres civiles ou immigrés venant de l'est de l'Europe ou d'autres continents tenter leur chance.

Souhaitant que les crimes antiturcs ne portent pas préjudice aux relations avec la Turquie, il y voit le signe d'un *« abrutissement moral »* qu'il convient de combattre à la fois par des mesures répressives et par une réflexion sur la société. M. Kohl a annoncé qu'il prendrait l'initiative d'une rencontre sur le thème de la violence des jeunes, invitant à réfléchir sur les valeurs de base mais aussi sur le rôle des médias.

HENRI DE BRESSON

GRANDE-BRETAGNE : l'affaire Asil Nadir

Le Parti conservateur reconnaît avoir été financé par un homme d'affaires douteux

L'affaire Nadir continue de provoquer des remous politiques à Londres. Alors que le Parti conservateur reconnaît avoir accepté des dons importants de la part de cet homme d'affaires d'origine chypriote turque qui a quitté précipitamment la Grande-Bretagne, les travaillistes exigent que le parti de John Major rembourse *« jusqu'au dernier penny »*.

LONDRES

de notre correspondant

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les responsables du parti conservateur ont fini par reconnaître avoir reçu des dons d'Asil Nadir, cet homme d'affaires douteux réfugié à Chypre depuis le 4 mai. En tout, neuf versements, échelonnés de 1985 à 1990, pour un total de 440 000 livres sterling (1). Cet argent, a tenu à préciser un porte-parole du parti tory, a été versé non pas par Asil Nadir mais par ses compagnies, Polly Peck International et Unipac Packaging, sur les comptes du « Fonds industriel », un organisme discret qui permet au parti au pouvoir d'accueillir les « contributions » des milieux de la finance et de l'industrie.

Ces sommes seront immédiatement restituées, a assuré, mercredi 16 juin, sir Norman Fowler, *« s'il est prouvé que l'argent à été volé »*, sous-entendu par Asil Nadir, lequel est parti en laissant des dettes évaluées à 1,3 milliard de livres... Le président du Parti conservateur, qui était entendu par une commission de la Chambre des communes, a souligné qu'à l'époque des versements Polly Peck était *« une société britannique de premier plan et prospère »*, une manière de dire qu'il n'y avait alors rien de répréhensible à accepter les marques de cette générosité. Celle-ci était-elle désintéressée ? La question constitue tout l'enjeu politique de ce rebondissement de l'« affaire Nadir ».

« Honneurs » et règles strictes

La mise au point de sir Norman était devenue inévitable depuis que le quotidien *The Independent* a révélé que l'homme d'affaires en faillite avait vainement tenté d'obtenir un titre de chevalier en finançant le parti tory. Outre ce versement « officiel » de 440 000 livres, Asil Nadir aurait versé (*via* la Suisse) une somme de 500 000 livres au Parti conservateur, dans le vain espoir d'obtenir l'anoblissement : riche, courtisé, détenteur d'un passeport britannique mais chypriote-turc de naissance, Asil Nadir souhaitait obtenir cette ultime marque de consécration de l'*establishment*.

Tout cela est nié en bloc par le Parti conservateur : *« Nous n'avons pas connaissance d'autres donations de M. Nadir, soit personnellement, soit par ses compagnies »*, a précisé un porte-parole, ce que sir Norman a confirmé à sa façon devant les parlementaires : *« Je ne pense pas qu'il y ait la moindre preuve que Polly Peck ou Asil Nadir ait versé d'autres contributions que celles dont j'ai fait état. »* De toute façon, a vertueusement assuré sir Norman, le Parti conservateur a des règles *« très strictes »* en matière de donations, et celles-ci ne peuvent en aucun cas *« acheter une influence ni des honneurs »*.

John Smith, le chef de l'opposition, s'est montré d'autant plus sceptique que, selon les travaillistes, plus de 50 % des « honneurs » accordés à des industriels sous les gouvernements Thatcher et Major ont profité aux responsables de groupes industriels qui ont participé au financement du Parti conservateur. La liste de ces derniers a même été publiée par le *Daily Telegraph*, journal connu pour être proche des tories.

Asil Nadir vient de faire savoir qu'il était *« très improbable »* qu'il revienne à Londres assister, en septembre, à son procès. Et il ajouta qu'il avait versé 1,5 million de livres, au total, au Parti conservateur...

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling vaut environ 8,30 F.

ESPAGNE : la formation du nouveau gouvernement

M. Gonzalez négocie avec les partis nationalistes

Le chef de l'exécutif espagnol, Felipe Gonzalez, a entamé, mercredi 16 juin à Madrid, une série d'entretiens avec les chefs des différentes formations politiques représentées au Parlement afin de trouver une formule qui lui permette de constituer un gouvernement stable. A l'issue des élections du 6 juin, il manque en effet au Parti socialiste (PSOE) de M. Gonzalez 17 sièges pour disposer de la majorité absolue, ce qui le contraint à trouver une force d'appoint.

Trois possibilités s'offrent à Felipe Gonzalez, a expliqué au *Monde* le ministre espagnol de la culture, Jordi Sole Tura, du Parti socialiste catalan, de passage à Paris cette semaine : un gouvernement de coalition, un pacte général pour la législature, ou *« rien du tout »*, c'est-à-dire un gouvernement socialiste recherchant des accords au coup par coup. La solution optimale pour le chef du PSOE serait celle du gouvernement de coalition, qui assurerait *« la stabilité maximale »*. C'est donc, comme prévu, vers les mouvements nationalistes catalan (Convergencia i Unio, CIU, 17 sièges) et basque (Parti nationaliste basque, PNV, 5 sièges) que se tourne en priorité M. Gonzalez.

Mais, souligne M. Sole Tura, la CIU est divisée sur la question de la participation au gouvernement de Madrid, qui lui pose un *« problème philosophique de fond »* : pour un parti régional comme la CIU, participer au gouvernement central c'est, dit le ministre, *« une contradiction que le nationalisme catalan n'a jamais résolue »*. Le PNV, de son côté, est plus favorable à un pacte législatif qu'à une participation ministérielle.

D'autres, à Madrid, craignent que l'arrivée au pouvoir des nationalismes « historiques » catalan et basque ne suscite des réactions négatives des régions moins puissantes comme l'Estrémadure ou l'Andalousie. Jordi Sole Tura balaie cet argument : *« Si les Catalans sont prêts à gouverner à Madrid, ils doivent l'être pour toute l'Espagne*, dit-il. *Je crains bien plus un gouvernement instable, qui devrait négocier pour chaque vote des voix au Parlement. Le prix serait sans doute beaucoup plus élevé »*.

Pour M. Sole Tura, les tendances nationalistes des régions en Espagne sont *« moins inquiétantes qu'il y a quelques années »* ; il en veut pour preuve la victoire du PSOE sur le PNV, le 6 juin, pour la première fois au Pays basque, ainsi que le maintien de la supériorité des socialistes sur la CIU en Catalogne.

S. K.

□ **POLOGNE : la Légion d'honneur pour Jacek Kuron.** – Jacek Kuron, ministre du travail et figure légendaire de l'opposition polonaise au communisme, a été décoré mercredi 16 juin de la Légion d'honneur à l'ambassade de France à Varsovie. L'insigne a été épinglé sur son non moins légendaire blouson de jean. – *(AFP.)*

□ **Sommet anglo-irlandais à Londres.** – Les premiers ministres britannique et irlandais, John Major et Albert Reynolds, se sont réunis mercredi 16 juin à Londres, pour discuter des préparatifs du sommet européen de Copenhague mais surtout de l'Irlande du Nord. Les deux hommes entendent réaffirmer leur volonté commune de favoriser une reprise des pourparlers sur l'avenir politique de l'Ulster, interrompus depuis sept mois. – *(AFP.)*



EUROPE

UKRAINE : M. Kravtchouk prend le contrôle direct du gouvernement

Un référendum sera organisé le 26 septembre

Les députés ukrainiens ont décidé, jeudi 17 juin, d'organiser le 26 septembre prochain un référendum de confiance au président Leonid Kravtchouk et au Parlement, en réponse aux grévistes du Donetsk (dans le sud-est russophone de l'Ukraine), qui paralysent le pays depuis dix jours. La consultation aura cependant un caractère «consultatif», ont décidé les députés, ce qui devrait mécontenter les mineurs en grève.

La veille, alors que le Parlement hésitait à répondre aux demandes des grévistes, M. Kravtchouk avait décrété l'«état d'urgence économique» en Ukraine, en prenant le contrôle direct du gouvernement. Le décret accorde aussi de larges pouvoirs au premier ministre Leonid Koutchma, nommé à la tête d'un «comité extraordinaire chargé de la gestion de l'économie» composé de sept personnes, dont les responsables de l'agriculture et des finances.

Ce qui suspend *de facto* les pouvoirs en matière économique du Parlement, engagé depuis des semaines dans un affrontement avec le président et le premier ministre, qui eux-mêmes rivalisaient pour élargir leurs pouvoirs. Le document précise que l'objectif de l'état d'urgence est de *«stabiliser l'industrie, arrêter l'inflation et accélérer la réforme monétaire»* en Ukraine.

Le président Kravtchouk était attendu jeudi à Moscou pour un sommet à huis clos avec Boris Eltsine, attendu depuis des mois, où tous les problèmes brûlants (économie, statut de la flotte de la mer Noire et de Sébastopol, armes nucléaires) devaient être abordés.

Le ministre russe de la défense Pavel Gratchev a, de son côté, ajourné une visite prévue le 20 juin à Washington pour des pourparlers sur le statut des armes nucléaires ex-soviétiques déployées en Ukraine. – *(AFP, AP.)*

RUSSIE : la conférence constitutionnelle

Les représentants des Républiques expriment leur mécontentement

MOSCOU

de notre envoyé spécial

«Nous sommes en mesure d'affirmer qu'un projet unique de nouvelle Constitution est en train de naître, encore meilleur et plus riche que les variantes dont il est issu» : c'est un Boris Eltsine particulièrement satisfait qui a clos, mercredi 16 juin à Moscou, la première partie des travaux de la Conférence constitutionnelle qu'il avait lui-même convoquée, et dont il avait aussi choisi une bonne partie des représentants.

A une immense majorité (82 %), les délégués ont adopté une *«déclaration»* soulignant les points fondamentaux sur lequels la nouvelle Constitution devra être fondée : droit *«inaliénable»* à la propriété, séparation entre les pouvoirs, reconnaissance des structures fédérales du pays... Composée de soixante membres, une «commission d'entente», présidée par M. Eltsine et qui sera dirigée par Sergueï Filatov, le chef de l'administration présidentielle, aura jusqu'au 26 juin, date à laquelle la conférence se réunira de nouveau, pour tenter de mettre au point un projet plus substantiel.

En fait, les choses sont loin d'être aussi simples. Pour deux raisons essentielles. D'abord l'absence de Rouslan Khasboulatov : après avoir quitté la Conférence, le président du Parlement avait été mandaté par les députés pour y retourner, afin de faire entendre leur crainte de voir celle-ci se substituer, en fait, au Parlement. Mais, arguant d'un «malaise» – qui ne l'a pas empêché de se rendre mercredi à Istanbul où s'est ouverte une Assemblée parlementaire de la coopération en mer Noire – M. Khasboulatov ne s'est pas exécuté et n'a donc toujours pas exprimé sa position.

La seconde raison qui devrait tempérer l'optimisme de M. Eltsine est le mécontentement manifesté mercredi par les représentants des Républiques. Le président russe avait en effet fait retirer du texte de la *«déclaration»* finale deux paragraphes concernant les pouvoirs à donner aux entités régionales qui composent la Fédération, affirmant qu'*«il était trop tôt»* pour introduire ces éléments. Les Républiques y étaient définies comme des entités *«souveraines»* et il y était stipulé que le futur Parlement bicaméral accorderait une place de choix aux représentants des quatre-vingt-dix «sujets» de la Fédération. Le président du Parlement de Yakoutie, Klement Ivanov, a ainsi déclaré que l'attitude de Boris Eltsine *«crée une situation dangereuse qui menace de réduire à zéro tous les résultats des travaux de la conférence»*. Le président du Parlement de Carélie, Viktor Stepanov, espère, pour sa part, qu'*«il ne s'agit que d'un recul tactique»*.

JOSÉ-ALAIN FRALON

AZERBAIDJAN

Offensive arménienne dans le Haut-Karabakh

Les forces arméniennes du Haut-Karabakh ont profité de la crise politique en Azerbaïdjan pour poursuivre, mercredi 16 juin, leur offensive à l'est en direction des villes d'Agdam, de Martouni et, surtout, de Mardakert, qu'ils avaient perdues l'an dernier. Les dirigeants de Stepanakert ont affirmé lundi avoir *«perdu le contrôle»* de certaines de leurs unités qui refusent le plan de la CSCE pour un cessez-le-feu qui devait entrer en vigueur cette semaine. Selon Bakou, pourtant, ce sont 15 blindés d'assaut, 20 chars et des hélicoptères blindés MI-24 arméniens qui attaquent dans cette seule direction, faisant, mercredi, 12 morts dans les rangs azéris.

La présidence azerbaïdjanaise explique qu'elle ne peut guère soutenir ce front, contrôlé par les forces azéries rebelles, qui, par ailleurs, maintenaient mercredi leur pression aux portes de Bakou, après avoir pris le contrôle de plus de la moitié du territoire azerbaïdjanais. – *(AFP, Reuter.)*

La très discrète visite à Paris du président tchétchène

Si l'un de ses interlocuteurs n'avait pas cru bon d'avertir la presse et s'il n'avait été vu sortant de l'hôtel Royal Monceau, l'ex-général des forces aériennes stratégiques soviétiques Djohar Doudaev, qui menace périodiquement d'user de l'arme atomique contre ses ennemis russes, aurait fait à Paris une visite d'une discrétion totale.

Au point que le Quai d'Orsay n'en était pas informé et affirmait mardi 15 juin, au lendemain de son arrivée, que, de toute façon, la France n'aurait pas donner de visa à ce président de la Tchétchénie, certes élu au suffrage universel, mais dans une République sécessionniste du Caucase du Nord qu'aucun Etat n'a reconnue. A commencer par Moscou, pour qui la Tchétchénie, son million d'habitants, ses raffineries et ses célèbres mafias, font toujours partie de la Fédération de Russie. Même s'il s'agit du seul Etat de l'ex-URSS à avoir réussi, à ce jour, à se débarrasser totalement de tous ses soldats russes. Qui sont, il est vrai, massés désormais tout autour. Ce qui, étrangement, n'empêche pas le général-président de faire des voyages à l'étranger (*le Monde* du 28 octobre 1992), qui l'ont déjà conduit dans divers pays musulmans, mais aussi à Londres, et maintenant à Paris. Il y aurait dîné avec des représentants de MM. Léotard et Pasqua, des industriels et quelqu'un de la DGSE. Un dîner organisé par son «représentant» en France, un intermédiaire qui tente d'intéresser les grandes firmes pétrolières, d'armement et de travaux publics aux richesses de la Tchétchénie.

Lesquelles, à en croire son président, ne viendraient pas du trafic d'armes ou de drogue, comme on le pense parfois, mais d'énormes réserves de pétrole – *«auxquelles les Etats-Unis, et M. Clinton personnellement, sont très intéressés.»* Sur place, on avait pourtant tendance à se plaindre de ce que Moscou ait asséché les derniers gisements tchétchènes... Mais il y a d'autres appâts : les MiG, têtes nucléaires, radars et autres bricoles gardées en Tchétchénie et examinables sur place. Les militaires français auraient en tout cas offert au général quelques essais d'appareils, mercredi, sur leur base de Mirages-2000 à Orange.

Les responsables français et les industriels interrogés ont tous affirmé n'avoir eu aucun contact *«officiel»* avec le général Doudaev, tout en admettant, pour certains, qu'il se trouvait bien en France – du 13 au 16 juin, précisait-on à la réception du Royal Monceau et auprès de son «service de sécurité» français du cinquième étage. Ce qui est sans doute préférable pour tout le monde, et en tout cas pour l'opposition démocratique tchétchène – réduite au silence pour avoir trop dénoncé le comportement de «tontons-macoutes» de la garde du président Doudaev, dont les chars ont dispersé les restes du Parlement local le 4 mai dernier.

SOPHIE SHIHAB

La candidature de la Roumanie à la CEE

Sir Leon Brittan invite Bucarest à accélérer sa politique de réformes

BUCAREST

correspondance

«Il n'y a pas de candidats de première ou de seconde classe. La course pour l'adhésion à la CEE est ouverte.» Les autorités roumaines ont certainement apprécié la réflexion de Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission européenne, en visite à Bucarest les 14 et 15 juin. Mais ce propos n'a sans doute pas levé toutes les inquiétudes : la Roumanie, malgré l'accord d'association avec la CEE signé le 1er février dernier, craint d'être traitée comme un candidat de seconde zone derrière la «troïka» composée de la Hongrie, de la Pologne et de l'ex-Tchécoslovaquie.

Le commissaire aux affaires extérieures de la Communauté a bien promis *«de proposer d'accélérer»* l'accès de la Roumanie à la CEE lors du prochain conseil européen de Copenhague, mais *«aux côtés des autres pays d'Europe centrale et orientale»* et *«lorsque les conditions seront réunies»*. Tout en reconnaissant *«le chemin parcouru»* et *«les difficultés»* rencontrées sur la voie de la transition vers l'économie de marché, Sir Leon a voulu attirer l'attention des autorités roumaines sur les dangers du «gradualisme» : *«Plus vite les réformes seront appliquées, plus tôt la Roumanie en tirera les bénéfices»*, a-t-il estimé, en soulignant *«l'urgence de s'attaquer à la restructuration industrielle»*.

Réaliste, la Roumanie a donc choisi de faire preuve de modération sur la question d'une future adhésion à la CEE, d'autant plus que M. Negritoiu, ministre d'Etat chargé de la réforme économique, déclarait récemment que, pour le moment, son pays n'arrivait pas à remplir tous les quotas d'exportation prévus dans l'accord d'association.

CHRISTOPHE CHATELOT

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Le Kurdistan irakien sous perfusion

L'ancienne province rebelle, qui vit de l'aide internationale préférerait recevoir les moyens de se développer

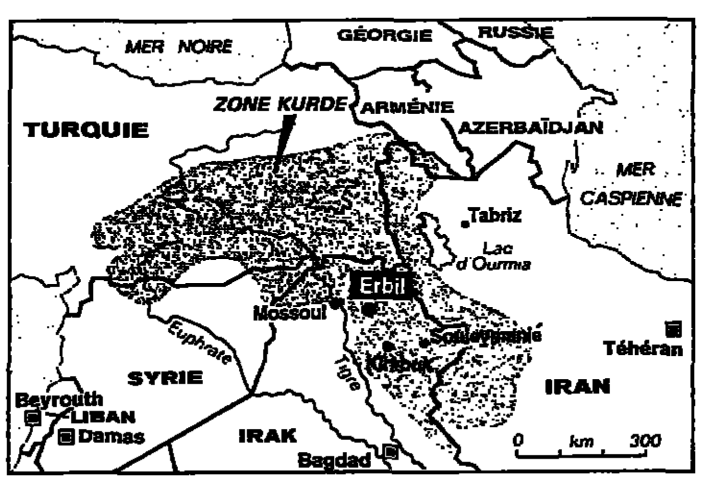
ERBIL

de notre envoyée spéciale

Entre deux montagnes, dans les plaines du Kurdistan irakien, les blés ondulent et les paysans l'avouent : malgré les entraves, la récolte sera bonne. Le « ministre » de l'agriculture l'affirme : la moisson pourrait nourrir la population et des grains pourraient être stockés pour les prochaines semences. Mais qui bénéficiera de cette récolte ?

Comme l'an dernier, le régime de Bagdad qui offre de bons prix aux paysans ou le « gouvernement » kurde – non reconnu internationalement – qui, faute de moyens financiers pour l'acheter, a sollicité, en vain jusqu'à maintenant, l'ONU ? Enjeu de taille pour le « gouvernement » car le maintien sur place de cette récolte pourrait permettre de réanimer le circuit de production et de donner un peu de travail à une population qui compte plus de 80 % de chômeurs.

Cette affaire est exemplaire du paradoxe de la situation au Kurdistan qui vit, depuis plus de deux ans, sous perfusion internationale, alors qu'il aurait en grande partie les moyens de subvenir à ses besoins pour peu qu'on lui donne, une fois pour toutes, les moyens de redémarrer. Cette région a, en effet, des atouts : outre son agriculture, des puits de pétrole et quelques usines, aujourd'hui toutes à l'arrêt en raison de l'embargo sur l'Irak.



Salaires de rêve

La quarantaine d'organisations humanitaires présentes ici le disent haut et fort : *« Le Kurdistan n'est plus en situation de première urgence »*, c'est une question de développement. *Mais*, comme l'affirme Fabienne Bully, représentante de France-Libertés, *« on ne peut pas envisager de faire du développement sans volonté politique des pays donateurs »*.

Le « gouvernement kurde », composé en grande majorité et à parité de membres des deux partis dominants, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, plaide dans le même sens. *« Nous ne voulons pas être des assistés à vie, alors que nous avons les moyens de notre développement »*, affirme le « ministre » de l'action humanitaire et de la solidarité, Mohammad Tawfik.

Principale accusée des Kurdes, l'ONU, à laquelle ils reprochent d'une part de traiter de leurs problèmes avec Bagdad, et d'autre part de dépenser beaucoup plus d'argent en salaires et primes pour *ses fonctionnaires qu'en* aide réelle. Un garde des Nations unies touche 3 400 dollars par mois, plus une indemnité journalière de 185 dollars : de quoi faire rêver dans une région où le salaire mensuel atteint à peine 7 dollars.

D'autre part, quand l'ONU change ses dollars à Bagdad, elle le fait au taux officiel, soit 3 dollars pour 1 dinar, alors qu'au Kurdistan, 3 dollars valent 90 dinars. *« Quand nous recevons 1 dinar, 89 vont donc dans les caisses du gouvernement de Bagdad*, déplore Fouad Massoum, ancien « premier ministre » kurde. *Nous demandons que l'argent nous soit directement versé et nous l'utiliserons sous contrôle de l'ONU. »*

Autre difficulté : la plupart des organisations humanitaires présentes au Kurdistan n'ayant pas signé le mémorandum qui régit les rapports du gouvernement central avec l'ONU, elles ne peuvent bénéficier de la manne des Nations unies. Des ressources sont ainsi perdues faute de prestataires.

L'espoir, né des élections organisées avec la bénédiction de la communauté internationale, en mai 1992, s'est donc vite éteint. Aujourd'hui, un an après la mise en place du Parlement et du gouvernement, les autorités kurdes dressent un bilan amer d'une situation précaire et chaotique. Précaire, car – chacun en est conscient – la liberté retrouvée pour les Kurdes irakiens repose avant tout sur la protection des alliés, elle-même soumise, tous les six mois, à l'accord des dirigeants d'Ankara pour le stationnement des avions américains, britanniques et français sur la base d'Incirlik. Même si la reconduction de cet accord n'a pas posé de problèmes jusqu'à maintenant, les Kurdes voudraient que sa durée soit liée au maintien au pouvoir du président Saddam Hussein. Cette assurance, souligne M. Tawfik, encouragerait ceux qui en ont les moyens à investir et les villageois à reconstruire sans crainte d'être de nouveau chassés.

La présence, sur la ligne de front, entre le sud sous contrôle du gouvernement central et le nord sous autorité kurde, de 70 000 à 80 000 soldats irakiens n'est pas faite pour rassurer une population, prête à croire les incessantes rumeurs d'attaques. En déplacant *et en changant constamment* ses unités, le régime de Bagdad, qui, selon des sources occidentales, n'a pas récemment renforcé son dispositif, maintient la pression et rappelle aux Kurdes qu'il a encore les moyens de frapper.

Cette précarité de la situation, les Kurdes la ressentent surtout comme volontairement liée au refus de la communauté internationale de se prononcer politiquement sur l'avenir du Kurdistan. *« La communauté internationale nous regarde comme une partie de l'Irak et nous en sommes une*, admet le Dr Rosch, « vice-premier ministre », *mais nous ne sommes pas une partie du régime et nous devrions donc bénéficier de règles spéciales. On nous traite comme une population en danger qui a besoin de nourriture et de secours, au lieu d'apprécier notre processus démocratique, nos efforts d'organisation, et de nous aider à résoudre nos problèmes. »*

Cet effort d'organisation réel et reconnu par la plupart se heurte en effet au manque de moyens d'un gouvernement qui perd, chaque jour, de sa crédibilité face à une population au sein de laquelle certains commencent à s'interroger sur ce qu'il en est de vivre libre mais le ventre vide. *« Si l'alternative n'était pas le retour de Saddam*, avoue l'ancien « premier ministre », Fouad Maassoum, *la population exploserait. »*

Recettes de contrebande

Mais que peut faire le « gouvernement » avec un budget dont les recettes sont composées principalement des taxes levées sur la contrebande en provenance de Turquie, d'Iran ou de la zone sous contrôle du gouvernement de Bagdad ? Celles-ci rapportent environ 90 millions de dinars quand il en faudrait, selon l'ancien premier ministre, 150 pour payer les fonctionnaires, les peshmergas, et faire tourner l'administration.

Dans ce contexte, l'annulation, le 3 mai, par Bagdad, des billets de 25 dinars imprimés à Londres et qui avaient les faveurs des Kurdes a été durement ressentie. Le recensement de ces billets a montré que le Kurdistan en possédait pour 1 milliard de dinars, soit, au taux actuel, environ 35 millions de dollars. Une somme que les responsables kurdes voudraient voir rembourser sur les avoirs irakiens gelés. Ce qui, à leur avis, aurait aussi *pour conséquence de décourager* Bagdad d'en faire autant pour les billets de 5 et de 10 dinars.

Aujourd'hui la psychose de l'annulation de ces billets s'est emparée des Kurdes, qui, sans perspective d'une solution de remplacement, ont perdu confiance dans leur monnaie. *« Le gouvernement de Bagdad nous a traités, dans cette affaire, comme un pays étranger*, assure M. Maassoum, *mais l'ONU ne tient pas compte des mesures irakiennes. Les Nations unies doivent tenir compte de la réalité kurde. »*

L'incapacité du gouvernement à agir sur une situation économique catastrophique crée une instabilité politique facilement exploitable à la fois par la Turquie, l'Iran et bien sûr l'Irak. Si Ankara n'a pas intérêt à déstabiliser le Kurdistan irakien, il n'en est pas de même pour Téhéran et Bagdad qui ne se privent pas d'agir en sous-main afin d'entretenir une insécurité qui obligera les organisations humanitaires à quitter la région.

FRANÇOISE CHIPAUX

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Réunion à Kaboul de la commission de défense

La commission de défense, créée il y a un mois par les factions afghanes pour se substituer au ministre Massoud, s'est réunie pour la première fois, mercredi 16 juin, à Kaboul. Elle a confirmé le cessez-le-feu annoncé le 19 mai et va tenter de réquisitionner les armes lourdes des combattants.

Huit des neuf formations islamistes participaient à la réunion, présidée par le chef de l'Etat, Burhanuddin Rabbani. Seule était absente la dissidence du Hazb-i-Islami dirigée par Yunus Khales. Le général Qanooni – bras droit d'Ahmed Chah Massoud – a déclaré qu'un *« accord de principe »* avait été conclu sur le retrait des roquettes qui ravagent Kaboul depuis des mois. – *(AFP.)*

CAMBODGE

Accord à Phnom-Penh sur un « gouvernement national provisoire »

Le prince Ranariddh et Hun Sen ont accepté, mercredi 16 juin, de coprésider un « gouvernement national provisoire » (*le Monde* du 17 juin). Les vingt-huit ministères devraient être répartis de la façon suivante : onze pour le FUNCINPEC (royaliste, qui compte 58 députés sur 120 à l'Assemblée constituante) et pour le Parti du peuple (PPC au pouvoir, 51 élus), cinq pour le Parti démocrate libéral bouddhiste de Son Sann (10 députés) et un pour le Molinaka (un député). D'autre part, une conférence internationale, réunie jeudi et vendredi à Phnom-Penh, devrait fixer au 28 août, soit trois mois après la date des élections, la fin du mandat de l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies).

En outre, à l'occasion d'une audience jeudi matin au palais royal, le prince Sihanouk a accordé son pardon aux anciens dirigeants de la « sécession » du Cambodge oriental, son fils le prince Chakrapong et le général Sin Song. Enfin, l'ancien roi a déclaré qu'il réserverait un *« accueil chaleureux »* aux Khmers rouges au cas où ces derniers décideraient de revenir à Phnom-Penh. Mais, tout en leur demandant de *« mettre fin à leur zone autonome »*, le chef de l'Etat ne leur a fait aucune proposition. – *(Corresp.)*

CUBA

Importante réduction des forces armées

Dans la plus grande discrétion, le gouvernement cubain a entrepris une importante réduction de ses forces armées – 380 000 militaires les mieux équipés d'Amérique latine, sans compter 1,5 million de membres des forces paramilitaires – dans le but, notamment, de faire face à la plus grave crise économique que l'île ait connue depuis trente-quatre ans. L'agence officielle Prensa Latina a indiqué, mardi 15 juin, que *« Cuba avait des forces armées trop importantes et trop coûteuses par rapport au développement économique de l'île »*, reprenant des propos du général Raoul Castro, numéro deux du régime et ministre de la défense. Aucune précision chiffrée n'a été donnée mais des rumeurs font état d'une diminution d'au moins un tiers des forces armées régulières. Hormis quelques pièces de rechange, Cuba n'a obtenu, depuis trois ans, aucun armement de la Russie, a indiqué le général Castro. Jusqu'à son éclatement, l'URSS avait gratuitement fourni une grande quantité de matériel militaire à Cuba. Par ailleurs, les autorités cubaines se sont déclarées prêtes à reprendre avec Washington les négociations sur l'indemnisation des firmes américaines nationalisées en 1960. – *(AFP, UPI.)*

INDE

Le premier ministre accusé de corruption

Le premier ministre indien a été accusé, mercredi 16 juin, d'avoir reçu un pot-de-vin pour financer une campagne électorale. Narasimha Rao a sèchement démenti. Le principal parti d'opposition, le BJP (hindouiste), a pourtant réclamé sa démission. L'accusateur, Harshad Mehta, est poursuivi en justice pour avoir, en sa qualité de courtier, provoqué une envolée des cours de la Bourse de Bombay, suivie d'un krach début avril 1992. Libéré sous caution, il a affirmé avoir apporté lui-même à M. Rao, fin 1991, une valise contenant 6,7 millions de roupies (223 000 dollars) en billets, puis payé un complément de 3,3 millions.

L'argent, assure M. Mehta, devait financer sa campagne pour se faire élire député. Ces « révélations » ont créé la surprise, M. Rao ayant une image d'intégrité. Elles risquent, en toute hypothèse, de lui nuire, alors qu'il est en perte de vitesse au sein de son parti. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE

Démission du ministre des privatisations

Le ministre slovaque des privatisations, Lubomir Dolgos, a présenté sa démission mercredi 16 juin sur fond de grandes manœuvres en vue d'une nouvelle coalition gouvernementale à Bratislava. Le parti du premier ministre Vladimir Meciar, le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) est minoritaire au Parlement depuis le départ, en mars, du ministre des affaires étrangères Milan Knazko qui a emmené avec lui sept députés du HZDS. Selon plusieurs indications, M. Meciar cherche à former une coalition avec le Parti national slovaque (SNS) de Ludovit Cernak, qui revendiquerait alors les postes économiques au gouvernement.

M. Dolgos, vice-président du HZDS, a fait l'objet il y a quelques jours d'une « motion de censure » au sein de son propre parti à la suite de différends sur la politique de privatisation des entreprises d'Etat. – *(UPI, Reuter, AFP.)*

□ **MEXIQUE : nouvelle purge dans la police.** – Le bureau du procureur général de la République a annoncé, mardi 15 juin, à Mexico, le limogeage de soixante-sept policiers spécialisés dans la lutte contre le trafic de drogue. Une enquête de cinq mois a permis de montrer que ces policiers avaient des *« activités illégales »* ou entretenaient *« des relations avec la pègre »*, ajoute le communiqué du bureau. Cette purge s'ajoute à l'arrestation ces derniers jours d'une dizaine de policiers (*le Monde* du 16 juin) soupçonnés d'avoir protégé des trafiquants de drogue mêlés à l'assassinat, le 24 mai, de l'archevêque de Guadalajara, le cardinal Juan Jesus Posadas. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

Cinq nominations d'ambassadeurs

Le porte-parole du gouvernement Nicolas Sarkozy a annoncé mercredi 16 juin la nomination en conseil des ministres de cinq ambassadeurs.

Jean-Louis Lucet en Italie

[Né en 1933, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Jean-Louis Lucet a été en poste notamment à Londres (1965-1969), chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République (1970-1974), au Caire (1974-1978), à Rome (1978-1981). Il a été ambassadeur à Dakar (1986-1990). Il était ambassadeur à Tel-Aviv depuis juin 1991.]

Jean Guéguinou en Grande-Bretagne

[Né en 1941, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Jean Guéguinou a été chef de cabinet du ministre des affaires étrangères (1973-1976), chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre (1976-1977), sous-directeur à la direction des affaires africaines et malgaches (1977-1982). Il a été ensuite consul général à Jérusalem (1982-1986), puis chef du service d'information et de presse (1986-1990). Il était ambassadeur à Prague depuis août 1990.]

Pierre Brochand en Israël

[Né en 1941, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Pierre Brochand a été en poste à Saïgon (1971-1975), à Bangkok (1975-1979), consul général à San-Francisco (1979-1982), sous-directeur d'Asie et Océanie (1982-1985), puis représentant permanent de la France auprès des Nations unies à New-York (1985-1989). Il était ambassadeur à Budapest depuis décembre 1989.]

Michel de Bonnecorse auprès des Nations unies à Genève

[Né en 1940, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Michel de Bonnecorse Benault de Lubières a été en poste à Dakar (1978-1982), à Tananarive (1982-1984), à la direction des affaires économiques et financières (1985-1986). Il a été directeur général adjoint de l'UNESCO (1986-1988). Il était ambassadeur à Nairobi depuis mai 1990.]

Jacques Costilhes aux îles Tuvalu

[Né en 1944, diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales, Jacques Costilhes a été en poste à Pékin (1975-1977), Ankara (1977-1980), New-Delhi (1980-1983). Il a été détaché auprès du ministère de l'industrie et de la recherche (1983-1986), puis consul général à Séville (1986-1990). Il était consul général à Istanbul depuis mars 1990.]

□ **M. Arafat et les droits de l'homme.** – Le chef de l'OLP a violemment attaqué Israël, qu'il a accusé mercredi 16 juin devant la Conférence mondiale des droits de l'homme à Vienne de commettre des *« crimes de génocide »* et de recourir à *« des moyens et mesures prohibés par le droit international »*. M. Arafat s'est d'autre part attaqué aux *« tentatives des puissances hégémoniques tendant à imposer un mécanisme qui leur permet, sous le prétexte de la défense des droits de l'homme, de mettre en œuvre leurs propres objectifs »*. Pour sa part, le prince Saoud Al Faisal, ministre des affaires étrangères d'Arabie saoudite, est parvenu à une conclusion du même ordre : *« Les droits de l'homme en islam ont pour source le Créateur. La charia détermine la Constitution de l'Etat* (...). *La communauté internationale ne devrait pas invoquer les droits de l'homme pour s'ingérer sans raison dans les affaires d'un autre Etat. »* – *(Corresp.)*

□ **Reginald Bartholomew nommé ambassadeur des Etats-Unis à Rome.** – Le diplomate de carrière Reginald Bartholomew, qui fut récemment l'émissaire spécial des Etats-Unis pour l'ex-Yougoslavie, a été nommé, mardi 15 juin, ambassadeur à Rome par le président Clinton. Ancien ambassadeur à Madrid (de 1980 à 1983) et à Beyrouth (de 1983 à 1986), M. Bartholomew avait été nommé en 1989 sous-secrétaire d'Etat chargé des programmes d'assistance en matière de sécurité. Il a ensuite été ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'OTAN. Sa nomination à Rome devra être confirmée par le Sénat. – *(AFP.)*

« La France doit s'impliquer davantage dans la francophonie »

estime Jacques Toubon

Invité, mercredi 16 juin, de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (1), le ministre de la culture et de la francophonie a déclaré : *« La France doit s'impliquer davantage, et sans complexe, dans la francophonie. Ce serait dommage de laisser des carcans moraux ou intellectuels français entraver le développement de la francophonie dans le monde. »*

Au cinquième sommet francophone prévu à Port-Louis (Maurice), du 15 au 17 octobre, M. Toubon compte proposer *« le renforcement des instances politiques de la francophonie »*. En contrepoint de cette donne se voulant plus énergique, un journaliste libanais a rappelé au ministre les diminutions de crédits culturels du début de l'année, concernant, en particulier, les bourses des étudiants étrangers.

Sur le plan national, M. Toubon a indiqué que le nouveau projet de *loi sur l'usage du français en* France – remplaçant le texte préparé par Catherine Tasca, secrétaire d'Etat dans le cabinet Beregovoy – sera présenté à la session parlementaire d'automne. Cette *« loi d'ordre public sera plus générale et plus précise »* que le projet Tasca. Elle comportera des sanctions pour les contrevenants et la possibilité pour les associations de défense de la langue d'ester en justice. En outre, Matignon rappellera aux fonctionnaires *« leur devoir linguistique en France et à l'étranger »*.

Le chef de l'Etat soutient apparemment cette politique, n'ayant pas hésité récemment, au Salon du Bourget, à demander à la société Thomson, dont l'affichage était seulement en anglais, de franciser sa présentation, ce qui a été exécuté.

J.-P. P.-H.

(1) L'UIJPLF (3, cité Bergère, 75009 Paris) groupe 1 920 journalistes francophones (dont 350 Français), répartis dans 50 pays, les derniers adhérents en date étant l'Algérie, la Roumanie, le Cambodge, la Mauritanie et la Guinée.

Le débat à l'Assemblée nationale sur l'entrée et le séjour des étrangers

Claude Malhuret (UDF) critique vivement le projet du ministre de l'intérieur

L'Assemblée nationale a repris, mercredi 16 juin, l'examen du texte sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Trente-deux députés sont intervenus au cours des cinq heures de débat qui ont vu les élus de l'opposition attaquer nettement les dispositions de la loi, tandis que quelques voix discordantes – en particulier celle de Claude Malhuret, député UDF et ancien secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme – se faisaient entendre au sein de la majorité.

L'hémicycle semblait bien vide en ce deuxième jour de discussion d'une loi-clé dans le dispositif du gouvernement en matière d'immigration. Seuls une vingtaine de députés siégaient encore sur les bancs pourpres du Palais-Bourbon, après la séance télévisée des questions au gouvernement. Cela n'a pas empêché Julien Dray (PS, Essonne) d'intervenir avec fougue contre le texte présenté. Cet élu de banlieue, comme il se plaît à se présenter, et qui souhaitait aborder le débat *«sans tabous ni fantasmes»*, s'est attaché à démontrer *«l'inutilité et l'inefficacité»* du projet sur les flux migratoires.

Le principal orateur du Parti socialiste a ainsi déclaré que le gouvernement *«se trompait de cible»* : *«C'est une erreur statistique que d'affirmer que ce sont les immigrés clandestins qui seraient les auteurs de la majorité des faits délictuels commis*, a-t-il affirmé. *Tous les élus de banlieue le savent : 80 % des «noyaux durs» sont des citoyens français»*.

En se fixant comme objectif *«immigration zéro»*, le gouvernement se trompe aussi de *«concept»* : *«La France est une nation, une terre d'immigration dans laquelle se fondent depuis toujours les identités. L'honnêteté et la crédibilité envers nos citoyens consistent à dire que la France aura toujours besoin d'un Georges Weah pour le PSG ou d'un épicier marocain ouvert tard le soir.»* M. Dray a expliqué que les dispositions de la loi *«fragilisent»* ceux qui sont régulièrement installés en France, comme les mesures restreignant le regroupement familial qui *«reviennent à le supprimer dans la pratique»*.

Reconnaissant la nécessité d'une politique de rigueur en matière d'immigration, le député de l'Essonne a demandé un contingentement par quotas de nationalités, comme l'avait autrefois défendu Charles Pasqua. Le principal orateur socialiste a terminé son réquisitoire en exortant le gouvernement à ne pas *«fabriquer de boucs émissaires, car après avoir créé une illusion, le réveil de nos concitoyens sera encore plus violent, s'ils constatent que rien ne change»*.

Mais c'est Claude Malhuret (UDF, Allier) qui a créé la surprise par le ton critique de son intervention. Echaudé par le débat en commission des lois, qui avait repoussé l'ensemble de ses amendements, le député a déclaré que le gouvernement n'était pas parvenu à éviter certaines *«erreurs»*. En premier lieu, l'ancien secrétaire d'Etat aux droits de l'homme a regretté les obstacles mis au regroupement familial, qui ne lui semblent pas *«aller dans le sens de l'intention proclamée de faciliter l'insertion des étrangers régulièrement installés sur notre territoire»*. Il a ensuite insisté sur le respect du droit d'asile, *«une règle qu'on ne peut transgresser»*.

M. Pasqua ne laissera pas «dénaturer» son texte

L'ancien président de Médecins sans frontières demande que l'OFPRA soit saisi dans tous les cas des demandes d'asile parce que *«quiconque s'est un jour préoccupé du problème des réfugiés sait bien que ce sont toujours eux, en raison des persécutions qu'ils subissent, de l'urgence de leur départ, qui ont le plus de chances de ne pas posséder les titres de séjour nécessaires»*.

Dans un silence total, rare dans l'hémicycle, le député de l'Allier s'est enfin élevé contre la suppression de l'aide médicale à domicile et de la protection sociale pour les étrangers en situation irrégulière. C'est *«très simplement en tant que médecin»*, au nom d'associations humanitaires, qu'il a demandé à Charles Pasqua s'il entendait revenir sur une position en faveur de l'accès aux soins pour tous, affirmée en janvier 1988 par le ministre des affaires sociales, Philippe Séguin. *«On ne peut se glorifier de l'action d'associations telles que Médecins sans frontières ou Médecins du monde lorsque, en Bosnie, en Somalie ou au Cambodge, elles apportent une aide humanitaire qui a fait l'honneur de la France, et balayer leurs objections d'un revers de main lorsqu'elles nous interpellent à partir de leur expérience auprès du quart-monde en France.»* Le député a indiqué qu'il avait déposé sur ces deux points des amendements dont l'adoption conditionnerait son vote.

Auparavant, un autre député de la majorité, Jean-Jacques Hyest (UDF, Seine-et-Marne), avait fait part de ses réticences sur certains amendements, adoptés en commission, renforçant le côté répressif du projet de loi. Opposé au lien introduit entre la régularité du séjour et le droit au mariage, le député centriste a expliqué que cette disposition, outre les problèmes constitutionnels qu'elle posait, avait un *«caractère moralement choquant»* car elle allait *«rendre impossibles des situations qui méritent que nous soyons attentifs»*.

Les deux députés se trouvaient bien seuls dans leurs rangs à appeler à la modération. Parmi la trentaine d'inscrits intervenant en soutien à la politique annoncée, la plupart réclamaient au contraire un durcissement du projet, notamment en matière de mariage. Les députés devaient trancher ce débat en votant dès jeudi 17 juin sur les amendements. Charles Pasqua les a cependant déjà prévenus qu'il s'opposerait aux amendements *«qui auront pour conséquence de dénaturer le texte, soit qu'ils le durcissent, soit qu'ils l'affaiblissent»*. Et pour mieux se faire comprendre, il a ajouté : *«Je ne laisserai pas dénaturer ce texte. Chacun devra prendre ses responsabilités.»*

SYLVIA ZAPPI

Président de la commission des affaires sociales

Michel Péricard (RPR) souligne «l'impatience» des députés devant le problème de l'emploi

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 16 juin, avec quelques modifications, le projet de loi relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage, dont la discussion en séance publique est prévue le 21 juin. Le président de la commission, Michel Péricard (RPR), a souligné «l'impatience» avec laquelle les députés attendent un grand projet de loi sur l'emploi.

Visiblement, le projet de loi relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage, présenté par Michel Giraud, ministre du travail, laisse les députés de la majorité sur leur faim ; c'est vrai, en tout cas, pour ceux d'entre eux qui sont membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, présidée par Michel Péricard (RPR),et qui ont eu à examiner le projet gouvernemental mercredi. Alors que l'emploi est, aux yeux de tous, la priorité absolue, les commissaires estiment insuffisant ce texte, qui ne comporte que deux dispositions : l'une prévoit l'exonération des cotisations d'allocations familiales pour les bas salaires, l'autre accorde une aide fiscale pour l'embauche de nouveaux apprentis en 1993.

Michel Péricard a souligné *«l'impatience»* manifestée *«par tous»* devant le texte proposé, *«dans l'attente du projet de loi quinquennale sur l'emploi»*, prévu seulement pour l'automne. Plusieurs commissaires, dont Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne) et René Couanau (UDF, Ille-et-Vilaine) ont souhaité, d'ailleurs, que certaines dispositions prévues dans ce futur projet soient intégrées dans le texte actuel, afin d'être opérationnelles dès la rentrée de septembre. Expression symbolique de l'insatisfaction des commissaires, ils proposent de modifier le titre du projet de loi, jugé gonflé par rapport à la portée réelle du texte, lequel ne mérite, selon eux, pas davantage que l'appellation *«projet de loi portant diverses mesures d'urgence en faveur de l'emploi»*.

Sur le fond, la commission a adopté plusieurs amendements proposés par Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin), qui traduisent les demandes de la majorité au gouvernement. Elle entend simplifier et élargir le dispositif d'exonération des cotisations d'allocations familiales pour les bas salaires, en substituant au double seuil (l'un pour une exonération totale, l'autre pour une exonération de moitié) un seuil unique (fixé à 1,2 fois le SMIC), donnant droit à une exonération totale. Elle souhaite étendre cette disposition aux entreprises de travail temporaire.

Mettant en pratique l'idée, chère à l'UDF, de régionalisation de la politique de l'emploi, la commission veut instituer un fonds régional pour l'emploi, doté par l'Etat, pour permettre de déléguer aux collectivités locales une partie des crédits de la puissance publique en faveur de l'emploi. Elle souhaite supprimer, en outre, le plafonnement de la réduction d'impôt (25 000 francs) pour les emplois familiaux, *«afin de favoriser leur essor»*. Enfin, un crédit d'impôt et la prise en charge totale par l'Etat de la rémunération des contrats emploi-solidarité conclus par les collectivités locales dans le domaine de la protection de l'environnement seraient de nature, selon elle, à encourager le développement des emplois dans ce secteur.

CLAIRE BLANDIN

Selon un amendement du gouvernement

Un étranger en situation irrégulière ne pourrait plus devenir français par mariage

Sous couvert de repousser les assauts des extrémistes de sa majorité, le gouvernement est-il en train de raidir ses projets à l'égard des étrangers ? Mercredi 16 juin, peu avant la reprise du débat sur ce texte, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté un amendement du gouvernement prévoyant qu'une personne *«dont le séjour en France est irrégulier»* ne peut acquérir la nationalité française.

En introduisant un amendement au code de la nationalité (article 79), le gouvernement vise à empêcher un étranger en situation illégale, qui épouse un ressortissant français, de devenir lui aussi français. Il s'agit, selon Jean-Pierre Philibert, député (UDF) de la Loire et rapporteur du projet de loi sur l'immigration, d'obtenir le retrait de l'amendement très restrictif d'Alain Marsaud qui vise à subordonner tout mariage d'un ressortissant français avec un étranger à la condition de la régularité du séjour de ce dernier.

Cette disposition, qui figurait dans les premières versions du projet gouvernemental, avait disparu du texte adopté en conseil des ministres. Une telle entrave à la liberté du mariage risquait en effet d'être jugée non conforme à la Constitution, et contraire à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. M. Philibert avait d'ailleurs utilisé ce dernier argument pour combattre l'amendement Marsaud. Il n'avait pas été suivi par la commission des lois.

En proposant de fermer la voie de la nationalité française aux époux étrangers sans papiers, sous couvert de riposter à un amendement sans avenir, le gouvernement reprend un amendement au projet de révision du code de la nationalité, que Pierre Méhaignerie avait rejeté lors de la discussion à l'Assemblée nationale. Une telle disposition, si elle est adoptée, n'empêchera pas la célébration d'un mariage. D'autre part, la loi, même réformée, n'empêchera pas un étranger d'obtenir sa carte de résident après son mariage. Le projet du gouvernement institue cependant un délai d'un an avant que cette démarche ne soit possible, et de deux ans pour obtenir la nationalité française.

Pendant la première année de son mariage, l'étranger en situation illégale pourra faire l'objet d'une mesure de reconduite à la frontière ou d'expulsion. Dans ce cas, il ne sera pas en mesure de régulariser sa situation et, avec l'amendement gouvernemental, ne pourra pas devenir français. Se trouvera dans la même impasse l'enfant d'un étranger en situation illégale. Même s'il est né en France, il ne pourra plus obtenir ni carte de résident (le projet supprime cette possibilité existant pour les enfants résidant en France depuis au plus l'âge de dix ans), ni la nationalité française, et se trouvera donc réduit à la clandestinité à vie.

Pour M. Philibert, l'amendement gouvernemental empêchant l'acquisition de la nationalité est *«rigoureux»* mais constitue *«un moindre mal»* par rapport à la disposition prônée par M. Marsaud, et devrait *«satisfaire les maires qui veulent contrôler mieux les mariages»*. Tel n'était pas, mercredi 16 juin au soir, le sentiment de Jean-Jacques Hyest, vice-président (UDF) de la commission des lois. *«J'attends que ça tombe sur un fils de député»*, lâchait-il, à propos de ce nouvel obstacle mis à l'acquisition de la nationalité française.

PHILIPPE BERNARD

Au Sénat

Les socialistes argumentent vainement contre la réforme du code de la nationalité

Les sénateurs ont continué, mercredi 16 juin, l'examen en seconde lecture de la proposition de loi tendant à réformer le code de la nationalité. Il a été question des morts algériens du mont Cassin, de saint Augustin et de la générosité romaine en matière d'octroi de citoyenneté, et même du service national étendu aux filles afin de multiplier, à l'intention de celles nées en France de parents étrangers, les occasions de demande de la nationalité française. Les socialistes n'ont jamais été à court d'idées pour tenter de convaincre la majorité sénatoriale qu'elle fait fausse route en approuvant une seconde fois, à de très rares réserves, la réforme du code de la nationalité.

Imperturbables sous la mitraille d'arguments servis par Monique Ben Guiga (Français établis hors de France), Françoise Seligmann (Hauts-de-Seine), Jean-Luc Mélenchon (Essonne) et Michel Dreyfus-Schmidt (Territoire de Belfort), la majorité sénatoriale et le gouvernement ont décidé de faire le gros dos, en abrégeant les débats aussi souvent qu'il leur a été possible, au grand déplaisir de l'opposition, qui s'est souvent déclarée frustrée de véritables explications.

Le principe du remplacement de l'acquisition automatique de la nationalité pour les enfants d'étrangers nés en France par une démarche volontaire a été adopté a une écrasante majorité par les sénateurs. Seuls les communistes et les socialistes s'y sont opposés. Pour l'instant, le Sénat s'est contenté d'apporter de petites retouches à la proposition en supprimant, dans le texte de l'Assemblée nationale, l'obligation de manifester la volonté d'acquérir la citoyenneté française pour les enfants nés à l'étranger de parents français. Il a réduit, aussi, de deux à un an le délai durant lequel le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition de la nationalité par le mariage pour cause d'indignité ou de défaut d'assimilation.

G. P.

M. Mazeaud (RPR) souhaite un ministre du travail «charismatique»

Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie, a critiqué, mercredi 16 juin sur Radio Shalom, Michel Giraud, ministre du travail et de l'emploi, en affirmant qu'il préférerait voir à ce poste *«quelqu'un de charismatique»*. Le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale s'en est notamment pris à la vision *«défaitiste»* de M. Giraud à qui il a reproché ses propos annonçant 400 000 chômeurs supplémentaires l'année prochaine. Il a également souhaité que le premier ministre impose ses vues à ses ministres *«et non l'inverse»* et puisse ainsi mettre en œuvre sa politique *«sans être gêné par quiconque»*.

Faisant allusion à la succession de trois textes relatifs à l'immigration et à la nationalité dont les députés ont dû récemment débattre, M. Mazeaud a indiqué qu'*«il serait préférable de légiférer sur des dispositions concernant la situation économique»*. Il a enfin noté que M. Balladur avait *«déjà été tenu d'apporter des correctifs»* à sa politique économique, ajoutant : *«Il me semble qu'il va être obligé d'en apporter de nouveaux.»*

Certaines dispositions du texte «peuvent entraîner des conséquences graves pour la santé publique»

estime le conseil de l'ordre des médecins

Le conseil national de l'ordre des médecins a *«tenu à souligner»*, mercredi 16 juin, que *«certaines dispositions»* du projet de loi Pasqua sur l'immigration *«peuvent entraîner des conséquences graves pour la santé publique»*. *«Le médecin est tenu de soigner avec la même conscience tous ses malades, quels que soient leur condition, leur nationalité, leur religion, leur réputation et les sentiments qu'ils lui inspirent»*, rappelle l'ordre dans un communiqué.

L'ordre, qui *«comprend l'émoi du corps médical devant le projet de loi et s'y associe»*, souligne que ce projet *«comporte des dispositions modifiant le code de la santé publique, qui sont en contradiction avec le code de déontologie médicale»*. Il *«désapprouve des mesures discriminatoires qui aboutiraient à exclure un certain nombre de patients de la possibilité de recevoir des soins, d'autant qu'il s'agit souvent de ceux qui en ont le plus besoin»*. *«En outre, le recours à des fichiers pour décider de cette exclusion apparaît une mesure contraire au respect des libertés individuelles»*, principe auquel l'ordre affirme, en conclusion, être *«particulièrement attaché»*.

□ **L'Assemblée nationale a adopté la première proposition de résolution sur les actes communautaires.** – La procédure du vote de résolutions sur des actes communautaires, autorisée par la révision constitutionnelle de juin 1992, préalable à la ratification du traité de Maastricht, a abouti pour la première fois, mardi 15 juin, à l'Assemblée nationale. La proposition de résolution émettant un avis défavorable sur un projet de directive européenne relatif au régime de TVA applicable au transport des personnes est en effet considérée comme définitivement adoptée puisque aucune demande d'inscription à l'ordre du jour n'a été formulée depuis son adoption, le 27 mai, par la commission des finances.

POLITIQUE

Devant le comité central du Parti communiste français

Georges Marchais laisse entendre qu'il pourrait quitter son poste au prochain congrès

Dès l'ouverture de la session du comité central destinée à définir les conditions de préparation du vingt-huitième congrès du Parti communiste français, le secrétaire général du PCF, Georges Marchais, a proposé, en son nom personnel, mercredi 16 juin, l'abandon de la notion de *« centralisme démocratique »* comme principe de base du mode d'organisation et de fonctionnement de son parti. Il a demandé, sans autre précision, de lui substituer la pratique de *« la démocratie »*, tout en s'opposant à l'organisation de tendances ou de courants fondés sur une orientation.

Interrogé, peu après ce discours, sur la place qu'il occupera lui-même au lendemain du prochain congrès, prévu du 25 au 29 janvier 1994, M. Marchais a affirmé : *« Ma décision est prise, mais il va de soi que je la réserve, le moment utile, au parti. »*

Dans le débat qui a suivi, les communistes critiques se sont montrés très réservés sur la portée de cette annonce et sur sa traduction dans les faits. C'est *« la plus grande opération de bluff de cette année »*, estime Philippe Herzog, membre du bureau politique et responsable de la section économique du comité central. *« Si j'ai bien compris, il va se faire élire président du parti »*, nous a déclaré l'ancien ministre Charles Fiterman, chef de file des « refondateurs », en faisant référence au rôle actif que continue de jouer le numéro un chinois, Deng Xiaoping, depuis sa retraite.

Bien que quelque peu fatigué par le long discours – deux heures quarante – qu'il venait de prononcer devant ses camarades du comité central, c'est un Georges Marchais particulièrement enjoué qui est venu, mercredi 16 juin, s'expliquer devant la presse sur la principale proposition de son rapport, l'abandon du centralisme démocratique. Pas de déclaration liminaire, une volonté de dialogue, et même l'invitation faite aux journalistes de venir rencontrer les membres du comité central dans les sous-sols de la place du Colonel-Fabien au cours des trois jours réservés à cette session. *« On n'a pas résisté jusqu'à ce matin pour conserver le centralisme démocratique*, a affirmé Georges Marchais. *Ça fait vingt ans que nous avons travaillé sans relâche à le dépasser. »*

« Aucune ligne n'est encore écrite »

Tout en précisant que son rapport, qui ouvre la phase de préparation du vingt-huitième congrès du PCF, était présenté *« en* [son] *nom personnel »* et qu'il ne souhaitait pas que celui-ci soit soumis à un vote du comité central, le secrétaire général a estimé qu'il serait *« ridicule »* de conserver la *« formule »* du centralisme démocratique. La méthode qui consiste à entériner le rapport introductif, plusieurs mois avant le congrès lui apparaît, d'autre part, *« sclérosante »*. *« Ce que veut le parti, c'est un très grand congrès »*, a ajouté M. Marchais, en insistant sur le fait que le débat est ouvert et que, parmi les documents qui seront soumis, en janvier prochain, aux délégués, *« aucune ligne n'est encore écrite »*.

Interrogé sur les résistances auxquelles il avait pu se heurter avant de pouvoir avancer officiellement l'idée d'une telle réforme, M. Marchais a affirmé : *« C'est sûr qu'il y aura discussion, mais j'ai l'expérience : j'ai déjà proposé l'abandon de la dictature du prolétariat* [NDLR : en 1976]. *Il y a des camarades qui disent : « Faisons un peu la pause dans le renouvellement ». Et d'autres qui disent que « nous avons tout faux ». Eh bien, il est hors de question d'interrompre le processus de renouvellement, de faire la pause. »* Anticipant sur les critiques des contestataires, il a aussi assuré que la réforme des statuts ne serait pas un *« rafistolage »*.

« Aussi démocratique soit-il, tout centralisme fait jouer un rôle essentiel au centre et, dans un parti dont la direction se nomme comité central, on voit bien où ce centre se situe », a reconnu M. Marchais, après avoir rappelé cette forme d'autocritique, déjà soumise lors du précédent congrès : *« La foi en un dogme, le culte des dirigeants, l'intolérance, les rapports de commandement à l'égard des gens et entre communistes eux-mêmes, tous ces comportements qui furent nôtres, nous ne les avions pas tirés de notre idéal d'émancipation humaine ; ils sont constitutifs de la société de domination et d'oppression. »* Pour autant, le secrétaire général du PCF n'a pas véritablement proposé un substitut au centralisme démocratique, hormis *« la démocratie »*. *« Peut-être certains s'interrogeront-ils : mais que propose-t-on alors ? Les courants et les tendances organisées ? Je répondrai « non », puisqu'il a été abondamment démontré qu'un tel fonctionnement n'est pas démocratique »*, a-t-il simplement indiqué.

M. Fiterman : « Les mots, on connaît ! »

M. Marchais n'est pas favorable à ce que le *secrétaire général* du parti soit directement élu par les militants, car cela lui *« donnerait trop de pouvoirs »*. Il estime que *« le nom de comité central ne se justifie plus »*, que celui de section fait *« un peu militaire »* et que celui de cellule n'est pas le plus approprié. *« Doit-on continuer à parler de lutte des classes dans la France de 1993 ? »*, s'interroge-t-il. Le député du Val-de-Marne invite les communistes à *« s'ouvrir et bouger davantage »*, afin de constituer *« le parti qui réponde à l'attente et aux besoins des forces populaires »*. Il ne s'agit pas pour autant *« d'être atteint de la danse de Saint-Guy »* : ainsi, a précisé M. Marchais, *« si notre nom de communiste ne plaît pas à certains, c'est dommage, mais nous ne l'abandonnerons pas pour autant »*.

Il y a place au sein du PCF, a-t-il encore plaidé, pour des communistes différents. *« Il ne s'agit pas d'une concession due à un état de fait que nous déplorons ; il s'agit d'un objectif à atteindre*, a déclaré M. Marchais. *Il n'est pas absurde d'être communiste en ayant des désaccords profonds avec la politique de notre parti. »*

Cette volonté d'ouverture n'a pas suffi cependant à convaincre les deux contestataires du bureau politique, MM. Fiterman et Herzog, qui sont intervenus lors de la première journée des débats. *« Les mots, ça, on connaît. C'est d'actes dont nous avons besoin »*, estime Charles Fiterman, qui ne souhaite pas s'investir dans la préparation du prochain congrès comme il l'avait fait en 1990 et qui n'est même pas certain d'y participer. *« Je ne vais pas faire la moue s'il y a des évolutions profondes, mais j'ai le sentiment qu'on avance tous freins serrés*, nous a-t-il déclaré. *Pourquoi défendre un pré carré, alors que nous avons besoin d'un renouveau pour la gauche tout entière ? Si le parti n'arrive pas à s'ouvrir, il peut durer comme parti de constestation, mais la mutation se fera sans lui. Je suis convaincu qu'il y a besoin d'un acte fort manifestant la volonté de rompre avec tout ce qui a conduit à l'extraordinaire tragédie de ce siècle. »*

Philippe Herzog, pour sa part, a plaidé pour cette mutation, en souhaitant que le congrès soit *« conçu comme une étape dans un processus de dépassement, vers un nouveau Parti communiste »*. *« Quand je prends du recul sur l'expérience passée*, a déclaré le responsable de la section économique du comité central, *je suis heurté par la brutalité des mœurs là où la fraternité est nécessaire, par l'ouvriérisme là où l'on parle d'ouverture à la théorie, par la négligence terrible du problème de la culture de gestion. »* M. Herzog a dénoncé la *« démarche présidentialiste »* du secrétaire général, en proposant que les militants communistes élaborent eux-mêmes des contributions.

Parmi toute une panoplie de mesures concrètes, M. Herzog a demandé une séparation des pouvoirs entre la direction du parti et la presse, la pluralité des candidatures, la limitation de la durée des mandats, celle du nombre de permanents dans les organes de direction, la suppression du secrétariat du comité central et son remplacement par une direction collégiale. La publication de ces propositions dans la presse communiste conditionnera sa participation aux commissions préparatoires qui doivent être constituées, vendredi 18 juin, à la fin de la réunion du comité central.

JEAN-LOUIS SAUX

« Une sorte de commandement militaire » disait Léon Blum du centralisme démocratique

La question du centralisme démocratique, comme principe de base du fonctionnement du Parti communiste, se trouve posée, en fait, depuis la scission, survenue en 1920 – année de naissance de M. Marchais, – au congrès de Tours, entre communistes et socialistes. Cette forme d'organisation était avancée comme l'une des vingt et une conditions – la douzième – posée par Moscou pour l'adhésion à la troisième Internationale. « Les partis appartenant à l'Internationale communiste doivent être construits sur les bases du centralisme démocratique, était-il proposé. A notre époque de guerre civile aiguë, le Parti communiste ne pourra être à même de satisfaire à ses obligations que s'il est organisé le plus possible sur des bases centralistes, que si une discipline de fer règne, que si la direction centrale, soutenue par la confiance des sections du parti, [est] *dotée d'un pouvoir complet d'autorité et des plus larges compétences. »*

Dans son discours au congrès, Léon Blum avait pressenti les dangers du centralisme démocratique. « Suivant la belle formule de nos statuts, déclarait-il, la direction du parti appartenait au parti lui-même. C'est à la base même du parti, dans la masse des militants et des cotisants, que se formaient la volonté et la pensée collective. Cette volonté et cette pensée remontaient d'étage en étage de la section à la fédération, de la fédération au conseil national, du conseil national au congrès. On parle de chefs. Il n'y avait pas de chefs, il n'y en a pas dans le Parti socialiste (...). Que sera le parti nouveau que vous voulez créer ? Au lieu de la volonté populaire se formant à la base et remontant de degré en degré, votre régime de centralisation comporte la subordination de chaque organisme à l'organisme qui lui est hiérarchiquement supérieur : c'est, au sommet, un comité directeur de qui tout doit dépendre, c'est une sorte de commandement militaire formulé d'en haut et se transmettant, de grade en grade, jusqu'aux simples militants, jusqu'aux simples sections (1). »

En 1975, une petite plaquette destinée aux élèves de l'école élémentaire du parti (2) définissait comme suit cet « élément essentiel de la vie du parti » : « A première vue, centralisme et démocratie peuvent apparaître contradictoires. Loin de s'opposer, ils se complètent, ils se renforcent l'un l'autre (...). Les principes du centralisme démocratique sont les suivants : chaque communiste participe à l'élaboration de la politique du parti ; les organismes dirigeants des différents échelons du parti sont élus démocratiquement ; les directions élues responsables devant leurs mandants doivent rendre compte régulièrement de leur activité ; les décisions des organismes supérieurs sont obligatoires pour les organismes inférieurs. S'il en était autrement, une minorité pourrait bloquer toute décision, gêner son application et l'ensemble de l'activité du parti, ce qui est l'inverse de la démocratie. »

L'annonce faite aux Etats-Unis

Encore aujourd'hui, le centralisme démocratique apparaît à l'article 5 des statuts du PCF, adoptés au vingt-troisième congrès, en 1979, comme « principe fondamental qui détermine les règles de la vie intérieure du parti ».

Dans son livre, intitulé Démocratie, publié en 1990, Georges Marchais reconnaissait toutefois : « Il est vrai que cette appellation [de centralisme démocratique] *a un lourd handicap, qui est d'avoir été utilisée pour qualifier des règles qui étaient tout, sauf démocratiques. » Il ajoutait : « Personnellement, non seulement le terme de « centralisme démocratique » ne me choque pas, mais je n'en vois pas qui corresponde mieux à ce qu'est actuellement notre mode de fonctionnement. C'est en son nom qu'ont été commises de très graves déformations des règles de vie des partis communistes. Doit-on, du fait de l'usurpation du mot, condamner la notion qu'il recouvre ? Je ne le pense pas (...). Ce qui caractérise le fonctionnement du Parti communiste, ce n'est pas le centralisme, mais le fait que celui-ci est démocratique, le fait que ce parti appartient à ses adhérents (3). »*

Lors de son premier et dernier voyage aux Etats-Unis, en août 1992, le secrétaire général du PCF avait affirmé qu'il n'était pas « inconditionnellement attaché » à la notion de centralisme démocratique, avant que l'Humanité, organe central du PCF, ne précise, dans ses éditions du 13 août, en réponse au « tapage médiatique », que le secrétaire général avait « parlé de sa propre voix et donné son avis, comme chaque communiste en a le devoir ». « On a dit que j'avais bradé le centralisme démocratique depuis les Etats-Unis, a rappelé Georges Marchais avec humour, mercredi 16 juin, devant la presse, en parlant de cet épisode. Je n'ai rien bradé du tout. Je parlais des efforts de renouvellement de notre parti devant deux cent quarante journalistes américains. C'est un exercice qui n'autorise pas la langue de bois. »

J.-L. S.

(1) Cité par Jean Lacouture, in *Léon Blum*, éditions du Seuil, 1977.

(2) *Les Principes de la politique du Parti communiste français*, Editions sociales, 1975.

(3) *Démocratie*, de Georges Marchais, Messidor-Editions sociales 1990.

La mort de Louis Jacquinot

Un fidèle du général de Gaulle

Louis Jacquinot, ancien ministre, ancien député, est mort lundi 14 juin à Paris à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans *(nos dernières éditions du 17 juin)*.

Symbole de longévité non seulement par l'âge mais aussi par la durée des fonctions qu'il a occupées, Louis Jacquinot fut une figure marquante de la vie politique nationale et une personnalité de la vie parisienne. A la fois courageux et engagé, désinvolte et bohème, paradoxal et fidèle, il a incarné un type d'homme politique dont le comportement a bien reflété les évolutions du temps.

Patriote lorrain, nourri de Barrès, *attaché* à sa Meuse natale (il naît à Gondrecourt-le-Château le 16 septembre 1898) et à la circonscription de Commercy – qui fut celle de Raymond Poincaré – dont il fut le député de 1932 à 1973, il s'inscrit au barreau de Paris en 1926 mais devient aussi le chef de cabinet d'André Maginot, ministre de la guerre. Siégeant à la Chambre des députés au groupe du Centre républicain, il est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Paul Reynaud de mars 1940. Il n'y rencontrera cependant pas le général de Gaulle, qui ne sera nommé sous-secrétaire d'Etat à la guerre que le 5 juin.

En effet, en mai, Louis Jacquinot quitte le gouvernement pour remonter au front, où il est blessé. *Déjà, en 1914, il s'était battu* comme engagé volontaire à seize ans. Recherché par la Gestapo, comme membre du réseau de résistance « Alliance », il gagne Londres puis Alger où de Gaulle le nomme commissaire à la marine du *Comité français de libération* nationale, chargé de reconstituer la flotte de guerre. Il conserve ces fonctions dans le gouvernement de la Libération, avec le titre de ministre d'Etat. Il est alors le premier à proposer, mais sans succès, *que les recherches atomiques* soient confiées aux ingénieurs de la marine, en soulignant le retard que la France a déjà pris dans ce domaine.

Candidat à la présidence de la République

Ayant quitté le pouvoir avec de Gaulle en janvier 1946, il retrouve son poste dans le gouvernement Ramadier puis passe aux anciens combattants dans les divers cabinets qui se succèdent jusqu'en 1951. C'est ensuite le ministère de la France d'outre-mer qui lui échoit à chaque remaniement – sauf dans celui de M. Antoine Pinay – jusqu'en 1954.

Un an auparavant, ce célibataire de cinquante-cinq ans portant beau, grand, le cheveu noir, s'était marié alors qu'il disait : *« célibataire et modéré, voilà ce que mes ennemis me reprochent d'être. »* On le brocarde en effet volontiers dans Paris sur son goût pour les chiffons et les sucreries, les bouquinistes et les antiquaires, pour ses relations éclectiques et raffinées, pour ses poses précieuses. Il épouse la veuve de l'ancien ministre des finances Maurice Petsche – mort deux ans auparavant dans un accident de voiture – que lui présente M[me] André Citroën.

Toujours député et, depuis 1945, également président du conseil général de la Meuse (républicain indépendant), il apparaît comme un possible présidentiable. Lors du Congrès du Parlement à Versailles en décembre 1953, il participe à un *tour de piste en étant* candidat au onzième tour de l'élection présidentielle, destinée à désigner le successeur de Vincent Auriol. Mais il se retire pour favoriser l'élection de René Coty, qui sera le dernier président de la IV[e] République.

Il n'exerce plus de fonctions ministérielles, se consacrant – outre ses mandats politiques – à la présidence de l'Office du Niger. C'est le général de Gaulle qui, en 1958, à son retour au pouvoir, en fait de nouveau, sur la recommandation de Michel Debré, un ministre d'Etat – il est alors député indépendant-paysan d'action sociale – chargé de la recherche scientifique. Il le conservera dans ces fonctions jusqu'en 1960 avant de lui donner la responsabilité de l'outre-mer, qu'il exercera jusqu'en 1966. Il accompagne le général dans son premier voyage à Alger en 1958.

Louis Jacquinot manifeste pendant cette période son total accord avec de Gaulle puisqu'il ne suit pas M. Pinay, président de son parti, lorsque celui-ci quitte le gouvernement en 1960. De même, il épouse toutes les évolutions de la politique du général à l'égard de l'Afrique. En 1962, réélu député, il s'apparentera au groupe UNR ; en 1968, il adhérera à l'UDR et sera membre de l'amicale parlementaire Présence et action du gaullisme. Déjà, sous la IV[e] République, Louis Jacquinot avait su se faire apprécier des gaullistes – et également des communistes – en s'opposant au projet de Communauté européenne de défense. Comme ministre chargé de l'outre-mer, il souhaite, dès 1963, un aménagement des institutions de la Nouvelle-Calédonie. Il développe la « départementalisation adaptée » pour les Antilles et y étend l'application des lois métropolitaines.

C'est au début du deuxième septennat du général de Gaulle, en janvier 1966, que Louis Jacquinot, à soixante-huit ans, quitte le gouvernement, retrouvant l'année suivante son siège de député de la Meuse et obtenant la présidence du Comité national pour l'aménagement du territoire. Battu par un socialiste aux élections législatives de 1973, Louis Jacquinot avait alors cessé toute activité publique.

ANDRÉ PASSERON

[Né le 16 septembre 1898 à Gondrecourt-le-Château (Meuse), docteur en droit, avocat au barreau de Paris, Louis Jacquinot a été chef de cabinet d'André Maginot, ministre de la guerre, avant d'être élu en 1932 député de la Meuse puis de devenir en 1940 sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Reynaud. Il rejoint le général de Gaulle à Londres. Il est ensuite commissaire à la marine dans les gouvernement provisoires d'Alger et de Paris. Ministre d'Etat chargé des affaires musulmanes en 1945, il est ministre de la marine en 1947, ministre des anciens combattants en 1949, ministre de la France d'outre-mer en 1951 puis en 1953-1954. Après le retour du général de Gaulle en 1958, il sera ministre d'Etat, chargé de la recherche scientifique puis du Sahara (jusqu'en 1962) et des départements et territoires d'outre-mer (jusqu'en 1966). De 1945 à 1973 il a été réélu sans discontinuer député de la Meuse et président du conseil général de ce département.]

La visite du ministre des DOM-TOM dans le Pacifique sud

M. Perben entend poursuivre le « dialogue » et le « rééquilibrage » en Nouvelle-Calédonie

Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, a quitté, jeudi 16 juin, la Nouvelle-Calédonie à l'issue d'une visite de quatre jours dans l'archipel à l'occasion de laquelle il a réaffirmé la volonté du gouvernement de poursuivre dans la voie tracée par les accords de Matignon signés en juin 1988. *« La Nouvelle-Calédonie est le seul endroit où ça marche bien, il n'est pas question de casser quoi que ce soit »*, avait déjà noté le ministre peu après sa prise de fonctions alors qu'il prenait connaissance des dossiers d'outre mer.

M. Perben a donc avant tout cherché à rassurer les signataires locaux des accords de Matignon, notamment les indépendantistes qui se souvenaient que le RPR avait prôné l'abstention lors du référendum national sur ce compromis dont Michel Rocard, alors premier ministre, avait fait le symbole de sa « méthode ». Le nouveau ministre des DOM-TOM leur a assuré que le gouvernement *« est décidé à poursuivre dans la voie tracée par les accords de Matignon »*, c'est-à-dire qu'il *« favorisera le dialogue entre les partenaires »* et *« poursuivra le rééquilibrage économique entre les provinces »*.

Les élus du FLNKS ont apprécié que M. Perben ait été aussi *« direct »* et *« ouvert »*. Si Paul Néaoutyine, président de la coalition indépendantiste, a souhaité *« conserver ces relations d'écoute et d'échange »*, il s'est néanmoins inquiété de *« l'attentisme »* manifesté par les nouvelles autorités de l'Etat qui, pour préserver *« le consensus »*, seraient prêtes, selon lui, à se contenter du *statu quo*.

Succédant à son père

Jean-Paul Alduy est élu maire de Perpignan

Jean-Paul Alduy (CDS) a été élu maire de Perpignan, mercredi 16 juin, par 39 voix contre 5 à Jean-Claude Martinez (FN) et 11 bulletins blancs. La liste conduite par M. Alduy avait obtenu 39 sièges, à l'issue du second tour des élections partielles, dimanche 13 juin, contre 9 à celle de M. Barate (RPR), 5 à celle de M. Martinez et 2 à celle de M. Bourquin (PS). Le premier adjoint sera Etienne Nicolau, avocat au barreau de Perpignan. Les finances et le budget, jusqu'alors domaine réservé de l'ancien maire, seront délégués au quatrième adjoint, Guy Peron, expert financier.

[Né le 7 mai 1942 à Lyon, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des Ponts et chaussées, Jean-Paul Alduy a été directeur technique de l'Institut d'aménagement de la région Ile-de-France (1971-1976), directeur du bureau central d'études techniques de la République de Côte d'Ivoire (1978-1980), chef de service à la direction de la construction du ministère de l'urbanisme et du logement (1981-1986). Conseiller technique au cabinet de Pierre Méhaignerie, alors ministre de l'équipement et du logement, de 1987 à 1988, il était depuis cette date directeur général de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il a été élu conseiller général (CDS) de Perpignan-I (Haut-Vernet) en 1992. Il est le fils du maire sortant, Paul Alduy, et le mari de Dominique Alduy, directeur général de France 3.]

Philippe Ségui

« l'autre politique »



POLITIQUE

Au cours d'un colloque du Forum du futur

Philippe Séguin dénonce « un véritable Munich social »

Invité par Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine et président du Forum du futur, à clore, mercredi 16 juin à Paris, un colloque de cette association sur le thème des « nouvelles stratégies en faveur de l'emploi », Philippe Séguin a prononcé un discours d'une heure, qui a été longuement applaudi par l'assistance. Le président de l'Assemblée nationale, député (RPR) des Vosges, s'est élevé contre ce qu'il a appelé le *« véritable Munich social »* auquel se plient, selon lui, les gouvernements successifs.

« Non, il n'est pas vrai que la lutte contre le chômage soit, comme on nous le dit, la priorité des politiques conduites par les pays développés, alors même qu'ils comptent, désormais, plus de trente-six millions de personnes privées d'emploi, a dit M. Séguin. *Oui, j'ai le regret de l'affirmer – mais ne s'agit-il pas que d'un constat ?, – la préoccupation de l'emploi demeure seconde dans les choix qui sont effectués, reléguée qu'elle est après la défense de la monnaie, la réduction des déficits publics, le productivisme ou la promotion du libre-échange* (...). *C'est bien à un renversement complet des valeurs et des choix fondamentaux qu'il faut nous atteler de toute urgence. En réalité, et je pèse mes mots, nous vivons depuis trop longtemps un véritable Munich social. »*

Estimant nécessaire de privilégier la *« pleine activité »*, plutôt que la recherche du *« plein emploi »*, M. Séguin a dénoncé *« le catéchisme simpliste et dérisoire qui nous invite à attendre la reprise, pour les uns, la fin d'un cycle, pour les autres ». « Tout au discours sur le franc fort, la désinflation compétitive et la compétitivité des entreprises, nous avons cantonné la lutte contre le chômage à un rôle d'accompagnement »*, a-t-il ajouté. *« Nous avons accepté ce pari monstrueux de transformer l'emploi en variable d'ajustement des économies contemporaines. »*

« C'est un nouveau pacte social qu'il nous faut fonder, une nouvelle donne qui assure à chacun une place – et par conséquent une activité – dans la société, a déclaré le président de l'Assemblée, qui a appelé à *l'expression d'une volonté politique »* s'appuyant sur *« des choix nets et des orientations clairement définies »* pour combattre le chômage.

M. Séguin a stigmatisé *« trois idées fausses »*, auxquelles il a opposé *« une spécificité économique française »*. La première, selon lui, consiste à croire que le chômage national trouvera sa solution à travers une éventuelle reprise de la croissance mondiale ; la deuxième fait du libre-échange, *« sans entrave ni régulation »*, un facteur de création d'emplois dans notre pays ; la troisième pose comme principe *« l'absence de capacité d'action de la France, qui n'aurait d'autre choix que de se sacrifier, de se fondre, de se dissoudre dans ce* melting-pot *des échanges économiques mondiaux portés par la déréglementation »*.

Dissoudre le GATT

Appelant à une *« révolution pour l'emploi »*, le député des Vosges a assuré que le GATT est confronté à *« une crise structurelle qui ne doit rien aux circonstances »* et qui, d'après lui, justifierait *« sa dissolution pure et simple »*. Fustigeant le libre échange qui s'y attache, M. Séguin l'a comparé à un *« piquet qui ligote l'agneau européen, promis à la voracité de concurrents ô combien plus féroces »*. Et sans prononcer le nom de Maastricht, il a parlé du traité sur l'Union européenne comme d'une *« absurdité économique et historique »* qui, s'inspirant d'une *« conception monétariste », « se refuse à considérer les problèmes de l'emploi »*.

M. Séguin a indiqué que *« la Communauté européenne doit donc impérativement être relancée »*, en insistant sur l'usage de ce dernier verbe. *« Il nous faut à nouveau imaginer, pour l'Europe comme pour la France*, a-t-il poursuivi, *un projet politique de changement, qui concilie la préférence communautaire, indispensable à la préservation de nos système sociaux, et l'ouverture raisonnée, qui permettra l'exercice d'une solidarité active en direction de l'Est et du Sud. »*

Dans la dernière partie de son exposé, consacrée aux pistes pouvant mener à des solutions, M. Séguin a suggéré de poursuivre et d'approfondir la réflexion sur l'aménagement du temps de travail, la formation et l'apprentissage. Il a jugé *« inacceptable »* le *« discours scandaleusement répandu par certaines officines, selon lequel la protection sociale joue contre l'emploi »*, précisant que *« la compétitivité des entreprises ne remet pas nécessairement en cause la protection sociale, mais son mode de financement »*. Il s'est donc prononcé pour la fiscalisation de ce financement. A cette fin, M. Séguin a proposé soit d'étendre la contribution sociale généralisée (CSG) et de la fondre dans l'impôt sur le revenu, soit de créer une TVA sociale, qui *« permettrait, en élargissant l'assiette de prélèvement, d'envisager une baisse de 20 % des charges supportées par le travail »*.

« L'importance de notre secteur public est généralement présentée comme un handicap pour la compétitivité de notre pays, a observé M. Séguin. *C'est faux sur le plan économique, comme le démontrent les théories de la croissance endogène. C'est surtout erroné sur un plan pratique, tant le secteur public peut être un atout pour la lutte contre le chômage. »* Cette remarque l'a conduit à qualifier de *« maladresse »* l'idée d'une diminution programmée des effectifs de la fonction publique. Avant de marquer sa préférence pour un rétablissement de l'autorisation administrative préalable aux licenciements, le président de l'Assemblée s'est déclaré en faveur de la création, par fusion, d'un *« grand service de l'emploi, placé sous l'autorité du ministre du travail »*, qui pourrait passer, selon lui, par *« une nationalisation de l'assurance-chômage »*.

« L'autre politique »

Suite de la première page

« Je ne néglige pas le risque d'interprétation erronée qu'impliquent certaines de mes analyses » : c'est par ces mots que Philippe Séguin a achevé, mercredi 16 juin, un discours prononcé dans le cadre d'un colloque sur l'emploi organisé par le Forum du futur, que préside Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine. Le président de l'Assemblée nationale a ajouté : *« Je n'ai pourtant pas jugé une politique, j'ai simplement contesté une approche dont nous sommes tous solidaires depuis de nombreuses années. Une approche dont la faillite est avérée. »*

Certes, la prudence est la mère des vertus, mais cette observation de bienséance, délivrée à la page 46, n'efface en rien les condoléances distillées tout au long des quarante-cinq précédentes. Et si M. Séguin conteste davantage une approche qu'une politique, il concédera peut-être que la première peut impliquer la seconde. Ira-t-il jusqu'à admettre qu'il en propose une autre, s'écartant de celle qui, ayant déjà fait faillite, ne peut conduire qu'au dépôt de bilan ?

Respectueux du fameux devoir de réserve, qui n'est pas le devoir de silence, le président de l'Assemblée, en l'espace de deux colloques distants de quarante-huit heures, a développé longuement les aspects internationaux, c'est-à-dire européens (*le Monde* du 16 juin), et intérieurs, c'est-à-dire sociaux (*voir ci-contre*), d'une *« autre approche »* politique. Qu'il le veuille ou non – son entourage écarte toute malignité dans sa démarche – la double *apparition publique* de M. Séguin, en réponse à l'invitation de deux *« compagnons »* qui, comme lui, s'étaient prononcés *contre la ratification du traité de* Maastricht, apparaît comme une *sortie du bois*. Compte tenu des délais d'organisation des colloques, *il serait vain de vouloir démontrer* que le moment a été bien choisi. *Tout au plus tombe-t-il à pic.*

C'est bien autour, principalement, de la préférence communautaire, pour sa partie européenne, et de l'emploi, pour sa partie nationale, que va s'articuler le débat politique. Celui-ci campe encore, pour le moment, sur le terrain des projets relatifs à l'immigration soumis aux parlementaires par Charles Pasqua.

En opposition ouverte

Il n'est pas indifférent que les deux personnalités de poids qui offrent une image de rupture par rapport à la continuité tranquille que représente le chef du gouvernement soient les deux dirigeants du RPR qui ont conduit la bataille contre Maastricht. Leurs cas, cependant, ne peuvent être confondus. Si le ministre de l'intérieur présente un profil sécuritaire, qui peut lui donner un *« plus »* aux yeux de l'opinion, il n'en demeure pas moins qu'il est soumis à la solidarité gouvernementale et, par là même, privé d'une liberté qui ne fait pas défaut à son ancien *«* complice *»*.

A l'évidence, M. Séguin, et lui seul, est en mesure d'apporter un correctif à l'affirmation balladurienne selon laquelle un échec de l'équipe en place ouvrirait irrémédiablement la porte à l'aventure, autrement dit à l'extrême droite.

Homme de recours, le président *de l'Assemblée se taille également* un habit de chef de file. La différence *qu'il* fait *entendre distinctement*, pour la première fois depuis son *élection* au *« perchoir »*, en cette troisième semaine de juin, *deux mois et demi* après l'entrée de M. Balladur à Matignon, le *place* en opposition ouverte, en dessinant une stratégie inverse à *celle qu'espérait le premier ministre pour les élections européennes de 1994.*

Alors que des ministres – dont M. Pasqua – et des dirigeants RPR font pression sur le chef du gouvernement pour qu'il accepte de conduire une liste unique de la droite aux européennes, M. Séguin fait comprendre entre les lignes que la concurrence de deux listes sera inévitable. Il n'est pas certain que Jacques Chirac porte un jugement négatif sur cette *«* approche *»*.

Il va sans dire que l'hypothèse *de deux listes à droite* – une *troisième*, conduite par Philippe de *Villiers, risquerait d'être laminée* entre celle du RPR et celle de *l'UDF – est la moins avantageuse* pour M. Balladur. Elle compromet *l'unité de la majorité et elle place* le gouvernement sous tension, au *risque de faire sauter un fusible. Le* premier ministre n'a-t-il pas déjà *menacé de « rendre son tablier »*, selon l'expression rapportée par un *de ceux qui le côtoient, dans le cas* où ses ministres s'engageraient *derrière l'une ou l'autre liste ? Il ne* faut donc pas s'y tromper. En toile de fond *du débat qui s'ouvre à* distance entre MM. Balladur et Séguin, *c'est une opposition de* conceptions entre un homme qui *se veut un héritier du général* de Gaulle et un élève de Georges *Pompidou qui est présentée à l'opi*nion publique.

OLIVIER BIFFAUD

En attendant le nouveau Keynes

par Alain Lebaube

A un moment ou à un autre, fatalement, un *autre discours* sur l'emploi et la politique économique devait apparaître. Il n'y a rien d'étonnant à ce que ce soit Philippe Séguin qui, le premier parmi les hommes politiques, en arrive à le prononcer. L'ancien ministre des affaires sociales de Jacques Chirac, déjà pourfendeur *du traité de Maastricht, a su saisir* le moment pour, une fois de plus, *marquer la différence. Parce que,* fondamentalement, il agit toujours *en solitaire, il était le seul à pouvoir* prendre le contre-pied, tout en confirmant ainsi sa propre logique.

Avec ce discours, le tout nouveau président de l'Assemblée *nationale inaugure une stratégie de* rupture et se pose en recours *alternatif. Pas seulement à l'égard* du gouvernement – ce qui serait mesquin à ses yeux – mais d'abord de l'ensemble de la classe politique, englobée dans le même reproche de myopie, et, surtout, de la politique économique et sociale pour laquelle il réclame *« une révolution culturelle »*. Foin de *petites phrases* donc. Il *s'agit*, cette fois, d'un réquisitoire planétaire qui *entraîne tout sur son pas*sage et ne s'embarrasse pas de *détails. A l'en croire, le « big bang »* de Michel Rocard, dont il note que *« son erreur est notre erreur à tous »*, ressemble à une aimable plaisanterie.

Puisque Keynes est mort, pour reprendre une formule célèbre, le *temps est arrivé où il va falloir* changer de logique, sauf à prendre *le risque de donner « raison à Marx »*. Les politiques économiques ayant failli, et les logiques étant arrivées à leur terme, il faut réinventer une nouvelle donne qui passe, pêle-mêle, par la remise en cause *du* GATT, la redéfinition des équilibres mondiaux, la *« ré-orientation »* de la Communauté européenne, ou de nouvelles règles du jeu monétaire. Ni plus ni moins.

Avec des mots extrêmement durs (*« Munich social », « catéchisme simpliste et dérisoire », « véritable guerre civile froide »*, etc.), Philippe Séguin instruit le procès d'un mécanisme qui amène tous les pays, et singulièrement la France, au bord du gouffre. Au nom du désastre social annoncé, il accuse les effets de l'internationa*lisation de l'économie, s'en prend* aux excès du libre-échangisme *sans pour autant se résoudre au* protectionnisme, et pourfend le *« dumping social »* qui, au travers des produits à bas prix, amène les nations industrialisées à importer la misère des pays en voie de développement. Rien ne résiste à sa critique, terriblement argumentée, et c'est bien à un constat de désolation qu'il se livre.

L'écueil du populisme

S'il en était resté là, M. Séguin aurait simplement ouvert la brèche pour l'expression d'un nouveau populisme que l'on sent poindre. Il *a donc cherché à muscler tout à la* fois le chapitre des révisions cultu*relles à entreprendre, et le registre* des contre-propositions. Au-delà *du numéro de chamboule-tout, il* laisse voir le début d'un programme et, habilement, réussit à lui donner une cohérence avec ses positions anciennes sur le traité de Maastricht.

Fortement ancrée dans son rai*sonnement, la notion de « pleine activité »* (apparue pourtant dès *Michel Delebarre) est appelée à se* substituer à celle de *« plein emploi »*, devenue *inaccessible*. Dès lors que la croissance, seule, n'est pas en mesure, durablement, de permettre la création d'emplois nécessaires, il faut que la reconnaissance sociale ne soit plus uniquement rattachée au travail. Dans la continuité de sa tentative de 1986-1988, en faveur de ce qu'on appelle depuis *« les emplois de proximité »*, il convient de réhabiliter certaines de ces fonctions *« conviviales »* qui participent *« du progrès du bien-être »*.

S'inspirant des réflexions de Robert Reich, secrétaire d'Etat au travail américain, il imagine une segmentation du marché du travail, faisant la différence entre les secteurs exposés à la concurrence internationale et ceux qui sont protégés. Pour sauver notre modèle *de protection sociale, il préconise* cette distinction et en vient logiquement à proposer la création d'un secteur public subventionné. En substance, dit-il, il est suicidaire de vouloir faire de l'entreprise privée *« le modèle unique »* et il serait temps de ne pas confondre systématiquement la rentabilité finan*cière et l'intérêt collectif.*

En France, cela le conduit à définir des priorités que l'on ne retrouve pas toujours chez M. Balladur. La protection sociale doit *être fiscalisée rapidement, soit par* la contribution sociale généralisée, *soit par la TVA. Les différents ser*vices publics de l'emploi doivent être unifiés. Il faut envisager le retour de l'autorisation administrative de licenciement que, ministre, il avait supprimée en 1986. Enfin, il réclame la *« nationalisation »* de l'UNEDIC et considère qu'il faut en finir avec *« la fiction du paritarisme »* quand, face au fléau social que constitue le chômage, ne doit s'exprimer que *« la solidarité nationale »*.

Ces thèses seront sans aucun doute violemment combattues. Il faudra les analyser et les compléter. *Il n'empêche. Il revient à Phi*lippe Séguin d'avoir, enfin, ouvert le débat. Et d'avoir créé les conditions pour qu'il ait lieu sur les vrais enjeux. Désormais, on ne pourra plus éviter cette discussion. A défaut de la trancher.

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

JUSTICE

A Aix-en-Provence

La cour d'appel confirme la déchéance de Charles Debbasch de la présidence de la Fondation Vasarely

Dans un arrêt rendu mercredi 16 juin, la première chambre civile de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, présidée par Jean-Pierre Ransac, a confirmé le jugement rendu, le 8 avril dernier, par le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, concernant, en particulier, la déchéance de Charles Debbasch, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-Marseille, de la présidence de la Fondation Vasarely.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Cette procédure avait été engagée par le peintre Victor Vasarely et sa famille contre la fondation Vasarely, Charles Debbasch et deux autres administrateurs, membres de l'université, Jean-Claude Ricci et Jean-Jacques Bousquet. Elle visait à faire constater la nullité d'un conseil d'administration de la Fondation, tenu le 22 juillet 1992, et à obtenir l'annulation de toutes les décisions prises lors de ce conseil, à commencer par le renouvellement dans leurs fonctions d'administrateur de MM. Debbasch, Ricci et Bousquet. Par le jugement du 8 avril, les requérants avaient obtenu satisfaction de toutes leurs demandes, à l'exception du versement de dommages et intérêts. Un administrateur provisoire, Jean Cesselin, ancien président du tribunal de commerce de Paris, avait été nommé (*le Monde* du 15 mai). L'université de droit, d'économie et de sciences d'Aix-en-Provence, gestionnaire de la Fondation depuis 1981, était intervenue volontairement à l'instance.

Dans ses attendus, la cour d'appel souligne que le choix des administrateurs en cause *« n'émanait pas de Victor Vasarely* (prérogative qu'il détient en tant que fondateur) *ou de son représentant qualifié »* et *« n'avait fait de sa part l'objet d'aucune ratification expresse ou implicite non équivoque. Il échet de constater*, poursuit-elle, *que les fonctions des trois membres concernés ont cessé à leur expiration, le 8 juillet 1992 (...) et que, par voie de conséquence, les fonctions de président de la Fondation exercées par Charles Debbasch ont également pris fin à la même date »*.

Sur la régularité du conseil d'administration du 22 juillet 1992 au sein duquel les professeurs de d'Aix-Marseille-III sont majoritaires, la cour a relevé, de surcroît, que les Vasarely *« n'ont pas participé à ce conseil »*, et que la fondation n'a pas été en mesure d'apporter la preuve de *« la délivrance de convocations contenant notification de l'ordre du jour »*. La cour conclut que *« la Fondation étant dépourvue de ses principaux organes statutaires, (...) il convient de confirmer la désignation d'un administrateur judiciaire »*.

Diffamations et fausses nouvelles

Dans un communiqué, le président de l'université de droit d'Aix-Marseille, Lucien Capella, indique qu'il *« a pris acte de la décision de la cour d'appel »* tout en se réservant *« la possibilité d'introduire un pourvoi en cassation »*. Il annonce, d'autre part, sa décision de *« saisir le tribunal administratif de Marseille afin d'obtenir de la famille Vasarely qu'elle poursuivre l'exécution de la convention* [celle, du 10 février 1981 liant la Fondation et l'université] *et qu'elle soit condamnée à verser à l'université 60 millions de francs de dommages et intérêts pour le préjudice causé à l'université depuis trois ans »*.

Selon ce communiqué, *« les héritiers Vasarely ont, par divers comportements, porté atteinte au fonctionnement financier de la Fondation et à la réputation de la gestion universitaire dans le seul but d'obtenir la réduction des donations faites par l'artiste au bénéfice de la fondation et de reprendre à l'université la gestion de la Fondation (...). Devant l'ampleur des diffamations et fausses nouvelles diffusées dans cette affaire »*, le président de l'université indique, enfin, qu'*« il vient de décider de rendre public, ce jour même, un Livre blanc »*. Selon ce document, *« deux voies sont utilisées : la tentative de déstabilisation du président* [Charles Debbasch], sur lequel *« pleut un flot d'accusations pour le forcer à se démettre »* et *« la tentative de déstabilisation de la gestion de la Fondation qui conduit à mettre en cause l'université »*.

En conclusion, M. Debbasch affirme que, *« par des initiatives répétées et maladroites, la famille Vasarely a tenté de couvrir ses propres irrégularités en accusant l'université et ses gestionnaires de ses propres fautes »*. Ce résumé, sorte de plaidoyer *pro domo*, est complété et illustré par vingt et une pièces, dont un ensemble de lettres adressées, entre février et juin 1991, par André Vasarely, fils aîné du peintre, à son avocat, M[e] Eric Turcon.

De son côté, M[e] Jean Leclerc, l'avocat aixois de la famille Vasarely, s'est félicité de l'arrêt de la cour qui *« constitue une étape décisive dans la manifestation de la vérité (...)*. Commentant la publication du Livre blanc, il estime que *« M. Debbasch tente, ainsi d'entraîner l'université dans un litige qui lui est étranger afin d'éluder la question de fond que pose ce dossier, c'est-à-dire les graves malversations qui ont pu être commises alors qu'il présidait la Fondation »*. *« La justice pénale*, conclut-il, *doit, à présent, donner suite aux plaintes pour escroquerie et abus de confiance déposées par l'artiste et sa famille. »*

GUY PORTE

Mettant en avant la « souveraineté » de l'Etat russe

La justice française refuse de se prononcer sur le sort des Matisse confisqués

Le tribunal de grande instance de Paris a déclaré irrecevable, le mercredi 16 juin, la demande, faite par Irina Chtchoukine, fille de l'industriel et collectionneur russe Sergueï Chtchtoukine, de mise sous séquestre des Matisse exposés au Centre Georges-Pompidou (*le Monde* du 25 février 1993). Certaines de ces toiles avaient été confisquées à la suite d'un décret signé par Lénine en 1918.

Dans un premier temps, M[me] Chtchoukine en avait demandé la restitution à l'Etat russe, faisant valoir qu'en France l'ordre public impose qu'un propriétaire ne soit pas privé de ses biens *« sans une juste et valable indemnité »*. M[me] Chtchoukine s'était pourtant désistée afin que son père puisse être honoré lors d'une exposition à Essen en Allemagne : une substantielle anthologie de la collection de l'industriel russe (des œuvres majeures de Picasso, Matisse et Gauguin, entre autres) y est présentée à partir du 24 juin. Et le directeur du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, M. Piotrovski, avait fait savoir publiquement qu'aucune toile issue de l'ancienne collection de l'industriel ne sortirait de Russie si un risque de saisie planait sur ces œuvres.

Les adversaires de M[me] Chtchoukine ont refusé ce désistement. Le tribunal a estimé qu'il ne pouvait pas juger cette affaire, qui met en cause la Fédération de Russie, en raison de l'immunité des Etats souverains : *« Le caractère éventuellement spoliateur »* de la nationalisation *« ne saurait changer sa nature d'acte de souveraineté »*, a-t-il indiqué. La guérilla judiciaire risque de se poursuivre en appel.

E. de R.

Pierre Méhaignerie invoquant des difficultés pratiques

L'entrée en vigueur du nouveau code pénal est reportée au 1er mars 1994

Estimant que le nouveau code pénal ne pourrait pas entrer en vigueur dans de *« bonnes conditions »*, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a décidé de reporter de six mois la date d'entrée en vigueur retenue par la loi du 16 décembre 1992. Le texte devrait donc être appliqué dans les juridictions à partir du 1[er] mars 1994, et non plus à partir du 1[er] septembre prochain. *« Le fonctionnement de l'institution judiciaire a été gravement perturbé par l'application de la loi du 4 janvier 1993 portant réforme de la procédure pénale*, note le compte rendu du conseil des ministres. *L'adaptation de l'outil informatique des juridictions ne pourra par ailleurs être achevée à cette date. »*

L'application des nouvelles dispositions du code de procédure pénale suscitant déjà de nombreuses difficultés, magistrats et avocats craignaient que l'entrée en vigueur sans grande préparation d'un code pénal entièrement refondu déstabilise totalement les juridictions. Dans une pétition adressée en septembre 1992 aux présidents des commissions des lois et des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, quarante-trois universitaires spécialistes du droit pénal s'étaient d'ailleurs inquiétés de cette mise en œuvre *« précipitée »* (*le Monde* du 1[er] octobre 1992). *« Il existe un risque sérieux en pratique*, notaient-ils, *pour que la mise en vigueur du code pénal ne se traduise, du fait de l'insuffisante formation de ceux qui auront à l'appliquer, par une insécurité juridique dans une matière qui concerne au premier chef la liberté. »*

Adopté définitivement lors de la session parlementaire d'automne 1992, soit onze ans après le début des travaux de la commission de réforme présidée par Robert Badinter, le nouveau code pénal introduit de nouvelles notions – la responsabilité pénale des personnes morales ou le délit de harcèlement sexuel – mais il est plus sévère que l'ancien : l'échelle des peines a été durcie, les périodes de sûreté maintenues, et une peine de trente ans de réclusion criminelle qui n'existait pas dans l'ancien texte a été introduite entre la peine de vingt ans et la réclusion criminelle à perpétuité (*le Monde* du 9 juillet 1992).

A. C.

Au procès des initiés de l'affaire Pechiney-Triangle

Le bon sens de Jean Gandois

Le groupe Pechiney a tout fait pour négocier secrètement avec la société Triangle, en 1988, mais des fuites ont eu lieu. La 11[e] chambre correctionnelle du tribunal de Paris a longuement entendu, mercredi 16 juin, Jean Gandois, PDG de Pechiney.

Jean Gandois avait raison d'être prudent. Son expérience des affaires internationales l'avait depuis longtemps déjà alerté sur le danger des bavardages inconscients ou volontaires. En cette année 1988, alors que Pechiney négociait l'achat du groupe américain Triangle, sa consigne était sans appel : le silence pour tous. Seul Jean-Louis Vinciguerra, son directeur financier, avait reçu l'autorisation de s'entretenir à doses homéopathiques avec Alain Boublil, directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances. *« Ils se rencontraient de façon fortuite mais fréquente au Racing-Club le dimanche »*, note Jean Gandois.

Au fil d'un été qui vit la famille Boublil et celle de Samir Traboulsi, l'ambassadeur du groupe Triangle en Europe, voguer de conserve sous le soleil de la Méditerranée, le PDG de Pechiney redoubla de vigilance. *« Quand avez-vous appris la présence de M. Boublil sur le yacht de M. Traboulsi ?*, demande le substitut Jean-Claude Marin.

– Je l'ai apprise le 24 août, répond Jean Gandois.

– Quelle a été votre réaction ?

– J'ai trouvé cela surprenant. Je me suis dit : « Faisons encore plus attention à ne pas confondre les genres... ».

Une règle appliquée en dépit de tout, de tous. *« En octobre*, dit-il au tribunal, *plusieurs de mes collaborateurs qui voyaient que les négociations progressaient m'ont dit :* « Vous devriez commencer à en parler au gouvernement ». *J'ai répondu* « Non », *en sachant bien que j'accroissais nos possibilités d'échec parce qu'il n'est pas facile de convaincre en quelques jours un gouvernement. Mais le groupe Triangle était coté à Wall Street. J'avais donc des précautions tout à fait particulières à prendre. »*

On comprend dès lors que ce partisan du secret se soit raidi quand Nelson Peltz, le PDG de Triangle, lui signale, le 11 novembre, qu'il a téléphoné à Samir Traboulsi pour lui annoncer que le marché est conclu. Les deux industriels, réunis en conclave à Palm-Beach, en Floride, s'apprêtaient à boire un verre. *« Je lui ai fait remarquer que nous n'avions pas terminé nos discussions. Et que ce n'était pas la peine de crier sur les toits le résultat de nos travaux. »*

La plus grande discrétion

Jean Gandois, à mots comptés, se rappelle enfin de l'ambiance qui régnait lors de l'ultime semaine de négociations, du 14 au 20 novembre. Une semaine difficile puisqu'il s'agissait de convaincre en un temps record le gouvernement d'autoriser l'achat d'une société américaine par un groupe nationalisé. *« Personnellement*, indique-t-il au tribunal, *je n'étais pas sûr du succès. »*

Les 14 et 15 novembre, il rencontre notamment Pierre Bérégovoy rue de Rivoli, Roger Fauroux, ministre de l'industrie, puis son directeur de cabinet, et René Thomas, PDG de la BNP, qui lui accorde au terme d'un entretien d'un quart d'heure une lettre de crédit de 850 millions de dollars. Dans le même temps, il contacte Michel Rocard par l'intermédiaire de l'industriel Antoine Riboud et expose ses projets au conseiller du premier ministre pour les affaires industrielles. A tous, il remet une note dont le titre – *Opération P* – dit assez bien que la plus grande discrétion s'impose.

« Nous avons été de ceux qui ont attiré l'attention sur la nécessité du secret et la nécessité d'agir pendant le week-end quand la Bourse est fermée », note Jean Gandois. Le PDG est direct. Aux conseillers ministériels qu'il informe, il dit sans fioritures : *« Vous êtes désormais détenteur d'un secret. Vous êtes initiés au sens de la loi. »* Aux ministres qu'il tente de convaincre, il mentionne plus simplement l'importance de respecter la plus grande discrétion : *« C'est toujours difficile de paraître donner une leçon de choses à un ministre. »*

Difficile et apparemment inopportun. Roger Fauroux, qui a longtemps dirigé le groupe Saint-Gobain, connaît l'importance de la discrétion dans ces occasions. Pierre Bérégovoy, lui, semble déjà maîtriser les grandes lignes du projet qui équivaut à une privatisation partielle. *« Au bout de cinq minutes, il m'a coupé en me disant :* « Je suis d'accord ». *Il m'a fait deux remarques sur l'intérêt de l'opération et sur sa réalisation financière qui montraient qu'il avait en tête les principaux éléments du dossier. Il a conclu sur ce chapitre en disant :* « Je considère l'opération comme acceptable, mais il me faut l'accord du président de la République. »

Une célérité étonnante

La rapidité du ministre a surpris le PDG. Une célérité étonnante puisque Alain Boublil a assuré, la semaine dernière, que Pierre Bérégovoy n'avait jamais été informé par ses collaborateurs avant le 14 novembre du dossier Pechiney-Triangle. Dès lors, une question s'impose : la note rédigée une heure et demie plus tôt dans une relative improvisation par Pierre Fernandez, l'un des conseillers de Pierre Bérégovoy, aurait-elle suffi à éclairer le ministre ? Une question et un constat : au même moment, Max Théret et Roger-Patrice Pelat, proches du gouvernement, passaient leurs premiers ordres d'achat sur le titre Triangle.

La présidente Claude Nocquet demande à Jean Gandois s'il considère toujours qu'un délit d'initié a été commis. *« Oui*, répond le PDG. *Je ne crois absolument pas à des coïncidences qui auraient permis à des acheteurs d'identifier l'action Triangle sans être informé au préalable, ni à la coïncidence que ce titre passe de 10 à 50 dollars dans les trois jours... J'ai peut-être tort, mais je n'y crois pas. »*

M[e] Jean-Michel Darrois, conseil d'Alain Boublil, intervient : *« Partagez-vous l'analyse du ministère public qui désigne Alain Boublil comme l'initiateur de l'achat de Triangle par Pechiney ?*

– Je ne vais pas me prononcer sur le réquisitoire, rétorque Jean Gandois. *Peut-être a-t-il eu l'idée que ce serait une bonne idée. Mais il n'est pas l'initiateur au sens de l'instigateur. Comme dans toutes les pièces de théâtre, vous savez, il y a des confidents... »*

LAURENT GREILSAMER

□ **La commission de discipline du parquet suggère des sanctions contre le procureur adjoint de Lyon, Paul Weisbuch.** – Dans un avis rendu lundi 14 juin, la commission de discipline du parquet a estimé que le comportement du procureur adjoint de Lyon, Paul Weisbuch, nécessite de sévères sanctions : elle conclut au déplacement d'office et à l'interdiction de ses fonctions de procureur et de procureur adjoint. Paul Weisbuch était poursuivi devant cette commission pour deux affaires : une interview accordée à *VSD* dont il contestait le contenu, dans laquelle il critiquait l'attitude de l'avocat général de Grenoble, Michel Legrand, lors du procès de Richard Roman et de Didier Gentil, et une gestion contestée de l'affaire Botton, qu'il avait suivie en tant que procureur adjoint de Lyon (*le Monde* du 27 mars). Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, n'est cependant pas tenu de suivre l'avis de la commission de discipline du parquet.





SOCIÉTÉ

Mettant fin à la territorialisation de la police nationale

Charles Pasqua annonce des « plans départementaux de sécurité »

Le ministère de l'intérieur a mis fin à la départementalisation de la police nationale que ses prédécesseurs socialistes avaient peu à peu étendue à l'ensemble de l'Hexagone. Dans une lettre aux préfets datée du 14 juin, Charles Pasqua a en effet annoncé des *« correctifs »* d'une telle ampleur qu'ils modifient de fond en comble cette réforme ayant placé sous un commandement unique les services départementaux des polices urbaines, des renseignements généraux, et de la police de l'air et des frontières. M. Pasqua entend substituer des *« plans départementaux de sécurité »* à cette réforme avortée.

Préparée par le ministre de l'intérieur Pierre Joxe, mise en route par son successeur Philippe Marchand, qui la présentait comme *« la réforme la plus importante pour la police nationale depuis la Libération »*, puis généralisée en janvier 1993 par Paul Quilès, la départementalisation avait été *« gelée »* par Charles Pasqua dès son retour place Beauvau. Sous couvert d'*« importants correctifs »* apportés à cette réforme et afin de lui *« donner un nouveau souffle en tant que politique de sécurité »*, la lettre que vient d'adresser M. Pasqua aux préfets annonce *de facto* la fin de cette tentative de réorganisation en profondeur engagée par ses prédécesseurs socialistes.

« La départementalisation a entraîné un important gonflement des effectifs d'état-major et suscité de réelles frustrations et une certaine démotivation sans que pour autant ses effets, en termes de sécurité, puissent être évalués », commente M. Pasqua. Aussi le nouveau ministre a-t-il annoncé la suppression des 99 directions départementales de la police nationale (DDPN) qui avaient vu le jour sur l'ensemble du territoire. Leur disparition va de pair avec celle des directeurs départementaux de la police nationale, sous le commandement desquels avaient été placés les services locaux des polices urbaines (PU), des renseignements généraux (RG) et de la police de l'air et des frontières (PAF).

Toute l'organisation territoriale de la police s'en trouve remodelée. Aux DDPN vont succéder des *« directions départementales de la sécurité publique »*. A leurs directeurs seront logiquement substitués des *« directeurs départementaux de la sécurité publique »* qui, a précisé le ministre, seront *« simultanément »* les responsables des services de police urbaine. Ces nouvelles fonctions *« pourront »* toutefois être occupées par les anciens « patrons » des DDPN. Chacun de ces nouveaux chefs de service sera chargé d'être *« le coordonnateur et le conseiller »* du préfet afin de préparer et de mettre en œuvre des *« plans départementaux de sécurité »*.

Refonte des structures centrales

Ces plans devront décliner les grandes priorités fixées par M. Pasqua : la lutte contre les violences urbaines, la petite et moyenne délinquance, la drogue, l'immigration irrégulière et le travail clandestin. Établis par le préfet, en relation avec le parquet, les plans départementaux seront destinés à *« assurer la meilleure efficacité des services »* et à *« utiliser au mieux l'ensemble des moyens disponibles »*.

C'est pourquoi les services locaux de la PAF devront y *« apporter leur concours »* par mise à disposition de personnels en matière notamment de *« contrôle de l'immigration et de lutte contre le travail clandestin »*. Il en ira de même *« pour les services départementaux des RG dans le domaine de l'information qu'exige l'exécution du plan départemental de sécurité »*.

Ces plans devront en outre reposer sur la *« collaboration active »* des services de police judiciaire, *« mais aussi sur l'implication de la gendarmerie nationale et des douanes et de nombreux autres partenaires, dont les élus »*.

Ainsi révisée, la départementalisation entraîne la refonte des structures centrales de la police nationale. D'où un retour à la situation antérieure à la réforme : la direction centrale des PU, la direction centrale des RG et le service central de la PAF vont réapparaître dans l'organigramme du ministère de l'intérieur, tandis que la direction centrale de la police territoriale (qui coiffait les PU, les RG et la PAF) se trouve rayée d'un trait de plume. Le ministre a cependant choisi de maintenir *« la déconcentration et la globalisation des crédits de fonctionnement »*. Ces deux réformes de gestion, qui avaient accompagné la départementalisation, représentent à ses yeux de *« réels progrès »*.

ERICH INCIYAN

FAITS DIVERS

Interpellation mouvementée au parc de loisirs

Les vigiles d'Euro Disney au pays du western

Un couple de psychanalystes parisiens et leur fille, Anna, âgée de treize ans ne s'attendaient pas à ce genre de frisson en se rendant, dimanche 13 juin, au royaume d'Euro Disney (Seine-et-Marne). A la sortie d'une boutique du *Discovery Land*, des vigiles en civil arrêtent leur petite famille qui sort avec un gros sac d'emplettes. *« Ouvrez-le »*. Au milieu des achats – un blouson, des chapeaux, des ponchos anti-pluie et d'autres bricoles à la gloire de Walt Disney, – les vigiles remarquent une trousse d'écolier à l'image de Mickey. Perplexes, les parents reconnaissent n'avoir pas payé les 55 F correspondants.

Dans n'importe quel supermarché, la scène serait banale. En cas de vol à l'étalage présumé, l'alternative est simple : soit le délit est jugé important et l'affaire transmise à la police nationale ; soit un arrangement amiable est trouvé avec les présumés voleurs qui, en règle générale, sont invités à payer le prix de la marchandise concernée. Mais le royaume de Disney a le don de renouveler le genre du petit voleur et du vigile de supermarché. Les deux psychanalystes et leur fille sont encore sous le choc du *western* qu'ils ont subi après avoir été conduits dans un local isolé par un *cast-member* chargé de la sécurité.

« Mon mari a été traité de sale youpin par les vigiles devant ma fille et moi, affirme la mère d'Anna. *Nous avons été fouillés et nos sacs ont été vidés. Pendant près d'une heure, on nous empêchera d'aller aux toilettes. Enfin, nous sommes accusés d'être des menteurs en présence de notre fille »*. Cette dernière, en pleurs, a reconnu les faits reprochés. Vrai, faux ? Les parents ne comprennent décidément pas *« cette heure de vexations, après une journée et une nuit de loisirs, après quatre mille francs de dépenses à l'hôtel Santa Fe, dans les restaurants et les commerces d'Euro Disney. »* De leur séjour, qui n'était pas le premier, ils ne retiennent que leur *« interrogatoire par les vigiles »*.

Du côté d'Euro Disney, on préfère parler d'*« une interview réalisée par nos hôtes de sécurité »*. Il faut bien lutter contre les voleurs à l'étalage et ce genre d'*« interview »* est réalisé *« en accord avec le commissariat et avec l'aval du parquet de Meaux »*. A la direction, on nie toutefois la réalité des insultes et des vexations dénoncées par les parents et leur fille. *« L'affaire est classée, il n'y aura pas de poursuites contre eux »*, ajoute-t-on à Euro Disney. Aux yeux des parents, l'affaire n'est pas classée : *bien que l'entreprise leur ait proposé un séjour gratuit à Disneyland en Californie, ils sont* fermement décidés à déposer plainte pour *« violences sur mineur »*.

E. In.

□ **Enfants de Dieu : deux membres écroués à Grasse.** – Un père de sept enfants, se réclamant de Familles sans frontières, résurgence de la *secte des Enfants de Dieu*, a été mis en examen et incarcéré le 4 juin à Grasse pour viols aggravés sur mineurs par ascendant. Jean-Michel Ardolade, quarante-cinq ans, un jardinier demeurant à Grasse, a reconnu avoir entretenu des rapports incestueux avec trois de ses filles.

□ **Détournement d'hélicoptère pour une tentative d'évasion.** – Des inconnus ont pris trois personnes en otage et détourné un hélicoptère, mercredi 16 juin, pour tenter de faire évader Michel Vaujour de la centrale de Saint-Maur, près de Châteauroux (Indre). Mercredi, après avoir survolé la prison et tenté de négocier avec le directeur, ils ont libéré leurs prisonniers sains et saufs et, constatant que leur action était vouée à l'échec, ont pris la fuite. Michel Vaujour, incarcéré pour attaques à main armée, est surnommé *« le roi de l'évasion »* depuis sa fuite de la prison de la Santé à Paris le 26 mai 1986, grâce à un hélicoptère piloté par sa femme Nadine.

ÉDUCATION

Une nouvelle option

Confirmation de la mise en place d'un baccalauréat artistique pour 1995

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, et le ministre de la culture et de la francophonie, Jacques Toubon, ont annoncé conjointement, au conseil des ministres du 16 juin, leur intention de développer les enseignements artistiques. Un baccalauréat artistique (série L, option arts) sera mis en place, dans le cadre de la réforme de cet examen applicable à la session de juin 1995. Dès la rentrée prochaine, dans les lycées, une option arts de quatre heures hebdomadaires sera proposée à tous les élèves ainsi qu'un enseignement de spécialité sur l'histoire des arts.

Dans les collèges, MM. Bayrou et Toubon veulent améliorer la formation artistique des professeurs pour que le nombre d'heures d'enseignement des arts plastiques et de musique prévu au programme soit appliqué. Théoriquement obligatoires au collège comme à l'école primaire à raison d'une heure hebdomadaire par discipline, ces enseignements souffrent en effet du manque d'enseignants. Les ministres souhaitent voir se développer les actions *« innovantes »* telles les classes culturelles ou les ateliers de pratiques artistiques, notamment dans les zones d'éducation prioritaire et dans les zones rurales. En revanche, ils n'ont pas confirmé les engagements pris par leur prédécesseur, Jack Lang, de réduire les horaires de service des professeurs d'enseignements artistiques et de les aligner sur ceux de leurs collègues des autres disciplines.

Au conseil des ministres

Le général Achille Lerche est nommé secrétaire général de la défense nationale

Sur la proposition du premier ministre, Edouard Balladur, le conseil des ministres du mercredi 16 juin a nommé le général d'armée aérienne (cadre de réserve) Achille Lerche au poste de secrétaire général de la défense nationale (SGDN), en remplacement de Guy Fougier qui occupait cette fonction depuis 1988. Le SGDN, avec ses quelque cinq cents à six cents fonctionnaires civils et militaires, est chargé de coordonner, pour le compte du premier ministre, les mesures de défense qui incombent aux différentes administrations.

En particulier, il assure le secrétariat des conseils ou comités de défense que le chef de l'Etat préside et qui sont l'instance où s'élabore la politique (doctrine, programmation et budget) de défense. Cette nomination, qui était attendue (*le Monde* du 3 juin), intervient quinze jours après le changement à la tête des services secrets, la DGSE, où Jacques Dewatre a remplacé Claude Silberzahn, qui y était en place depuis 1989.

[Né le 23 avril 1932 à Lesdain (Nord), ancien élève de l'école de l'air de Salon-de-Provence et de l'Ecole supérieure d'électricité, Achille Lerche a d'abord servi dans l'aviation de chasse, notamment au Maroc et en Algérie, avant de commander la base aérienne de Cambrai en 1975. Après avoir été, comme colonel, chef du bureau des plans généraux à l'état-major de l'armée de l'air, il devient, entre 1979 et 1981, avec le grade de général de brigade aérienne, chef du cabinet militaire des ministres successifs de la défense Yvon Bourges, Joël Le Theule et Robert Galley. Il commande ensuite les transmissions de l'armée de l'air, puis la 2e région aérienne (Paris-Villacoublay) et, en 1983, avec le rang de général de corps aérien, il devient *major général de l'armée de l'air* (le numéro deux de la hiérarchie). En septembre 1986, Achille Lerche est élevé au rang et à l'appellation de général d'armée aérienne, puis est nommé chef d'état-major de l'armée de l'air sur la proposition du ministre de la défense, André Giraud, dans le gouvernement de Jacques Chirac, pendant la première cohabitation. Il quitte ses fonctions en avril 1989, année où il atteint la limite d'âge de son rang. Il entre, en 1990, au Conseil d'Etat (service du contentieux).]

Ancien « mousquetaire » de M. Mitterrand

Le colonel de gendarmerie Louis Esquivié est promu général de brigade

Sur la proposition du ministre d'Etat, ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du mercredi 16 juin a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● *Gendarmerie*. – Est promu général de brigade, le colonel Jean-Louis Esquivié, nommé adjoint au général commandant la région de gendarmerie Atlantique et la circonscription de gendarmerie de Bordeaux.

[Agé de cinquante-deux ans, Jean-Louis Esquivié est, avec le général André Laurent, promu en juillet 1992 et aujourd'hui commandant de la garde républicaine à Paris, parmi les plus jeunes généraux de brigade nouvellement promus par la gendarmerie. Il passe ainsi devant certains de ses pairs qui sont, en règle générale, promus officiers généraux à cinquante-cinq ans en moyenne. Personnalité très contestée, voire très jalousée dans son arme, Jean-Louis Esquivié doit prendre ses deux étoiles de général de brigade le 1er août prochain. Comme lieutenant-colonel, il a été l'un des membres fondateurs – aux côtés du futur préfet Christian Prouteau et du capitaine Paul Barril – de la « cellule » antiterroriste créée, à l'Elysée, par François Mitterrand. Cet ancien saint-cyrien, qui se définissait lui-même comme un « mousquetaire » du président, a largement inspiré les réflexions de la « cellule » en matière de sécurité et a accompli, pour le compte du chef de l'Etat, des missions « sensibles » à l'étranger, notamment au Proche-Orient. Jean-Louis Esquivié a quitté l'Elysée en 1989, du temps où la « cohabitation » a eu pour effet de le tenir à l'écart des dossiers de sécurité présidentielle. Sous la signature transparente d'« Aramis », il est l'auteur d'une série de trois articles sur le terrorisme publiés par *le Monde* des 13, 14 et 15 mars 1985. – J.I.]

Sont promus général de division, le général de brigade Michel Duhamel ; général de brigade, les colonels Guy Journaux, Georges Philippot et Jacques Guérin.

● *Terre*. – *Sont nommés adjoint au* général commandant la Force d'action rapide (FAR), le général de division Michel Billot ; commandant la 9e division d'infanterie de marine, le général de brigade Tanneguy Le Pichon ; chef d'état-major du général commandant la FAR, le général de brigade Robert Rideau.

● *Air*. – Sont promus général de brigade aérienne, les colonels Patrick Woillez, André de Bastier de Villars de Bez d'Arré et Alain Herrouin.

Est nommé chef de la division internationale au Collège interarmées de défense, le général de brigade aérienne René Perret.

● *Service de santé*. – Sont promus médecin général, les médecins-chefs Hubert Lienhardt, Michel Tristan, James Murison, Daniel Gisserot et Henri Bissière.

● *Armement*. – Sont promus ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Jacques Frayssac, Hervé Groualle, Jean-Baptiste Dard et Jean Le Gad ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Michel Bizot, Philippe Connille, Alain Bizot et Roger Diez.

Le retour en force du pouvoir militaire

par Jacques Isnard

LE double limogeage – car c'en est un – de Claude Silberzahn, à la tête de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), et de Guy Fougier, au Secrétariat général de la défense nationale (SGDN), est un événement politique qui, pour le pouvoir en place, a toutes les chances de passer quasiment inaperçu. Et pourtant, ce double limogeage, attendu depuis des indiscrétions de la presse il y a deux semaines, a une signification profonde. Il marque une reprise en main par la corporation militaire de deux des plus hautes instances de la République en charge des questions de sécurité et de renseignement au niveau suprême de l'Etat.

François Mitterrand – à la fin de la décennie 80 et, plus précisément, après sa réélection à l'Elysée et la première période de cohabitation avec Jacques Chirac – avait laissé entendre qu'il avait perdu confiance en une corporation de chefs militaires qui avaient deux fidélités : d'abord celle en leur corps d'origine – parce que c'était lui qui leur faisait en définitive leur carrière – et ensuite celle envers l'Etat, quelque sensibilité politique qu'il ait.

M. Mitterrand savait de quoi il parlait. En 1988, en effet, il avait eu à essuyer, pendant l'élection présidentielle, une « campagne » de plusieurs officiers généraux – dont la plupart étaient en seconde section, c'est-à-dire en retraite, mais restant pour autant soumis au devoir de réserve – qui avaient signé un manifeste appelant à voter pour M. Chirac.

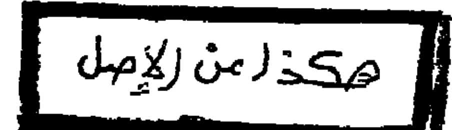
C'est la raison pour laquelle M. Mitterrand, sitôt réélu, avait « civilisé », en quelque sorte, certains postes, comme le SGDN et la DGSE, en y nommant des préfets, au grand dam de la hiérarchie militaire.

Aujourd'hui, le premier ministre est allé chercher un général en seconde section pour diriger le SGDN, comme, déjà, et pour la première fois dans l'histoire de Matignon, il a demandé à un ancien chef d'état-major des armées, le général Maurice Schmitt – en deuxième section – de le conseiller en matière de défense. Quitte, par ce choix, à embarrasser et à agacer deux autres conseillers du gouvernement en matière de défense, qui sont, eux, en activité : l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, et le contre-amiral Patrick Lecointre, le propre chef de cabinet militaire de M. Balladur.

De même, à la DGSE, le premier ministre vient de remplacer un préfet, M. Silberzahn, par un autre préfet en apparence, M. Dewatre, qui a, durant seize ans, porté l'uniforme de l'armée de terre et qui a naturellement conservé des rapports avec une institution militaire, y compris avec son ancienne « maison » d'origine du temps où il était au service action du SDECE.

C'est donc dans la seule alternance politique que réside, en réalité, la cause des « chutes » de MM. Fougier et Silberzahn. En attendant celle du directeur général de la gendarmerie nationale, qui aurait dû intervenir plus tôt si elle n'était, pour le moment, bloquée à l'Elysée. A sa façon, qui se veut discrète, le pouvoir militaire revient en force au point que certains, dans l'opposition, parlent déjà de *« revanche »*.

□ ***La 1re division blindée* en vedette du défilé du 14 juillet à Paris.** – *Des unités de la 1re* division blindée, implantée en Allemagne et représentant la participation militaire française à l'Eurocorps avec les éléments français de la brigade mixte franco-allemande, seront la vedette du prochain défilé du 14 juillet, à Paris. Des formations de l'armée de terre ayant envoyé des détachements de « casques bleus » de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie défileront aussi sur les Champs-Elysées.



هكذا من الأمل

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

L'esprit de Rio souffle toujours

Suite de la première page

Cette réunion se situe dans le droit fil de Rio, dont la convention Global Change fait frémir les économistes : ils craignent que, en instituant une taxe sur les émissions de gaz carbonique, donc sur l'usage du pétrole et du charbon, les pays riches favorisent la concurrence des producteurs peu soucieux d'environnement. Le même jour, également à Paris, s'est achevée à l'UNESCO une réunion d'industriels convoqués par le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) pour examiner « le rôle de l'industrie dans le changement des modes de consommation ». Pendant deux jours, les représentants des plus grands groupes industriels du monde ont épluché les recommandations des chapitres 4 et 30 de l'Agenda 21 (1) concernant la production propre, l'entreprise citoyenne et le développement durable. Les multinationales, aujourd'hui, entonnent à qui mieux mieux l'air de Rio !

Le 17 juin s'achève à Helsinki une conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Le sujet ? « Foresterie saine et développement durable ». On n'y a parlé que des grands thèmes de rigueur à Rio : conservation de la biodiversité biologique (les forestiers se convertissent à la variété des essences après des décennies de monoculture) ; aide aux pays « en transition » (l'Europe centrale) et enfin le changement climatique (on étudie ses effets sur la croissance des arbres).

Enfin vient d'être présenté à Manchester le prochain « Forum global », où sont invités, en septembre prochain, quelque 160 000 délégués d'ONG (organisations non gouvernementales) se préoccupant d'environnement et de développement. Cette grande « foire aux associations », organisée pour la première fois en décembre 1991 à Paris, à l'initiative de la France, et reprise à Rio par le gouvernement brésilien, est donc reconduite cette année encore comme l'avait promis John Major à Rio. Les bonnes résolutions n'ont pas toutes été oubliées.

Sortir du ghetto

Même ce qui avait accroché à Rio est aujourd'hui aplani. La convention sur la biodiversité, que l'administration Bush avait refusé de signer, sous prétexte qu'elle entravait la liberté de la recherche et de l'exploitation des ressources naturelles, a été paraphée le 4 juin dernier par l'administration Clinton, poussée par Al Gore, le vice-président écologiste. Cette convention reste critiquée. *« Elle est trop globale pour être appliquée,* observe Serge Antoine, l'ancien conseiller spécial de la CNUED. *Il faudrait délimiter des zones pilotes à l'échelle d'une région, comme certaines forêts tropicales ou la Méditerranée. Il est ridicule que la posidonie* (2) *soit protégée en France, mais pas en Italie ni en Espagne ! »*

La convention sur le changement climatique, déjà ratifiée par les Parlements de vingt-trois pays, devrait normalement entrer en vigueur dans le courant de l'an prochain, lorsque cinquante Etats l'auront ratifiée. *« C'est la convention qui marche le mieux »,* constate Serge Antoine, fier que le représentant de la France à la commission durable soit justement Jean Ripert, l'homme qui a négocié le Global Change avant Rio. Cette convention sur le réchauffement de la planète est aussi celle qui agite le plus la communauté mondiale. Outre les diplomates, les économistes et les industriels, elle mobilise maintenant la communauté scientifique. Pour la France, le pilier régional du Global Change sera à Toulouse, grâce à une synergie entre le CNES (Centre national d'études spatiales), Météo France et un centre de calcul appelé CERFACS. *« C'est vraiment notre point fort »,* explique Jean Audouze, ancien conseiller scientifique de l'Elysée, aujourd'hui président du Parc et de la Grande Halle de La Villette.

Depuis l'appel de La Haye (3), la France s'est fait une spécialité du réchauffement climatique. Les Etats-Unis, à Rio, s'étaient engagés pour la forêt, mais le pas le plus décisif a été accompli par les entreprises privées, dont au moins deux cents ont signé la Charte pour le développement durable proposée par la Chambre de commerce internationale (ICC). Y compris des sociétés dévoreuses de carburant comme la Pacific Gas, en Californie, qui demande à ses clients d'économiser l'énergie ! Le Japon, pour sa part, s'affirme aujourd'hui le champion des technologies propres. On ne compte pas moins de dix-huit sociétés japonaises parmi les adhérents du Conseil mondial des entreprises pour l'environnement (CMEE), institué en janvier dernier par l'ICC pour remplacer son bureau international de l'environnement. *« Nous avons triplé le montant des cotisations,* explique Jan-Olaf Willums, directeur du CMEE, *et nous avons pourtant doublé le nombre de cotisants ! »*

La timidité des entreprises françaises

Les entreprises françaises, semble-t-il, se font encore tirer l'oreille. *« Si on compare ce que fait le CNPF et son homologue britannique, la CBI (Confederation of British Industry), les entrepreneurs français sont très timides »,* affirme Jacqueline Aloisi de Larderel, directeur du programme Industrie du PNUE, qui vient d'organiser la réunion de l'UNESCO. Les plus actifs, à cet égard, sont évidemment les Scandinaves, toujours à la pointe du développement durable cher à Gro Harlem Brundtland, le premier ministre norvégien. Les Allemands *« ont leurs pauvres »* à l'Est, ce qui accapare tous leurs soins et limite leur capacité d'intervention. Quant aux autres, comme le disait l'ancien patron de la CNUED, Maurice Strong, *« jamais les pays riches ne se sont sentis aussi pauvres »,* ce qui freine forcément leur générosité à l'égard du tiers-monde.

Malgré la crise, cependant, tout le monde sent bien, aujourd'hui, que l'on ne peut penser croissance sans oublier le « développement durable », c'est-à-dire un mode de développement économe des ressources naturelles. *« Les résultats de Rio et les mesures gouvernementales qui suivront auront inévitablement des effets sur la manière dont nous gérons nos entreprises »,* déclarait Patrick Gillam, président de la Chambre britannique de commerce internationale lors de la première réunion du CMEE à Versailles, en février dernier. Tous les chefs d'entreprise en sont convaincus. Sauf peut-être les PMI et PME. *« Rio, ça a touché les grands groupes, qui investissent dans l'environnement pour des questions d'image,* observe un inspecteur d'installations classées de la région Rhône-Alpes. *Mais les petites entreprises ont encore du chemin à faire ! »*

C'est vrai. Mais si l'on est encore loin de pouvoir garantir aux générations futures une planète en état de marche, il est indéniable que l'esprit de Rio pèse désormais sur toutes les rencontres internationales et dans beaucoup de laboratoires ou entreprises. *« Rio a eu un mérite essentiel,* constate Serge Antoine : *faire sortir les préoccupations environnementales de leur ghetto. »* Même si beaucoup se méfient encore du refrain écologiste, tous doivent en tenir compte.

ROGER CANS

(1) Publiés sous le titre *Action 21*, les textes adoptés à Rio sont enfin accessibles au public francophone (256 p., 135 F). S'adresser à la Documentation française, 29, quai Voltaire, 75007 Paris. Tél : 40-15-70-00. En octobre paraîtra un résumé à l'usage des scolaires intitulé *l'Avenir entre nos mains.*

(2) La posidonie est une plante herbacée qui pousse sur les fonds sableux de Méditerranée.

(3) Lancé en mars 1989 à l'issue d'une conférence organisée par la France, les Pays-Bas et la Norvège.

□ **Non-lieu pour le commandant de l'*Amoco-Cadiz*.** – A quelques jours de la fête organisée les 2 et 3 juillet à Portsall (Finistère) pour célébrer la victoire du syndicat des communes sinistrées par l'*Amoco-Cadiz*, les Bretons viennent d'apprendre que le parquet de Brest a rendu le 24 mai une ordonnance de non-lieu pour le commandant italien du pétrolier, Pascual Bardari, et le commandant du remorqueur allemand, Hartmut Weinert. Une information judiciaire avait été ouverte contre eux en 1978 après l'échouement du navire. Le juge a estimé que la responsabilité du naufrage était partagée par bien d'autres personnes qui n'avaient pu être recherchées faute de législation adaptée. – *(Corresp.)*

RELIGIONS

La fin de la visite de Jean-Paul II à Madrid

Le pape a proposé à l'Espagne une nouvelle « reconquête » chrétienne

Jean-Paul II devait rentrer à Rome jeudi matin 17 juin, après une visite de cinq jours en Espagne, à Séville, Huelva, puis Madrid, où il a rencontré, mercredi 16, Felipe Gonzalez, président du gouvernement, et José Maria Aznar, président du Parti populaire. Le soir, devant une foule estimée à près d'un million de personnes, il a canonisé le bienheureux Enrique de Osso (1840-1896), religieux catalan, fondateur de la Congrégation de Sainte-Thérèse de Jésus.

MADRID

de notre envoyé spécial

Démentant tous les sondages, qui pariaient sur l'indifférence de la population avant ce voyage – le quatrième – de Jean-Paul II en Espagne, Madrid a montré d'étonnantes ressources de fidélité à un pape qu'il avait découvert lors de sa première visite de novembre 1982. Les avenues qui séparent, sur 7 kilomètres, la nonciature de la nouvelle cathédrale de l'Almudena étaient, mardi, noires de monde et, le lendemain soir, en plein cœur de la capitale, sur la place Colomb, le Paseo de Castellana et dans les artères environnantes, près d'un million de fidèles ont suivi la messe de canonisation d'Enrique de Osso, religieux catalan de Tortosa.

Le pape allonge la liste des saints espagnols, comme pour conjurer le sort qui attend, selon lui, toute société *« déchristianisée et sécularisée ».* La société *« se deshumanise,* a-t-il dit dans son homélie, *quand s'affaiblit la dimension transcendante de l'existence et que diminue le sens de l'Histoire et des rapports entre les hommes ».*

Populaire en Andalousie (Séville, Huelva, Rocio), urbain, intellectuel et militant à Madrid, le catholicisme espagnol, qu'on disait chloroformé, n'a donc pas boudé le pape, venu pourtant répéter, au risque de lasser, les mêmes vérités : la défense de la famille, le refus des compromis passés avec la société moderne quand elle n'est pas respectueuse des droits de la personne, le sursaut des valeurs morales, le respect de la doctrine chrétienne dans son intégralité et l'audace dans l'affirmation de la foi et l'élan missionnaire.

A ce programme, Jean-Paul II avait ajouté quelques accents particuliers à l'Espagne d'aujourd'hui, notamment l'appel à une participation plus directe des catholiques dans l'action politique (*le Monde* du 17 juin) et la moralisation de la vie publique dans un pays qui aspire aussi, comme en Italie, à une vigoureuse lutte contre la corruption. De même, tout en invitant les Espagnols à consolider leur ancrage en Europe, il a tenté de démontrer, dans l'esprit de son encyclique sociale de 1991 *Centesimus annus*, les limites de l'économie libérale et les dégâts humains provoqués par le chômage.

Un pôle de références éthiques

Dans ses entretiens politiques avec MM. Gonzalez et Aznar, et devant le corps diplomatique, il a repris d'autres classiques : l'urgence d'une intervention concertée sous l'égide des Nations unies pour stopper les affrontements en Bosnie (1), la solidarité Nord-Sud et *« la nécessité de défendre les droits des minorités, des immigrés et le droit des individus à professer librement leur foi, à travers un usage correct des principes de coopération et de réciprocité ».* Il a évoqué la *« convivialité »* entre les trois grandes religions monothéistes (judaïsme, christianisme, islam), dont l'Espagne a été le *« creuset »* et réexprimé l'espoir d'une coopération interconfessionnelle capable d'écarter les risques d'injustice et de discrimination.

Le pape a-t-il quelque chance d'être entendu en Espagne même, où il est venu conforter des courants qui, dans l'Eglise et l'épiscopat, proches de l'Opus Dei ou de Communion et Libération, refusent toute complaisance dans le dialogue avec la majorité socialiste et la société moderne ? Les signaux qu'il envoyait hier aux pays de l'Est étaient sans doute plus faciles à déchiffrer que ceux qu'il adresse aujourd'hui aux chrétiens engagés dans des sociétés libres, pluralistes et développées. Comment regagner le terrain perdu par le catholicisme – en Espagne plus rapidement qu'en France ou en Allemagne – sans porter atteinte aux règles d'un jeu où l'Eglise a renoncé à ses modèles d'autorité et accepté un statut de partenaire minoritaire ?

En cinq jours en Andalousie et à Madrid, le pape a tenté de montrer la marche à suivre : présenter le christianisme comme un pôle incontestable de références éthiques ; encourager les catholiques à intervenir toujours plus dans les secteurs de la vie sociale, l'éducation, la culture et la politique. Ses prochains voyages ressembleront de plus en plus à ces visites d'ampleur plus modeste que les grandes cavalcades d'hier, et ses discours à des piqûres de rappel plus qu'à des thérapies de choc.

HENRI TINCQ

(1) Porte-parole du Vatican, M. Navarro-Valls a souligné, mercredi 16 à Madrid, que le pape restait toujours désireux de se rendre à Sarajevo, où il vient d'envoyer son nonce apostolique, Mgr Monterisi.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Huit ans après les faits

Des parents d'enfants contaminés par une hormone de croissance demandent réparation

La famille d'un adolescent décédé en 1991 de la maladie de Creutzfeld-Jakob consécutive à l'injection d'hormones de croissance réclame devant le tribunal de grande instance de Toulouse 1,75 million de francs de dommages et intérêts à l'association France-Hypophyse. C'est la deuxième *action en justice en quelques mois à la suite* d'une contamination par l'hormone de croissance humaine dite « extractive », produite à l'Institut Pasteur de Paris à partir d'hypophyses prélevées chez les cadavres. Cette contamination est à l'origine de plus d'une vingtaine de cas de maladie de Creutzfeld-Jakob, affection nerveuse dégénérative *et mortelle.*

En décembre dernier, M. et Mme Tison, parents d'un enfant traité par hormone de croissance extractive et atteint d'une maladie de Creutzfeld-Jakob (1), portaient plainte pour empoisonnement auprès du doyen des juges d'instruction de Douai. Aujourd'hui, c'est au tour de la famille d'un adolescent, décédé en 1991 de la même affection dégénératrice, de réclamer devant le tribunal de grande instance de Toulouse 1,75 million de francs de dommages et intérêts à l'association France-Hypophyse. Au titre des dommages subis et faisant référence à la « problématique juridique très proche » de celle de la contamination transfusionnelle par le virus du sida, la famille du jeune David Lasserre, décédé à l'âge de dix-neuf ans, *originaire de la région* de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), demande 500 000 francs pour chacun des parents, ainsi que 250 000 francs pour chacun des deux frères, ainsi que pour la grand-mère.

Il y a un peu plus d'un an, *le Monde* révélait qu'une dizaine d'enfants souffrant d'une forme de nanisme dite « hypophysaire » étaient atteints d'une affection nerveuse dégénérative gravissime, toujours mortelle, connue sous le nom de maladie de Creutzfeld-Jakob (*le Monde* du 7 février 1992). Tous avaient été traités en 1984 et 1985 par une hormone de croissance dite « extractive », issue de glandes hypophyses prélevées en France et dans différents pays de l'Europe de l'Est (Bulgarie et Hongrie) sur plusieurs milliers de cadavres (2).

A la suite de cette information, les pouvoirs publics ont réclamé une *série de rapports, notamment* au professeur Jacques Dangouman, directeur de la pharmacie et du médicament – fonction qu'il occupait déjà à l'époque des faits – et au professeur Jean-Claude Job, président de l'association France-Hypophyse. Un rapport demandé à l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) par Bernard Kouchner, alors ministre de la santé et de l'action humanitaire, et rendu public en décembre (*le Monde* du 25 décembre 1992) se révélait accablant. Il critiquait l'organisation quelque peu artisanale de la production de l'hormone de croissance extractive et de la collecte des hypophyses de cadavres.

On estime que près d'une trentaine d'enfants traités par les lots potentiellement contaminés sont atteints ou décédés de cette maladie. En dépit des assurances données par M. Kouchner, les pouvoirs publics ne semblent guère soucieux de donner des suites concrètes à ce dossier. Les parents d'enfants malades doivent faire face, dans un contexte dramatique, à de multiples difficultés matérielles.

JEAN-YVES NAU

(1) La maladie de Creutzfeld-Jakob correspond, schématiquement, à une encéphalopathie dégénérative, habituellement rarissime, caractérisée par l'installation d'une démence rapidement progressive, accompagnée de différents signes neurologiques et d'évolution toujours mortelle. On estime que cette maladie peut être transmise par des agents infectieux atypiques dénommés « virus lents » ou « prions ».

(2) Il faut rigoureusement distinguer l'hormone de croissance dite « extractive » produite à partir d'hypophyses prélevées sur des cadavres, et l'hormone de croissance « synthétique », produite depuis 1985 à partir des techniques de manipulation génétique.

SCIENCES

Selon la revue « Nature »

Des chercheurs français ont découvert une nouvelle structure d'ADN

L'ADN, la molécule porteuse de l'hérédité chez tous les êtres vivants, est capable, dans certaines circonstances, d'adopter une structure... en quadruple hélice. Des chercheurs du groupe de biophysique de Palaiseau (Ecole polytechnique/CNRS) ont identifié *en laboratoire cette constitution* iconoclaste, ainsi qu'en témoigne les résultats qu'ils viennent de publier dans la revue britannique *Nature* (datée 10 juin).

Comme l'avaient révélé James Watson et Francis Crick il y a quarante ans (*le Monde* du 28 avril), l'ADN (*acide désoxyribonucléique*), dans la très grande majorité des cas, se présente sous la forme d'une double hélice, dont l'enroulement est toujours à droite. A cette inéluctable spirale, née de l'appariement deux à deux de ses quatre bases constitutives (adénine, cytosine, guanine, thymine), il existe pourtant quelques exceptions. A force de soumettre la molécule de la vie au crible de la cristallographie, quelques structures insolites sont apparues au fil des ans : des fragments d'ADN de forme dite Z (dont la double hélice s'enroule à gauche), d'autres cruciformes, d'autres, enfin, en hélice courbée – *cette dernière structure* semblant jouer un rôle bien précis dans la régulation de l'expression des gènes.

L'agencement obtenu, grâce à la résonance magnétique nucléaire (RMN), par les chercheurs de Palaiseau est plus extravagant encore. Il s'agit d'une spirale à quatre chaînes, exclusivement constituée de cytosine. Comme le résume Maurice Guéron, responsable du groupe de biophysique, la succession de cet unique élément, pour peu qu'il soit placé dans un environnement légèrement acide (pH 6-5), suffit à former une hélice d'ADN à quatre chaînes, *« due à deux appariements distincts intercalés l'un dans l'autre ».*

Cette quadruple hélice est-elle pour autant présente dans la nature ? Pour le moment, les biophysiciens ne l'ont observée que sur des fragments d'ADN « synthétiques », créés de toutes pièces – avec les ingrédients réels – en laboratoire. Mais rien ne semble s'opposer à ce que des structures similaires existent, en faible quantité, dans notre patrimoine héréditaire. Une hypothèse d'autant plus séduisante qu'elle pourrait en partie expliquer le comportement adopté, à l'extrémité de nos chromosomes, par les *« télomères » : de longs et* étranges filaments d'ADN composés exclusivement de cytosine et de guanine, qui raccourcissent avec l'âge et que l'on soupçonne d'être impliqués dans le processus du vieillissement biologique (*le Monde* du 17 mars).

CATHERINE VINCENT

Pour acquérir une plus grande autonomie financière

Les services de la météorologie nationale deviennent un établissement public administratif

Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, a présenté, mercredi 16 juin, en conseil des ministres un décret qui transforme les services de la météorologie nationale en un établissement public à caractère administratif (EPA), appelé Météo-France.

La météorologie nationale forme actuellement une des directions du ministère de l'équipement et, ainsi, *ne dispose pas de statut distinct de* celui de l'Etat. Par voie de conséquence, elle n'a pas d'autonomie budgétaire. Or, par le développement des prestations rémunérées qu'elle fournit aux particuliers et aux entreprises (services télématiques et téléphoniques), la météorologie nationale dégage des recettes commerciales qui ont quadruplé en six ans. Elles étaient de 26 millions en 1987 et de 53 millions en 1990, pour atteindre 100 millions de francs en 1992. En accédant au statut d'EPA, Météo France va pouvoir conserver ses recettes. Elle continuera à se consacrer principalement à ses missions en matière de sécurité civile et de service aux armées et à l'aéronautique. Le statut des 3 500 membres de son personnel, fonctionnaires de l'Etat, n'est pas modifié par cette mesure.

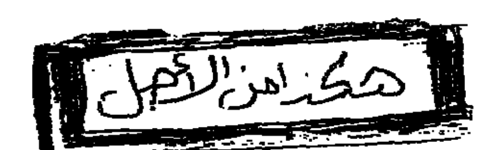
A. B.-M.

□ **Le surgénérateur Phénix ne redémarrera pas en juillet.** – Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, le réacteur surgénérateur prototype Phénix (250 Mw), situé à Marcoule dans le Gard, n'aura pas l'autorisation de redémarrer en juillet. La semaine dernière, des traces de sodium, le liquide utilisé pour refroidir le réacteur et produire la vapeur nécessaire au turbo-alternateur, ont été en effet découvertes dans des réservoirs d'expansion de la centrale. Elles seraient dues à des fuites consécutives à la fatigue de certaines conduites. La durée des travaux de réparation, dont l'expertise est en cours, n'est pas encore connue.

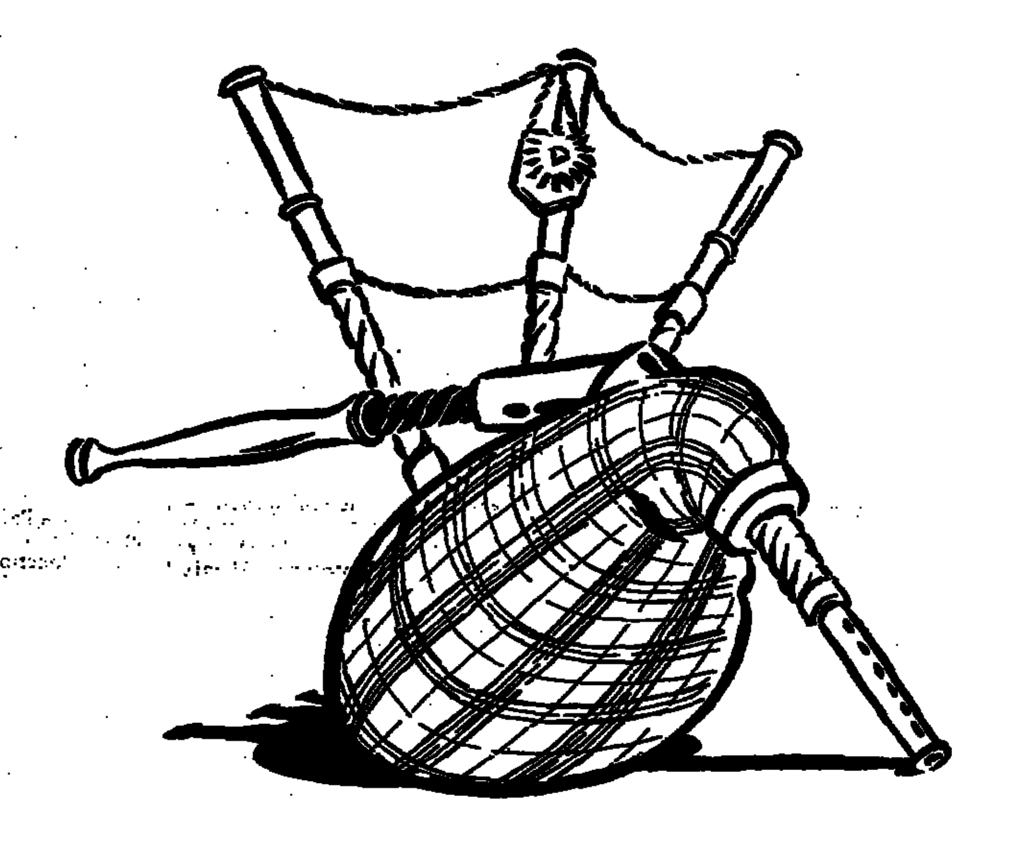
Pierre David nouveau président de la Cité des sciences de La Villette

Sur proposition de François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Pierre David a été nommé président du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette par le conseil des ministres de mercredi 16 juin. Il remplace à ce poste Roger Lesgards dont le mandat arrivait à expiration le 6 juin dernier.

[Né le 15 juin 1940 à Toulouse (Haute-Garonne), ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur général de l'armement, et licencié es sciences économiques, Pierre David a été chargé de mission au cabinet de Jacques Chirac, premier ministre (1974-1976), directeur de cabinet du président de la SNCF (1976-1978) et du ministre des transports (1978-1980), puis chargé de mission auprès de Robert Galley, ministre de la défense (1980). Depuis 1981, il a occupé successivement les postes de PDG de l'Electronique aérospatiale (EAS), de directeur de la politique industrielle à la société l'Aérospatiale, de secrétaire général adjoint, puis PDG de Sourian SA ; enfin, depuis 1990, il a été directeur à Friedland Finance.]



La France chante-t-elle encore la Marseillaise ?



Tout le monde sait chanter la Marseillaise pour fêter certains succès, mais reste sans voix lorsqu'il s'agit de défendre les performances de Sud Marine.

En quelques années :

- nous avons relevé le défi international avec un objectif : la qualité totale (RAQ-2* et ISO 9001**),
- nous avons modernisé nos ateliers de mécanique et de chaudronnerie pour améliorer nos performances,
- nous avons maintenu l'emploi en assurant du travail à nos 600 collaborateurs et nos 1200 sous-traitants,

avec l'appui sans faille des Institutions et Collectivités Locales et la mobilisation de toute la Provence.

Cela, malgré une concurrence internationale qui sait habilement profiter de sa monnaie et de ses avantages sociaux.

Aujourd'hui, pour faire entendre la voix de Sud Marine et gagner des marchés,

chantons la Marseillaise !



SUD MARINE

La Qualité est au Sud

Aire de Mourepiane - Enceinte Portuaire Porte 4 - BP 158
13318 Marseille cedex 15 - Tél. 91 03 55 00 - Fax. 91 03 17 43

RC 86 B 1495

* RAQ-2 : Certification "Règlements sur l'Assurance Qualité" - délivrée par le Ministère Français de la Défense. **ISO 9001 : Certification "Système Assurance Qualité" - Normes internationales.

هكذا من الأصل

CULTURE

CINÉMA

L'ENFANT LION *de Patrick Grandperret*

Rêve de père

Un film pour dire l'Afrique, l'enfance, la liberté

Dans ce village de la savane, on attendait des jumeaux. Deux petits d'homme, deux lionceaux. Mais les présages étaient faux. Au foyer du grand chasseur Moko est arrivé un seul beau bébé, Oulé. Chez la lionne Oura, un seul petit fauve, la jolie Sirga. Chacun des nouveau-nés, privé d'une moitié de lui-même, s'inventera une gémellité idéale, magique, imposera le rêve impossible de l'harmonie des contraires, comblera le précipice des «différences». Un enfant et un lion, buvant, dans la même calebasse, le lait de la fraternité, et voilà le film de Patrick Grandperret sur sa route lumineuse de tendresse et de gravité, de grâce joueuse et de dignité.

Une route semée de tous les sortilèges du conte. Oulé et sa jalouse fiancée de dix ans seront capturés par des trafiquants d'esclaves. Dans le palais lointain où ils sont prisonniers, le garçon, après que les abeilles guérisseuses auront soigné ses blessures, poussera le rugissement de la liberté et fera lever un ouragan. Avant de s'évader par les chemins de neige, de soleil et de vent, et de rebâtir son village, où les lions revenus signeront le retour de la paix.

Rien de racoleur, de sucré dans *l'Enfant lion*, pas de complexe dysneyen, c'est un film de voyages, de paysages, de passage, de réconciliation, réalisé avec un luxe constant mais sans afféteries exotiques. Un film pour enfants? Aussi. Qui revendique le droit de s'offrir des naïvetés poétiques à la Douanier Rousseau, des jungles improbables et des jeux impossibles. Qui revendique le droit d'inventer des Afriques heureuses.

Patrick Grandperret signant ce film-là? C'est un peu comme si un boxeur devenait dentellière ou une vedette de hard rock claveciniste au Mozarteum de Salzbourg. Avant *l'Enfant lion*, Grandperret a signé deux long métrages : *Courts-circuits* (prix Jean-Louis-Bory 1981), qui décrivait des demi-marginaux possédés par la passion de la moto, et *Mona et moi* (prix Jean-Vigo 1989), dérive assez marrante et passablement poisseuse de rockers banlieusards et défoncés...

D. R.



Le fauve et l'enfant : une gémellité magique

«L'Afrique? Non, dit-il, *elle n'était pas dans mon imaginaire. Une idée de l'Afrique, peut-être, uniquement nourrie de lectures.»* Grandperret ne donne pas une image de lui flatteuse, geignarde. Quand il arrive, il pose son casque, c'est un motard. «Courts-Circuits, *mon premier film, n'a pas été compris du tout. Les fans de moto ont été déçus. Dès que les premiers l'ont vu, ils ont dit à leurs copains de ne pas venir, que de la moto il y en avait à peine. L'action se déroulait pendant les deux ou trois mois qui précèdent les grands prix. Il y avait un manager et le pilote qu'il veut faire courir. Un petit casse. Des bijoux contre de la dope. Le manager vivait avec un danseur de l'Alcazar. C'était assez brouillon.*

» J'ai essayé d'aller vendre ça en province. Les exploitants me disaient : «Quand le metteur en scène vient, la salle est pleine.» Sauf que là, elle était vide. Un jour, trois types sont restés. Je leur ai demandé pourquoi. Ils ont répondu, on s'est trompés, on pensait voir le Roi des cons. *»* Après, le jeune Grandperret, natif de Saint-Maur et diplômé de l'ESSEC, redevient assistant, produit *Deux lions au soleil*, de Claude Faraldo, travaille dans la pub – *«pour nourrir mes enfants mais sans réaliser de clips, j'aurais eu l'impression de me prostituer».* Puis prépare *Mona et moi*, emprunte, attend. Puis réalise. Et attend encore. Coproduit *la Vie des morts*, d'Arnaud Desplèchin. Attend à nouveau.

Commence la belle aventure de *l'Enfant lion*. Patrick Grandperret trouve dans le grenier de ses parents un bouquin aimé jadis, écrit par un prof, René Guillot, dans les années 50, *Sirga la lionne*. Il le fait lire à sa fille Emilie, treize ans, qui lui dit : *«Papa, au lieu de faire des films que personne ne va voir, tu devrais plutôt raconter cette histoire-là.»* Et voilà. *«Ça a été le déclic, le désir soudain de changer d'horizon; j'avais passé quatre ans dans les milieux de la dope, j'avais trop vu mourir...»*

Ecriture du scénario. *«Je ne voulais pas d'une Afrique à la Leni Riefenstahl, avec grands Noirs sculpturaux et couchers de soleil spectaculaires; je n'en ai tourné qu'un, en fait, et il s'est retrouvé sur l'affiche...»* Suivent six mois de préparation et un an de repérages. Grandperret est entouré de son équipe (réduite) habituelle, qu'il engage au forfait, achète son matériel, bricole une caméra à magasin de pellicule variable, capable, dans sa version légère, de grimper sur le dos d'un éléphant. Il va à la rencontre de dresseurs, de Los Angeles à l'Afrique du Sud en passant par Nanterre, finit par en engager huit, surveille la naissance de lionceaux dans toutes les réserves et les zoos de la planète, et s'apprête à un tournage de vingt-cinq semaines qui s'étalera sur une année.

«Trop riche de trop d'images»

«Faire jouer, dans les deux sens du terme, un bébé et un lionceau? Non, cela n'a rien de facile. Il s'agissait évidemment d'éviter tout accident, de nourrir sufisamment le fauve pour qu'il ne s'avise pas de prendre l'enfant pour une proie, mais pas trop tout de même pour qu'il ne s'endorme pas à l'instant, repu et content. Quant à Mathurin, le merveilleux petit garçon qui interprète Oulé à dix ans, il avait peur, parfois. Et nous aussi...»

L'Enfant lion se tournera dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire, près du Libéria; on raccordera, six mois plus tard et 5 000 kilomètres plus loin, au Zimbabwé, puis on s'en ira au Niger, près de la frontière du Mali, au Maroc enfin, là où Scorsese avait trouvé le décor de sa *Dernière tentation du Christ.* *«Le financement a été chaotique, hasardeux. Mais nous n'avons jamais manqué de rien, et le budget a fini par s'élever à 55 millions de francs. Il s'est bouclé au fur et à mesure du tournage, lorsque nous pouvions montrer des scènes à des acheteurs potentiels. Ainsi, 4 millions de dollars de préventes ont été réalisées avant même que le film soit terminé.*

»A la fin, Luc Besson est intervenu, il m'a aidé au montage, il m'a encouragé à couper un quart d'heure, j'étais trop riche de trop d'images. Luc et moi, on se connaît depuis toujours, j'ai tenu la caméra de son premier court-métrage, une histoire de sirène... Il m'a fait un grand cadeau, le cadeau de son temps.» Le père de *l'Enfant lion* dit encore : *«Vous avez remarqué les trois vieux sages qui entourent le prince, dans son palais? Eh bien, ils jouaient les rois mages dans* Cocorico, Monsieur Poulet, *de Jean Rouch.»* Il ajoute : *«Quand je suis arrivé à Niamey, j'ai vu qu'il y avait une infirmerie Jean-Rouch. Maintenant, il y aussi un laboratoire Grandperret.»*

DANIÈLE HEYMANN

FESTIVALS

Fausse foire et vrai théâtre

De Villeurbanne à Aurillac, les fêtes de l'été seront culturelles et foraines

Voici, mesdames et messieurs, l'occasion rare de vous noyer dans la féérie unique et dérisoire d'une fête foraine vue à travers les prismes, traditionnellement colorés de violence et d'humour potache, d'onirisme aussi, du théâtre de rue. Deux festivals, les Eclanova de Villeurbane et Eclat 93 d'Aurillac se sont entendus et ont mis en scène, chacun à leur façon, une foire. Un espace ouvert et des bonimenteurs haut perchés au milieu de la foule dans la banlieue de Lyon, un agencement en forme d'arène dans le Cantal.

«L'univers forain est dans l'air du temps, explique Michel Crespin, directeur du Festival d'Aurillac. *Les compagnies de théâtre de rue y puisent de plus en plus leur inspiration depuis deux ans environ.»* Pour Jean-Marie Songy, directeur adjoint chargé de la programmation, *«c'est une réaction au déferlement croissant du public, de la foule. En installant des baraques, on retrouve un peu d'intimité, de convivialité».*

Le monde des saltimbanques n'a jamais réellement cessé de hanter les troupes de la rue. En témoignent jongleurs et autres troubadours de fortune qui peuplent sans faillir les «off» des festivals. De même, les «entresorts» (de «entre» et «sort»), dont le but est d'attirer le spectateur dans une baraque où monstres et merveilles ne sont faits que de toc et de farces, ont depuis longtemps fasciné les artistes. Ainsi, *Monsieur Roger et madame Lucie*, où Puce, la chanteuse du groupe Dora Lou, particulièrement forte en voix, harangue le badaud, le sommant d'assister au tour de force de son malabar de comparse. Ou encore *«l'Illustre»* Burattini, et ses marionnettes, ses décors baroques, ses «arnaques» qui font rire ou pleurer.

Ceux-là se jouent depuis belle lurette des archétypes du genre, les amplifiant, les torturant. Pour l'occasion festivalière, d'autres, également présents à Villeurbanne et à Aurillac, leur ont emboîté le pas : *Oposito*, de Noisy-Le-Sec, sur des dialogues signés du dessinateur Siné, fustige le public en une virulente satire sociale; ou encore la compagnie Off de Tours, qui, en hommage à *Freaks*, a conçu un «Palais des découvertes» pour questionner le visiteur sur qui est monstre et qui ne l'est pas.

Marcel Campion, président de l'Institut du monde festif, qui regroupe la plupart des syndicats forains, veut entendre des promesses dans cet engouement tourmenté : *«Sur toutes les attractions de la Foire du trône, il n'y a plus que quatre ou cinq entresorts et le théâtre forain en tant que tel n'existe plus. Les troupes de théâtre de rue peuvent peut-être, sous une forme ou une autre, redonner vie à ce genre d'activités.»*

Hormis une grande roue haute de 33 mètres trônant devant l'hôtel de ville de Villeurbanne, il n'y aura point de forains dans ces créations. *«Nous avons reçu un certain nombre de demandes*, précise Patrice Papelard, le programmateur du festival entièrement gratuit des Eclanova qui alterne chansons (ouverture, le 17 juin, avec FFF et Kool and the Gang) et spectacles de rue. *Mais notre objet n'est pas de refaire une fête foraine. Si barbapapa il doit y avoir, elle mesurera au moins 3 mètres de haut.»*

CHRISTOPHE MONTAUCIEUX

▶ Festival Eclanova de Villeurbanne, du 17 au 20 juin. Le dimanche 20 : «La Vogue Déchaînée», création urbaine sur le thème de la fête foraine. Tél. : 78-03-67-67.

▶ Eclat 93, Festival européen de théâtre de rue d'Aurillac, du 25 au 28 août. Tél. : 71-64-34-32.

MUSIQUES

La virevolte d'Elton John

Déboires d'une rock-star en Terre sainte

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La scène est délirante : une rock-star, les yeux affolés, bondit par-dessus un canapé de velours, littéralement portée par ses gorilles. A ses trousses, une meute hurlante de photographes. L'idole virevolte. Un garde du corps l'entraîne vers la sortie de l'hôtel et le propulse dans la limousine. C'est fini. Elton John a quitté Israël mardi 15 juin, moins de trois heures après son arrivée. *«En vingt-cinq ans de carrière, nous ne nous sommes jamais heurtés à une telle foule d'irresponsables»*, déclare l'un des imprésarios du chanteur.

Nul doute que les Israéliens n'ont pas su recevoir le dandy aux doigts et à la voix d'or. Dès l'arrivée, les fonctionnaires de l'aéroport Ben-Gourion ne reconnaissent pas le chanteur, qui en est quitte pour une heure d'attente dans la moiteur de Tel-Aviv. Puis, c'est la course folle à 140 kilomètres/heure pour échapper aux admirateurs hystériques. Enfin, la scène de folie, et la fuite pour Londres en jet privé.

L'organisateur israélien Zeev Isaac est au bord de la dépression : le chanteur l'accuse de n'avoir pas su prendre les mesures de sécurité nécessaires à sa protection. *«Caprice de star»*, lance un journaliste. *«Jamais Elton John ne se serait permis de quitter un autre pays sur un tel coup de tête»*, affirme le député travailliste Avraham Burg... *L'accusation d'antisémitisme n'est pas loin.*

D'autres députés réagissent, des ministres prennent position. Les médias font la «une» sur cet événement. Le président de l'Etat lui-même, Ezer Weizman, avoue qu'il n'est pas en son pouvoir de *«changer les manières»* de son peuple. Et puis, coup de théâtre, sur intervention personnelle de l'ambassadeur britannique (le concert est sponsorisé par le British Council), la rock-star se radoucit. Il chante finalement jeudi 17, au lieu de mercredi, à Tel-Aviv. – *(Intérim.)*

L'ARCHE ET LES DÉLUGES *de François Bel*

Eléments du crime

Une fresque étonnante et (trop) ambitieuse

On doit à François Bel deux grands films animaliers. Le premier, *le Territoire des autres*, en 1968, bardé de prix internationaux, devait trouver en Orson Welles un fan de choix qui y voyait «de la magie». Le second, *la Griffe et la Dent*, en 1976, *entraînait dans une étonnante* partie de chasse nocturne les fauves, chez eux, saisis dans l'affût et dans l'élan. *L'Arche et les Déluges*, à la fois séduisant et déroutant, part d'une idée de l'académicien Pierre Moinot (déjà partenaire dans l'aventure de *la Griffe et la Dent*). Il s'agit d'exalter les beautés de notre planète à travers les avatars inouïs de sa star essentielle, l'eau. L'eau vive, vivante, vitale, dérivante, délirante. L'eau bouillante au pied des volcans et pétrifiée au cœur des glaciers.

Il s'agit aussi d'alerter, de dénoncer, de prophétiser. L'homme, ce gredin inconscient, est bien capable de détruire ces furieuses harmonies. Bon, hélas, on le savait déjà... Et le glissement progressif de la symphonie du Vieux Monde, de l'opéra aquatique vers la fable apocalyptique et «signifiante», est un peu pesant. Comme est périlleux le parti pris, par ailleurs courageux, de ne jamais situer le lieu de l'action, et de se contenter d'un commentaire minimaliste dit par Claude Rich.

Le spectateur, ainsi, s'émerveille et s'égare. Est-il aux Falkland ou au Spitzberg? En Irlande ou en Islande? En Argentine ou au Mexique? Ah! celles-là, on les reconnaît, elles sont uniques, ce sont bien les chutes d'Iguazu? Mais où, ces clapotements brûlants, et ce chant incroyable montant de la glace bleu turquoise? Où, les habitants de ces mers, de ces océans, de ces rivières? Où, le peuple manchot en drolatique majesté; où, le charme pustuleux du crapaud, la vigueur profilée de l'orque, le lamento des lamentins, la malice des ragondins? Partout, nulle part, et chaque image est un voyage.

Puis c'est la désertification et la désespérance, la sécheresse, les pollutions. Rouages rouillés, carlingue dépecée, souillures. On voit un ours dans une décharge, des oiseaux englués dans des mousses ignobles. Le commentaire dit : *«Dans un ciel de cendres va monter la longue nuit des angoisses et des agonies.»* Puis ose tout de même le mot *«recommencement»*. On voit alors à nouveau l'eau galoper et bouillonner gaiement, on revoit les orques, les manchots, toute la troupe pour un grand final écologico-lyrique.

Le message est passé, magnifié par le bruit du vent, des vagues, et par la musique de Gabriel Yared. Une vraie partition sérieuse qui a le fort mérite de ne pas être anthropomorphique, imitative, qui souligne et accompagne un fastueux album de paysages en mouvement, d'animaux dans leur libre environnement. Un magnifique documentaire qui ne souffre que de son ambition, de n'avoir pu résister à la tentation de la «mise en fiction».

D. H.

COMMENT FONT LES GENS
de Pascale Bailly

Oui, comment font-ils les hommes et les femmes de 25/30 ans pour résister au chômage, aux incertitudes de l'amour, aux tracas de la vie quotidienne? Ils se débrouillent. Tant bien que mal, plutôt mal que bien, mais ils existent, ils revendiquent leur besoin d'amour. Ces gens-là, enfin quelques-uns, Pascale Bailly les a rencontrés plus qu'inventés. Son premier film, un moyen métrage (présenté à Cannes dans la section Cinémas en France, *le Monde* du 18 mai), ressemble à une nouvelle filmée.

Ces gens-là sont sept, dont certains vont par deux (jeunes mariés à la recherche d'un appartement), les autres sont un couple séparé, un couple en train de se séparer et une fille qui a décidé de vivre seule. Tourné en décors naturels et en grande partie dans les rues de Paris, avec la pluie en prime, cette nouvelle a pris un style d'observation, de comédie sociale et sentimentale qui n'appuie jamais le trait, ne force jamais le naturel. Chez Pascale Bailly, les hommes (*Frédéric Pierrot et Marc Citti*) paraissent plus fragiles que les femmes, sans doute parce qu'ils n'ont pas de travail. Mais Sandrine Kiberlain, pour avoir été plaquée, est moins «battante» qu'Elsa Zylberstein et Eva Ionesco.

La petite musique du «mal de vivre» s'accompagne d'un humour incisif, et fort réjouissant. On ne peut tout de même pas toujours faire un drame de ces choses-là. La visite de l'appartement par Alain Fromager et Géraldine Pailhas, les jeunes mariés, est déjà un morceau d'anthologie. On ne peut pas parler, ici, de crise du scénario : le sujet a été traité, juste dans la durée cinématographique qu'il fallait.

JACQUES SICLIER

JAMBON, JAMBON
de Bigas Luna

Ça commence en dessous de l'un de ces immenses toros en carton-pub qui enlaidissent les paysages espagnols, plus précisément sous les testicules dudit animal. On situe ainsi tout de suite le centre d'intérêt principal du film, dont les enjeux se situent juste au-dessous de la ceinture. On y voit comment la jeune Penelope Cruz, engrossée par un fils de famille infantile, sera séduite par le livreur de jambon du coin, beaucoup plus viril, commis à cette tâche par Stefania Sandrelli, mama abusive du jeune niais, elle-même inopinément foudroyée de désir pour le même spécialiste de la galipette charcutière.

Il y a aussi Anna Galiena, maman de la donzelle, au physique toujours aussi avenant, et encore un, non deux papas, mais ce n'est pas bien important. Bigas Luna tricote – un câlin à l'endroit, une crise de nerfs à l'envers – son vaudeville salé. Personne ne lui en tiendrait rigueur s'il en restait là.

Les ambitions du film sont, hélas, plus complexes. Il y a une paire de millénaires, dans les années 70, nombre de cinéastes drapés dans les oripeaux de Wilhelm Reich crurent (ou firent semblant de croire) que la gaudriole représentait le fin du fin de la contestation. Les Espagnols ont eu droit à un délai de grâce pour cause de franquisme, mais eux aussi ont cessé de prétendre que l'exhibition de tétons sur écran large ferait trembler l'ordre social. Sauf Bigas Luna qui, loin de se contenter d'une pochade un peu leste, prétend en faire une parabole «signifiante». Et si ses interprètes ont des formes généreuses, le fond de son discours, alambiqué de psychologie et de sociologie pour courrier du «cœur», est d'une indigence bêbête.

J.-M. F.

RED ROCK WEST
de John Dahl

Michael : un bon garçon, pas le genre à piquer dix dollars dans la caisse même s'il est au bout du rouleau. Et s'il débarque dans ce bled perdu de l'Amérique profonde, c'est pour chercher un honnête emploi. Mais un premier quiproquo lui met en main une grosse somme, et un contrat de meurtre.

Il court prévenir la victime *désignée... Deuxième pactole*, deuxième contrat. Puis un cadavre sur les bras, des menottes aux poignets, des coups en pleine figure. Michael tente dix fois de quitter Red Rock, et dix fois il y revient, manipulé par les autres ou contraint par sa morale.

Obstinément «bon» dans un monde de lucre, de stupre et de violence, Michael (Nicolas Cage, impavide, impeccable) patauge entre les appétits mesquins d'un shérif pas franc de l'insigne (J. T. Walsh), d'une femme fatale du Midwest (Lara Flynn Boyle) et du tueur fou Dennis Hopper, qui continue d'essayer d'en faire plus que Marlon Brando dans *Missouri Breaks*.

Mais John Dahl est comme son héros : sa mise en scène est d'une totale honnêteté, qui refuse la grosse artillerie des effets et les arnaques du public. Cela fait un petit film noir étrangement modeste, un peu démodé à force d'éviter tous ces artifices dont le genre est devenu coutumier, et c'est bien agréable.

JEAN-MICHEL FRODON

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 16 juin figure page 18, sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

CULTURE

ARTS

LA BIENNALE INTERNATIONALE *de Venise*

Le malaise planétaire sur la Lagune

Des expositions organisées dans la cité des Doges mettent en scène la fin des civilisations

VENISE

de notre envoyée spéciale

Achille Bonito Oliva, le directeur de la Biennale, a conçu cette édition dans un esprit d'ouverture. Partant d'une position morale plus qu'esthétique, il a voulu en finir avec l'esprit nationaliste qui règne habituellement du côté des pavillons des *Giardini*, et ouvrir toutes les frontières pour faire coexister des langages différents. Il y a réussi : c'est la première fois que l'on n'a pas le sentiment d'un accueil paternaliste des modes d'expression non occidentaux. Néanmoins, en toute logique, la Biennale n'aurait pas dû décerner de prix. Elle l'a fait (*le Monde* du 15 juin), mais en s'abritant derrière le concept de transnationalité cher à Achille Bonito Oliva, comme, en d'autres temps plus favorables aux spéculations sur l'art à l'intérieur de l'art, lui était cher celui de transavantgarde.

Aux Giardini, les propriétaires des pavillons ont été priés d'accueillir des pays sans logis et des artistes nomades. Tous n'ont pas suivi cette recommandation : la Grande-Bretagne a misé sur son ex-pop'artiste de la première heure, Richard Hamilton. L'Espagne sur Cristina Iglesias et Antoni Tapies dont l'exposition ne montre pas de tableaux, mais les signes vrais – un lit, des chaises – que l'artiste promène dans sa peinture. La France a choisi Jean-Pierre Raynaud, la *Suisse* un Suisse, la Belgique un Belge... Plus ambiguë est la représentation des Etats-Unis par Louise Bourgeois, new-yorkaise d'origine française qui, décidément, étonne. Cela dit, sa présence à Venise serait plus remarquable encore si, au lieu d'un échantillonnage de sculptures, n'étaient montrées que son *Hystérie* – un corps de femme arqué sur un drap brodé (où il est écrit au point de croix : *« Vous me ferez cent, non deux cents lignes »* et répété à l'infini : *« Je t'aime »*) – et ses trois *Cages*, maisons-prisons de son enfance, pleines de boules et de miroirs.

L'Allemagne pour sa part présente un environnement de Hans Haacke et tout une salle d'images folles, accélérées, et finalement vidées de sens, du Coréen Nam June Paik, qui a aussi orchestré, dans les parages du pavillon, un parcours semé d'idoles brisées et de vieux moniteurs balancés aux ordures. Fin de civilisations. C'est un des points remarquables de la Biennale, qui lui donne son poids de grande création en prise sur le monde.

L'environnement de Hans Haacke et celui, voisin, de Jean-Pierre Raynaud sont aussi des présences fortes, d'autant plus intéressantes qu'elles situent les artistes à des pôles diamétralement opposés. Haacke a choisi de donner une image percutante de la Biennale de 1934, en démolissant le carrelage du pavillon, sur lequel il faut marcher pour entendre le bruit sec des dalles en déséquilibre, juste après avoir croisé une photo de Hitler. L'image est claire, immédiate, comme jamais elle ne l'a été chez l'artiste, auquel on a parfois reproché la lourdeur de son travail dénonçant des scandales d'ordre politique, culturel ou social. Jean-Pierre Raynaud, de son côté, s'est toujours mis en retrait de l'histoire événementielle, ce qui ne signifie pas son indifférence au monde extérieur. A preuve son environnement de carrelage habité par une image de la mort – un crâne – proposé comme lieu permanent de méditation sur l'éternelle présence de l'homme. L'un construit, l'autre détruit. Lequel est le plus juste ? Les deux le sont, fidèles à eux-mêmes. Ilja Kabakov a transformé le pavillon de l'ex-URSS en un chantier osbcur d'où l'on ressort pour déboucher sur un modèle réduit haut en couleur dudit pavillon, qui diffuse allègrement des chants soviétiques des années 50 : les forces de la Russie d'hier, bien que réduites, seraient toujours prêtes à mettre un terme au désordre de la Russie d'aujourd'hui. *Dans le pavillon* de l'ex-Yougoslavie a lieu une exposition de groupe sur le thème de la paix. L'italien Mario Ceroli y a planté une forêt de drapeaux blancs, l'Anglais Tony Cragg installé des machines de guerre monstrueuses, et Ange Leccia, sur trois écrans, un visage de femme qui esquisse un sourire.

Israël, qui a laissé son pavillon aux lettristes, propose au beau milieu des Giardini une immense serre dans laquelle Avital Geva propose un système d'irrigation permettant de faire pousser des courges et de se reposer au frais. Ainsi l'écologie a sa place dans une Biennale qui prend en compte tous les maux de la terre, ses bouleversements, ses morts collectives et individuelles. Qui serait fausse et scandaleuse s'il n'y était question que d'art : l'inquiétude de l'homme *quant à son avenir plus qu'incertain* est aussi au cœur des préoccupations de l'artiste, aujourd'hui plus que jamais. Il faut donc saluer cette Biennale de circonstance, tout en sachant que les œuvres de circonstance sont rarement des chefs-d'œuvre.

Dans les pavillons des Giardini, la plupart des artistes appartiennent *à des générations parvenues à* maturité, qui ont grandi au temps de l'art conceptuel et des querelles idéologiques. Aussi ne manquent-ils pas d'arguments pour se signer. Du coté des jeunes de l'exposition Aperto, il se passe tout autre chose : *leur rapport au monde* comme à l'art est évidemment différent, plus individualiste, plus libre, plus sauvage, franchement « incorrect » pour reprendre le mot de passe *(politically correct)* qui a récemment troublé l'Amérique.

Vous avez dit obscène ?

Présenté dans l'ancienne corderie de l'Arsenal, Aperto réunit une centaines d'artistes selectionnés à travers le monde par plusieurs critiques. Dans le splendide bâtiment tout en longueur, recoupé en travées égales, la déterritorialisation chère à Achille Bonito Oliva est effective. Un mur de sexes de toutes les couleurs et de tous les âges de la vie (façon Benetton) donne le ton. Si le malaise grandit au cours de la visite, ce n'est pas tant en raison de ce dévoilement que de l'omniprésence d'objets, *d'installations, de vidéos, de photos* ou d'images peintes où il n'est question que du corps mis à vif, à mal, à mort ; d'asphyxie ; des différentes façons de pomper l'énergie humaine ; de survie. Au nombre de ces œuvres violentes véhiculant la mort ou le peu d'espérance de vie, les plus frappantes sont les photos de morgue d'Andres Serrano – série de bras entaillés aux doigts noircis par la recherche de l'identité des cadavres. Ou cette (vraie) vache et son veau, coupés par le milieu et mis en cubes transparents, que l'on peut traverser ; son auteur, l'Anglais Damien Hirst, nomme froidement cette composition *la Mère et l'Enfant divisés.*

Les jeunes artistes, on le voit, donnent plutôt dans le réalisme des leçons d'anatomie que dans le symbolisme des vanités. Ils n'ont que *faire de changer le plomb en or, ils* plombent. A l'alchimie, ils préfèrent la biochimie. Ils veulent choquer, provoquer, marquer leur territoire à la hâte, en état d'urgence. Il en va de la vie tout court et non de l'art. Régression ? Probablement. Incorrection ? Sûrement. Attitude politique ? Sans doute. Obscénité ? Peut-être. Mais l'obscénité n'est-elle pas plutôt du côté de ceux qui aujourd'hui se voilent les yeux ?

Cette sélection est représentative d'un phénomène partout en germe, qui se développe en particulier aux Etats-Unis, contre le puritanisme de la *middle class*. *Pourtant on* peut remarquer dans Aperto quelques propositions plus légères, plus perverses. Par exemple la ronde des autoportraits en buste et à l'ancienne de Janine Antoni, qui y traite de gourmandise et d'hygiène alimentaire : la moitié des bustes sont en chocolat plus ou moins léché par l'artiste, les autres en savon, intacts. Ou l'accumulation par Renée Green de fauteuils et de rideaux en toile de Jouy, dont les *motifs ne sont pas des bergères*, mais des scènes d'esclavage.

Ces artistes sont proches de l'esprit de l'exposition « L'image dans le tapis » orchestrée par Jean de Loisy, qui évoque des thèmes analogues, révélation de désirs cachés, plaisirs intimes, jouissance, douleur, solitude. De la mort, toujours, mais à mots couverts. Une exposition fine, cultivée, très française, où sont rapprochés objets d'ethnologie et œuvres contemporaines. Les vitrines sont pleines des secrets d'Alberola. Un cabinet noir *propose un petit film*, à ne pas manquer, d'un jeune cinéaste, Pierrick Sorin. Une salle présente des photos d'ongles rongés de Patrick Tosani, et une autre, une chaise conçue pour l'amour à trois, venue d'un célèbre bordel de la rue du Chabanais.

GENEVIÈVE BREERETTE

► *Expositions jusqu'au 10 octobre.* Tél. : 19 (39) 5-218-711.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

PHILATÉLIE

Le timbre, en toutes lettres

Provenance, thème, usage. Sur une surface très réduite, le timbre-poste parvient à fournir un maximum d'informations... à ceux qui *possèdent une bonne vue ou une* loupe.

Selon le règlement de l'Union postale universelle, les timbres doivent comporter le nom du pays *émetteur (pourtant, la Grande-Bretagne* identifie ses timbres par le seul profil de sa souveraine). Au fil des régimes politiques, la France a utilisé diverses mentions d'origine :



« *Empire français* », « *Postes françaises* », « Etat français », « France », « RF » (1) et, enfin, depuis 1981, « République française ». Les « commémoratifs » comportent en outre un sous-titre explicitant le sujet auquel ils sont consacrés.

Autre constante, la valeur faciale qui, lorsqu'elle est indiquée, n'est *pas accompagnée du « F », symbole* du franc. Elle correspond au pouvoir d'affranchissement du timbre ; en cas de surtaxe, celle-ci étant intégralement reversée à la Croix-Rouge ne majore pas le pouvoir d'affranchissement.

Un timbre est généralement l'œuvre d'un artiste : son nom figure, en compagnie de celui du graveur, en très petits caractères, dans la marge du bas quand le timbre est imprimé en taille-douce, mode de fabrication le plus fréquent.

Le millésime correspond à l'année d'émission. Il arrive qu'il soit trompeur, la mise en vente pouvant être retardée ou avancée par *rapport aux prévisions (exemples* : le timbre *Musée d'Orsay*, millésimé 1987 mais émis en 1986 ; ou *Maison France-Brésil à Rio* millésimé 1989, émis en 1990).

Des indications précisent l'usage des timbres. Par exemple, « Poste », aujourd'hui « La Poste », « Poste aérienne », « Affranchts Postes » (pour les timbres préoblitérés *destinés aux envois en nombre*), « UNESCO » ou « Conseil de l'Europe » (pour les timbres de service réservés à ces organismes).

De manière non systématique, *enfin*, peuvent apparaître les quatre lettres ITVF, sigle de l'Imprimerie des timbres-poste et des valeurs fiduciaires, qui tire l'ensemble de la production hexagonale sur ses *presses de Périgueux.*

P. J.

(1) La mention « RF » a toujours cours dans les territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna), qui émettent leurs propres timbres-poste.

Rubrique réalisée
par la rédaction du mensuel
le Monde des philatélistes,
téléphone : (1) 49-60-33-28.
Spécimen récent sur demande
contre 15 F en timbres.

En filigrane

• **Le « Village Europe » à Saint-Marin.** – La poste de Saint-Marin a mis en vente un feuillet de douze timbres le « Village Europe » – un par Etat de la CEE – traités sur un mode humoristique. Les symboles sensés représenter la France sont la tour Eiffel, Napoléon, un rapin et Notre-*Dame de Paris.*



• **Ventes.** – La société Actualité philatélique (Cormeilles-en-Parisis, tél. : (1) 34-50-64-15) vient de publier son « prix courant » accompa*gné d'un nuancier de couleurs* réalisé à partir des classiques de France (les bleus exceptés). Nombreux timbres de forte cote en deuxième choix.

Le second numéro du *Renon Magazine* vient de paraître (Paris, tél. : (1) 42-25-58-20). Il a pour thème principal les nouveautés de France non dentelées. Le précédent fournissait la liste des plus faibles tirages des timbres des colonies françaises.

Vente sur offres Tomy-Anka (Paris, tél. : (1) 47-70-45-72) clôturée le 23 juin. Au catalogue, plus de trois mille lots, dont autographes (Blériot, Gambetta...), télécartes, marques départementales, lots thématiques, classiques de France.

• **Béréchel et Quillivic exposent.** – La salle des fêtes *de la mairie du 16e arrondissement* de Paris (71, avenue Henri-Martin) accueille jusqu'au 10 juillet un Salon de sculptures. Parmi les exposants : Claudine Béréchel et René Quillivic, auteurs, par ailleurs, de nombreux timbres-poste.

• **Manifestations.** – Festival de jazz de Samois-sur-Seine (77), avec bureau de *poste temporaire, les 26 et* 27 juin, et séance de dédicaces de Raymond Moretti, dessinateur du timbre *Django Reinhardt*, le samedi 26, de 14 heures à 17 heures, et de Babik Reinhardt, le 26, de *14 heures à 17 heures, le 27*, de 14 heures à 16 heures.

Le Musée de la poste de Paris (34, boulevard de Vaugirard, 15e) accueille jusqu'au 26 juin, salle 15, l'exposition itinérante intitulée « Le Marché unique européen », à l'occasion de l'émission commune de douze timbres par les pays membres de la CEE.

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

JEAN-MICHEL ALBEROLA. Avec la main droite. Salle d'art graphique. Jusqu'au 27 juin.

BANLIEUES BUISSONNIÈRES, PHOTOGRAPHIES DE PATRICK BARD. Galerie de la BPI. Jusqu'au 30 août.

DOMINIQUE BOZO. Un regard. Galeries contemporaines. Jusqu'au 15 novembre.

CONCOURS BRAUN DE DESIGN INDUSTRIEL. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 5 juillet.

LES FAUTEUILS DE MATISSE. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 septembre.

MARTIN KIPPENBERGER, CLOSKY, WOLFGANG STAEHLE. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

EMANUELE LUZZATI. Scénographe. Grand foyer. Jusqu'au 30 août.

HENRI MATISSE (1904-1917). Musée national d'art moderne, Grande Galerie. Jusqu'au 21 juin.

MALCOLM MORLEY. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

PHOTOGRAPHIES DE CLAUDE BRICAGE. Maguy Marin May be. Petit foyer. Jusqu'au 31 août.

REVUE VIRTUELLE Nº 7, LE VIRTUEL EN QUESTIONS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

TRAITS D'IMPERTINENCE. Le dessin d'humour de 1914 à nos jours. Salle d'actualité. Jusqu'au 6 septembre.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

CARABIN (1862-1932) OU L'UNITÉ DE L'ART. Exposition dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 11 juillet.

CHARLES MAURIN (1856-1914). DESSINS ET GRAVURES. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 11 juillet.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15, un lun. sur deux et tous les mer. jusqu'à 21 h 15.

***ANTONELLO DE MESSINE, LE CHRIST* A LA COLONNE.** Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 9 août.

COPIER-CRÉER - DE TURNER A PICASSO. 300 œuvres inspirées par les maîtres du Louvre. Hall Napoléon. Entrée : 36 F. Jusqu'au 26 juillet.

LE DESSIN FRANÇAIS, CHEFS-D'ŒUVRE DE LA PIERPONT MORGAN LIBRARY. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (billet d'entrée du musée). Jusqu'au 30 août.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. et fêtes de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h.

JEAN POUGNY (1892-1956). Entrée : 35 F. Jusqu'au 22 août.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

DESIGN, MIROIR DU SIÈCLE. (53-76-05-47). T.l.j. sf mar. de 11 h à 20 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 50 F (billets sur place et Fnac). Jusqu'au 25 juillet.

EN ROUTE M. LARTIGUE. (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. et mer. de 11 h à 18 h. Entrée : *18 F.* Jusqu'au 30 septembre.

VIIᵉ SALON INTERNATIONAL DE L'AFFICHE, DES ARTS GRAPHIQUES DES ARTS DE LA RUE. (42-56-45-06). T.l.j. de 11 h à 18 h, sam. et dim. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 28 juin.

Galerie nationale du Jeu de paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30.

EVA HESSE, THIERRY KUNTZEL. Entrée : 35 F. Jusqu'au 20 juin.

CENTRES CULTURELS

ALOISE ET LE THÉATRE DE L'UNIVERS. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 4 juillet.

AMERICAN SCREEPRINTS, COLLECTION REBA ET DAVE WILLIAMS. Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New-York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 10 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 juillet.

***A PROPOS DE PAYSAGES.* Cinquante dessins de la collection Kröller-Müller.** Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 27 juin.

ARCHITECTURE ET PAYSAGE. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (40-70-01-65). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.

L'ART EN QUESTIONS. Portraits-installations d'Ingrid Munthe. Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (44-78-80-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 11 juillet.

ALBERTO BRAGAGLIA. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. *sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à* 19 h. Jusqu'au 19 juin.

PIERRE BURAGLIO, COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS. Pour la chapelle Saint-Symphorien. Chapelle Saint-Symphorien, entrée de l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés (42-76-67-00). Ouverture permanente de la chapelle les mar. et jeu. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

TONY CATANY. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, Grande Galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 13 juillet.

JEAN-MARTIN CHARCOT.* *Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (49-54-75-35). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 8 juillet.

DO NOT DISTURB, RÊVES D'HÔTELS. Photographies, Polaroïds et dessins de Charlélie Couture. FNAC Forum des Halles, Espace rencontres, niveau - 1, porte Lescot (40-26-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30. Du 21 juin au 11 septembre.

L'ÉCLAT DE L'ÉTAIN. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 juillet.

SEAMUS FARRELL. Détour de chant. Carré des arts, parc floral de Paris, bois *de Vincennes, entrée château* (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mar. de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 5 F (prix d'entrée du parc). Du 22 juin au 5 septembre.

RAINER WERNER FASSBINDER. Goethe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (44-43-92-30). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 23 juillet.

FORMES ET COULEURS. Sculptures de l'Afrique noire. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 15 septembre.

SAUVEUR GALLIÉRO. Centre culturel algérien, 171, rue de la Croix-Nivert (45-54-95-31). T.l.j. sf dim. matin de 9 h à *18 h.* Jusqu'au 27 juin.

GERMINATIONS VII. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Du 18 juin au 12 septembre.

LE GHETTO DE VARSOVIE. Mémorial du martyr juif inconnu, 17, rue Geoffroy-l'Asnier (42-77-44-72). T.l.j. sf sam. et fêtes juives de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 septembre.

GRAVURES. Fondation Taylor, 1, rue La Bruyère (48-74-85-24). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 19 juin.

HOMMAGE A MARCELLE LOUBCHANSKY. Mairie du VIᵉ, salon de Mézières, 78, rue Bonaparte - place Saint-Sulpice (43-29-12-78). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 3 juillet.

IMAGES TISSÉES D'ÉGYPTE. Tapisseries de l'atelier Wissa Wassef. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1ᵉʳ août.

MICHEL KIKOINE ET SES AMIS DE L'ÉCOLE DE PARIS. Couvent des cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine (40-46-05-47). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 juillet.

DANIEL KNODERER. 150 reliures. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, hôtel de Lamoignon - 24, rue Pavée *(42-74-44-44). T.l.j. sf lun. de 10 h à* 18 h, dim. de 12 h à 19 h. Entrée : 20 F. Du 18 juin au 31 juillet.

MARSEILLE-MARSEILLES.* *Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.

MARWAN. Institut du monde arabe, galerie d'art et d'essai, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 août.

KOSEI MATSUI. L'art du neriage. Mitsukoshi Etoile, espace des arts, 3, rue de Tilsitt (44-09-11-11). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 *h.* Entrée : 20 F. Jusqu'au 19 juin.

ALBERTO MECARELLI. Espace Electra, 6, rue Récamier (45-44-10-03). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 18 juillet.

FABIEN MOREAU. Galerie du Forum Saint-Eustache, 1, rue Montmartre (42-33-39-77). T.l.j. sf dim. et lun. de 15 h à 19 h. Jusqu'au 10 juillet.

MARIE-PAULE NÈGRE. Contes des temps modernes. FNAC Forum des Halles, niveau - 1, porte Lescot (40-26-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30, lun. de 13 h à 19 h 30. Jusqu'au 19 juin.

NOTRE AMÉRIQUE LATINE. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 13 août.

OBJETS. 1860-1910 dessins et modèles de fabrique déposés à Paris. Archives de Paris, 18, bd Sérurier (42-39-55-55). T.l.j. sf dim., lun. de 9 h 30 à 17 h. Jusqu'au 30 juin.

PARIS 13ᵉ, 1750-2000 : LE QUAI, LA GARE, LA BIBLIOTHÈQUE. Cité de chantier de la Bibliothèque de France, 139, quai de la Gare (44-23-03-70). T.l.j. de 10 h à 17 h, ven., sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

PÉTRA. Le dit des pierres. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 20 juin.

DINA PICKARD. Fondation Taylor, 1, rue La Bruyère (48-74-85-24). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 juin.

PROCÉDURES. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 juin.

STEPHAN RAMNICEANU, TALA ZIVE, MARC JENNINGS. Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (42-78-71-72). T.l.j. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 21 juin.

LES RENDEZ-VOUS DU MONDE. Des premières expositions universelles aux images par satellite. Tour Eiffel, premier étage, Champ-de-Mars (43-07-28-00). T.l.j. de 9 h à 23 h. Entrée : 17 F (accès au premier étage), escaliers : 8 F. Jusqu'au 30 juin.

LES SECRETS PERDUS DE LA FAIENCERIE DE GIEN. *Hôtel de Crillon,* 10, place de la Concorde (44-71-15-00). T.l.j. 24 h sur 24 h. Jusqu'au 28 août.

TAMAS SZIKORA. Institut hongrois, 92, rue Bonaparte (43-26-06-44). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h à 13 h et 15 h à 18 h. Jusqu'au 26 juin.

TRACES. Des gueules noires japonaises en Allemagne. Espace Japon, 9, rue de la Fontaine-au-Roi (47-00-77-47). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 3 juillet.

GALERIES

ABOUDRAMANE. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 17 juillet.

ABSALON. Galerie Crousel-Robelin Bama et Jean-René de Fleurieu, 91, quai de la Gare (42-77-38-87). Jusqu'au 31 juillet.

ROGER ACKLING. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 30 juillet.

ANAMORPHOSES AUJOURD'HUI. Galerie Area, 10, rue de Picardie (42-72-68-66). Jusqu'au 21 juillet.

APTEL, BOURQUIN, FERRER, SCHNEIDER. Galerie Lise et Henri de Menthon, 4, rue du Perche (42-72-62-08). Jusqu'au 10 juillet.

L'ART EN JOUETS. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 30 juin.

ARMAND AVRIL. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 3 juillet.

ANDRÉ BAUCHANT. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 10 juillet.

BAZAINE. Ses poètes et ses livres. Galerie Flak, 8, rue des Beaux-Arts (46-33-77-77). Jusqu'au 20 juin.

GUILLAUME BIJL. Galerie Isy Brachot, 33, rue Guénégaud (43-29-11-71). Jusqu'au 30 juin.

BIJL, DELEU, PANAMARENKO & CO. Galerie Catherine et Stéphane de Beyrie, 10, rue Charlot (42-74-47-27). Jusqu'au 31 juillet.

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND. Galerie Jousse-Seguin, 34, rue de Charonne *(47-00-32-35). Jusqu'au 30 juin.*

MARC BONNET, GILLES PRIVÉ. Galerie la Ferronnerie, 40, rue de la Folie-Méricourt (48-06-50-84). Jusqu'au 19 juin.

LOUIS-PIERRE BOUGIE. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 19 juin.

DAVID BUDD. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 3 juillet.

CARNETS ET DESSINS. Galerie Pierre Brullée, 25, rue de Tournon (43-25-18-73). Jusqu'au 27 juin.

THIERRY CAUWET. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 10 juillet.

PIERRE CELICE. Galerie Mostini Bastille, 23, rue Basfroi (44-93-93-60). Jusqu'au 10 juillet.

ALAIN CLÉMENT. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 26 juin.

DOMINIQUE COFFIGNIER. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 133, bd Haussmann (42-89-19-30). Jusqu'au 3 juillet.

COLLAGE ET XXᵉ SIÈCLE. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 19 juin. / Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot (42-72-83-40). Jusqu'au 9 juillet.

JEANNE COPPEL. La Galerie, 9, rue Guénégaud (43-54-85-85). Jusqu'au 10 juillet.

LE DERNIER VOYAGE.* *Phantasmobjets d'André Chabot. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 10 juillet.

GU DEXIN. Galerie Arnaud Lefebvre, 30, rue Mazarine (43-26-50-67). Jusqu'au 10 juillet.

GÉRARD DIAZ. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 3 juillet.

GERARDO DICROLA. Galerie Thorigny, 13, rue de Thorigny (48-87-60-65). Jusqu'au 31 juillet.

PIERO DORAZIO. L'œuvre au pluriel. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 3 juillet.

DUCHAMP, PICABIA, MAN RAY. Galerie de l'Etoile, 22, rue d'Umont-d'Urville (40-67-72-66). Jusqu'au 31 juillet.

DUFY ET LA MUSIQUE. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 4, avenue de Messine (45-63-52-00). Jusqu'au 3 juillet.

L'ENLÈVEMENT D'EUROPE. Œuvres sur papier d'Alecos Fassianos. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Du 17 juin au 31 juillet.

FACE A FACE, LA PEINTURE DE FINALÉ ET LA SCULPTURE NÈGRE. Galerie Artuel, 31, rue Guénégaud (43-26-92-43). Jusqu'au 17 juillet.

ADRIENNE FARB. Galerie Zürcher, 56, rue Chapon (42-72-82-20). Jusqu'au 17 juillet.

JOL FISHER. Constructions from the late 70's. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 10 juillet.

CAROLINE FOREST. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (43-54-58-79). Jusqu'au 19 juin.

MA GANG, HUANG HAI WEI. Galerie Bernanos, 39, avenue Georges-Bernanos (40-51-37-80). Jusqu'au 20 juin.

ARSHILE GORKY. Quarante dessins inédits de 1931 à 1947. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 24 juillet.

WANG GUANGYI. Pop-art à Pékin. Galerie Bellefroid, 8, rue Debelleyme (40-27-96-22). Jusqu'au 26 juin.

KAII HIGASHIYAMA. Dialogue avec les arbres. Galerie Yoshii, 8, av. Matignon (43-59-73-46). Jusqu'au 30 juin.

HOMMAGE A ASGER JORN. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 25 juin.

IMAGES DE CORÉE, LEE JONG-SANG, LEE U-FAN, OH SUFAN. Galerie Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 17 juillet.

IRWIN. Le Sous-sol, 12, rue du Petit-Musc (42-72-46-72). Jusqu'au 10 juillet.

JUST WHAT IS IT THAT MAKES TODAY'S HOMES SO DIFFERENT, SO APPEALING ? Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Jusqu'au 17 juillet.

MARTIN KIPPENBERGER. Galerie *Samia Saouma, 16, rue des Coutures-*Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 24 juillet.

MARIUSZ KRUK, JOHN MCCRACKEN, ROBERT THERRIEN. Galerie Froment & Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 23 juillet.

AKI KURODA. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 7 juillet. / Galerie Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 7 juillet.

BERTRAND LAVIER. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 19 juin.

JEAN-PAUL MARCHESCHI. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple *(42-72-39-94). Jusqu'au 3 juillet.*

ANDRÉ MASSON. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 24 juillet.

JOAN MIRO. Œuvres sur papier des années trente et quarante. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 10 juillet.

IGOR MITORAJ. JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 24 juillet.

ANTOINE MOREAU. Galerie Nathalie Obadia, 8, rue de Normandie (42-74-67-68). Jusqu'au 24 juillet.

IVLITA MOUDJIRI. Galerie Apomixie, 19, rue Guénégaud (46-33-03-02). Jusqu'au 15 juillet.

NAÏVE DOUCE FRANCE. Galerie Naïfs et Primitifs, 33, rue du Dragon (42-22-86-15). Jusqu'au 13 septembre.

PIERRE NIVOLLET. Galerie Jacqueline Felman Bastille, 8, rue Popincourt (47-00-87-71). Jusqu'au 10 juillet.

JEAN NOUVEL. Quelques meubles. Plan Venise, 28, rue de Venise (42-77-64-88). Jusqu'au 30 septembre.

OBJETS DU DESIGN - OBJETS DE DÉSIR II. Galerie Clara Scremini, 16, rue des Filles-du-Calvaire (44-59-89-09). Jusqu'au 20 juin.

L'ODYSSÉE DE FASSIANOS. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 26 juin.

L'ORAGE, UNE HISTOIRE DE PATRICK CORILLON, EDDA RENOUF. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 30 juillet.

JEAN-LUC PARANT. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 20 juillet.

ED PASCHKE. Peintures récentes. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 3 juillet.

ZHANG PEILI. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 juillet.

LA PHOTOGRAPHIE CÔTÉ SCÈNE. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 17 juillet.

PIATTELLA. Galerie Arlette Gimaray, 12, rue Mazarine (46-34-71-80). Jusqu'au 10 juillet.

PIERO PIZZI CANNELLA. Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 10 juillet. / Galerie Vidal - Saint Phalle, 10, rue du Trésor (42-76-06-05). Jusqu'au 26 juin.

POINT DE VUE. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 24 juillet.

CLAUDE RUTAULT. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 25 juillet.

DAVID RYAN. Galerie Gilles-Peyroulet, 7, rue Debelleyme (42-74-69-20). Jusqu'au 10 juillet.

SALON DE MUSIQUE, SUITE DE PRINTEMPS, PARTITIONS ET NOTATIONS. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 31 juillet.

BEATRIZ SANCHEZ. Galerie Marcel Bernheim, 18, av. Matignon (42-65-22-23). Jusqu'au 29 juin.

PATRICK SAYTOUR. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-26-42-63). *Jusqu'au 10 juillet.*

ERNST SCHEIDEGGER. Miro, traces d'une rencontre. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 7 juillet.

NICOLAS SCHOFFER, JEAN TINGUELY. Galerie Denise René, 22, rue Charlot (48-87-73-94). Jusqu'au 20 juillet.

SIGNES COMPARÉS. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 24 juillet.

SYLVAIN SORGATO. Myself as the Sweetest Boy. Galerie Alain Gutherc, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 26 juin.

ALEX STENGHEL. Galerie Samy Kinge, 54, *rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 3 juillet.*

MICHÈLE SYLVANDER. Galerie Roger Pailhas, 36, rue Quincampoix (48-04-71-31). Jusqu'au 1ᵉʳ juillet.

GÉRARD THALMANN. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 30 juin.

GABRIELLE THELMUT NOTHELFER. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 26 juin.

DOMINIQUE THIOLAT. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 26 juin.

CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 8 septembre.

XAVIER VALLS. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 3 juillet.

GEER VAN VELDE. Galerie Louis Carré & Cie, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 10 juillet.

VINCENT VERDEGUER. Mémoire. Galerie 15 - Bercovy - Rocca, 15, rue Guénégaud (43-26-13-14). Jusqu'au 18 juillet.

VIENNE 1993. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Du 17 juin au 31 juillet.

VU D'EN BAS. Enfants photographes. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 10 juillet.

SABINE ET HUGH WEISS. Nous. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 13 juillet.

RACHEL WHITEREAD. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 30 juin.

JEAN-MICHEL WILMOTTE, PRAHA 1993. Galerie Via, 4-6-8, cour du Commerce-Saint-André (43-29-39-36). Du 18 juin au 30 juillet.

PÉRIPHÉRIE

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les Artistes juifs de l'école de Paris. Musée municipal, 26, avenue André-Morizet (47-12-77-39). *Mer., jeu., lun. de 9 h à* 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, ven. de 9 h à 16 h 30, sam., dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Fermé le mardi. Entrée libre. Jusqu'au 30 juillet.

CHOISY-LE-ROI. Jean Le Gac. Bibliothèque Louis Aragon, 14, rue W.-Rousseau (48-53-11-77). Mer. de 9 h à 18 h 30, sam. de 10 h à 17 h, mar., jeu. et ven. de 13 *h* 30 à 18 h 30. Jusqu'au 3 juillet.

LA COURNEUVE. Art grandeur nature, *Corillon, Ecker, Goldsworthy,* Luy, O'Loughlin. Parc départemental de La Courneuve, entrée Tapis vert - avenue Waldeck-Rochet. Jusqu'au 31 octobre.

ECOUEN. Le Décor du château d'Ecouen à travers les dessins d'architectes du XIXᵉ siècle. Musée national de la Renaissance, château (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 août.

FRESNES. Rassemblance : un siècle d'immigration en Ile-de-France. Ecomusée, ferme de Cottinville, 41, rue Maurice-Ténine (46-66-08-10). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mar. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 septembre.

IVRY. Christine Davis, Michel Jacquelin. Chapelle Notre-Dame-de-l'Annonciation, hôpital Charles-Foix, 7, avenue de la République (49-60-25-06). T.l.j. *sf* lun.de 14 h à 19 h, dim. de 11 h à 18 h. Du 17 juin au 1ᵉʳ août.

IVRY-SUR-SEINE. Carte blanche à Daniel Dobbels. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). Du 17 juin au 1ᵉʳ août.

JOUY-EN-JOSAS. Azur. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. *sf* lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

LEVALLOIS-PERRET. Francisco *Infante-Arana. La Base, 6 bis, rue* Vergniaud (47-58-49-58). Jusqu'au 11 septembre.

MEAUX. Jochen Gerz. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 20 septembre.

MEUDON. Le Salon de photographie. Les écoles pictorialistes en Europe et aux Etats-Unis vers 1900. Musée Rodin, villa des Brillants - 19, av. Auguste-Rodin (45-34-13-09). Sam. et dim. de 13 h 30 à 19 h. Du 22 juin au 26 septembre.

NOGENT-SUR-MARNE. Ateliers portes ouvertes. Cité des Artistes Guy-Loé et Maison nationale des artistes, avenue Gugnon et rue Agnès-Sorel (48-76-04-60). T.l.j. de 14 h à 21 h. Du 19 juin au 20 juin.

PONTOISE. Otto Freundlich et ses amis. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (34-43-34-77). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 *h* et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.

SAINT-DENIS. Fenosa. Sculpture. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 août.

SCEAUX. Du duc d'Anjou à Philippe V. Le trésor du dauphin. Orangerie du château (46-61-06-71). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 *h.* Entrée : 15 F. Jusqu'au 27 juin.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 18 JUIN

« Les passages couverts du dix-neuvième siècle : de Saint-Eustache à Beaubourg par le passage du Grand-Cerf », 15 heures, façade de l'église Saint-Eustache (Monuments historiques).

« Décors du dix-septième siècle et histoire des massacres de septembre 1972 au couvent des Carmes », (visite limitée à trente personnes), 15 heures, 70 rue de Vaugirard (Monuments historiques).

« L'ancien hôtel des Archevêques de Sens et les collections de la bibliothèque Forney » (visite limitée à trente personnes), 15 heures, 1, rue du Figuier (Monuments historiques).

« Le vieux Montmartre », 11 heures et 15 heures, sortie métro Montmartre, en haut du funiculaire (C. Marti).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le quartier Bonne-Nouvelle, évocation de la cour des miracles », 14 h 30, 21, bd Bonne Nouvelle (Paris pittoresque et insolite).

« Le quartier juif », 10 h 30, métro Saint-Paul (P.-Y . Jaslet).

« Les jardins à thèmes du parc André-Citroën », 14 h 30, entrée du parc rue Balard, face nº 67 (Approche de l'Art).

« Hôtels du Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I . Hauller).

« Salons, grand amphithéâtre et chapelle de la Sorbonne », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (D. Bouchard).

« La Grande Arche de la Défense », 15 heures, RER La Défense, à l'intérieur du grand hall, sortie L, à côté de la librairie Hachette (Paris et son histoire).

« Exposition Matisse », sur inscriptions, 18 h 15, Centre G . Pompidou (Paris et son histoire).

« Le quartier du cloître Notre-Dame,maison des chanoines et chapelle Saint-Aignan », 14 h 30, parvis Notre-Dame, statue de Charlemagne, métro Cité (Sauvegarde du Paris historique).

« Les passages couverts du sentier où se réalise la mode féminine, exotisme et dépaysement assuré (deuxième parcours) », 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris Autrefois).

« Une heure au Marais », 12 h 30, sortie métro Saint-Paul (D. Fleuriot).

« Le quartier Saint-André-des-Arts », 10 heures, devant la fontaine Saint-Michel (A. Hervé).

« Le palais de justice en activité », 14 h 15, 6, bd du Palais (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

Palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 21 heures : « Le plasma à mille fois la densité du liquide, la fusion inertielle », par E. Fabre (ministère de l'éducation nationale ».

11 *bis,* rue Keppler, 20 h 15-21 h 30 : « Comment le Soi profond parle dans les rêves » (Loge unie des théosophes).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

A CAUSE D'ELLE. Film français de Jean- Loup Hubert : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ; Mistral, 14ᵉ (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17ᵉ (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18ᵉ (36-68-20-22).

A TOUTE ÉPREUVE. Film Hong-Kongais de John Woo, v.o. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13ᵉ (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31 ; 36-66-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Mistral, 14ᵉ (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (36-68-20-22).

L'ARCHE ET LES DÉLUGES. Film française de François Bel : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6ᵉ (42-22-72-80) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (36-65-70-38).

C'EST DE L'ART. Film français de Pierre Coulibeuf : Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

COMMENT FONT LES GENS. Film français de Pascale Bailly : Action Christine, 6ᵉ (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LA CRÉATURE DU LAGON, LE *RETOUR.* *Film américain de Jim* Wynorski, v.f. : Brady, 10ᵉ (47-70-08-86).

DEUX DOIGTS DE MEURTRE. Film américain d'Eddy Matalon, v.o. : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; v.f. : Les Montparnos, 14ᵉ (36-65-70-42).

L'ENFANT LION. Film français de Patrick Grandperret : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2ᵉ (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6ᵉ (36-65-70-37) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79).

FANFAN. Film français d'Alexandre Jardin : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (36-68-75-55) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8ᵉ (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (36-65-75-14) ; Miramar, 14ᵉ (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

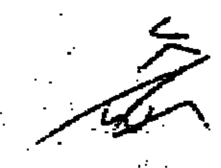
JAMBON JAMBON. Film espagnol de Bigas Luna, v.o. : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6ᵉ (36-65-70-37) ; UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14ᵉ (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18ᵉ (36-68-20-22).

QUELQUE PART VERS CONAKRY. Film français de Françoise Ebrard : Reflet Logos I, 5ᵉ (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

RED ROCK WEST. Film américain de John Dahl, v.o. : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11ᵉ (43-07-48-60) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14ᵉ (36-65-70-42).

RELACHE. Film français de Gilles Bourdos : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5ᵉ (43-54-15-04).

SAUVE-TOI. Film français de Jean-Marc Fabre : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5ᵉ (43-54-15-04).



BILLET

Colbertisme high-tech

Un plan peut en cacher un autre : celui sur *« l'introduction de services avancés de télévision »* que les Douze viennent d'adopter n'a plus grand-chose à voir avec celui que la Commission tentait d'imposer depuis avril 1992. Les 850 millions d'écus alors proposés ont fondu pour devenir 500, puis 228 millions (1). Surtout, ce plan qui devait assurer le triomphe des normes MAC, cheval de bataille de l'industrie électronique européenne dans la course vers la télévision haute définition, est désormais exclusivement consacré aux programmes. Il ne fait plus référence à ces normes, qu'une nouvelle directive, prenant effet en 1994, devait imposer pour toutes les transmissions par satellite.

Autant dire qu'une certaine vision colbertiste de l'Europe industrielle, avec une normalisation *« par en haut »*, n'a pas résisté à la conjonction de trois obstacles. L'opposition des Britanniques, farouches contempteurs des subventions bruxelloises ; celle des chaînes de télévision, qui ne voyaient aucun avantage immédiat à changer leurs matériels sans gagner en audience ou en revenus ; et, enfin, la lenteur des décisions à Douze, alors que progressaient à grande vitesse les techniques numériques.

Ces techniques offrent désormais une alternative séduisante – même si elle n'est pas immédiate – aux normes MAC analogiques. Les industriels avaient déjà, pour beaucoup, anticipé cet avènement du numérique, et les deux principaux européens, Thomson et Philips, ont noué des alliances importantes aux Etats-Unis, pour y établir ce type de normes. Le nouveau plan, compromis qui permet à chacun de sauver la face, donne la priorité au format sur la norme, au programme sur le matériel, à l'objectif général sur le détail des moyens. Bref, c'est un plan qui a dû s'adapter au marché, et abandonner la prétention de le façonner. En calmant les antagonismes, il accélérera la production européenne de programmes adaptés aux futures normes, qui est le véritable enjeu culturel du futur.

Mais sa genèse difficile rappelle deux écueils de toute politique européenne en télévision : le décalage entre calendriers technologique et politique ; le décalage entre l'intégration industrielle (le téléviseur) et le morcellement des réglementations et des marchés (les chaînes). En l'absence d'une véritable régulation européenne de la télévision, vouloir combler ces décalages par décret ne mène qu'à l'échec.

M. C. I.

(1) Un écu vaut environ 6,60 francs.

Un plan de soutien en faveur du format 16/9

Les Douze privilégient la télévision à écran large

Les ministres des télécommunications de la CEE ont adopté, mercredi 16 juin à Luxembourg, un plan de soutien aux services de télévision avancée. Doté de 228 millions d'écus (1,5 milliard de francs) sur quatre ans, il privilégie les programmes adaptés au nouveau format d'écran large 16/9, mais ne fait plus référence à aucune norme de diffusion.

AVEC LE GRAND FORMAT ON EN VOIT PLUS !

AUJOURD'HUI : LE DRAME DE L'INCESTE

PESSIN

La levée du veto britannique, qui avait bloqué les moutures précédentes du plan, a *enfin permis* l'adoption d'un plan de soutien *« aux services avancés de télévision »*. Celui-ci prévoit 228 millions d'écus (soit 1,5 milliard de francs) d'ici à juin 1997, pour stimuler la production et la diffusion de programmes au nouveau format d'écran large (16/9), proche du cinéma, qui est celui de la future télévision haute définition. Sur ces sommes, la plus grande partie (160 millions d'écus) sera accordée sur une base annuelle, en fonction de l'arrivée des projets, le financement communautaire ne pouvant excéder la moitié des projets. Une partie du plan (68 millions d'écus) est réservée pour aider, après 1995, les pays moins avancés technologiquement de la Communauté, en finançant jusqu'à 80 % de leurs projets.

Mais l'élément essentiel du plan est ailleurs : dans l'absence de référence à toute norme de diffusion. Il scelle ainsi définitivement la réorientation des projets bruxellois, l'abandon de l'imposition autoritaire, *via* une directive, de la norme D2 MAC, qui devait permettre l'introduction progressive du HD-MAC, la norme de TVHD européenne défendue depuis 1986. En privilégiant le soutien aux programmes plus que celui aux industriels, le nouveau plan tient compte et du marché, et des progrès des technologies numériques. Parmi les premiers bénéficiaires du plan devraient figurer les chaînes déjà au format 16/9, comme France Supervision ou TV Plus aux Pays-Bas, et qui sont diffusées avec les normes MAC, seules dans l'immédiat à permettre ce format.

Mais l'adoption du plan ouvre largement la voie aux futures normes numériques, qui pourront marier différents niveaux de qualité (*le Monde* du 15 mai). Pour le commissaire européen, Martin Bangemann, *« il n'y a pas de perte de savoir-faire technologique en raison de l'abandon du D2-MAC et le 16/9 reste tout à fait valable quelle que soit la norme utilisée »*.

« Le D2 MAC vit sa vie, et manifestement l'idée est maintenant le numérique », a souligné le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, qui a confirmé le lancement de deux nouveaux satellites Télécom 2C et 2D, *« pour réussir la transition future vers la télévision numérique »*.

M. C. I.

Des déclarations au « Monde » du PDG du groupe TCE, Alain Prestat

Thomson Consumer Electronics mise sur le numérique

Thomson a déjà pris le virage de *la télévision numérique*. Sans le crier sur les toits, mais sans attendre l'Europe officielle. Pour justifier cette affirmation qui sous-tend son discours, le président de Thomson Consumer Electronics (TCE), Alain Prestat, énumère les actions menées aux Etats-Unis depuis son arrivée : l'investissement en janvier dans CLI (Compression Labs Inc.), une société américaine en pointe des recherches, les accords avec Hughes pour le lancement dès 1994 de Direct TV, un système de télévision numérique directe par satellite ; et enfin, il y a trois semaines, la *« grande alliance »* des trois consortiums en lice pour la télévision Haute définition numérique terrestre, qu'il a négociée personnellement lors du week-end de l'Ascension (*le Monde* du 26 mai).

« Nous sommes en bonne compagnie, avec le MIT, ATT, General Instruments, Philips... c'est un acquis fondamental. Car en enterrant la hache de guerre, nous limitons les risques et accélérons le processus. » Le premier standard numérique terrestre sera donc américain, et peut-être montré dès les Jeux olympiques d'Atlanta en 1996. *Mais* rien ne serait plus inexact que d'en conclure à une défaite ou un retard européen, estime Alain Prestat : *« Thomson et Philips, qui sont aussi les deux premiers producteurs de téléviseurs aux Etats-Unis, sont dans l'alliance, alors que les Japonais n'y sont pas »*.

S'il estime que le standard de télévision numérique MUSE, mis au point par les Japonais, est hors jeu – *« quand on voit les difficultés qu'ils ont pour l'imposer sur leurs propres marchés »*, – il se fait plus nuancé pour le MAC européen. Il insiste sur les synergies existant entre ce dernier et le numérique. Et ne récuse ni le passé ni les efforts déployés. *« Nous n'en serions pas là si, avec nos recherches sur le MAC, nous n'avions pas bloqué l'offensive japonaise dès 1986. »* Des efforts accomplis, il reste le format de télévision 16/9 (l'écran large), ce *« format d'avenir »* dont le plan d'action européen adopté le 16 juin va *« accélérer »* la diffusion. Ce format et le plan permettent un *« bon atterrissage »* des recherches, estime Alain Prestat, qui ne reconnaît que du bout des lèvres une certaine *« inertie historique des grands programmes européens »*. Il voit, sans réel désagrément, l'argent du plan aller aux diffuseurs, ne semble guère croire au PAL-Plus analogique poussé par les Allemands qui *« n'arrivera avec une qualité convenable que dans trois ans, et risque d'être rattrapé par le numérique »*.

Le cap des deux ans

Dans des marchés qui évoluent vite, il ne faut pas *« normaliser jusqu'au dernier détail »*, tout mettre dans *« un carcan de normes »*, prévient Alain Prestat, qui se réjouit de la base commune et des économies d'échelle nées des convergences entre les projets américains et les futures normes numériques européennes. Il prédit, dans ce passage accéléré au numérique, *« une chance historique pour l'électronique grand public »* des deux bords de l'Atlantique de *« revenir en tête dans certains secteurs-clés »*, rééquilibrer les rapports de force avec le Japon. D'ailleurs, Thomson est aujourd'hui *« au top mondial »* pour la compression numérique par satellite, *« tout le monde nous consulte »*, les diffuseurs notamment, qui *« voient bien le sens de l'histoire »*. Conscient de l'importance toujours croissante des programmes, du *« contenu »*, Alain Prestat considère que Thomson devra *« être plus présent dans le soft »*, passer des accords, et, même prudemment, aller *« vers là où se déplace la valeur ajoutée »*.

Voilà pour le renouveau. Et le moyen terme. Reste le cap, difficile, des deux prochaines années. *« En 1993 et 1994, on optimise »*, dit Alain Prestat, qui s'était donné deux ans, à son arrivée en janvier 1992, pour stopper le déclin du chiffre d'affaires de TCE, quatre pour que l'entreprise redevienne profitable, huit pour damer le pion à ses concurrents (*le Monde* du 9 mai 1992). Un an et demi après, le PDG s'enorgueillit d'une *« situation sous contrôle : nous sommes en ligne avec le budget, le résultat d'exploitation devrait redevenir positif cette année. De 200 millions de francs, j'espère. Peut-être de 100 ! Peut-être de 300 ! »*

Une prévision que certains jugeront sans doute optimiste, mais qui témoigne d'un redressement déjà perceptible. Aux Etats-Unis où le groupe a, à la fois, reconquis des parts de marché et « monté en gamme ». En Europe, où TCE, qui voyait ses positions s'effriter sensiblement depuis le milieu des années 1980, a réussi à les stabiliser. En attendant qu'arrivent sur le marché, dès 1994, les produits redessinés par le « designer » Philippe Stark, dont Alain Prestat brandit, non sans fierté, les toutes premières photos. Des produits qui, espère-t-il, lui permettront de dynamiser l'image du groupe, en attendant une éventuelle reprise du marché des téléviseurs en Europe, *« en 1994, peut-être, avec la Coupe du monde de football »* ...

Rien, donc, ne semble devoir ébranler Alain Prestat. Et surtout pas les polémiques actuelles sur les délocalisations industrielles vers les pays à bas coût de main-d'œuvre, que le jeune PDG balaie d'un revers de main en rappelant que TCE emploie 5 500 personnes en France : 9,5 % de ses effectifs mondiaux fin 1992 (10,8 % fin 1993), mais n'y vend que 8,6 % de ses téléviseurs. *« Je n'ai pas le sentiment de massacrer l'emploi en France. L'industrie électronique grand public est mondiale et exige d'être au minimum présente sur deux continents sur trois »* [NDLR : Amérique, Asie, Europe]. De tous les marchés, celui de l'Asie est le plus dynamique, et TCE, par ses usines, y est implanté. *« A Singapour, nous avons 6 % ou 7 % de parts de marché. Ce n'est pas beaucoup, mais ce n'est pas si mal. »*

MICHEL COLONNA D'ISTRIA et PIERRE-ANGEL GAY

Au conseil des ministres européens des télécommunications

Le téléphone sera ouvert à la concurrence d'ici au 1er janvier 1998

Les Douze sont tombés d'accord, mercredi 17 juin, pour ouvrir à la concurrence le marché du téléphone dans la CEE au 1er janvier 1998. Cette résolution, adoptée à Luxembourg lors du conseil des ministres des télécommunications, officialise ce qui n'était jusqu'alors qu'un souhait *du commissaire européen de la* concurrence Karel Van Miert (*le Monde du 17 avril*).

Certains pays pourront cependant bénéficier d'une dérogation de cinq ans pour procéder aux restructurations nécessaires de leurs réseaux et pour adapter leurs tarifs. Ces pays sont le Portugal, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne. Les pays possédant de *« très petits réseaux »* pourront demander une dérogation de deux ans. Le Luxembourg et, dans une moindre mesure, la Belgique sont concernés par cette possibilité.

La résolution contient également une clause de réciprocité prévoyant que l'ouverture du marché européen de la téléphonie vocale devait être liée à une ouverture correspondante des marchés des pays tiers.

La Commission européenne s'est, par ailleurs, engagée à produire d'ici le 1er janvier 1994 un livre vert sur la téléphonie portable et avant le 1er janvier 1995 un livre vert sur les infrastructures et les réseaux câblés de télévision.

De nouveaux dérapages budgétaires pourraient mettre en péril le SME

La production diminuera de 0,5 % cette année dans la CEE

La Communauté européenne s'enfonce dans la récession et, désormais, la reprise n'est plus attendue avant le second semestre de 1994. Les conséquences sur l'emploi sont dévastatrices : la Commission européenne, qui a rendu publiques, mercredi 16 juin, ses dernières prévisions conjoncturelles, s'attend à ce que le chômage atteigne en moyenne dans la Communauté 12 % de la population active.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

Pour la deuxième fois en quelques mois, la Commission est obligée de revoir à la baisse ses prévisions concernant l'activité *économique* : alors que, il y a un an, elle pronostiquait pour 1993 une croissance moyenne de 2,5 %, elle avait déjà ramené en janvier ce montant à 0,8 % ; elle table maintenant sur une baisse moyenne du produit intérieur brut (PIB) de 0,5 % et annonce une croissance limitée à 1,25 % en 1994.

L'Allemagne, hier encore source principale du dynamisme communautaire, fait aujourd'hui figure de lanterne rouge avec une baisse du PIB qui devrait atteindre 2 % en 1993 (– 2,5 % dans sa partie ouest). C'est assurément l'événement à la fois le plus nouveau et le plus déstabilisateur : la Communauté, avec *la récession allemande, perd ses* références habituelles, doit trouver *en elle-même, sans pouvoir se* raccrocher au modèle d'outre-Rhin, les voies de la relance. C'est d'autant plus vrai que cette mauvaise passe en Allemagne, fruit bien sûr de la réunification, ne se limite pas au recul de la production. L'inflation y atteindra cette année 4,5 %, contribuant à la relative faiblesse du mark, une autre « première » dans la vie de la Communauté. L'emploi va *continuer* à s'y dégrader, même si, au moins dans sa partie *occidentale*, avec 6,5 % de la population active au chômage en 1993, on est loin de la situation dramatique qui règne en Espagne (où le taux de chômage atteindrait 21,75 % cette année), en Irlande et même en France (11,5 % en 1993, 12 % en 1994).

Les déficits budgétaires se creusent

Mais, si l'on en croit la Commission, la récession en Allemagne devrait être brève : les services de Henning Christophersen, commissaire responsable de la politique économique et monétaire, annoncent un retour à la croissance, il est vrai, très modeste (+ 0,5 %). La France, où le fléchissement de l'activité *sera un peu moins prononcé* cette année (– 0,75 %) ferait à peine mieux *que l'Allemagne en* 1994 : + 0,75 %. La reprise au Royaume-Uni – une économie toujours fragile, a souligné M. Christophersen – se confirme après une récession plus longue et plus sévère que dans le reste de la CEE : la Commission prévoit + 1,5 % en 1993, puis 2,5 % en 1994.

Autre caractéristique de la conjoncture communautaire, les déficits budgétaires se creusent, atteignant des niveaux records : 6,25 % du PIB en moyenne dans la CEE. On est loin du seuil de 3 % posé comme condition pour accéder à la troisième phase de l'Union économique et monétaire ! Cependant, M. Christophersen exclut un *assouplissement des critères de* convergence définis par le traité de Maastricht, faisant valoir que le retour à la croissance s'accompagnera de manière quasi mécanique d'une réduction des déficits budgétaires. Il est opposé à tout assouplissement en la matière, expliquant qu'il n'y aura pas de baisse des taux d'intérêt – la clé de la reprise – s'il n'y a pas réduction *des déficits et que toute nouvelle* tension sur le front des taux se traduirait par de nouveaux troubles dans le système monétaire européen.

PHILIPPE LEMAITRE

Les prévisions gouvernementales pour la France

	1993	1994
Prix de détail (évol. en %)		
en moyenne annuelle	+ 2,5	+ 2,2
en glissement (déc. à déc.)	+ 2,8	+ 2,2
Pouvoir d'achat du revenu disponible (évol. en %)	+ 0,9	0
Taux d'épargne (en % du revenu dispon.)	13,1	12,1

La nouvelle prévision du gouvernement français est basée sur l'hypothèse d'une reprise qui se produirait progressivement à partir de 1994. Cette reprise aurait notamment pour moteur une accélération de la consommation des ménages, dont la progression passerait de 0,6 % cette année à 1,1 % l'année prochaine. Faisant preuve d'un réel optimisme, le gouvernement explique cette accélération de la consommation en tablant sur une forte baisse du taux d'épargne alors même que le pouvoir d'achat stagnerait complètement.

Le scandale du Kuwait Investment Office

Les 26 milliards de francs investis en Espagne par le KIO demeurent introuvables

MADRID

de notre correspondant

Après plusieurs mois d'investigation, la commission générale d'enquête koweïtienne a informé le Parlement du Koweït, mardi 15 juin, qu'il n'était pas possible de savoir où avait disparu la plus grande partie des 4,763 milliards de dollars (26 milliards de francs) investis en Espagne par l'intermédiaire du KIO (Kuwait Investment Office). Le rapport souligne qu'il *« n'existe aucun document qui indique où est allé cet argent et comment il a été investi »*. Ce constat d'impuissance se borne à faire remarquer que ces énormes pertes – qui ne sont pas chiffrées de façon précise – sont imputables à *« une mauvaise gestion »* de la part des responsables du KIO, notamment à Londres.

Le ministre des finances du Koweït, Nasser Al Roudhane, a toutefois précisé que le gouvernement était en train d'enquêter sur le paiement de 111 millions de dollars au financier catalan Javier de la Rosa, ancien représentant des intérêts koweïtiens en Espagne, au titre de consultations pour sa société financière Quail. Pour l'instant, c'est tout ce qu'ont trouvé les autorités koweïtiennes contre leur ancien homme de confiance après le refus de la justice espagnole d'accepter d'instruire la plainte déposée contre lui et l'ancienne équipe gestionnaire du KIO démissionnaire au mois de mai 1992. Depuis, une autre plainte a été déposée, au début du mois de mai de cette année, à Londres, contre une vingtaine de personnes qui ont géré les investissements du KIO en Espagne. Javier de la Rosa a répliqué en disant que *« le fond de l'affaire est que ce sont des raisons exclusivement politiques qui guident la main de ceux qui tentent de justifier l'injustifiable »*.

M. B.-R.

□ **Les hôteliers tirent la sonnette d'alarme.** – Les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur les menaces pesant sur le secteur en organisant, mercredi 16 juin, une *journée d'action nationale*. Lors d'une rencontre avec la Fédération nationale de l'industrie hôtelière (FNIH), le ministre du transport, de l'équipement et du tourisme, Bernard Bosson, a annoncé la création prochaine d'un groupe de travail sur le problème de la surcapacité hôtelière. Des mesures pourraient être prises à l'automne dans ce domaine. Il a également indiqué qu'il travaillait avec son homologue de l'éducation nationale sur une réforme du calendrier des congés scolaires d'été, réclamée par tous les professionnels du tourisme.

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

Les conséquences du changement de statut de la Banque de France

De nouvelles modalités de gestion pour les réserves de changes de l'Etat

Le projet d'autonomie de la Banque de France, actuellement discuté au Parlement, modifie profondément les rapports entre l'institut d'émission et l'Etat, notamment au sujet des réserves monétaires de l'Etat. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a présenté, mercredi 16 juin en conseil des ministres, une convention relative à la gestion de ces réserves signée le 10 juin entre la Banque et le ministère, qui fera l'objet d'un projet de loi discuté au Parlement à la fin du mois.

Les modalités d'apurement

Jusqu'à présent, la Banque de France détenait et gérait les réserves officielles en or et en devises. Ayant acquis une plus grande indépendance, la Banque gèrera ces réserves pour le compte de l'Etat, et assumera le risque de change. Par ailleurs, le nouveau statut de la Banque interdit le financement direct du Trésor par des avances de la Banque de France. La convention précise les modalités d'apurement de ces comptes : le Trésor devra rembourser 36 milliards de francs à la Banque, selon un calendrier échelonné sur dix ans. L'avance faite au Trésor, jusqu'à présent gratuite, sera rémunérée à 5 %, ce qui représentera une charge d'intérêt pour le budget de l'Etat de 1,2 milliard de francs par an.

Devant l'Assemblée nationale

Edouard Balladur réaffirme l'hostilité de la France à l'actuel compromis agricole du GATT

A l'occasion de la séance de questions au gouvernement, mercredi 16 juin, et au lendemain de sa rencontre avec le président Bill Clinton, Edouard Balladur a longuement et vigoureusement exposé devant les députés la position de la France dans les négociations du GATT et réaffirmé son refus d'accepter le pré-accord de Washington (dit accord de Blair House) sur le volet agricole.

Le premier ministre a fait un tabac mercredi 16 juin au Palais-Bourbon, si l'on en juge par l'ovation qui a salué son intervention sur la position française dans les négociations commerciales du GATT. A l'issue de ses vingt minutes d'exposé, les députés de la majorité, debout, l'ont applaudi longuement. Pourtant, il n'avait fait que tenir un discours connu et qu'il répète, de capitale en capitale, à tous ses interlocuteurs. Mais c'était la première fois, et avec une telle vigueur, qu'il venait s'exprimer sur le sujet, devant l'Assemblée nationale.

En réponse à Christian Bergelin (RPR, Haute-Saône), M. Balladur a d'abord rappelé ses voyages à l'étranger en expliquant que la solution des problèmes nationaux ne dépendait pas que de la France. Dans les négociations du GATT, a-t-il souligné, *« la priorité est de préserver les intérêts de la France et de ne pas aggraver sous le couvert d'une négociation conduite par la Commission la situation du chômage en France ».*

Rappelant que *« la France souhaite la conclusion d'un accord mais pas n'importe quel accord »*, le premier ministre, sous les applaudissements nourris de la majorité, a rappelé que, *« si c'est la commission qui négocie, c'est le Conseil qui décide »* et que *« la France se réserve le droit d'accepter ou de refuser »* à l'issue des négociations. *« Auparavant, il n'y a d'accord sur rien, faute d'accord sur tout, y compris sur l'agriculture*, a-t-il dit. *Le pré-accord de Blair House n'est pas acceptable en l'état, la France ne l'acceptera pas, même si tout le reste était satisfaisant. Le dossier agricole, comme le reste de la négociation, n'est pas clos. Il faut reprendre la discussion et nous sommes prêts à faire des propositions concrètes. »* Rappelant que la France souhaitait dans les négociations un accord *« multilatéral, global et équilibré »*, M. Balladur en a appelé à la Communauté européenne pour qu'elle ait un *« rôle actif et déterminé »*, en affirmant qu'il s'agissait pour l'Europe dans cette affaire de savoir *« si elle voulait, ou non, exister et défendre ses intérêts »*.

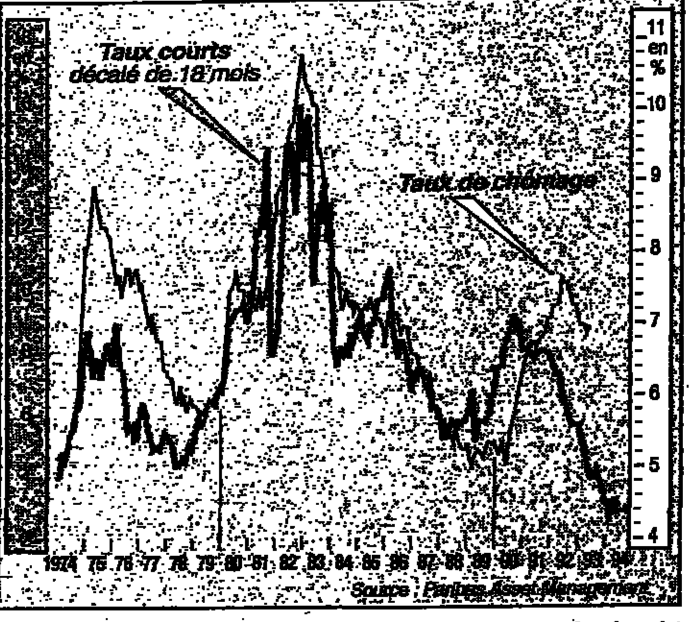
Relancé sur le sujet du GATT par Laurent Fabius (PS, Seine-Maritime), très chahuté pendant l'énoncé de sa question, et par René Carpentier (PC, Nord), Edouard Balladur a laissé répondre Alain Juppé. Le ministre des affaires étrangères a notamment affirmé qu'il ne voyait pas de différence entre le droit de veto et la formule *« non, nous n'acceptons pas »* adoptée par le gouvernement sur le dossier agricole du GATT.

CLAIRE BLANDIN

□ **Roland Dumas craint un « effet boomerang ».** – Roland Dumas, ancien ministre des affaires étrangères, s'est inquiété, jeudi 17 juin, sur Europe 1, de la *« logique de guerre commerciale »* adoptée, selon lui, par Edouard Balladur pour défendre les intérêts de la France dans les négociations du GATT. *« Nos partenaires européens en profiteront pour s'abriter derrière l'attitude de la France »*, a-t-il déclaré, ajoutant : *« On sait comment et quand on peut entrer dans une guerre commerciale ; on ignore dans quel état on en sortira. Il faut se méfier de ce que l'on pourrait appeler l'effet boomerang. »*

□ ***Le Figaro* défend la *« préférence communautaire »*.** – Alain Peyrefitte, député (RPR) de Seine-et-Marne et président du comité éditorial du *Figaro*, écrit, jeudi 17 juin, dans ce quotidien, que *« le seul espoir, pour notre pays, d'éviter l'encerclement est de convaincre la Communauté qu'elle n'est pas victime d'une crise mondiale et conjoncturelle* (...), *mais d'une crise européenne et structurelle ». « Renoncer à établir une préférence communautaire*, ajoute l'éditorialiste, *c'est-à-dire un système de protection douanière modéré, mais efficace, ce serait renoncer à la protection sociale dont sont fiers, à juste titre, les pays d'Europe occidentale. »*

La baisse des taux fait reculer le chômage aux Etats-Unis



Si le comportement de l'économie française se rapproche de celui de l'économie américaine, la baisse des taux d'intérêt à court terme enclenchée depuis deux mois devrait se traduire par une diminution du chômage dans dix-huit mois à deux ans. Depuis vingt ans, outre-Atlantique, l'évolution du loyer de l'argent est un indicateur prémonitoire de ce qui va se passer sur le marché de l'emploi dix-huit mois à deux ans plus tard. Les courbes superposées du taux de chômage américain et des taux d'intérêt à court terme décalés de dix-huit mois montrent un lien plutôt étroit entre les baisses de taux et le recul du chômage.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Production industrielle : + 0,2 % en mai.** – La production industrielle a augmenté de 0,2 % en mai par rapport à avril. En un an (mai 1993 comparé à mai 1992), la progression est de 3,5 %. La hausse de mai est la huitième consécutive.

• **Logement : + 2,4 % pour les mises en chantier en mai.** – Les mises en chantier de logements ont augmenté de 2,4 % en mai par rapport à avril. Il s'agit de la deuxième augmentation mensuelle consécutive.

GRANDE-BRETAGNE

• **Production industrielle : stabilité en avril.** – La production industrielle est restée stable en avril après avoir baissé de 1,1 % en mars par rapport à février. La seule production manufacturière (excluant l'énergie) a augmenté de 0,7 % en avril par rapport à mars, après une baisse de 0,3 % en mars.

• **Ventes de détail : – 0,2 % en mai.** – Les ventes de détail ont baissé en mai pour le deuxième mois consécutif. Le recul a été de 0,2 % par rapport à avril. Sur un an (mai 1994 comparé à mai 1993), la progression des ventes de détail est de 2,3 %. La baisse de mai s'explique presque entièrement par une chute de 5,9 % des ventes dans l'habillement et la chaussure alors que la plupart des autres secteurs ont progressé.

Critiquant le FMI

Le secrétaire américain au Trésor se déclare « déçu » par la lenteur de l'aide apportée à la Russie

Les récentes critiques du vice-premier ministre russe, Alexandre Chokine, sur les modalités de l'aide occidentale promise à son pays et exprimées à Paris (*le Monde* du 12 juin) ont trouvé un large écho aux Etats-Unis. Les plus hautes sphères de l'administration Clinton s'en sont pris directement au Fonds monétaire international (FMI) et aux lenteurs apportées par l'organisation internationale pour verser à la Russie la première tranche de 1,5 milliard de dollars prélevée sur la nouvelle facilité de crédit destinée aux pays en voie de transition vers l'économie de marché (Systemic Transformation Facility), une procédure entérinée lors de la réunion du groupe des sept pays les plus industrialisés à la mi-avril à Tokyo.

NEW-YORK

de notre correspondant

« Je suis déçu par ce que le FMI a fait et par ce que M. Camdessus a fait en reportant ce versement initial », a indiqué, samedi 12 juin, le secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen, en critiquant nommément l'attitude du directeur général du Fonds, ce qui constitue un comportement inhabituel de la part d'un responsable américain. *« Le temps nous est compté »*, a encore déclaré M. Bentsen en souhaitant que cette première tranche soit effectivement versée à Boris Eltsine avant que le président de la Fédération de Russie se rende au sommet des sept chefs d'Etat et de gouvernement, le 7 juillet à Tokyo, dont il est l'invité spécial.

Mais l'entourage du secrétaire au Trésor s'est employé peu après à tempérer les propos de M. Bentsen, en indiquant que l'administration Clinton escomptait fermement que la Russie allait prendre des dispositions répondant aux désirs – ou aux exigences – du Fonds. Une mise au point qui, finalement, justifiait les garanties demandées par le FMI avant de débloquer les premiers fonds. *« Il n'y a aucune volonté du FMI de ne pas accorder la première tranche de crédit. Nous attendons simplement, comme nous l'aurions fait pour n'importe quel autre pays, que la Russie prenne les premières mesures auxquelles elle s'est engagée »*, expliquait de son côté un représentant de l'institution.

Aux termes de l'accord intervenu à Tokyo, la Russie devrait bénéficier d'un soutien initial à la stabilisation économique du pays de 4,1 milliards de dollars (dont deux tranches de 1,5 milliard de dollars chacune au titre de la *« facilité pour la transformation systémique »*), versé par le FMI, auxquels s'ajouteraient 1,1 milliard de dollars provenant de la Banque mondiale au titre de prêts pour la réhabilitation des importations. Le reste de l'aide financière multilatérale, portant sur un total de 43,4 milliards de dollars, comprend un programme complet de stabilisation (10,1 milliards), un programme de réformes structurelles (14,2 milliards) et un rééchelonnement de la dette publique (15 milliards).

Pour pouvoir bénéficier de la première tranche de la *Systemic Facility*, Moscou doit donner des indications claires sur la façon dont la Russie entend réduire ses dépenses publiques et relever ses taux d'intérêt de façon à ramener à 5 % par mois, d'ici à la fin de l'année, un taux d'inflation qui atteint actuellement plus de 20 %. Pour l'instant, la Russie n'a bénéficié pratiquement d'aucun concours financier résultant du vaste programme d'aides convenu à la mi-avril.

SERGE MARTI

La Foire internationale d'Alger

Gérard Longuet se félicite du futur code sur les investissements étrangers en Algérie

ALGER

de notre correspondante

A l'occasion de la 29e Foire internationale d'Alger (FIA), le ministre français de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, Gérard Longuet, a effectué, mardi 15 juin, sa première escale officielle dans la capitale algérienne. Après une visite aux exposants français – plus de 400 sont présents dont plus de 150 spécialement venus de France, – M. Longuet a pu s'entretenir avec diverses personnalités gouvernementales, dont le premier ministre, Belaïd Abdesselam, qui l'a reçu, souligne-t-on côté français, pendant près d'une heure trente.

M. Longuet, soucieux d'exprimer *« la volonté de la France de poursuivre des relations cordiales et chaleureuses avec le gouvernement algérien »*, s'est gardé de tout commentaire trop euphorique. L'inquiétant marasme qui caractérise la situation économique algérienne et les lourdes incertitudes qui pèsent sur l'avenir politique du pays n'incitent pas à faire montre d'un optimisme débridé. La 29e FIA, officiellement présentée comme *« carrefour des échanges et du partenariat »*, n'aura attiré, cette année, que douze pays étrangers – contre 15 en 1992 et 35 en 1991. Parmi les pays hôtes, la France (23 % du volume des importations algériennes) garde la part du lion.

Prônant le renforcement du partenariat, *« en particulier pour les petites et moyennes entreprises »*, le ministre français a souhaité que les firmes de l'Hexagone affirment leur présence commerciale, mais également industrielle, en Algérie. A ce propos, M. Longuet n'a pas manqué de citer l'exemple de Peugeot, qui projette de lancer un programme de production de pièces, destinées à être « réexportées » vers ses usines d'assemblage, en France ou à l'étranger.

Evoquant son entretien avec M. Abdesselam, le ministre français s'est félicité de *« la parution prochaine »* du code des investissements, que le gouvernement algérien pourrait annoncer *« en juillet »*. Quant à la convertibilité du dinar, prévue sur la base d'un double marché, elle pourrait être mise en œuvre *« vers la fin décembre »*, a assuré M. Longuet. En attendant, la France s'est engagée à débloquer *« l'ensemble des crédits annoncés par le gouvernement Bérégovoy »* pour 1993, dans le cadre de la Coface – soit environ 1 milliard de francs –, qui s'ajoute aux quelque 4 milliards de crédits revolving sur trois ans et au protocole financier de 1 milliard de francs conclu avec l'Algérie.

C. S.

Les restructurations dans l'agrochimie

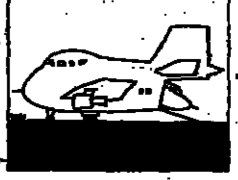
Shell négocie la vente de ses activités de protection des plantes à American Cyanamid

Alors que l'allemand Hoechst n'en *finit pas de négocier avec son compatriote* Schering le rachat de sa branche agrochimique, un autre regroupement dans ce secteur en crise se dessine. Mercredi 16 juin, le groupe anglo-néerlandais Royal Dutch Shell a révélé qu'il négociait avec l'américain American Cyanamid la cession de ses activités dans le domaine de la protection des plantes (insecticides, fongicides...). Le groupe ainsi se recentre sur ses métiers de base, la pétrochimie et les spécialités chimiques.

Si l'accord se concrétise, American Cyanamid passera du dixième au cinquième rang mondial dans ce secteur, avec 1,7 milliard de dollars de chiffre d'affaires (9,3 milliards de francs) derrière le suisse Ciba, l'américain Du Pont, l'allemand Bayer et le français Rhône-Poulenc. La reprise des activités de Shell (725 millions de dollars de chiffre d'affaires) concerne les filiales dans chacun des pays concernés et toute la partie commerciale. Elle comprend l'unité de fabrication de Paulinia au Brésil, le centre de recherche de Schwabenheim en Allemagne et les sites de formulation de Shell dans le monde. En France, l'accord vise la société Agrishell implantée principalement à Genay, près de Lyon, qui *emploie 200 personnes et réalise 400* millions de francs de chiffre d'affaires. Les activités de recherche dans le domaine spécifique de la protection des plantes, pratiquées dans les laboratoires de Sittingbourg, en Grande-Bretagne, et d'Amsterdam ne sont pas comprises dans l'accord. Elles devraient être arrêtées progressivement, tout comme les unités de fabrication de Pernis, aux Pays-Bas.

Dans la crise générale que traverse la chimie depuis plus de trois ans, celle de l'agrochimie est particulièrement sévère. Si les fabricants américains résitent mieux, l'un des marchés les plus touchés est l'Europe. Les ventes y ont baissé de 13,5 % l'an dernier à la suite de la réforme de la PAC (politique agricole commune). Certaines mesures du GATT (accords général sur les tarifs et le commerce) réduisant la production agricole devrait encore accélérer le recul des ventes d'engrais ou de pesticides. D'où les mesures de restructurations annoncées par les groupes ou les tentatives de rapprochement dans ce secteur, où les intervenants sont aujourd'hui trop nombreux.

DOMINIQUE GALLOIS



ÉCONOMIE

Le 40e Salon du Bourget

Le sort incertain d'une industrie européenne d'hélicoptères

Pour la première fois, le *groupe franco-allemand Eurocopter* expose, au Bourget, le prototype du nouvel hélicoptère Gerfaut, dont le premier vol remonte au 22 avril et qui est une « machine » de lutte anti-hélicoptères.

L'Allemagne donne aujourd'hui *des sueurs froides à la France*, en raison des hésitations de la première à produire, avec la seconde, les hélicoptères d'attaque Tigre/Gerfaut et de transport tactique NH-90 censés équiper les deux armées de terre et, entre autres unités, l'Eurocorps prêt pour 1995. Les tergiversations des Allemands sur ces deux projets d'armement n'inquiètent pas seulement leurs partenaires français, au niveau politique, dans le cadre de la coopération militaire qui s'est instaurée de part et d'autre du Rhin il y a trente ans maintenant. Elles créent aussi un malaise évident dans le groupe Eurocopter, *détenu par Aérospatiale* (70 %) et par Deutsche Aerospace (30 %), qui a la responsabilité de conduire ces programmes et duquel son PDG, Jean-François Bigay, dit – *sans* s'embarrasser de nuances – qu'il traverse *« une période difficile et menaçante pour la pérennité de l'entreprise »*.

Un nouveau cap

D'où vient le trouble actuel, qui se manifeste sur la place publique, des responsables français ? De la décision de l'Allemagne de remettre à plat tous ses programmes militaires – et pas uniquement l'avion de combat européen EFA – parce qu'elle a de la difficulté à les financer et qu'elle considère que, les périls n'étant plus ce qu'ils étaient du temps où le pacte de Varsovie faisait trembler l'Europe de l'Ouest, il lui faut revoir de fond en comble ses engagements de défense.

L'exercice était attendu. Mais, du côté français, qu'il s'agisse des politiques comme des industriels, on conservait l'espoir – l'illusion, diront certains – que l'Allemagne ne douterait de l'intérêt d'aucun des projets d'armement liés à *l'édification d'une sécurité* collective en Europe, notamment aux côtés de la France. Dans ces conditions, tout projet en coopération bi ou multilatérale était apparu, probablement à tort, comme intouchable. Et, pourtant, à bien des indices précédents, il n'en était rien. Les concepteurs du missile ANS (le successeur antinavire supersonique de l'Exocet) l'ont appris à leurs dépens, qui ont vu ce programme, pourtant lancé en coopération franco-allemande, remis aux calendes grecques.

Aujourd'hui, reconnaît M. Bigay, une double menace pèse, d'abord, sur le sort du programme Tigre/Gerfaut et, ensuite, *sur le destin de l'hélicoptère* NH-90, qui, quoi qu'on ait pu en dire, n'a jamais été très vaillant depuis son début.

A l'origine, le projet Tigre/Gerfaut – qui est sur la sellette – a trait à deux versions différentes d'hélicoptères de combat, à partir d'un même modèle de base : un hélicoptère antichar, baptisé Tigre, et un hélicoptère d'appui et de protection, c'est-à-dire, *grosso modo*, un hélicoptère anti-hélicoptère, dénommé Gerfaut. Les Allemands ont souhaité acquérir deux cent douze « machines » antichars Tigre, quand les Français se partageaient entre cent quarante Tigre et soixante-quinze Gerfaut. Mais, depuis peu, l'Allemagne exprime des besoins autres. Non *seulement, elle retarderait jus*qu'en l'an 2005 l'entrée en service d'un tel appareil, qui avait été prévue pour 1998-1999. Mais encore, on lui prête l'intention de *se contenter de quatre-vingts* « machines » qui, par rapport aux estimations initiales, seraient en quelque sorte modifiées pour devenir des versions antichars auxquelles serait ajoutée une capacité d'appui et de protection (avec un canon de 30).

Si les Allemands maintenaient ce nouveau cap et si, dans le même temps, les Français, les Allemands, les Néerlandais et les Italiens remettaient aussi en cause le programme NH-90 sur lequel ils sont associés et dont l'accouchement a été délicat, Eurocopter dit carrément qu'il jouerait *« sa survie »* dans le secteur militaire. D'autant que, en France, la future loi de programmation militaire – promise pour le printemps 1994 – est rien moins qu'assurée pour ce *qui concerne la commande*, par l'armée de terre, de ses hélicoptères Tigre/Gerfaut et NH-90, ou de la version navalisée du NH-90, par la marine française.

L'affaire se complique du fait que le Royaume-Uni n'a pas caché qu'il était intéressé par l'achat d'une centaine de Tigre/Gerfaut, mais à la condition que le groupe Eurocopter puisse les livrer à partir de 1999 au plus tard et que, le cas échéant, British Aerospace participe à l'industrialisation de la version britannique. Eurocopter est prêt à souscrire à de telles dispositions, pour enlever le contrat aux Etats-Unis et faire en sorte qu'*il* continue d'exister, sur le continent européen, une industrie d'hélicoptères, civils et militaires, face à l'émergence de nouveaux rivaux en Russie ou au Japon.

Dans ces circonstances, Aérospatiale et Deutsche Aerospace, entraînés par M. Bigay, s'activent pour lever les hésitations de l'Allemagne et obtenir un engagement ferme de la France.

Une déroute militaire

Pour 1993, Eurocopter a prévu de supprimer, de part et d'autre du Rhin, pas moins de 810 emplois, au total, pour adapter ses effectifs à une charge de travail qui décline. Le chiffre d'affaires (11,6 milliards de francs en 1992) est en baisse de 12 %. Les commandes d'appareils neufs (2,5 milliards de francs) ont chuté de 30 %. M. Bigay explique que, s'il a réussi à augmenter sa part sur les marchés civils (51 % de la valeur globale des contrats passés dans le monde), son groupe a subi une déroute dans le domaine militaire (où sa part en valeur est tombée de 11 % en 1991 à 5 % l'an dernier). C'est la preuve de l'efficacité d'une compétition *« tous azimuts »* des constructeurs américains, qui s'appuient sur des commandes nationales sans commune mesure avec celles de l'Europe et qui ont accaparé le marché des hélicoptères lourds (grâce, en particulier, à l'Apache AH-64 vendu, pour la seule année 1992, à la Grèce, à Israël, à l'Arabie saoudite ou à Abu Dhabi).

« On limiterait les dégâts, explique volontiers le PDG du groupe franco-allemand, *en proposant au plus tôt un Tigre à l'exportation. »* C'est-à-dire dès 1998-1999, comme prévu au départ. *« Ce qui suppose*, ajoute-t-il, *que les Européens puissent lancer la phase d'industrialisation à la mi-1994. »*

En attendant, réclame haut et fort M. Bigay, *« un soutien national s'impose pour permettre à Eurocopter de se battre à armes égales avec la concurrence »*. Ce *« défi national »*, comme il l'appelle, est destiné à préserver le potentiel technique et humain du groupe. Pour le relever, le PDG souhaite que la France anticipe, en 1994, le renouvellement de sa flotte d'hélicoptères militaires, en commandant une trentaine de Cougar (un Super-Puma modernisé) et une dizaine de Panther (un Dauphin apte à l'appui-feu) pour 3 milliards de francs.

Le débat n'est pas que de pure forme. De deux choses l'une, en effet. Ou l'armée de terre trouve, dans un budget de plus en plus étriqué, de quoi satisfaire ce vœu et certains lui reprocheront d'avoir cédé à la pression du « lobby » industriel. Ou bien elle *n'en fera rien, faute d'une loi de* programmation militaire adéquate, et elle risque de devoir passer, à terme, sous les fourches caudines d'industriels étrangers qui lui feront les prix qu'ils veulent parce que, entre temps, le seul fournisseur européen aura disparu de la scène internationale.

JACQUES ISNARD

□ **Des missiles antichars français pour le Canada.** – Le groupe Aérospatiale a annoncé, mardi 15 juin, au Salon du Bourget, la signature d'un contrat portant sur *l'achat par* le Canada de 4 500 missiles Eryx et de 425 postes de tir. Ce missile antichars, antivéhicules et anti-blockhaus, d'une portée de moins de 600 mètres, est le seul au monde à avoir été spécialement conçu *pour être tiré en espace clos*, c'est-à-dire depuis l'intérieur d'une pièce, en combat urbain. C'est la première commande de l'Eryx par un pays de l'OTAN et le plus gros contrat d'armes entre la France et le Canada. Le montant du marché *n'a pas été rendu public*.

□ **Accord Mikoyan-Thomson-CSF pour étudier la rénovation des Mig 21.** – Le groupe russe *Mikoyan, qui produit* les avions de combat Mig, a signé, mardi 15 juin, au Salon du Bourget, un accord avec le groupe français Thomson-CSF pour étudier en commun la modernisation des Mig 21 en service dans le monde. Thomson-CSF doit superviser les équipements d'électronique embarquée (radar, contre-mesures électroniques, optronique, visualisation et système de navigation, etc.) et la gestion commerciale du projet. Aucune évaluation précise du marché potentiel n'est possible, a souligné un représentant de Thomson, car le service sera essentiellement « à la carte ». *Entre 4 000 et* 5 000 Mig 21 sont en service dans le monde.

COMMUNICATION

Les difficultés des chaînes locales

Télé-Lyon-Métropole au bord du dépôt de bilan

LYON

de notre bureau régional

Le conseil de surveillance de Télé-Lyon-Métropole (TLM), dont l'opérateur et actionnaire principal, Lucie SA – société présidée par André Campana, et qui contrôle aussi 8 Mont-Blanc à Annecy, et Antilles TV en Martinique – a été placé, le 14 juin, sous administration provisoire à sa demande (*le Monde* du 16 juin), s'est réuni le mercredi 16 juin. Le conseil a souligné *« la viabilité économique des télévisions de proximité »*, mais à *« deux conditions »* : *« une modification de la loi sur l'accès de la distribution à la publicité sur les télévisions locales et l'engagement contractuel des collectivités locales qui compense, jusqu'à ce qu'elle change, cette situation de « non-libre concurrence »*.

Faute de *« signe clair »*, TLM déposera son bilan, a ajouté le conseil, qui a pu dégager les 450 000 francs représentant la paie de mai des salariés. Moins d'un mois après avoir réformé leurs grilles de programmes, qui offrent un contenu de plus grande proximité (*le Monde* daté 23-24 mai), les deux chaînes de télévision locale, rencontrent de réelles difficultés économiques. La recapitalisation de TLM – 5 millions de francs – aurait été entravée par le refus du ministre de la communication, Alain Carignon, d'autoriser l'accès des télévisions locales à la publicité de la distribution. L'entreprise a cependant réussi à réduire des deux tiers son déficit mensuel d'exploitation (entre 500 000 et 600 000 *francs aujourd'hui*). Mais pour TLM, les recettes sont encore de 20 % inférieures aux prévisions, et le chiffre d'affaires de 8 Mont-Blanc n'a atteint que 17 millions de francs en 1992, au lieu des 26 millions prévus. En plus de l'accès de la distribution à la publicité, Lucie SA réclame une réduction des coûts de diffusion : Télédiffusion de France (TDF) encaisse 6,5 millions de *francs par an pour la chaîne alpine*, et 3,4 millions de francs, pour TLM. Lucie SA affirme avoir le soutien, sur ce point, de Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie. Enfin, le groupe de M. Campana souhaite un meilleur *« partenariat »* avec les collectivités locales, à l'image d'Euronews, chaîne hertzienne à capitaux européens, dont l'installation, fin 1992 à Lyon, a reçu le concours de la ville, du département et de la région.

GÉRARD BUÉTAS

□ **Patrick Sabatier a dû abandonner son émission sur RTL après avoir été accusé de fraude fiscale.** – Pour avoir été accusé, mardi 15 juin, devant le tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine) d'avoir omis de déclarer au fisc 27,3 millions de francs (*le Monde* du 17 juin), l'ex-animateur de TF 1 risque trois ans d'emprisonnement dont dix-huit mois avec sursis et 250 000 francs d'amende, en application des réquisitions du parquet. Le jugement, qui a été mis en délibéré, sera rendu le 14 septembre. Ses avocats ont indiqué que *« les irrégularités »* qui lui sont reprochées à propos de sa société de production Télévasion faisaient *« l'objet de contestations auprès de l'administration fiscale »*. *« Complètement déstabilisé »*, selon ses propres déclarations à l'Agence France-Presse, Patrick Sabatier n'a pas assuré son émission quotidienne, « Les ambassadeurs », sur RTL, le mercredi 16 juin. Philippe Labro, directeur des programmes de RTL, nous a expliqué que *« la station ne pouvait pas mettre à l'antenne quelqu'un accusé de fraude fiscale »*. Le contrat de Patrick Sabatier, qui arrivait à expiration le 30 juin et qui n'avait pas été renouvelé, a donc été rompu *ipso facto* avant terme.

□ **Résultat d'exploitation en hausse de 79 % pour les NMPP en 1992.** – Le résultat d'exploitation des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP, principal distributeur de presse en France) s'est accru de 79 % en 1992 pour atteindre 238 millions de francs contre 133 millions en 1991. Le montant des ventes des NMPP est toutefois resté stable : 16,1 milliards de francs en 1992 contre 16 milliards en 1991, faisant de 1992 une année *« relativement mauvaise »*. Les effectifs de la société au 31 décembre 1992 étaient de 3 900 personnes, *« en diminution de 321 (– 7,6 %) par rapport au 31 décembre 1991 »*. Les NMPP notent également que le *« trop-perçu »* (répartition du bénéfice reversé par les NMPP aux éditeurs) *« a été limité »* à 0,30 % du montant des ventes *« pour financer les provisions et charges exceptionnelles de 155 millions de francs pour indemnités de licenciement »* mais que ce *« trop-perçu devrait être en forte augmentation »* en 1993. Enfin, selon les NMPP, *« la baisse globale des coûts de distribution en 1992 est évaluée à 320 millions de francs, c'est-à-dire 2,2 % des ventes »* par rapport à 1985.

□ **CEP Communication ne prévoit pas d'amélioration de ses résultats en 1993.** – Le groupe CEP Communication (presse professionnelle et spécialisée et salons, contrôlé par Havas et Alcatel-Alsthom) *« ne doit pas s'attendre à un accroissement de son résultat en 1993 »*, a déclaré Christian Brégou, PDG, le mercredi 16 juin, à ses actionnaires. Alors que les années précédentes, l'édition souffrait davantage que la communication, *« la situation s'est inversée en 1993 »*, a-t-il noté. En 1992, le chiffre d'affaires de la branche information a chuté de 4 % pour atteindre 2,38 milliards de francs et le résultat de 30 % (154 millions de francs contre 220 en 1991). Cette baisse est imputable à la crise publicitaire, les journaux de CEP Communication (*l'Usine nouvelle, le Moniteur*, etc.) tirant les trois quarts de leurs ressources de la publicité commerciale et des petites annonces. Selon M. Brégou, les prévisions d'Information et publicité concernant une chute de la publicité de 10 % en 1993 dans la presse écrite (*le Monde* du 16 juin) étaient *« encore trop optimistes »*. Les salons devraient connaître une année creuse en 1993. Enfin, M. Brégou a répété que son groupe n'avait pas fait d'offre de rachat du groupe Expansion.



هكذا من الأصل

VIE DES ENTREPRISES

Concentration dans la distribution

Les Docks de France prennent le contrôle de la SASM

Juin est traditionnellement le mois des mariages... et la distribution n'échappe pas à la règle. Après trois ans de fiançailles, les Docks de France et la Société alsacienne de supermarchés (SASM) ont décidé de régulariser leur union.

Tout a commencé en 1990, année où les groupes tourangeau (Docks de France) et strasbourgeois nouaient des participations croisées. Docks de France détient donc 20 % de la SASM, *via* son holding Alco (Alsacienne de contrôle), tandis que SASM possède 4 % du *groupe tourangeau*. Depuis, les deux groupes ont travaillé ensemble, notamment en gérant l'enseigne Mammouth et en redressant la centrale d'achat Paridoc. Mais, aujourd'hui, Docks de France va plus loin : il a porté à 83,8 % sa participation dans Alco (actionnaire à *51 % de la SASM)* et va lancer une offre publique d'achat sur les titres SASM, en proposant 1 670 francs par titre, auxquels s'ajouteront deux obligations convertibles Docks de France de 590 francs à émettre.

Ce mariage permettra au groupe tourangeau d'augmenter sa taille : le nouvel ensemble pèsera en effet 44,4 milliards de francs de chiffre d'affaires global, un chiffre qui reste néanmoins modeste si on le compare au plus gros (Carrefour, 117,1 milliards). Grâce à l'ouverture sur l'est du pays de *la* SASM, Docks de France – qui est déjà le fruit de la fusion de plusieurs succursalistes – complète sa couverture nationale.

Si elle semble logique aux spécialistes, cette union constitue un revirement, au moins dans les discours. En mars, en présentant ses comptes, le président de Docks de France affirmait qu'il n'allait pas prendre le contrôle de son allié alsacien. De son côté, dans son rapport annuel 1991, la SASM *« entendait réaffirmer son caractère indépendant et familial »*. Mais la morosité de la consommation, la crise économique, et l'attaque du « hard discount » venu d'Allemagne – particulièrement forte dans l'Est – sont passés par là, entravant les chances des groupes moyens et indépendants.

Cette union montre en tout cas que les concentrations restent d'actualité dans la distribution, les plus puissants rachetant, là comme ailleurs, les plus petits, après les mariages Carrefour-Euromarché, Casino-Rallye, le rachat du Prin*temps par* Pinault, celui du nordiste Catteau par le britannique Tesco et de Darty par Kingfischer.

F. V.

Sans écarter une prise de participation dans la compagnie publique

Suez se déclare prêt à reprendre les négociations avec l'UAP au sujet de Victoire

En l'espace de quelques jours, les éléments d'un règlement rapide du conflit à rallonge entre Suez et l'UAP au sujet de la compagnie d'assurance Victoire et surtout de sa filiale allemande Colonia semblent se mettre en place. Dernier épisode et non le moindre, les déclarations du président de Suez, Gérard Worms, qui lors de l'assemblée générale du mercredi 16 juin, s'est dit *« ouvert à un nouveau cycle de négociation »*. Rappelant que les discussions sur un échange de la participation de 34 % de l'UAP dans Victoire plus une soulte contre 80 % de Colonia avaient échoué en novembre 1992 *« car les dernières offres de l'UAP n'étaient pas acceptables »*, il a ajouté que *« les négociations reprendront si les intérêts de Suez sont préservés »*.

L'état d'esprit du président de Suez qui, depuis six mois, voulait se donner du temps, semble avoir nettement évolué . C'est encore plus flagrant pour Claas Kleyboldt, président du directoire de Colonia, qui, à la surprise générale, a déclaré le 8 juin : *« il n'est pas exclu que l'UAP devienne notre actionnaire majoritaire. Nous n'avons rien contre un groupe bientôt privatisé, qui exerce le même métier que nous »*.

Dans la perspective d'une privatisation prochaine

Si on ajoute à ces prises de position la sortie du capital de Victoire des derniers actionnaires (*le japonais Daï Ichi et le danois* Baltica) autres que Suez et l'UAP, l'hypothèse d'un règlement prochain du différend prend force. Elle passerait notamment par l'entrée de Suez dans le capital de l'UAP. Une idée que Gérard Worms *« n'écarte pas à priori »*. La compagnie publique fournirait en échange de Colonia ses 34 % de Victoire et une soulte à la fois en cash et en actions UAP.

Même si, d'un côté comme de l'autre, on se refuse à le confirmer, il semble bien que les discussions ont repris depuis plusieurs jours. Suez et l'UAP ont chacun intérêt à sortir assez rapidement de l'impasse. Suez pour se donner une marge de manœuvre sur le plan financier, alors que l'exercice 1993 s'annonce à nouveau délicat, même s'il devrait redevenir bénéficiaire, selon M. Worms. Pour le président de Suez, il était difficile d'annoncer des pertes (1,8 milliard de francs en 1992) et d'être en conflit avec son principal actionnaire, l'UAP.

Du côté de la compagnie publique, le temps semble également compté dans la perspective d'une privatisation prochaine. Effacer son seul échec, pourrait en tout cas donner des arguments supplémentaires à Jean Peyrelevade, président de l'UAP, s'il veut conserver la présidence de la compagnie. Pour des raisons cette fois stratégiques, le numéro deux de l'assurance en Europe a besoin d'une implantation forte outre-Rhin. La prise de contrôle de Colonia, numéro trois allemand, même au prix fort et après *trois ans d'âpres négociations* serait indéniablement un succès.

ERIC LESER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

□ **Jean-Marc Vernes intéressé par une participation dans Eridania Béghin-Say.** – Si à la Bourse de Milan, l'ensemble des valeurs du groupe Ferruzzi et des banques qui *participent au plan de sauvetage* sont vivement attaquées, à l'inverse, l'action Eridania Béghin-Say cotée à Paris est activement recherchée. Mercredi 16 juin, le titre du pôle agroalimentaire de Ferruzzi s'est apprécié de 5,2 % à 687 francs dans une séance gagnant 1,10 %. A l'origine de cet engouement, les déclarations de Jean-Marc Vernes au quotidien *Corriere Della Serra*. Ce banquier de soixante ans, ancien président de Béghin Say de 1976 à décembre 1992, pourrait être intéressé par une participation dans le groupe, si sa maison mère, Ferruzzi Finanziaria (Ferfin), lourdement endettée, était contrainte de vendre. Comme allié potentiel, il pense à la Navigation Mixte de Marc Fournier et à Raul Gardini, ancien président de Ferruzzi, auquel il s'est associé en 1991 dans la SCI (Société centrale d'investissement). A cela s'ajouteraient des institutions financières.

□ **Duales System Deutschland : une augmentation raisonnable.** – Le commerce et l'industrie allemands ont accepté d'augmenter de près de 500 millions de deutschemarks (1,68 milliard de francs) le capital de Duales System Deutschland (DSD), société privée chargée d'organiser la récupération et le recyclage des emballages en Allemagne. Une augmentation qualifiée de *« raisonnable »* par le ministre de l'environnement, Klaus Töpfer, mais jugée sévèrement par la Fédération de l'environnement et de la protection de la nature (BUND), qui évalue à 100 000 tonnes le volume des matières plastique utilisées comme matériau sur des sites de construction. DSD devrait collecter 4,42 millions de tonnes de déchets cette année, dont 2,6 millions de verre, 1 million de papier et 850 000 tonnes d'emballages légers. Dans ce total, la société récupérera 409 000 tonnes d'emballages plastiques, alors que les capacités de recyclage à la disposition de DSD ne s'élèvent qu'à 124 000 tonnes en Allemagne et 152 000 tonnes à l'étranger.

CONFLIT

□ **Grève illimitée des salariés de la FNAC à Paris.** – Les employés de trois magasins de la FNAC de Paris (Montparnasse, Ternes, Forum-Halles) ainsi que de deux dépôts ont entamé, mercredi 16 juin, une grève illimitée, pour protester contre la *« remise en cause des acquis sociaux par la direction »*, selon les syndicats. Selon eux, la direction prévoit le *« gel des salaires à partir du 1er septembre »* et la remise en cause des deux jours de repos consécutifs, notamment, ont précisé dans un communiqué la CGT, la CFDT, la CNT, FO et *« tout le personnel en grève »*.

JUSTICE

□ **Goldman Sachs condamnée à une amende pour des transactions avec Maxwell.** – La banque d'investissement américaine Goldman Sachs a été condamnée, mercredi 16 juin, à payer une amende et des frais d'un montant total de 285 000 livres (2,38 millions de francs) pour des irrégularités administratives commises dans certaines transactions boursières avec Robert Maxwell, a annoncé l'Autorité britannique des transactions boursières (SFA). Les faits retenus par la SFA contre Goldman Sachs Equity Securities UK, la société de Bourse londonienne du géant new-yorkais, incluent une insuffisance de capital pour couvrir certaines opérations réalisées avec le patron de presse déchu, la fourniture d'informations incorrectes sur ces transactions et une supervision déficiente de ses employés. En revanche, la SFA ne reproche aucune conduite illicite à Goldman Sachs et ses employés dans leurs relations avec Robert Maxwell et ne conclut pas non plus qu'ils étaient au courant des opérations illicites réalisées par lui.

BOURSE

□ **Naf-Naf : 4 % des demandes servies lors de l'introduction au second marché.** – Après celle du groupe de luxe Hermès, il y a une quinzaine de jours, l'introduction sur le second marché de la Bourse du groupe textile Naf-Naf est réussie, la demande de titres ayant été 25 fois supérieure à l'offre, mercredi 16 juin, pour le premier jour de cotation. Mis en vente à 250 francs l'action, le titre Naf-Naf a été coté 262,50 francs. Seulement 4 % des demandes qui portaient sur 6,1 millions de titres ont pu être servies à ce cours. Patrick Pariente, PDG de Naf-Naf, avait indiqué, lors de la présentation de sa société, que le groupe entrait en Bourse dans le but de *« lever des fonds propres et de se développer sans trop s'endetter »*. Après l'introduction, la famille Pariente conservera 66,4 % du capital (79,98 % en droits de vote), le groupe Crédit lyonnais 9,52 %, la Banexi (BNP) 5,95 %, Saint-Dominique Participations 1,83 %, Caim (UAP) 1,37 %, Uni-Régions 1,65 %.

CESSION

□ **Conclusion définitive de l'affaire Perrier.** – Nestlé Sources Internationales (NSI), le pôle « eaux minérales » du groupe suisse Nestlé, a réalisé le 11 juin la cession de plusieurs sources appartenant à Perrier au groupe français Castel, conformément à leur protocole d'accord conclu début février, ce qui met un point final au rachat de Perrier par Nestlé en 1992. Nestlé a vendu à Castel la Société commerciale des Eaux de Vichy (sources Saint-Yorre, Châteauneuf, Regina, Rozana, Charrier, Ganties et Châteldon), la Compagnie fermière de Vichy (domaine thermal et source Vichy Célestins), la Société des eaux de Thonon-les-Bains (source Thonon et de la Versoie), ainsi que la source Pierval.

PRIX

□ **Sollac annonce de nouvelles hausses.** – Sollac, la filiale produits plats du groupe sidérurgique Usinor-Sacilor, prévoit à nouveau d'augmenter les prix de ses tôles minces, au 1er octobre 1993 et au 1er janvier 1994, selon un communiqué de la société diffusé lundi 14 juin. Confrontée tant à une baisse de ses volumes de ventes qu'à l'érosion de ses marges, Sollac aura ainsi annoncé quatre relèvements successifs de tarifs, sur l'ensemble de l'année 1993. *« Ces augmentations ne font que ramener nos prix à un niveau acceptable »*, explique-t-on chez Usinor-Sacilor, où l'on souligne le rôle dévastateur des dévaluations des devises italienne et britannique intervenues à l'automne dernier. Sollac, dont le résultat d'exploitation a été négatif au premier trimestre, espère terminer l'année sans perte en cash. Les relèvements tarifaires annoncés, qui concernent uniquement les livraisons ponctuelles, ont valeur d'avertissement auprès des gros clients, dont les contrats d'approvisionnement seront réajustés en fin d'année. Sollac entend visiblement signifier qu'elle ne se laissera pas entraîner dans des renégociations trop marquées à la baisse.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 juin ↑ Reprise

Après l'effritement constaté en début de séance, la Bourse de Paris s'est ressaisie, mercredi 16 juin, dans le courant de la matinée dans un marché assez actif. En baisse de 0,18 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 repassait une demi-heure plus tard la barre des 1 900 points. Aux alentours de 13 heures, les valeurs s'appréciaient en moyenne de 0,66 % pour finalement s'établir en clôture en hausse de 1,10 % à 1 918,81 points.

La prise en pension s'est effectuée mercredi matin en Allemagne au taux de 7,60-7,61 %, un taux inchangé depuis la mi-mai. Cette opération financière intervient avant la réunion de la Bundesbank jeudi.

Ces dernières heures, les milieux financiers étaient convaincus que l'Allemagne ne modifiera pas demain sa politique de crédit. Mais brutalement, dans le courant de la matinée, le sentiment dans les salles de marché a changé. Le Matif était en hausse de 0,22 % à 118,92, soit un niveau record.

Certains investisseurs croyaient également à la possibilité d'une nouvelle détente des taux en France dans un avenir proche.

Du côté des valeurs, la Société des Bourses françaises a annoncé mercredi matin que le groupe de distribution Docks de France venait d'acquérir le contrôle de la société Alco, majoritaire au capital de son concurrent et partenaire SASM (Société alsacienne de supermarchés), et allait lancer une OPA (offre publique d'achat) sur les actions restant encore dans le public. Docks de France proposera pour chaque action SASM 1 670 francs, auxquels s'ajouteront deux obligations convertibles Docks de France 5,50 % de 590 francs de valeur nominale, à émettre.

NEW-YORK, 16 juin ↑ Au-dessus des 3 500

A la suite d'une vague d'achats informatisés en fin de séance, Wall Street s'est inscrit en hausse, mercredi 16 juin, et l'indice Dow Jones est repassé au-dessus de la barre des 3 500 points. Le Dow Jones a terminé en clôture à 3 511,65 points, en hausse de 19,65 points (0,56 %). L'activité a été soutenue avec quelque 264 millions d'actions échangées. Les titres en hausse ont dépassé les valeurs en baisse : 964 contre 875.

Le marché avait évolué en hausse durant la matinée après la publication de statistiques économiques jugées correctes par les opérateurs et avait perdu du terrain en début d'après-midi en raison de rumeurs selon lesquelles des sénateurs démocrates envisageaient d'instaurer une surtaxe sur les gains en capital. Les valeurs américaines se sont ensuite reprises, mais une certaine prudence était perceptible avant l'expiration trimestrielle, vendredi 18 juin, de contrats à terme et d'options liés aux indices boursiers (« la journée des trois sorcières »).

A noter que les mises en chantier ont progressé de 2,4 % en mai et que la production industrielle a enregistré un gain de 0,2 %. Les experts tablaient généralement sur une hausse de 3 % des mises en chantier et 0,1 % de la production.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, s'est établi à 6,81 % contre 6,82 % mardi.

VALEURS	COURS DU 15 juin	COURS DU 16 juin
Alcoa	65 1/2	63 3/4
ATT	63 3/8	62 1/8
Boeing	39 1/4	39 3/8
Chase Manhattan Bank	30	30 1/8
Du Pont de Nemours	49 3/4	49 5/8
Eastman Kodak	52 3/8	53 1/4
Exxon	64 7/8	66 1/2
Ford	50 7/8	49 7/8
General Electric	94 1/8	95 3/8
General Motors	40 1/4	41 1/8
Goodyear	38 1/2	38
IBM	50	50 3/8
ITT	83 1/4	84
Mobil Oil	73	73 3/4
Pfizer	73 1/8	74 1/4
Schlumberger	65 1/2	65 5/8
Texaco	63 7/8	65 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	130 3/4	126 3/4
Union Carbide	18 3/4	19
United Tech.	53	53
Westinghouse	15	15
Xerox Corp.	76 3/4	76 7/8

LONDRES, 16 juin ↑ Espoirs

Soutenue par les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt, la Bourse de Londres était orientée à la hausse mercredi 16 juin. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé en clôture en hausse de 13 points (+ 0,4 %) à 2 883 points. Les fonds d'Etat ont gagné jusqu'à un tiers de point. Le volume des échanges s'est élevé à 604,5 millions de titres contre 509,3 millions la veille.

Le Stock Exchange a surtout bénéficié des spéculations sur une réduction des taux de la Bundesbank, jeudi 17 juin. L'annonce d'un déficit budgétaire de 5 milliards de livres en mai, alors que les analystes prévoyaient un déficit de 5,2 milliards de livres, a également contribué aux gains. La plupart des secteurs ont progressé, mais les pharmaceutiques et les alimentaires ont été plutôt faibles.

VALEURS	Cours du 15 juin	Cours du 16 juin
Allied Lyons	5,38	5,38
B.P.	3,07	3,09
B.T.R.	3,64	3,60
Cadbury	4,64	4,59
De Beers	11	11,18
Glaxo	5,97	5,94
G.U.S.	30,25	30,38
I.C.I.	7,04	7
Reuters	13,27	13,25
RTZ	[illegible]	6,52
Shell	6,22	6,27
Unilever	10,45	10,39

TOKYO, 17 juin ↑ Prudence

L'indice Nikkei a terminé la séance de jeudi 17 juin à la Bourse de Tokyo en légère hausse de 23,09 points (+ 0,1 %) à 19 925,51 points, tandis que le Topix perdait 6,55 points à 1 593,59 points. Les transactions ont été estimées à 300 millions d'actions, en baisse par rapport à la séance de la veille où elles concernaient 369 millions de titres. Selon les professionnels, les marchés restent préoccupés par la situation politique japonaise, qui s'est tendue un peu plus jeudi avec le dépôt par l'opposition d'une motion de censure contre le gouvernement du premier ministre, Kiichi Miyazawa. Si elle était votée, cette motion obligerait le gouvernement à démissionner ou conduirait à une dissolution de la Chambre basse et à de nouvelles élections.

VALEURS	Cours du 16 juin	Cours du 17 juin
Ajinomoto	1 340	1 330
Bridgestone	1 340	1 330
Canon	1 380	1 310
Fuji Bank	2 240	2 250
Honda Motors	1 370	1 390
Matsushita Electric	1 210	1 250
Mitsubishi Heavy	681	670
Sony Corp.	4 320	4 310
Toyota Motors	1 580	1 580

CHANGES

Dollar : 5,56 F ↑

Le dollar consolidait sa hausse, jeudi 17 juin, alors que les inquiétudes persistent sur la tenue future du mark. A Paris, la monnaie américaine cotait 5,56 francs contre 5,5357 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	16 juin	17 juin
Dollar (en DM)	1,6485	1,6565
TOKYO	**16 juin**	**17 juin**
Dollar (en yens)	106,35	107

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (17 juin) .... 7 9/16-7 11/16 %

New-York (16 juin) .... 3 %

BOURSES

	15 juin	16 juin
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	520,59	519,20
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 897,86	1 918,81

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	15 juin	16 juin
Industrielles	3 492	3 511,65

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	15 juin	16 juin
100 valeurs	2 870	2 883
30 valeurs	2 250,30	2 253,50
Mines d'or	169,80	173,90
Fonds d'Etat	95,54	95,62

FRANCFORT

	15 juin	16 juin
Dax	1 684,10	1 689,56

TOKYO

	16 juin	17 juin
Nikkei Dow Jones	19 502,42	19 925,51
Indice général	1 600,14	1 593,59

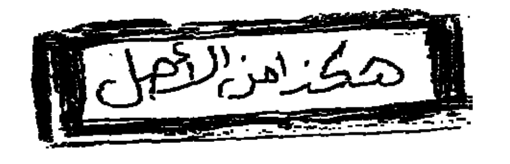
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5690	5,5700	5,6255	5,6285
Yen (100)	5,1994	5,2028	5,2526	5,2590
Ecu	6,5885	6,5936	6,5867	6,5954
Deutschemark	3,3630	3,3635	3,3608	3,3629
Franc suisse	3,7527	3,7560	3,7727	3,7784
Lire italienne (1000)	3,6975	3,7025	3,6726	3,6802
Livre sterling	8,3831	8,3903	8,4119	8,4233
Peseta (100)	4,3965	4,3991	4,3534	4,3600

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16
Ecu	7 11/16	7 13/16	7 1/4	7 3/8	7	7 1/8
Deutschemark	7 5/8	7 3/4	7 3/8	7 1/2	7 1/16	7 3/16
Franc suisse	5 1/16	5 3/16	5	5 1/8	4 13/16	4 15/16
Lire italienne (1000)	9 7/8	10 1/8	9 3/4	10	9 9/16	9 13/16
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16
Peseta (100)	11 5/8	12 1/8	10 7/8	11 1/4	10 7/16	10 13/16
FRANC FRANÇAIS	7 7/16	7 9/16	7 1/4	7 3/8	6 7/8	7

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 17 JUIN

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5570	C.N.E 3%	5530	5530	5530	....
1065	B.N.P. T.P.	1078	1078	1078	....
910	Cr.Lyon. T.P.	935	935	935	....
1887	Renault T.P.	1890	1885	1885	-0 26
1910	Rhone Poul. T.P.	2035	2035	2035	....
1123	Saint Gobain T.P.	1140	1140	1140	....
811	Thomson T.P.	925	930	930	+0 54
605	ACCOR	585	585	587	+0 34
705	Air Liquide	722	722	717	-0 69
620	Alcatel-Alsthom	654	656	655	+0 15
1960	Als.Superm.	2222	....	....	....
335	A.L.S.P.I.	351	351	347 50	-1 00
590	AGF Sté Centrale	588	590	590	+0 34
1280	Axa (ex Cie Midi)	1328	1325	1330	+0 15
142	Bafip	145	144 50	144 50	-0 34
60	Bail-Equipem.	53	53	52 85	-0 28
915	Bail Investiss.	960	950	960	....
450	Bancaire	515	515	502	-2 52
640	Bazar H.-V.	612	....	....	....
1190	Berger (M)	1157	1160	1160	+0 26
435	Bertrand Faure	410	....	....	....
1030	Bic	1098	1110	1092	-0 55
1129	B.I.P.	1100	1100	1100	....
162	BIS	150 40	150 40	150 40	....
545	B.N.P. (CI)	546	547	545	-0 18
480	Bollore Tech.	432	432	429	-0 69
2440	Bongrain	2524	2506	2524	....
535	Bon-Marché	524	524	516	-1 53
625	Bouygues	630	633	631	+0 16
90	BP France	88	....	....	....
860	B.S.N.	888	870	888	-0 35
1270	Canal Plus	1298	1304	1298	-0 15
188	Cap Gem.S.	192	192	190	-1 04
193	Carnaudmetalbox	198	199	198 50	+0 25
2610	Carrefour	2770	2775	2773	+0 11
135	Casino	137 90	137 50	136 20	-1 23
107	Casino ADP	98 50	98 35	99	+0 51
600	Castorama D.L.	595	585	583	-0 34
230	C.C.F.	235 50	235	235 10	-0 17
30	CCMC Ly	28 60	28 40	28 40	-0 35
188	C.E.G.I.D.	198	192 20	199	+0 51
40	Centrest (Ny)	39	38	38	-2 56
345	C.E.P. Comm.	345	342	342	-0 87
71	Cerus	76 30	77	76 60	+0 39
1220	Cetelem	1248	1250	1273	+2 00
285	CF Inc.	284	341 60	341 50	+20 2
355	CGI Info.	318	320	320	+0 63
1040	C.G.I.P.	1157	1130	1123	-2 94
600	CGP	615	....	....	....
1000	Chargeurs S.A.	1037	1040	1038	+0 10
250	Christian Dior	267 90	264	267	-0 34
435	C.I.C.A (M)	421	....	....	....
315	Ciments franc.	311	325	325	+4 50
550	Clarins	519	521	538	+3 66
345	Club Mediter.	348	350	351 90	+1 12
915	Colas	913	915	914	+0 11
219	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1310	Compt Mod.	1307	1301	1300	-0 54
325	CPR (Paris Réu.)	335	320 10	320	-4 48
1010	Créd. Foncier	1028	1022	1026	-0 19

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
400	Crédit Loc France	400	400	399	-0 25
820	Cr Lyon.(CI)	676	675	680	+0 59
1310	Credit Nat.	1237	1237	1230	-0 57
585	CSEE	502	505	505	+0 60
3880	Damart	3810	3815	3805	-0 13
500	Dassault Aviation	495	485	495	....
280	Dassault Electr.	283 60	284 10	288	+1 55
1610	De Dietrich	1570	1570	1564	-0 38
485	Degremont	491	492	488	-0 61
38	Dév.P.d.C.(Li)	37 20	35	35	-5 91
80	Dév.R.Sud-Est	83	83	83	....
250	D.M.C.	258 80	263	260	+0 46
465	Docks France	481	485	494	+2 70
127	Dynaction	110	110	111	+0 91
2100	Eaux (Gle)	2250	2261	2245	-0 22
646	E.B.F.	612	....	....	....
425	Ecco	420	420	425 50	+1 31
945	Eiffage (ex Foug.)	953	961	955	+0 21
365	Elf Aquitaine	387 30	382 50	383 20	-1 06
940	ElfSanofi(ExSanofi)	943	944	942	-0 11
305	Enp-Elf (Certif)	312 10	308	312	-0 03
730	Eridania-Beghin	687	700	695	+1 16
435	Essilor	450	450	447	-0 67
230	Essil.Int.(DP)	250	255	255	+2 00
725	Esso	699	690	686	-1 86
1600	Eurafrance	1656	1642	1640	-0 97
480	Euro RSCG	516	515	514	-0 39
65	Eurodisneyland	71 70	71 70	70 85	-1 19
1090	Europe 1	1041	1038	1030	-1 06
33	Eurotunnel	35	35	35 10	+0 29
131	Finextel	133 10	133 20	133 20	+0 08
310	Fives Lille	292	292	292	....
3820	Fromager. Bel	3850	3830	3850	....
1490	Gal.Lafayette	1540	1520	1520	-1 30
405	G.A.N.	431 10	440	442 10	+2 55
330	Gascogne (B)	296 50	300	301 50	+1 69
1420	Gaz et Eaux	1570	1579	1580	-0 64
680	Geophysique	803	800	801	-0 33
700	Groupe André SA	653	640	630	-3 52
555	Groupe Cité	560	564	555	-0 89
425	GTM-Entrep.	414	411	415	+0 24
1400	Guyenne-Gas.	1470	1470	1515	+3 06
420	Havas	425 50	424 80	426 80	+0 31
220	Idia	200	200	199 50	-0 25
405	Imétal	417	420	417	....
130	Immob. Phénix	139	137	137	-1 44
177	Ingénico	155	142 60	145	-6 45
9720	Inst. Mérieux	10790	10560	10600	-1 76
530	Interbail	542	543	545	+0 55
470	Intertechnique	450	446	446	-0 89
1010	J. Lefebvre	1059	1059	1054	-0 47
560	Klepierre	568	567	567	-0 18
640	Labinal	596	592	592	-0 67
330	Lafarge	363 50	365	363 50	....
95	Lagardère Group.	99	100 90	102 50	+3 54
195	Lapeyre	197	197	195	-1 02

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
255	Lebon	258	258 10	258 10	+0 04
4320	Legrand	4087	4112	4084	-0 07
2480	Legrand (DP)	2447	2464	2464	+0 69
166	Legris Industries	134 50	134	135	+0 37
900	Locindus	900	900	900	....
3580	L.V.M.H.	3709	3715	3720	+0 30
435	Lyon.Eaux/Dumez	449 40	449 80	447 50	-0 42
37	Majorette Ly	37	....	....	....
315	Mar. Wendel	326	326 60	329	+0 92
115	Matra-Hachette	127	130	129 80	+2 20
70	Metaleurop	65 60	64 80	64 80	-1 22
15	Métrologie In.	13 50	14	14	+3 70
147	Michelin	147 20	147 50	145 10	-1 43
93	Moulinex	88 80	89	89 90	+1 24
970	Navig. Mixte	944	947	949	+0 53
140	Nord-Est	143	141	141	-1 40
440	Nordon (Ny)	500	512	502	+0 40
59	Olipar	51 20	51 20	51	-0 39
1030	Oréal	1040	1045	1040	....
410	Paribas	386	388 90	387	+0 26
193	Pechiney Int.	193 40	193	194	+0 31
280	Pechiney (CIP)	292	291	291	-0 34
380	Pernod Ricard	377 80	378	374 70	-0 82
536	Peugeot	518	520	518	....
735	Pinault-Printemps	738	737	737	-0 14
790	Plastic-Omn.	780	785	780	....
285	Poliet	283	281 20	283 10	+0 04
....	Publ. Filipacchi	700	690	685	-2 14
805	Primagaz	810	810	810	....
745	Promodes	792	793	795	+0 38
255	Radiotechn.	281 80	280	277 20	-1 67
7580	Redoute (La)	7570	....	....	....
150	Remy Cointreau	166 50	164	165	-0 90
485	Rexel (ex CDME)	464	463	451	-2 80
515	R. Poulenc A	535	536	535	....
32	Rochette(La)	21 55	22 25	22	+2 09
505	Roussel Uclaf	557	541	541	-2 87
3240	R. Impé.Ly.	3172	3172	3172	....
180	Sade (Ny)	151	154	151	....
3370	Sagem	3350	3380	3380	+0 90
465	Saint Gobain	488 80	489 90	488	-0 16
1090	Saint Louis	1198	1200	1200	+0 17
1440	Salomon Ly.	1500	1500	1505	+0 33
350	Salvepar (Ny)	402	405	405	+0 75
1780	S.A.T.	1602	1609	1609	+0 44
390	Saul. Chât.	383	379	380 10	-0 76
750	Saupiquet (Ns)	746	....	....	....
645	Schneider	677	675	671	-0 89
15 50	SCOA	13 35	13 20	13 20	-1 12
600	Scor s.a.	610	608	610	....
415	S.E.B.	453 70	450 10	453 90	+0 04
490	Sefimeg	474	489	466 10	-1 67
169	Selectibanque	171	169 20	171	....
172	Sextant A	160	160	160	....
755	S.F.I.M.	765	766	766	+0 13
210	S.G.E.	224 50	226	226	+0 67

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
520	Simco	521	520	519	-0 38
640	S.I.T.A.	625	622	625	....
1010	Sk. Rossignol	1100	1090	1090	-0 91
480	Sligos	475	470	470	-1 05
595	Société Géné.	586	587	584	-0 34
44	Sodexco(B)	43	..	....	.
76	Sodero(Ns)	66	67 50	67 50	+2 27
920	Sodexho	946	955	958	+1 27
110	Sogenal(Ny)	110	110	110 10	+0 09
1360	Som-Allib.	1477	1480	1475	-0 14
530	SOPHIA	535	536	535	...
1240	Sovac	1329	1306	1315	-1 05
395	SPEP	428 90	426	427	-0 44
350	Spie-Batignol.	356 50	355	353 10	-0 95
540	Strafor Facom	460	451	455 10	-1 07
285	Suez	299 80	300	298 80	-0 33
1200	Synthélabo	1208	1220	1229	+1 74
157	Thomson CSF	175 50	174 90	174 50	-0 57
250	Total	270 40	270 10	269 20	-0 44
198	- (certif)	205 50	200 60	204 90	-0 29
530	U.A.P.	591	594	589	-0 34
255	UFB Locab.	292	292 50	293 60	+0 51
225	U.G.C. DA (Robur)	217	..	....	...
500	U.I.C.	576	577	577	+0 17
565	U.I.F.	553	552	555	+0 36
840	U.I.S.	865	850	850	-1 73
415	Unibail	392 10	390 60	392 70	+0 15
740	Valéo	805	805	800	-0 62
165	Vallourec	147	150	151 80	+3 27
330	Via Banque	322	321	321	-0 31
250	Worms et Cie	259	258	256 60	-0 87
1820	Zodiac	1684	1699	1690	+0 36
1020	Elf Gabon	1025	1025	1025	....
97	Amax	120	121 20	120 80	+0 67
130	Amer. Barrick	124	124 30	125 20	+0 97
151	Amer. Express	160 10	166	165 80	+3 56
315	A.T.T.	348	346	346	-0 57
164	Anglo Amer.C.	160 70	160 70	160 80	+0 06
380	Amgold	310	341	345 20	+11 3
245	Banco Santander	246	241 10	250	+1 63
745	B.A.S.F.	796	790	795	-0 13
865	Bayer	904	900	901	-0 33
45	Blenheim Plc	40 25	40 50	40 25	...
58	Buffelsfont.	47 50	48 60	48 20	+1 47
158	Chase Manh.	166	167 20	167 20	+0 72
1880	Daimler Benz	2016	2016	2050	+1 69
99	De Beers	93	92 70	92 75	-0 27
2320	Deutsche Bank	2331	2338	2338	+0 30
1240	Dresdner Bank	1291	1291	1291	....
66	Driefontein	63 10	64 50	64 60	+2 38
280	Du Pont-Nem.	276 20	276	276	-0 07
280	Eastman Kodak	300	298 70	298	-0 67
21	East Rand	18 60	18 85	18 80	+1 08
67	Echo Bay	61 90	62 50	61 70	-0 32
164	Electrolux	150	159 90	159 90	+6 60
229 54	Ericsson	235	232	232	-1 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
355	Exxon Corp.	357 80	369 70	368 40	+2 96
295	Ford Motor	280	279 50	276 80	-1 14
60	Freegold	50 15	50 35	50	-0 30
14 50	Gencor	13 40	13	13 40	....
505	Gén. Elect.	523	534	533	+1 91
220	Gén. Motors	227	228 30	228 30	+0 57
360	Gén. Belgique	360 10	350	367	+1 92
34	Gd. Metropol.	34 60	34 50	34 70	+0 29
40	Guinness	41 05	41 40	41 05	...
20	Hanson PLC	19 55	19 85	19 85	+1 53
25	Harmony Gold	24 30	24 60	24 40	+0 41
480	Hewlett Packard	477	....	...	....
43	Hitachi	43 80	43 30	43 30	-1 14
810	Hoechst	828	820	821	-0 81
51 79	I.C.I.	58	58 50	58 25	+0 43
270	I.B.M.	275	280	279 60	+1 67
445	I.T.T.	465 50	469 10	468 60	+0 67
210	Ito Yokado	221 90	220 10	220 10	-0 81
63	Matsushita	62 60	64 30	64 30	+2 72
260	Mc Donald's	271	274 60	275 10	+1 51
210	Merck	212 60	215	215	+1 13
615	Minnesota M.	593	...	...	....
52	Mitsubishi	55	53 30	53 30	-3 09
380	Mobil corp.	396	408 70	408 70	+3 21
355	Morgan J.P.	362	371 50	371 50	+2 62
....	Nestlé	4135	4140	4192	+1 38
140	Norsk Hydro	140	138	138 60	-1 00
154	OFSIL	128	129 20	127	-0 78
1370	Pétrofina	1398	1400	1361	-2 65
275	Philip Morris	278	276 80	278	...
78	Philips	86 30	86 85	85 70	-0 70
102	Placer Dome	103	104	104 10	+1 07
270	Procter Gamble	266 20	270 20	270 20	+1 50
175	Quilmès	189	189 50	189 50	+0 26
39	Randfontein	37 50	38 80	38 15	+1 73
280	Rhone Poul. Rorer	280	279 40	280	..
475	Royal Dutch	516	521	520	+0 78
54	R.T.Z.	55 60	55 60	55 70	+0 18
12 91	Saat.& Saatchi	14	14 10	14 10	+0 71
47	St Helena	36 60	37 25	36 60	....
355	Schlumberger	365	367	366 80	+0 49
51	Shell transp.	52 50	52 10	52 10	-0 76
2030	Siemens	2076	2067	2068	-0 39
230	Sony	223 30	221 50	221 50	-0 81
98	Sumitomo Bank	118 70	117 10	117 10	-1 35
191	T.D.K.	195	...	..	..
62	Telefonica	61	60 05	60 25	-1 23
35	Toshiba	35 75	35 95	35 95	+0 56
580	Unilever	591	593	591	....
285	Unit.Techn.	287 20	293 90	293 50	+2 19
390	Vaal Reefs	343	346	346	+0 87
1060	Volkswagen	1160	1152	1152	-0 69
300	Volvo	295	....	....	..
137	West. Deep	128 20	133 60	134 50	+4 91
395	Xerox Corp.	421	....	..	....
118	Yamanouchi	117 80	119 30	119 30	+1 27
5 50	Zambia Cop.	5 05	5	5	-0 99

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100 10	9 12
10,80% 79/94	104 35	8 46
Emp.Etat 13,4% 83	103 03	6 53
10,26% mars 86	109 60	2 72
OAT 10% 6/2000	117 73	0 57
OAT 9,5% 12/1997	113 25	6 04
OAT 9,8% 1/1996	108 45	3 70
PTT 11,2% 85	110 35	5 63
CFF 10,25% nov 90	....	2 84
CNA 10 % 1979	....	2 91
CNB Bques 5000F	100 40	3 97
CNB Paribas 5000F	100 10	3 97
CNB Suez 5000F	100 10	3 97
CNI 1/82 5000F	100 40	3 97
CNT 9 % 86	106	1 57
CRH 10,90% déc.85	115 80	4 54
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1080	....
Cerus	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	860	....
Thoms. cv 9,2% 85	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1658	....
Arbel	335	325
Bains C.Monaco	995	....
B.Hypoth.Europ.	162	....
B.N.P. Intercont.	440	441
Bénédictine	2301	....
Biderman Internat.	440	....
Blanzy Ouest	1055	....
B.T.P.	30 60	30 60
Cambodge	765	....
Carbone Lorraine	324	331
Case Poclain	2 05	....
C.B.C.	302 60	301
C.E.G.F (Frigor.)	553	....
Centenaire Blanzy	324	....
Ceragan	29 50	....
Champex Ny	12	....
CIC (CIP)	234	234
C.I.T.R.A.M. (B)	2550	....
Cie Industrielle	5010	....
Cpt Lyon Alemand	348	349 50
Concorde	600	600
Constr.Méc.Prov.	14 80	....
Crédit Gén.Ind.	101	....
Cr Universel (Cie)	276 30	....
Darblay	590	....
Didot Bottin	557	....
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	275 10	276
Est.Mag. Paris	3810	....
Eridania-Béghin CI	582	....
Fidei	370	372

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Finalens	350	....
F.I.P.P.	102	....
F.N.A.C.	2280	2301
Foncière (Cie)	600	....
Foncina	356 10	....
France I.A.R.D.	420	....
France SA (La)	1700	1691
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	556	....
Genefim	315 20	....
Gévelot	501	....
G.F.C.	420 50	424
Groupe Victoire	1380	....
G.T.I (Transport)	245	....
Immobail	415	424
Immobanque	760	768
Im.Marseillaise	4530	....
Invest.(Sté Cle.)	2900	....
Lille Bonnières	1188	....
Louvre	2160	2160
Lucia	205	....
Machines Bull	21	21
Mag.Uniprix	180	....
Maroc Sté Brasserie	260	....
Métal Déployé	244	....
Mors	49 15	49 80
Navigation (Nie)	136	....
Optorg	269 50	....
Oréal (CI)	831	832
Origny-Desvroise	765	....
Palais Nouveauté	1196	....
Paluel Marmont	390	....
Parfinance	178	....
Paris France	210	....
Paris Orléans	195	....
Parthena Invest	232	....
Piper Heidsieck	850	....
Porcher	180	....
Promodès (CI)	510	....
Publicis	660	680
Rochefortaise	163 10	....
Rosario	152	....
Rougier	167 10	....
S.A.C.E.R.	631	....
S.A.F.A.A.	211	....
S.A.F.I.C Alcan	190	....
Saga	372 50	....
Saint Dominique (F.)	147	147
Salins du Midi	581	580
Savoisienne M.	150	....
Sitc	729	726
S.I.P.H.	71	....
S.M.C.I.	50	....
Sofal	460	....
Soffo	205	....
Softam (ex Satam)	65	....
Sofragi	2695	....
Soudure Autogène	660	665
Sovabail	409	....
Stemi	1100	....
Taittinger	1900	....
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	218	....
Ufiner	1460	....
Vicat	455	440
Viniprix	1502	....
Vitos	114	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	500	....
Akzo Nv Sico	445	....
Alcan Aluminium	101	....
American Brands	171	....
Arbed	495	....
Asturienne Mines	110	....
Banco Popular Espa.	608	....
B.Reglements Int.	28380	....
Can.Pacifique	87 10	....
Chrysler Corp.	251	....
C.I.R.	3 10	....
Commerzbank	1015	....
Dow Chemical	307	309
Fiat	19	....
GBL (Brux Lamb.)	560	....
Gevaert	1086	....
Glaxo Holdings Ltd	51	....
Goodyear Tire	208	....
Grace and Co (WR)	214	....
Honeywell Inc. In.	202 50	....
Johannesburg	74 50	....
Koninklijke Pakhoed	75 10	....
Kubota	29	....
Noranda Mines	76 20	....
Olivetti priv.	4	....
Pfizer Inc.	406	411 10
Ricoh	39	....
Robeco	324 10	325 40
Rodamco NV	168 20	170 20
Rolinco	324 40	324 10
Saipem	5 05	....
Sema Group	25	....
SKF Aktiebolaget	57 55	....
Tenneco Inc.	251	....
Toray Ind.	32 90	....
West Rand Cons.	5 15	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	312	....
Calciphos	63 10	....
C G H Cogenhor	7	....
Coparex	551	....
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soutres Ind.	6 65	....
G.F.F. (group.fon.f.)	2 55	....
Guy Degrenne	360	....
Lecteurs du Monde	221	....
Nicolas	650	....
Office Cent. Pharma.	975	....
Particip. Percier	195	....
Rorento N.V.	267	....
St-Gobain-Emballage	1850	....
Schlumberger Ind.	420	....
S.E.P.R.	1575	....
S.P.R. act. B	308	....
Waterman	1100	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	537	535	Gravograph	150	....
B.A.C.	23 70	....	Guintoli	651	....
Boiron (Ly)	480 50	481	I.C.C.	240	....
Boisset (Lyon)	202	....	Idianova	66	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	890	890	Immob. Hôtelière	1100	1120
Calberson	260	....	Internt. Computer	130	....
Cardif	1001	998	I.P.B.M.	37	....
C.E.G.E.P.	170	....	Molex	169	....
C.F.P.I.	143	....	N.S.C. Schlumberger	639	635
C.N.I.M.	1140	1140	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	333	....
Codetour	320	....	Select Invest (Ly)	95	....
Creeks	90 50	....	Seribo	138	....
Dauphin	245 30	....	Sopra	320	....
Devanlay	1161	1215	TF1	442	440
Dollfus	100	....	Thermador H. (Ly)	316	....
Editions Belfond	192	....	Unilog	225	....
Europ. Propulsion	247	245	Viel et Cie	161 90	....
Finacor	155	....	Y. St-Laurent Groupe	746	743
G.L.M.	808	....			

SICAV (sélection) 16/6

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Actilion	230 48	224 31
Actimonetaire C & D	31482 40	31482 40
Améri-gan	7594 85	7302 74
Amplitude	685 32	665 36
Antigone trésor	720185 00	720185
Arbitr. Court Terme	7993 02	7993 02
Associa Première	32853 22	32853 22
Associc	1152 12	1152 12
Atout Futur	465 15	453 80
Aurecic	1514 26	1470 16
Avenir Alizes	1886 52	1849 53
Axa Capital	198 57	192 79
Axa Court Terme	8823 42	8823 42
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1045 34	1014 89
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	823 97	799 97
Axa Europe	140 44	136 35
Axa Investissements	122 97	119 39
Axa NPI	125 08	121 44
Axa Ob.Fr.Etrans.	155 94	151 40
Axa Ob.In.Ex Mu.U.Se.	149 02	144 68
Axa Prem.Ex.Agepre.	123 89	120 28
Axa S&I.Ex Dr.Sele	162 41	157 68
Axa Valeurs PER	131 18	127 38
Cadence 1	1113 61	1091 77
Cadence 2	1098 71	1077 17
Cadence 3	1091 59	1070 19
Capimonetaire	6923 35	6916 44
Capioblig.	7405 61	7260 40
Capitacic	1524 88	1502 34
Comdis	1496 45	1468 55
Compasvalor	3882 87	3877 05
Credinter	466 82	453 22
Crédit Mutuel Capital	1439 01	1410 79•
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	737 16	737 16•
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap.	99 88	97 21
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis.	98 19	95 56
Cred.Mut.Ep.J.	76746 59	76746 59
Cred.Mut.Ep.long.T.	216 89	211 09
Créd.Mut.Ep.Monde	1268 87	1234 72
Cred Mut.Ep.Quatre	1140 28	1109 76•
Diezo	1497 56	1469 64
Drouot France	903 66	877 34
Drouot Sécurité	260 37	243 08
Ecocic	1159 79	1128 01
Ecupar	129 42	125 65
Ecur. Capitalisation	2941 25	2912 13
Ecur. Expansion	533776 79	532976 33
Ecur. Géovaleurs	2472 60	2400 58
Ecur. Investissement	158 10	151 55
Ecur. Monepremière	74268 30	74268 30
Ecur. Monétaire	21766 29	21766 29
Ecur. Trésorerie	2680 52	2680 52
Ecur. Trimestriel	2114 09	2093 16
Elanciel	117 28	113 86
Energia	328 93	314 01
Eparcic	3990 06	3990 06
Eparcourt-Sicav	4291 59	4280 89
Epargne Associat.	26024 14	25727 83
Epargne-Unie	1393 35	1369 37
Euli Cash capi.	8718 03	8718 03•
Euro Solidarité	1166 40	1154 65
Eurocic Leaders	1084 85	1053 25
Eurodyn	1213 68	1184 06
Euro Gan	6466 15	6217 45
Fonsicav	15989 72	15989 72
France-gan	10857 60	10440

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
France Garantie	273 71	273 16•
France Obligations	480 92	476 16
Francic	483 88	469 79
Francic Pierre	116 39	113
Francic-Régions	1167 48	1133 48
Fructi-Associations	38 73	38 73•
Fructi-Capi.	47 85	47 14
Fructidor	249 11	245 43
Fructifrance action C	197 19	192 38
Fructifrance action D	188 70	184 10
GAN Rendement	5584 95	5502 41
Gestilion	16838 83	16756 05
Gest.Associations	189 66	185 49
Horizon	1409 32	1368 27
HLM Monétaire	15439 34	15439 34
Indicia	1073 50	1052 30•
Indust.Fse.Cour.T	1631 94	1631 94
Intensys	103 91	103 65
Interepar	111552 91	108303 80
Interoblig	16344 40	16023 92
Interselection Fce	523 42	513 16
Japacic	178 71	173 50
Jeunepargne	319 31	314 59
Latitude	2483 90	2480 18
Lion Association	11741 75	11741 75
Lion Institution	34418 32	34332 49
Lionplus	1145 95	1123 48
Lion Trésor	2288 50	2263 86
Livret Bourse Inv.	577 95	561 12
Livret Portefeuil.	747 89	726 11
Méditerranée	182 08	176 78
Mensuel CIC	10390 73	10287 85
Moneden	75467 52	75467 52
Mone.J	39923 65	39923 65
Monivalor	45375 01	45375 01
Mutualité dépôts	15208 81	15178 45
Natio Court Terme	105069 00	104755
Natio Court TermeZ	315553 00	315553
Natio Epargne	19997 79	19799 79
Natio Ep. Capital	12427 76	12304 71
Natio Ep. Croissance	1896 12	1845 37
Natio Ep. Obligations	211 99	206 32
Natio Ep Retraite	133 82	130 24
Natio Ep. Trésor	8842 74	8825 09
Natio Ep. Valeur	471 06	458 44
Natio Fran. index	1038 29	1010 50
Natio Imm.	1245 86	1212 52
Natio Inter	1686 51	1641 37
Natio Monétaire	27797 23	27797 23
Natio Opportunités	1150 23	1119 45
Natio Patrimoine	1466 65	1427 40
Natio Perspectives	1143 75	1113 14
Natio Placements	65312 30	65312 30
Natio Revenus	1093 15	1082 33
Natio Sécurité	12202 50	12202 50
Natio Valeurs	891 52	867 66
Nippon-Gan	6635 57	6284 20
Nord Sud Dévelop.	1811 75	1808 13
Obli-Associations	178 09	176 45
Oblicic-Mondial	2945 70	2902 17
Oblicic-Régions	1153 04	1136
Oblifutur	3278 76	3217 63
Oblig. très cand.	201 95	198 97
Obilion	1598 33	1582 50
Oblisécurité Sicav	14301 28	14301 28
Oraction	1420 14	1385 50

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Paribas Capitalisation	1767 61	1732 68
Paribas Opportunités	134 17	130 26
Paribas Patrimoine	622 91	604 77
Patrimoine Retraite	249 85	244 95
Pervalor	615 02	602 96
Planinter	1291 10	1259 61
Plenitude	144 19	139 99
Poste Croissance	6048 10	6043 06
Poste Gestion	72878 77	72878 77
Première Oblig.	10943 65	10932 72
Prévoy. Ecureuil	109 77	108 88
Priv'Associations	32467 71	32467 71
Proficio	1073 37	1053 36
Quartz	143 15	139 66
Rentacic	168 81	166 32
Revenus Trimestr.	5581 16	5525 90
Revenu-Vert	1212 86	1190 33
St Honoré Vie & Santé	1004 38	958 84•
St Honoré Bons du Tr.	12385 83	12324 21•
St Honoré Invest.	813	776 13•
St Honoré Pacifique	748 53	714 59•
St Honoré Real	16548 65	16482 72•
Sécuricic	1914 52	1914 52
Sécuri-Gan	13257 78	12997 82
Sécuritaux	1534 44	1534 44
Sicavden	745 23	734 22
Sicav Associations	2032 13	2032 13
SFI-CNP Assur.	711 16	690 45
S.G. Fr. oppor. C et D.	1279 68	1254 49
Sicav 5.000	450 99	438 92
S.I. Est	1469 90	1427 09
Silvafrance	723 49	704 13
Silvam	427 87	416 42
Silvarente	241 61	238 87
Silvinter	496 09	482 81
S.N.I.	1172 05	1137 91
Sogenfrance C.	1224 40	1200 39
Sogenfrance D.	1182 81	1159 62
Sogépargne	341 19	334 50
Soginter	1465 35	1426 81
Soleil Investissements	619 66	595 83
Solstice	2331 57	2325 76
State Street Act. Eur.	10090 23	9749 01•
State Street Act. Fce.	10988 62	10898 56
St. Str Act.Japon	15269 62	14763 26
State Street Emer. Mar.	13813 60	12959 10•
St.Street OAT Plus	12157 35	11918 97
Stratégie Actions	872 44	838 88
Stratégie Rendement	1687 25	1637 29
Techno-Gan	5925 37	5697 47
Thesora	754 39	746 92
Trésor Plus	1475 44	1480 83
Trésor Trimestriel	1079 89	1069 20
Trésoricic	144156 21	144156 21
Trilion	5412 99	5343 52
Uni-Associations	123 71	123 71
Uni-Foncier	1311 08	1279 08
Unifrance	597 18	582 61
Uni Régions	1235 56	1205 42
Univar	257 81	257 81
Univers Actions	1394 97	1380 95
Univers Obligations	1996 80	1959 67
Valorg	2263 75	2281 49
Valréal	58889 51	58880 08
Winterthur St-Honoré	234 79	224 14•

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 16/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 469	5 535	5 2	5 7
Ecu	6 581	6 579	....	....
Allemagne (100 dm)	336 690	338 310	326	346
Belgique (100 F)	16 375	16 358	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 180	299 890	289	309
Italie (1000 lires)	3 700	3 704	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	88	87 950	84	92
Irlande (1 iep)	8 209	8 209	7 9	8 7
Gde-Bretagne (1 L)	8 372	8 371	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 468	2 469	2 5	3 1
Suisse (100 f)	376 820	376 200	365	385
Suède (100 krs)	75 280	74 970	71	80
Norvège (100 k)	79 580	79 560	75	84
Autriche (100 sch)	47 844	47 787	46 4	49 4
Espagne (100 pes)	4 401	4 401	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 535	3 530	3 1	3 9
Canada (1 $ can)	4 271	4 328	4 1	4 5
Japon (100 yens)	5 177	5 209	5	5 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/6
Or fin (kilo en barre)	64300	65500
Or fin (en lingot)	64200	65450
Napoléon (20f)	367	369
Pièce Fr (10 f)	340	.....
Pièce Suisse (20 f)	369	380
Pièce Latine (20 f)	368	369
Souverain	463	476
Pièce 20 dollars	2260	2220
Pièce 10 dollars	1180	1112 50
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2380	2400
Pièce 10 florins	371	372

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 16 juin 1993

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 189 383				CAC 40 A TERME — Volume : 22 324			
COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93	COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	118,88	118,64	118,14	Dernier	1 918	1 914	1 902,50
Précédent	118,70	118,50	118	Précédent	NC	NC	NC

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأصل

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 16 juin au palais de l'Elysée sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue de ses travaux, le service de presse du premier ministre a publié un communiqué dont voici les principaux extraits :

- **Entrée en vigueur du nouveau code pénal**
  (Lire page 10.)
- **Convention entre l'Etat et la Banque de France**
  (Lire page 20.)
- **Météo-France**
  (Lire page 14.)
- **Les enseignements artistiques**
  (Lire page 11.)
- **Les orientations de la politique de la recherche et de l'enseignement supérieur**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté une communication sur les orientations de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

1. – Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les objectifs seront de lutter contre l'échec d'un trop grand nombre d'étudiants et d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants à l'issue de leurs études.

A ces fins, les enseignements des premiers cycles seront rénovés et diversifiés. Le nombre des étudiants admis dans les instituts universitaires de technologie, les sections de techniciens supérieurs et les formations professionnalisées sera accru, et les conditions d'orientation des lycéens vers ces formations seront améliorées.

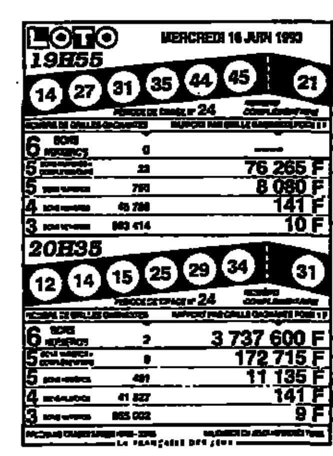
Les capacités de formation seront mieux réparties sur le territoire national. Les conditions de travail et de vie des étudiants seront améliorées.

2. – La recherche et le progrès technologique demeurent des priorités nationales. Dans ce domaine, les objectifs seront de développer la recherche faite par l'industrie, y compris par les petites et moyennes entreprises; de renforcer la cohésion entre la recherche universitaire et l'activité des établissements publics de recherche; de développer la coopération internationale: de mieux coordonner la recherche civile et la recherche militaire.

Un comité interministériel arrêtera prochainement un certain nombre de mesures en conséquence.

3. – La réunion de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein d'un même département ministériel permettra de développer les complémentarités entre ces deux domaines. La réorganisation de l'administration centrale est engagée à cette fin.

Cette réorganisation s'accompagnera d'un renforcement de l'autonomie des établissements. Qu'il s'agisse d'enseignement supérieur ou de recherche, les responsabilités de ceux-ci seront accrues. Dans ce but, les établissements concluront des contrats avec l'Etat et avec leurs partenaires locaux. Ils pourront aussi être autorisés à expérimenter des innovations dans la pédagogie et dans la gestion administrative ou financière.



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6064

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV						■			■
V			■						
VI					■				
VII						■		■	
VIII				■					
IX									■
X		■					■		
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Transport rapide. – II. Soigner une «dent». – III. Impossible à prononcer. – IV. Coule en France. Article étranger. – V. Dans le doute. Base aérienne. – VI. Cercle littéraire. Qualifie un homme sans gêne. – VII. On y saisit la balle au bond. – VIII. Se classe parmi les primates. Leurs dents sont solides. – IX. Faire preuve de modération. – X. Tenu à l'œil. Participe. – XI. L'emplacement *d'une rivière.* Large quand elle est haute.

VERTICALEMENT

1. Etait à mettre dans la classe des grands. – 2. Manque *d'adresse.* – 3. *Capitale.* Une façon d'éliminer. – 4. Où les entreprises ne manquent pas. Porte la barbe. – 5. Bien remplies. Produit pour la peau. – 6. Baie inversée. Possessif. Est donc découverte. – 7. Très grande cuvette. – 8. Identiques. Base de discussions écossaises. – 9. Un bon bout de temps. Produits pour le bain. En courant.

Solution du problème n° 6063

Horizontalement

I. Calculs. – II. Aboulique. – III. Roulé. – IV. Mie. Miaou. – V. Is. Saile. – VI. Eu. Œuf. – VII. Argent. Va. – VIII. Tore. Ru. – IX. Ise. Pères. – X. Fenêtre. – XI. Sées. Sage.

Verticalement

1. Carminatifs. – 2. Abois. Rosée. – 3. Loué. Egrené. – 4. Cul. Suée. Es. – 5. Uléma. Pt. – 6. Li. Ilotiers. – 7. Squale. Réa. – 8. Œuvre. – 9. Vêtu. Faussé.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

Raphaelle HONDELATTE
et
Martin BEYTOUT
ont la joie d'annoncer la naissance de

Félix,

le 7 juin 1993.

6, rue Porte-Basse,
33000 Bordeaux.

– Je m'appelle

Maxime ROCHAT.

Je suis né le 11 juin 1993, à 11 h 40.

Mes parents vont très bien.

147, rue de Charenton,
75012 Paris.

Décès

– L'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD),
Ses vingt-cinq mille adhérents,
Son conseil d'administration,
Et son président,
tiennent à saluer la mémoire de

Guy MARCHAND,
membre du conseil d'administration
de l'ADMD depuis 1983,

décédé le 12 juin 1993.

Ils assurent sa famille de toute leur sympathie.

ADMD,
103, rue La Fayette,
75010 Paris.

– Jane Maignial,
son épouse,
Marianne Maignial,
sa fille,
M. et Mme J.-J. Cavalier-Balogh,
M. et Mme Ch. Stacquez-Cavalier,
ses beaux-enfants,
Isabelle, Boris, Virginie et Nicolas,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Charles MAIGNIAL,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
croix du combattant
volontaire de la Résistance,

survenu le 15 juin 1993, dans sa soixante-dix-huitième année.

La levée du corps aura lieu le vendredi 18 juin, à 15 heures, au funérarium du Mont-Valérien, à Suresnes (Hauts-de-Seine).

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le mardi 22 juin après-midi, à Saint-Michel-de-Lanès (Aude).

Mme Charles Maignial,
10, rue Moreau,
75012 Paris.
11410 Saint-Michel-de-Lanès,

– Nenvy-sur-Loire. Entrammes. Boulogne-Billancourt. Montgeron. Clamart. Nort-sur-Erdre. Rezé.

Henri MORIN,
ingénieur IPF,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

nous a quittés le mardi 15 juin 1993, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Jean et Françoise Morin-Lemonnier,
leurs enfants et petits-enfants,
Jacques et Michèle Aguilar-Morin
et leur fils,
Guy et Elisabeth Morin-Turpin
et leurs fils,
Paul-Henri et Michèle Morin-Barthe
et leur fils,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Morin, Frémont, Thibault, Letourneur, Allard, Buron, Haritchelhar, Richard, Beauchef, Haubois, Gourdet, Ainay, Pipelier,
vous invitent à participer ou à vous unir d'intention à la cérémonie religieuse qui sera célébrée le vendredi 18 juin, à 15 heures, en l'église de Neuvy-sur-Loire (Nièvre).

1, rue Verlaine,
91230 Montgeron.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Mme Jacques Piotrowski,
née Geneviève Girard, son épouse,
Nicolas Piotrowski
et Anne Marie Tjotta,
Hélène Piotrowski,
Thomas Piotrowski,
ses enfants,
ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu du

docteur Jacques PIOTROWSKI,

pieusement décédé le 4 juin 1993, dans sa cinquante-neuvième année.

Conformément à sa volonté, la cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale, à Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine).

6, rue Gallieni,
92310 Sèvres.

Remerciements

– Que tous ceux, famille, amis, collègues, qui ont manifesté leur sympathie lors du décès de

Régine BOIS-GABAI,

sachent qu'ils nous aident à accepter et à faire face.

Etienne Bois,
Ariane, François, Jean
et Aurélien Heilbronn.

– Olga Fink et ses enfants,
très touchés par les nombreux témoignages d'amitié et de sympathie reçus lors du décès de

Ignace FINK,

expriment à tous leurs chaleureux remerciements.

Rectificatif

– Dans *le Monde* du 8 juin 1993, nous avions qualifié

JACQUES NANTET

de «conseiller diplomatique, notamment pour la paix au Liban».

Mme Jacques Nantet nous prie de *préciser que si son mari s'était toujours* passionné pour les événements du Proche-Orient, il n'a jamais eu ce titre.

Messes anniversaires

– En ce trentième anniversaire du rappel à Dieu de

Jean SAINTE FARE GARNOT,

Béatrice, ses enfants et petits-enfants invitent ses amis, dans la fidélité du souvenir, à s'unir par la pensée ou la prière à la messe qui sera célébrée le mercredi 23 juin 1993, à 19 heures, en l'église Saint-Merri.

Anniversaires

– Ceux qui ont connu, estimé, aimé

Sylviane BLAVETTE,

ont pour elle, en ce jour anniversaire, une pensée fervente.

« In girum imus nocte et consumimur igni. »

– Une pensée pour le troisième anniversaire de la mort de

Sophie SCHEIN.

– Le 17 juin 1990, le

docteur Henri DEBIDOUR

nous quittait.

Que tous ceux qui l'aimaient aient une pensée pour lui.

– Une pensée est demandée à tous ceux qui ont connu

André SAURET,
éditeur,

pour le vingt-quatrième anniversaire de sa mort.

De la part de
Danièle et Raymond Lévy,
ses enfants.

Conférences

– Conférence de M. Pierre Magnard, professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne : « Montaigne ou le singulier universel », samedi 19 juin 1993, à 15 heures, amphithéâtre Guizot de la Sorbonne, rue de la Sorbonne. Société internationale des amis de Montaigne, B.P. Paris Bourse 913, 75073 Paris Cedex 02.

Soutenances de thèses

– Yveline Lemerie, épouse Pendariès, soutiendra sa thèse : « Les procès de Rastatt. Le jugement des crimes de guerre en ZFOA, de 1946 à 1954 », sous la direction de Mme Callède, à Paris-X-Nanterre, 200, avenue de la République, bâtiment C, salle C 24, le mardi 22 juin 1993, à 9 h 30.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

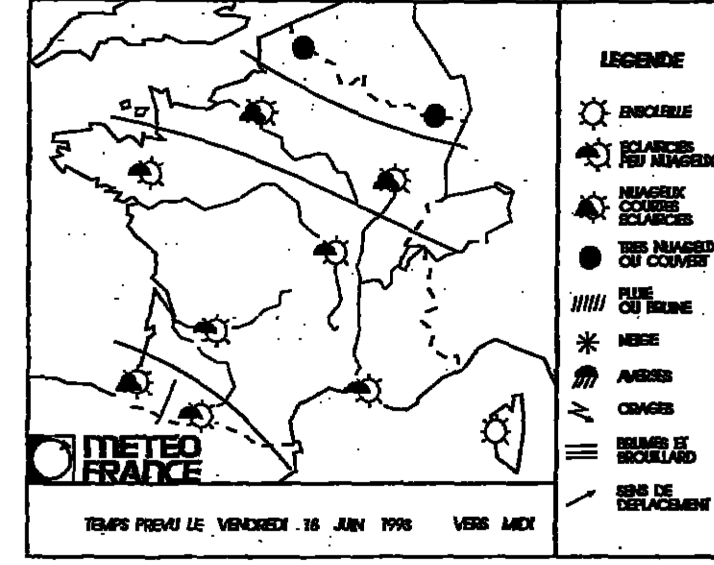
Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communicat. diverses	105 F
Thèses étudiants	60 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17 JUIN A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 18 JUIN 1993



Vendredi : nuageux sur l'extrême nord, bien ensoleillé au sud. – Sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, les Ardennes et le nord de la Lorraine, le ciel restera très nuageux à couvert toute la journée, et on aura quelques petites pluies locales sur les frontières en fin d'après-midi et en soirée.

Sur les régions au nord de la Loire : de la Bretagne à la Normandie, aux Pays de Loire, au Centre, à la région parisienne, à la Champagne, à la Bourgogne, à la Franche-Comté et à l'Alsace, le ciel, très nuageux le matin avec quelques brumes et brouillards locaux, laissera place l'après-midi à un ciel variable avec de belles éclaircies.

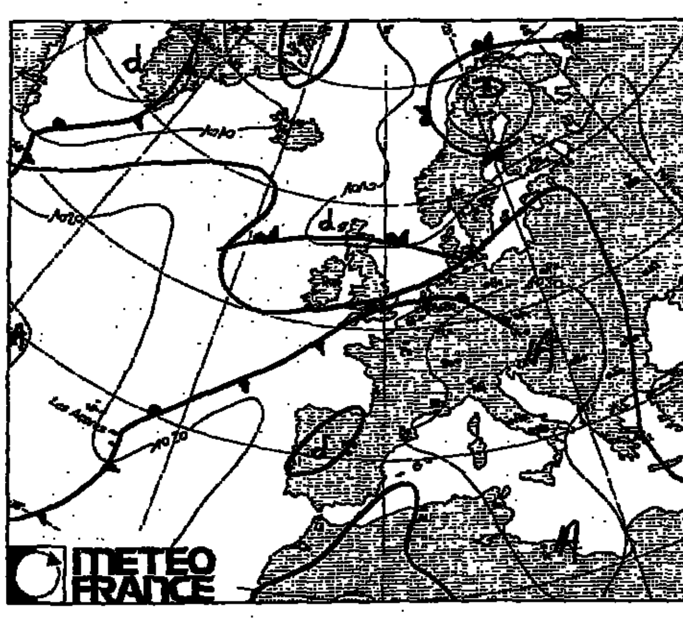
Sur un petit quart sud-ouest : au sud de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, le ciel peu nuageux en matinée se voilera en cours d'après-midi. On pourra avoir des débordements orageux isolés sur les Pyrénées en fin d'après-midi et en soirée.

Sur le reste du pays, on aura quelques brumes en début de matinée, puis la journée sera bien ensoleillée.

Les températures seront en hausse par rapport à la veille. Le matin, il fera aux environs de 13 degrés au nord, 14 à 18 degrés au sud.

Dans l'après-midi, le mercure montera jusqu'à 20 degrés le long des côtes de la Manche et atteindra 22 à 30 degrés du nord au sud du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 19 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 17-6-93
Valeurs relevées le 16-6-1993 à 18 heures TUC et le 17-6-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	26	14	D
BIARRITZ	23	16	P
BORDEAUX	26	14	C
BOURGES	23	14	C
BREST	15	11	N
CAEN	21	13	C
CHERBOURG	15	11	C
CLERMONT-FER.	24	14	C
DIJON	25	15	P
GRENOBLE	27	15	N
LILLE	16	12	C
LIMOGES	22	12	C
LYON	25	16	N
MARSEILLE	28	16	N
NANCY	23	15	C
NANTES	21	13	C
NICE	25	16	D
PARIS-MONTS.	24	15	C
PAU	25	15	C
PERPIGNAN	29	18	D
POINTE-A-PITRE	32	25	D
RENNES	20	12	N
ST-ETIENNE	24	14	C
STRASBOURG	25	15	C
TOULOUSE	27	15	C
TOURS	22	13	C

ÉTRANGER			
ALGER	26	15	N
AMSTERDAM	15	11	N
ATHÈNES	29	–	–
BANGKOK	36	28	N
BARCELONE	24	16	D
BELGRADE	24	10	N
BERLIN	18	13	P
BRUXELLES	15	11	C
COPENHAGUE	18	12	C
DAKAR	29	24	D
GENÈVE	26	16	C
ISTANBUL	27	–	–
JÉRUSALEM	28	16	D
LE CAIRE	36	21	D
LISBONNE	31	19	D
LONDRES	17	12	N
LOS ANGELES	24	17	N
LUXEMBOURG	19	11	C
MADRID	32	14	D
MARRAKECH	36	19	D
MEXICO	21	13	N
MILAN	27	13	N
MONTRÉAL	19	14	N
MOSCOU	18	11	C
NAIROBI	20	12	C
NEW-DELHI	39	29	D
NEW-YORK	26	19	C
PALMA	27	13	D
PÉKIN	27	16	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	27	14	D
HONGKONG	28	26	C
SÉVILLE	37	20	D
SINGAPOUR	30	25	O
STOCKHOLM	17	9	N
SYDNEY	17	7	C
TOKYO	32	24	D
TUNIS	28	14	D
VARSOVIE	17	9	C
VENISE	26	18	N
VIENNE	22	14	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Commis d'office

C'EST un visage de vieux jeune homme privé d'enfance, *où l'on croit voir* surnager comme les regrets de cette enfance. Il porte de fines lunettes bleues d'étudiant, et l'on devine qu'il s'est usé les yeux sur des dizaines de livres, avec constance et désespoir. On devine *aussi que cette période*, chez les autres appelée l'enfance, *justement*, lui a *offert* plus que son lot de questions sans réponse. Il s'appelle Touvier. Pierre Touvier. C'est le fils de l'ancien chef milicien de Lyon. Ayant coopéré à un recueil d'entretiens avec des enfants d'anciens collaborateurs *(les Enfants de l'épuration*, de Pierre Rigoulot, chez Plon), il était venu plaider à « Ex Libris ».

Affreuse situation que d'être le fils d'un monstre. De n'avoir à espérer qu'une vie de solitude et de réprobation, le choix entre la *honte silencieuse et une interminable* existence d'avocat commis d'office pour une seule cause. Exceptionnellement – c'est le cas de Dominique Fernandez – une œuvre vient faire mentir la malédiction dont elle se nourrit. Sur *une vieille bande d'archives d'un* vieil « Ex Libris », on entendit justement Dominique Fernandez prononcer, à propos de son père, Ramon Fernandez, autre collaborateur éminent, le mot *« impardonnable »*. On eût aimé l'entendre dans la bouche de Pierre Touvier. Mais les mots du vieux jeune homme épousèrent jusqu'au vertige ceux de son père. Les Alle*mands exigeaient cent exécutions*, Touvier obtint de ne fusiller que sept otages. Qu'auriez-vous fait à sa place ?, interrogea-t-il à plusieurs reprises. On eût aimé que *quelqu'un lui signale*, même doucement, sans insister, que le crime reproché à Touvier consistait à avoir, parmi ses prisonniers, sélectionné sept juifs, au détriment de tout autre critère.

Heureusement, notre consœur Annette Kahn rappella au fils de Touvier que son père, à elle, *après avoir été arrêté par la Milice* lyonnaise, avait été déporté, et n'était jamais revenu. Rappel bienvenu. Car tendre un micro à Pierre Touvier, comme à tous les enfants de collaborateurs, c'est accepter *que leur souffrance ainsi* étalée – Pierre Touvier évoqua le *« martyre » de son père – éclipse* les crimes des pères, comme en témoigne la dangereuse idée de titrer un recueil d'entretiens *les Enfants de l'épuration* plutôt que *les Enfants des collaborateurs*. C'est prendre le risque de glisser de la plainte au plaidoyer. Et, sous couvert de « document » paradoxal, de parole brute, d'irrécusable souffrance, d'ouvrir la voie à *une pure et simple tentative de* réhabilitation.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 17 juin

TF 1

- **20.50** **Série : Rocca.** Les Dératiseurs.
- **22.30** **Magazine : Méfiez-vous des blondes !** Présenté par Amanda Lear. Invité : Carlos.
- **22.35** **Divertissement : Ciné gags.**
- **23.40** **Magazine : Télé-vision.**
- **0.20** **Divertissement : Le Bébête Show.**

FRANCE 2

- **20.50** ▶ **Magazine : Envoyé spécial.** White and Black ; Par le regard des mères ; Les enfants de Dieu.
- **22.35** **Téléfilm : Une saison de feuilles** de Serge Leroy.
- **0.05** **Journal et Météo.**
- **0.25** **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

- **20.45** **Cinéma : La Femme modèle.** ■■ Film américain de Vincente Minnelli (1957).
- **22.45** **Journal, Météo et Résumé des XIIes Jeux méditerranéens.**
- **23.20** ***Cinéma : Bille en tête.*** □ Film français de Carlo Cotti (1989).
- **0.50** ***Continentales.*** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

- **20.35** **Cinéma : Morts en sursis.** □ Film néo-zélandais de Geoff Murphy (1988).
- **22.10** **Flash d'informations.**
- **22.20** **Cinéma : Les Nuits avec mon ennemi.** ■ *Film américain de Joseph Ruben* (1990) (v.o.).
- **23.55** **Cinéma : Brève histoire d'amour.** ■■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski *(1988) (v.o.).*

ARTE

- **20.40** **Soirée thématique : *Ce que les hommes* font aux hommes.** Soirée conçue par Hannelore Gadatsch.
- **20.41** **Documentaire : « Tous les êtres humains naissent libres... »** De Gerhard Hofmann.
- **21.35** ***En direct de Vienne.*** Rapport de la conférence internationale des Nations unies sur les droits de l'homme.
- **21.45** **Reportage : Purification ethnique.** De Monika Gras. *La « purification » par les Serbes de Kozarac, ville du nord-ouest de la Bosnie. Déportations, tortures, viols...*
- ***22.20*** ***Documentaire : Le Fils de ton voisin.*** De Joergen Flindt Peterson et Erik Stephensen.
- **23.15** **Documentaire : Ce que des hommes infligent à d'autres.** *De Hannelore Gadatsch. Le traitement des victimes de tortures.*
- ***23.55*** ***Résistances.*** *Ceux qui refusent d'obéir....*

M 6

- **20.45** **Cinéma : I... comme Icare.** ■■ Film français d'Henri Verneuil (1979).
- **23.05** **Téléfilm : Meurtre sous hypnose.** De Sutton Roley.
- **0.20** **Informations : Six minutes première heure.**
- **0.30** **Magazine : Culture rock.** La saga de U2.
- **0.55** **Magazine : Fréquenstar.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30** **Chemins de fer et de rêve.** Par Jean-Pierre Le Minor.
- **21.30** **Profils perdus.** Eugène Claudius-Petit (2).
- **22.40** ***Les Nuits magnétiques.*** Le paysage. 3. L'inquiétude des lieux.
- **0.05** ***Du jour au lendemain.*** Avec Jérôme Thélot (Baudelaire, violence et poésie).
- **0.50** **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.15** **Concert** (en direct du Concertgebouw d'Amsterdam) : Don Juan, poème symphonique op. 20, de R. Strauss ; Concerto pour violon et orchestre en la mineur op. 82, de Glazounov ; Rodéo : suite de danses, de Copland ; West Side Story : danses symphoniques, de Bernstein, par l'Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam.
- **23.09** **Ainsi la nuit.**
- **0.33** **L'Heure bleue.**

Vendredi 18 juin

TF 1

- ***15.20*** ***Série : Hawaii, police d'Etat.***
- **16.20** **Jeu : Une famille en or.**
- **16.45** **Club Dorothée.**
- **17.50** **Série : Le Miel et les Abeilles.**
- **18.20** **Série : Hélène et les garçons.**
- **18.50** **Magazine : Coucou, c'est nous !** Invité : Andy Mac Dowell.
- **19.50** ***Divertissement :*** **Le Bébête Show** (et à 0.55).
- **20.00** **Journal et Météo.**
- **20.50** **Magazine : Les Marches de la gloire.**
- **22.25** **Magazine : Ushuaïa.**
- **23.30** **Divertissement : Sexy Dingo.**

FRANCE 2

- **15.20** **Variétés : La Chance aux chansons.** *Emission présentée par Pascal Sevran.*
- **16.20** **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- **16.45** **Magazine : Giga.**
- **18.30** **Série : L'Equipée du Poney Express.**
- **19.20** **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
- **20.00** **Journal, Journal des courses et Météo.**
- **20.50** ***Téléfilm : Meurtre en ut majeur.*** De Michel Boisrond.
- **22.20** **Magazine : Bouillon de culture.** *100e émission. Invités : Françoise Sagan (Et tout ma sympathie) ; Mireille (Un éléspectateur engagé, chroniques 1954-1971)*, par *Emmanuel Berl ; Cabu (Cabu au Japon) et (Responsables mais pas coupables)* ; Sam Karmann *(Omnibus)* ; Alain Rémond *(les Mémoires de mon œil)* ; Michael Nyman, pianiste.
- **23.40** **Journal et Météo.**

FRANCE 3

- **15.40** **Série : La croisière s'amuse.**
- **16.30** **Sport : Jeux méditerranéens.** Athlétisme, en direct de Narbonne.
- **18.25** **Jeu : Questions pour un champion.**
- **18.50** **Un livre, un jour.** *Pyrène et les Vélos*, de Christian Laborde.
- **19.00** **Le 19-20 de *l'information.*** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
- **20.05** **Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
- **20.15** **Divertissement : La Classe.**
- **20.45** **Magazine : Thalassa.** *Les Folles de Valparaiso.*
- **21.50** **Magazine : Faut pas rêver.**
- **22.50** **Journal, Météo et Résumé des XIIes Jeux méditerranéens.**
- **23.20** **Magazine : Le Divan.** Invité : Claude Lelouch (2e partie).

CANAL PLUS

- **16.05** **Cinéma : La Gamine.** □ *Film français d'Hervé Palud (1991).*
- **17.30** **Documentaire : Petit royaume pour pandas géants.** De Keith et Liz Laidler.
- **18.00** **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 20.35

- **18.30** **Le Top.**
- ***19.20*** ***Série animée : Tam-tam.***
- **19.22** **Magazine : Nulle part ailleurs.** Invitées : Les Filles.
- **20.30** **Le Journal du cinéma.**
- **20.35** **Téléfilm : Un violeur au-dessus de tout soupçon.** De John Patterson.
- **22.05** ▶ **Documentaire : Marchands d'armes.** D'Arnaud Hamelin et Jean-Pierre Van Geirt.
- **22.55** **Flash d'informations.**
- **23.05** **Cinéma : Point Break-Extrême limite.** ■ Film américain de Kathryn Bigelow (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

- **17.00** **Documentaire : Hop-là, me voilà !** De Klaus Goldinger (rediff.).
- **17.40** **Documentaire : Hans Albers et le cinéma sous le IIIe Reich.** Montage d'archives d'interviews (rediff.).
- ***19.00*** ***Magazine : Rencontre.*** Rolf Lindner/Will « Ente » Lippens.
- **19.30** **Documentaire : Palettes.** D'Alain Jaubert. *Le Retable en morceaux*, de Stefano Di Giovanni, dit Sassetta.
- **20.00** **Documentaire : La Forme et le Lieu.** De Philippe Collin.
- **20.30** **8 1/2 Journal.**
- **20.40** **Magazine : Transit.** Revue de presse de Michel Polac.
- **22.10** ***Magazine : Macadam.*** Faites de la musique, d'Alain Duplantier et Olivier Lujan.
- **23.00** **Documentaire : Martin Heidegger, le magicien de Messkirch.** De Rüdiger Safranski et Ulrich Boehm.
- **23.55** **Musique : Montreux Jazz Festival** (rediff.).

M 6

- **14.20** **Magazine : Destination musique.**
- **17.05** **Variétés : Multitop.**
- **17.35** **Série : Les Aventures de Tintin.** Le Trésor de Rackham le Rouge.
- ***18.00*** ***Série : L'Homme de fer.***
- **19.00** **Série : Les Rues de San-Francisco.**
- **19.54** **Six minutes d'informations, Météo.**
- **20.00** **Série : Cosby Show.**
- **20.35** **Magazine : Capital.** A qui profite le TGV ?
- **20.45** **Téléfilm : Vidéo scandale.** De Noël Nosseck.
- **22.25** **Série : Mission impossible.** *Princesse Céline.*
- **23.25** **Magazine : Les Enquêtes de Capital.**
- **23.50** **Magazine : Emotions.**
- **0.20** **Informations : Six minutes première heure.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30** **Radio archives.** Musiques des mots.
- **21.32** **Musique : Black and Blue.**
- **22.40** ***Les Nuits magnétiques.*** Le paysage. 4 Le voyage en Italie.
- **0.05** **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... Jérôme Thélot.
- **0.50** **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30** **Concert** (en direct de la salle Pleyel) : Concerto pour piano et orchestre no 2 en ut mineur op. 18, de Rachmaninov ; Symphonie no 5 en ré mineur op. 47, de Chostakovitch, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Eliahu Inbal.
- **23.09** **Jazz club.**
- **1.05** **Papillons de nuit.**

Le Monde

Pour un retour au pouvoir du président Aristide

Le Conseil de sécurité des Nations unies lance un ultimatum aux militaires haïtiens

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

Le conseil de sécurité des Nations unies a voté à l'unanimité, mercredi 16 juin, une résolution qui donne une semaine aux militaires haïtiens pour accepter le retour au pouvoir du président élu Jean-Bertrand Aristide, *renversé par un coup d'Etat* en septembre 1991. A défaut de quoi, un régime de sanctions sévères entrera en vigueur le 23 juin.

Le texte de la résolution a été nettement affaibli par les objections du Brésil sur l'idée d'arraisonner tout bateau se dirigeant vers les ports haïtiens. La résolution adoptée interdit la vente de pétrole, de produits pétroliers, d'armes, de munitions, de véhicules et d'équipements militaires ainsi que de pièces détachées. Ces sanctions excluent les produits qui répondent aux besoins *« humanitaires essentiels »* des Haïtiens, qu'un comité se chargera de définir.

La résolution prévoit en outre le gel à l'étranger des avoirs financiers appartenant ou contrôlés par les autorités *de facto* de Port-au-Prince. Le texte original proposé par les Etats-Unis, la France, le Canada et le Venezuela proposait un blocus naval d'Haïti. Le Canada avait offert des navires pour ce faire et des bâtiments de la garde côtière américaine sont déjà à pied d'œuvre pour prévenir l'exode des réfugiés. Le Brésil, soutenu par d'autres pays latino-américains a obtenu une modification du texte, estimant que la crise haïtienne était une *« affaire interne »*.

Après la démission, la semaine dernière, du premier ministre haïtien de fait, Marc Bazin, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Dante Caputo, a proposé aux partis politiques haïtiens une réunion à New-York. Le président Aristide a refusé d'y participer, tant que les autorités militaires resteraient au pouvoir à Port-au-Prince.

AFSANÉ BASSIR POUR

Aux négociations de paix de Washington

Israël, la Syrie et le Liban se renvoient la balle

Les négociations bilatérales de paix que l'Etat juif mène à Washington avec la Syrie et le Liban se poursuivent sans que l'on constate des progrès sensibles.

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Les grands principes, oui, les territoires, non. En tout cas pas pour l'instant. Résumée en deux phrases, c'est la position que défendent avec beaucoup de constance, depuis vingt mois, les diplomates israéliens aux négociations de paix qui ont repris à Washington. Comme les Palestiniens, les Syriens et les Libanais commencent à comprendre qu'ils n'ont aucune chance de retrouver leurs territoires perdus à l'issue des guerres de 1967 et 1982, tant qu'Israël n'aura pas obtenu d'eux les solides garanties de paix et de sécurité qu'il réclame.

Au deuxième jour de la dixième session du processus de paix, mercredi 16 juin, on butait toujours sur les mêmes questions : quelle paix, quels arrangements de sécurité, en échange de quels retraits militaires israéliens ? La Syrie promet *« une paix totale en échange d'un retrait total »*. Définition *« trop vague »*, rétorquent les négociateurs de l'Etat juif, qui veulent en savoir plus avant de s'engager.

Très bien, a répété mercredi Mouaffak Al Allaf, le chef de la délégation syrienne : *« Engagez-vous clairement et officiellement à un retrait complet du plateau du Golan que vous occupez illégalement depuis vingt-six ans et nous pourrons entrer dans les détails. »* Vous d'abord, réplique Israël. Déjà vu, déjà entendu.

Des hauts du Golan, qui dominent toute la Galilée, Israël a subi jadis de nombreuses attaques syriennes. Les conserver répondrait donc à un souci de sécurité ? *« Non,* indique M. Al Allaf. *L'offre américaine de garantir la tranquillité de la frontière israélo-syrienne après un éventuel accord entre les deux parties réduit à néant le prétexte invoqué par Israël pour essayer de conserver tout ou partie de notre territoire. »* Pour le reste, affirme-t-il, *« nous sommes presque parvenus avec le professeur Itamar Rabinovitch, chef de la délégation israélienne, à un accord sur un grand nombre de principes »*.

Alors ? Alors, le diplomate israélien concerné répond : *« C'est pour nous un article de foi (...), disons une question d'image nationale : nous nous sommes toujours défendus nous-mêmes. On peut demander à nos amis de l'aide, un soutien économique, un transfert technologique, des systèmes d'armement ou autres, mais la responsabilité de notre défense nous revient. Cela a toujours été ainsi et cela reste. »*

Comment opposer une fin de non-recevoir plus diplomatique à l'offre américaine ? *« Il peut y avoir,* a poursuivi le professeur, *un rôle potentiel à jouer pour telle ou telle organisation internationale ou super puissance (...) dans un arrangement entre Israël et la Syrie. »* Mais il est clair que la seule garantie américaine de sécurité ne peut pas, aux yeux d'Israël, suffire à débloquer la négociation.

La sécurité à la frontière libanaise

Idem ou presque sur le Liban. Retirez-vous du sud de notre territoire, propose en substance Beyrouth, et notre armée garantira votre sécurité à la frontière. Pas question, rétorque Israël, qui n'a pas une confiance aveugle dans la capacité militaire du « pays du cèdre ». *« Il y a deux jours encore,* a déclaré Ouri Lubrani, négociateur israélien sur ce dossier, *un groupe conjoint du Hezbollah et de fondamentalistes palestiniens a essayé de pénétrer sur notre territoire à partir du Liban (...) Ce n'est pas l'armée libanaise qui a stoppé leur attaque, mais nos soldats qui patrouillent dans la zone de sécurité »*. Les combattants libanais du Hezbollah – armés et financés par l'Iran – seraient-ils là où ils sont si Israël n'occupait pas 1 000 kilomètres carrés de sol libanais dans le Sud ? Non, jure-t-on à Beyrouth.

Mais si, réplique Jérusalem. Vieille histoire de l'œuf et de la poule, on n'en sort pas. Le problème, a dit Souhail Chammas, chef de la délégation libanaise à Washington, *« est que les Israéliens refusent d'accepter le fait qu'ils sont une puissance d'occupation au Liban. Ce n'est pas une simple question de terminologie. Le langage reflète un état d'esprit et tant qu'il n'aura pas changé, les conditions du progrès continueront de manquer »*.

Ouri Lubrani, qui répète inlassablement que son pays n'a aucune visée expansionniste sur le Liban et que ses soldats se retireront dès que les conditions de sécurité le permettront, ne dément pas l'essentiel de ces propos. *« Nous ne nous considérons pas comme une force d'occupation au Liban (...) La résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations unies* [qui appelle au retrait inconditionnel des forces israéliennes] *ne constitue absolument pas la base des négociations en cours. »*

Israël propose à Beyrouth d'établir *« un groupe conjoint de travail militaire qui s'occupera de tous les problèmes de sécurité existant entre les deux Etats »*. Le Liban refuse pour au moins deux raisons. La première est officielle ; accepter reviendrait à reconnaître indirectement la présence armée d'Israël sur une partie du territoire national. La seconde est plus délicate à avouer. La Syrie, qui entretient elle aussi plusieurs milliers de soldats sur le sol libanais, n'a pas donné son accord...

PATRICE CLAUDE

L'inauguration des Jeux méditerranéens à Agde (Hérault)

Il y a « trop d'exclusions » en France déclare M. Mitterrand

François Mitterrand, qui présidait, mercredi 16 juin à Agde (Hérault), la séance d'ouverture des Jeux méditerranéens, a été reçu auparavant à la Maison du cœur de ville (annexe de la mairie et antenne du conseil général), où il a répondu aux allocutions de Gérard Saumade, président (ex-PS) du conseil général, et de Régis Passerieux, maire (PS) de la ville. Celui-ci avait mis l'accent sur *« la capacité des Agathois à unifier des origines mêlées, des cultures multiples en une seule et forte identité : l'identité agathoise »*.

Dans sa réponse, le chef de l'Etat a notamment déclaré : *« C'est précisément de ce mélange de civilisations et de populations – je ne voudrais pas prononcer de mots qui pourraient paraître choquer ou entrer dans les débats actuels – qu'est né un petit pays, le vôtre, où il me semble qu'on a réussi à forger une civilisation, une culture et une histoire communes. »*

« La France est un pays prospère, a souligné M. Mitterrand. *Si l'on se reporte aux données générales d'ensemble, c'est même aujourd'hui le premier pays d'Europe. Et pourtant, derrière ces données statistiques, que de misères, que d'inquiétudes, que de souffrances, et trop d'exclusions. Il y en a même tellement que je ne crois pas nécessaire qu'il soit bon d'en ajouter. » « La réponse à vos questions, elle est en vous,* a encore indiqué le président de la République. *Cela suppose, bien entendu, un minimum – d'autres diraient un maximum, je suis habitué à demander moins – un minimum d'entente, un minimum de concorde nationale. Sans quoi, si tout est disputé, comment pourra-t-on agir et réussir dans la diversité d'une démocratie scrupuleusement respectée, tellement respectée qu'on entend à tout moment les voix discordantes se faire entendre – et pourquoi pas ? Cela finit par faire un orchestre, mais on aimerait démêler dans cette musique-là quelques lignes de force, une symphonie. »*

Lire également page 7 le débat à l'Assemblée nationale sur l'entrée et le séjour des étrangers en France.

Le plafonnement des dépenses électorales

La majorité sénatoriale veut atténuer les obligations des candidats

Le Sénat doit débattre, jeudi 17 juin, d'une proposition de Jacques Larché (RI), président de la commission des lois, allégeant les conséquences pour un candidat de son non-respect de la législation sur le contrôle des dépenses électorales. La jurisprudence du Conseil d'Etat a déjà fait de la loi de janvier 1990 une application assez souple.

Une « révolution » législative est forcément difficile à appliquer, tant elle heurte des habitudes et des situations acquises, tant elle nécessite un rodage. Il ne pouvait en être autrement pour ce chamboulement du droit électoral que fut l'instauration d'un véritable contrôle des dépenses de campagne des candidats par les lois de 1988 et, surtout, de 1990.

La première application, à grande échelle, de ces nouvelles règles, à l'occasion des cantonales et des régionales de mars 1992, a donné lieu à une jurisprudence importante des tribunaux administratifs confirmant la rigueur de certaines dispositions inventées pour tenter d'éviter les fraudes.

Nombre de candidats ont été ainsi sanctionnés, la punition étant particulièrement sévère pour les élus, puisqu'en cas de non-dépôt, ou de dépôt tardif, de leur compte de campagne, ou encore de rejet *« à bon droit »* de ce compte par la commission nationale des comptes de campagne, le juge de l'élection ne peut qu'annuler le scrutin et interdire au fautif de se présenter à la nouvelle élection qui doit être organisée.

Il est des candidats qui sont mieux placés que d'autres pour tenter de faire modifier une législation aussi sévère. Ainsi Jacques Larché. Son élection comme conseiller général, UDF, qui lui permit de rester le président de l'assemblée départementale de la Seine-et-Marne, aurait dû être annulée pour une erreur dans la présentation de son compte de campagne, si le tribunal admistratif de Versailles n'avait pas bâti une jurisprudence limitant strictement le délai laissé à la commission pour saisir la justice.

Mais M. Larché n'est pas que conseiller général. Il est aussi président de la commission des lois du Sénat. Il a donc rédigé une proposition de loi corrigeant ce qu'il estime être les imperfections de la législation actuelle, convaincu du bien-fondé de son analyse les membres de « sa » commission, et le rapporteur, Christian Bonnet (RI, Morbihan), puis, usant de son influence au Palais du Luxembourg, obtenu du gouvernement l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de la séance du jeudi 17 juin.

Si cette proposition est acceptée par la majorité du Sénat et de l'Assemblée nationale, les risques encourus par ceux qui ne respectent pas, volontairement ou involontairement, la législation seront réduits, et les pouvoirs de la commission nationale des comptes de campagne, organisme indépendant composé de hauts magistrats, strictement limités.

Un schéma simple

Le schéma retenu par M. Larché est assez simple : lorsque la jurisprudence a déjà atténué la portée de la loi, il souhaite que l'interprétation des juges soit confirmée. Ainsi en serait-il pour la décision du Conseil d'Etat n'appliquant l'inéligibilité qu'au mandat pour la conquête duquel une faute a été commise. Lorsqu'au contraire, les juges n'ont pu que constater que les textes en vigueur ne leur permettent pas d'être conciliants, ils seraient corrigés. Ainsi un candidat pourrait corriger son compte de campagne et même rembourser les dons qu'il n'avait pas le droit de percevoir, tout au long de la procédure. Surtout, la justice ne serait jamais contrainte de casser une élection et de proclamer une inéligibilité, sauf si la fraude a faussé le résultat. En clair, un candidat très largement élu n'aurait pratiquement plus de compte à rendre.

Certes, tous ceux qui ont à appliquer, ou à surveiller, cette nouvelle législation savent qu'elle doit être légèrement améliorée, à la fois pour que n'en soit plus victimes de « petits » candidats de bonne foi, mais aussi pour en combler certaines failles dont ont su profiter certains « professionnels ». Mais alors que l'effet heureux d'une stricte limitation des dépenses de campagne s'est fait sentir lors des dernières législatives, est-il vraiment opportun de vouloir atténuer la sévérité des lois sur le financement politique ?

THIERRY BRÉHIER

□ **FOOTBALL : Marc Bourrier nouvel entraîneur de l'Olympique de Marseille.** – Marc Bourrier, actuel sélectionneur de l'équipe de France espoirs, succède à Raymond Goethals au poste d'entraîneur de l'Olympique de Marseille. Ancien footballeur professionnel à Montpellier, Lens et Toulon, il a commencé sa carrière d'entraîneur en Avignon avant d'entrer à la Fédération en 1976. D'abord adjoint de Michel Hidalgo, il a en 1982, pris en charge l'équipe de France espoirs, championne d'Europe en 1988. Agé de cinquante-neuf ans, il a signé un contrat de trois ans avec l'OM.

A quelques semaines du sommet du G 7 de Tokyo

Une motion de censure a été déposée contre le gouvernement japonais

A quelques semaines du sommet des pays industrialisés de Tokyo, le premier ministre Miyazawa fait face à une crise politique qui pourrait le conduire à dissoudre la Chambre des représentants. L'opposition a en effet déposé, jeudi 17 juin, une motion de censure pour sanctionner son incapacité à soumettre à la Diète la réforme politique à laquelle il s'était engagé au début de son mandat.

TOKYO

de notre correspondant

Cette menace de l'opposition ne porterait pas à conséquence étant donné la majorité dont dispose le Parti libéral-démocrate (PLD), si des dissensions internes ne risquaient de se traduire par une « fronde » d'une partie de ses membres : en s'abstenant, ceux-ci pourraient permettre l'adoption de la motion. Dans ce cas, M. Miyazawa pourrait prendre les devants et dissoudre la Chambre.

Cette crise, qui intervient vingt mois après l'arrivée au pouvoir d'un premier ministre dont le mandat s'achève en septembre, était rampante. Les tergiversations sur la réforme politique, destinée à remédier à une aggravation de la corruption du système des partis – dont témoigne une longue liste de scandales, Recruit, Kyowa, Sagawa Kyubin, disgrâce de M. Kanemaru... – ainsi que les dissensions ouvertes au sein du PLD depuis l'éclatement du clan Takeshita sont symptomatiques de la quasi-paralysie de la machine conservatrice.

Cette réforme est cependant prétexte à l'un de ces *« combats de l'ombre »* dans lequel les intérêts partisans et les jeux de pouvoir l'emportent sur les autres considérations. Le débat porte sur la modification du système électoral : les « grandes circonscriptions » à plusieurs sièges seraient remplacées par des « petites circonscriptions » avec un seul élu. Entraînant une lutte aussi acharnée entre adversaires politiques qu'entre membres du même parti, le système actuel a favorisé un clientélisme qui coûte cher et encourage les indélicatesses. La réforme est à l'ordre du jour depuis le scandale Recruit, qui entraîna en 1988 la chute du premier ministre Takeshita.

Elle conduirait sans doute à moderniser le fonctionnement d'une machine politique qui surreprésente les campagnes et fait du député un simple représentant des intérêts régionaux et industriels. Mais elle permettrait surtout au PLD de mieux tirer parti de l'ascendant qu'il exerce encore localement, en l'absence d'alternative crédible, pour regagner sa suprématie sur la vie parlementaire. L'opposition en revanche serait défavorisée. Aussi, demande-t-elle un système conjuguant la « petite circonscription » à la proportionnelle. Ce qui permettrait notamment au Parti socialiste (PSJ), première formation d'opposition mais déclinante, de maintenir ses positions.

Le nouveau clan Hata

Au sein du PLD, les positions divergent. Il serait suicidaire à l'égard de l'électorat de paraître antiréformiste. Les partisans du *statu quo* se sont donc mués en jusqu'au-boutistes pour s'opposer à toute concession à l'opposition ; ils *« exigent »* le système de « petite circonscription » seul, sachant qu'il ne sera pas accepté par le PSJ. Leur opinion a prévalu au sein du comité exécutif du PLD. Cette intransigeance est contestée par les jeunes conservateurs constitués en une ligue réformiste.

La tactique du nouveau clan conservateur de l'ancien ministre des finances, Tsutomu Hata, complique le jeu. Avec trente-cinq députés, il se veut à l'avant-garde du réformisme et brandit la menace de faire scission. Il occupe une position à la fois charnière – en se désolidarisant du reste du PLD, il peut contribuer à faire chuter le gouvernement – et délicate : voter la motion de censure ou s'abstenir pourrait aboutir à son expulsion du PLD. Et il semble surtout préoccupé par les conséquences sur l'électorat de la position adoptée sur cette motion de censure.

PHILIPPE PONS

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

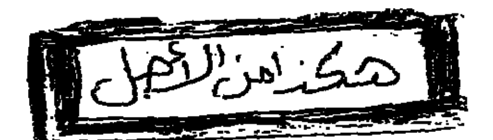
Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté 27 à 34

Le numéro du « Monde » daté 17 juin 1993 a été tiré à 473 940 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sans visa » : Albert Cossery grand aventurier du surplace

Tout change. Sauf Albert Cossery, écrivain égyptien qui a élu domicile dans un petit hôtel de la rue de Seine au temps des années folles de Saint-Germain-des-Prés et qui ne l'a plus quitté. Eloge du dépouillement par un voyageur de l'immobile.



Le Monde

DES LIVRES

A la conquête du désir

La mythologie complexe de Shiva combine la figure de l'ascète et celle de l'amant, la chasteté et l'érotisme

SHIVA
Erotique et ascétique
(Asceticism and Eroticism in the Mythology of Siva)
de Wendy Doniger.
Traduit de l'anglais par Nicole Ménant,
Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 480 p., 280 F.



ROLAND ET SABRINA MICHAUD

La course érotique de Shiva. Miniature indienne du XVIIIe siècle (école des Collines).

Quel est donc ce jeune homme à la chasteté exemplaire dont tous louent les exploits érotiques ? Comment peut-on s'adonner à une ascèse dont les rigueurs assurent une érection permanente tout en thésaurisant une semence vitale qui jamais ne s'échappe ? Quelle est cette ardeur qui dévore, assèche et irrigue tout à la fois, et dont l'ultime désir consiste à n'en avoir point ? Mieux encore, comment atteindre cet idéal où tout désir s'épuise par excès, où le laisser-aller conduit à une maîtrise sans objet ?

Lorsque, après s'y être longtemps refusé, Shiva fait l'amour à sa Parvati « durant mille ans », *il est à la fois le maître des* ermites et le modèle de l'amant désirable. Parmi tant d'autres *aspects du labyrinthe que constitue* la mythologie de Shiva, le beau livre de Wendy Doniger *nous guide au cœur même de* l'hindouisme. Car l'auteur précise d'emblée que Shiva est non *seulement une divinité d'une* extrême importance, mais aussi *« le dieu le plus spécifiquement indien de tous ».*

Wendy Doniger n'hésite jamais à donner ses sources, écrites et iconographiques, en les resituant autant que faire se peut dans leur chronologie et leur contexte historique. Elle insiste également sur un point de méthode propre à cette tradition orale plurimillénaire : la mythologie de Shiva doit se comprendre dans la très longue durée, car ses récits s'inscrivent dans des textes qui vont des plus anciens Veda – vers 1200 av. *J.-C.* – jusqu'à l'Inde d'aujourd'hui, en passant par l'épopée du *Mahâbhârata* (composée entre 300 av. J.-C. et 300 après J.-C.) et les écrits du tantrisme *médiéval. Le cadre documentaire* ainsi posé, les analyses de l'auteur s'inspirent plus de l'indianiste Madeleine Biardeau et d'une logique du sensible, proche de l'anthropologie de Claude Lévi-Strauss, que de la *vision romantique* du sacré *proposée* par Mircea Eliade – à qui Wendy Doniger a succédé à *l'université de Chicago.*

Que le sexe gonflé de Shiva, que ce *linga* dressé puisse signifier la quintessence de la chasteté ne surprend pas le lecteur *du Mahâbhârata où se trouve le* vers suivant : *« Le* linga *dressé retient la semence, tandis que le* linga *baissé l'a déchargée. »* Le terme sanscrit qui désigne la montée séminale (*urdhvaretas*) est le même que celui qui signi*fie l'exercice de la continence.* Voilà pourquoi les *linga* dressés aux abords des temples figurent l'érection d'autant de « piliers de chasteté ». Même le *Kâma-sûtra*, cette *« Bible de la science érotique »*, prescrit une conduite amoureuse s'accordant aux consignes fondamentales de la chasteté, si présentes dans la pensée hindoue. L'amant y acquiert ses pouvoirs érotiques par une pratique assidue de la continence, par l'intensité de sa méditation. La maîtrise des sens, l'ascèse assurent à celui ou à celle qui s'y exerce une position de pouvoir qui les rend encore plus désirables. *« En sa qualité de plus grand de tous les yogin, Shiva est par excellence un objet de séduction »*, écrit Wendy Doniger.

Un maître du Kâma-sûtra

Quant aux belles femmes de la mythique Forêt des Pins, elles aussi se livrent à une ascèse rigoureuse à des fins érotiques. A Shiva, qui passe par cette Forêt, elles lancent : *« Tu dois satisfaire à notre désir car, étant des femmes ascètes, nous agissons comme des êtres libres que nous soyons nues ou vêtues. »* Deux feux qu'on pourrait imaginer *s'exclure* sont *ici solidaires* : l'ardeur cuisante de l'ascèse et l'étincelle flamboyante du désir qui *anime toute créature.*

Grand maître de l'ascèse, Shiva incarne la maîtrise du Désir. N'a-t-il pas foudroyé d'un regard de *« son troisième œil »* Kâma, le démon du désir amoureux, le *« réduisant en cendres »* ? Mais il ne faut pas s'y tromper : s'il y a eu combat entre Shiva et Kâma, *c'est en raison de la vulnérabilité* du dieu, déjà blessé par les flèches du Désir qui ont pour noms *« Excitation »* et « Illusion ». Touché par la puissance du Désir qu'il a soumis, Shiva reconnaît avoir *« oublié toute pensée divine »*. Au moment même où il réduit le Désir en cendres, Shiva s'avoue atteint *par celui qu'il a vaincu : « j'ai été brûlé par Kâma »*. Dans sa victoire, il dompte le Désir *en s'y embrasant.*

Malgré sa haine de la passion, Shiva n'a pu résister à Kâma sinon en l'assimilant, en adoptant sa nature ardente. Souverain de Kâma, Shiva devient un maître du Kâma-sûtra. Mais ses *aventures n'en restent* pas là.

Après avoir réduit Kâma en cendres, les textes racontent comment le démon du Désir, *privé de toute forme corporelle,* devint *« rien d'autre que mémoire ».* L'amour sera désor*mais hanté par le souvenir* de l'absence d'amour : Shiva sera surnommé *« celui qui se souvient du Désir »* et Kâma reçoit l'*épithète Smara* – qui signifie l'« amour » mais aussi le « souvenir » et la « mémoire ».

Maurice Olender

Lire la suite page 32

De fantôme à fantôme

DOUZE LETTRES D'AMOUR AU SOLDAT INCONNU
d'Olivier Barbarant.
Ed. Champvallon, 120 p., 80 F.

Voilà un livre admirable qui *trouve pour nous toucher non* seulement une langue nouvelle, mais une forme totalement inventée. *Un jeune homme* de vingt-sept ans qui a déjà publié l'an dernier un recueil de poèmes (1) écrit *douze lettres à un fantôme* familier de tous, à un personnage allégorique de l'héroïsme ou du sacri*fice vain,* à cette catégorie collective et abstraite que l'on est habitué désormais à appeler le soldat inconnu. Dans cette correspondance à *sens unique*, qui saute sur le siècle nous séparant de la « Grande Guerre » – car ce soldat est nécessairement tombé dans les tranchées, – *l'écrivain* ne disserte pas sur la guerre et l'armée : c'est beaucoup plus qu'un pamphlet, *même si l'on peut y lire* une mise en cause de toute barbarie, exprimée avec une rare *virulence et une intelligence* toujours vigilante.

Pour donner corps à son interlocuteur, *Olivier Barbarant* a compris qu'il devait d'abord s'incarner lui-même. Les phrases que nous *lisons ont une voix* et *cette voix* appartient à un homme, qui se confie à nous, tantôt avec un *lyrisme que modère une* conscience aiguë, tantôt avec une sérénité rêveuse et bouleversante. L'émotion naît alors de la rencontre d'une personnalité qui en une centaine de pages se dévoile à nous avec ce qu'il faut d'impudeur et de réserve alter*nées, et d'une figure de moins en* moins symbolique, de plus en plus charnelle.

Tout est parti d'une *« photographie très blanche, délavée, qui révélait dans sa fausse neige une image voilée, un hiéroglyphe égaré dans les cristaux d'argent ».* Ce portrait de soldat, découvert dans un livre d'Histoire quand l'auteur avait dix-sept ans, en suscite d'autres : les victimes de toute guerre *resurgissent* et s'adressent muettement à ce témoin privilégié né à l'autre bout *du XXe siècle. On l'a compris, ce* n'est pas l'admiration d'un ancien combattant ou d'un panégyriste *du courage viril* qui inspire ces pages. Il s'agit, nous dit Olivier Barbarant, de *« détrôner le dieu de la guerre ».*

Il rappelle le discours hardi du jeune député Pierre Brizon, pro*noncé en 1916* à l'Assemblée nationale : *« Ce sont eux, ce sont les paysans, ce sont les meilleurs ouvriers de la civilisation qui tombent en masse, victimes d'une guerre qui n'est pas la leur... »* Comment ne pas rapprocher ces justes réflexions, vieilles de qua*tre-vingts ans*, des images des guerres actuelles ? D'un côté les gouvernants dans leurs citadelles conversent, parfois cordialement, avec leurs ennemis et ordonnent ; *et de l'autre les soldats se massacrent sur ordre.*

Le signataire de ces lettres rencontre des doubles anachroniques du soldat inconnu. Ce sont des amants de passage. Curieusement, l'interférence de rapides confidences sexuelles ne paraît nullement contredire le projet du livre. *Bien au contraire, elle lui* donne un supplément d'authenticité et surtout permet de renouveler la comparaison que fit déjà Alain-Emmanuel Dreuilhe (2) entre l'hécatombe des guerres et celle du sida qui décime toute une génération.

Cette approche très subjective de la guerre et de la mort est liée *à une conception poétique de la* rencontre amoureuse : *« Les vivants, dans mes amours, furent des fantômes comme les autres. Au moins votre cendre ne s'échappe-t-elle pas. »* Pourquoi, *s'interroge l'écrivain, suffit-il* d'une peau entrevue *« de plus près dans les voiles de la lumière hivernale »* pour résumer *« tout ce qu'on appelle la réalité »* ?

On pourra être parfois imperceptiblement gêné par une préciosité ou une tournure archaïque. Mais les livres aussi nécessaires et sincères que celui-ci, où l'auteur ne tente pas de séduire, de tromper ou même de rassurer le lecteur, où, s'affranchissant de toute convention, il cherche au contraire, avec humilité, une forme d'exactitude intérieure dans la sensation et dans l'analyse, sont si exceptionnels que leurs failles sont aussi des indices de vie.

René de Ceccatty

(1) *Les Parquets du ciel*, chez le même éditeur.

(2) Dans son essai *Corps à corps*, Gallimard.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Maupassant, le Minotaure blessé

Maupassant est mort il y a cent ans. Il aimait les femmes, le terroir normand, l'eau et la littérature. Il n'aimait pas le dessèchement intellectuel, *« l'écriture artiste »* et l'introspection psychologique. Flaubert était son maître. L'auteur de *Boule-de-Suif* avait le sens de la clarté et *de la simplicité. Il se revendiquait avant tout* comme un *« regardeur »*. Pierre Kyria retrace le destin de ce *« taureau triste »*, et François Bott évoque l'écrivain hanté par son *« Horla »*.

Pages 28 et 29

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

Encore et toujours : Vichy !

Vichy ne quitte pas l'actualité. Son souvenir, son ombre hantent la mémoire collective, *avivent la mauvaise* conscience nationale. Michèle Cointet s'est plongée dans les archives de cette ville *d'eaux devenue la capitale* d'une France défaite. Jean-Paul Cointet retrace la vie de celui qui incarna la collaboration : *Laval, tandis* qu'Elisabeth du *Réau livre* une biographie de l'homme de Munich, Edouard Daladier.

Page 31

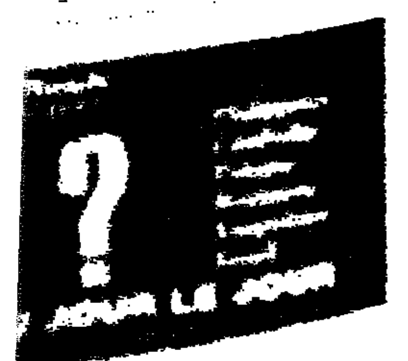
LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Le malaise du français banane

Quelle langue utiliser quand on écrit de Martinique ? Le créole ? Militant, Raphaël *Confiant s'y est longtemps* essayé, mais peut-on écrire dans une langue parlée ? Le français *« d'en France »* ? La *langue des maîtres*, la langue d'autres couleurs, d'autres histoires ? Alors, Confiant utilise une troisième langue *qui grappille çà et là ses* codes, qui ici traduit, là accapare, là encore adapte.

Page 34



LETTRE D'UN FOU

de Guy de Maupassant, suivie de Madame Hermet, *de* la Chevelure *et du* Docteur Héraclius Gloss. *Préface d'Alain-Claude Gicquel. Le Castor Astral, 126 p., 78 F.*

LE HORLA ET AUTRES HISTOIRES

de Guy de Maupassant. Postface d'Anne-Marie Baron. Le Seuil, coll. « l'Ecole des lettres », 454 p., 58 F. Cette édition, qui présente les deux versions du Horla, *reprend également la* Lettre d'un fou, Madame Hermet *et le* Docteur Héraclius Gloss.

LE HORLA

de Guy de Maupassant. Fac-similé du manuscrit (deuxième version). Préface d'Yvan Leclerc, CNRS Editions, Bibliothèque nationale, Zulma, 106 p., 159 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Le dernier voyage de Bel-Ami

QUAND on pense à lui, on a des images de canotier et de canotage sur la Seine. Ou de déambulation sur les boulevards, à la recherche d'une bonne fortune. Maupassant. La vie légère et polissonne. Les allures de Bel-Ami, qui *« portait beau, par nature et par pose d'ancien sous-officier »*, dans le Paris des années 1880... Après, les images se troublent, et la déchéance physique, la détresse, la folie occupent toute la place. Comme si elles se vengeaient de l'ancienne insouciance. Le malheur a des méthodes plus ou moins cruelles, mais il prend toujours sa revanche...

La mère de Guy se prénommait Laure. C'était une amie de Flaubert. Et le père s'appelait Gustave, comme l'auteur de *l'Education sentimentale*. Le destin s'amusait sans doute. Maupassant vécut une enfance et une jeunesse normandes. *« Quelle journée admirable ! J'ai passé toute la matinée étendu sur l'herbe, devant ma maison, sous l'énorme platane qui la couvre, l'abrite et l'ombrage tout entière. J'aime ce pays, et j'aime y vivre »*, écrirait-il dans la seconde version du *Horla*. A Etretat, durant les grandes vacances de 1864, il fit son entrée dans la littérature, en sauvant de la noyade le poète anglais Swinburne. Il avait alors quatorze ans. Par la suite, il se mit à lire Schopenhauer, il fit la guerre de 70 et devint fonctionnaire au ministère de la marine. Il allait chez Flaubert, le dimanche, pour se désennuyer...

A la fin de 1878, il passa de la marine à l'instruction publique, dont le ministre s'appelait Agénor Bardoux. C'était trop beau... Mais cela n'empêchait pas la grisaille administrative. Pour agrémenter son existence, Maupassant habita, quelque temps, une maison de rendez-vous, rue Clauzel, dans le neuvième arrondissement. Il avouera, dans *Bel-Ami*, son goût des prostituées : *« Il aimait les coudoyer, leur parler, les tutoyer, flairer leurs parfums violents, se sentir près d'elles. C'étaient des femmes enfin, des femmes d'amour. Il ne les méprisait point du mépris inné des hommes de famille. »* Ce roman, qui parut en 1885, donna l'occasion de méditer encore sur le « mauvais genre » ou le genre nécessairement « douteux » des grands types littéraires (1).



Maupassant publia la *Lettre d'un fou* la même année que *Bel-Ami*. Elle dépeignait les tourments d'un homme éclipsé et dévoré par son double : *« Je ne me vis pas dans la glace ! Elle était vide, claire, pleine de lumière. Je n'étais pas dedans, et j'étais en face, cependant. Je la regardais avec des yeux affolés. Je n'osais pas aller vers elle, sentant bien qu'il était entre nous, lui, l'Invisible, et qu'il me cachait. »* Dans cette nouvelle, Maupassant définissait très joliment l'art musical, *« vague comme un songe et exact comme l'algèbre »*. Depuis quelques années, sa santé physique se détériorait, mais sa santé mentale ne paraissait pas entamée, comme en témoigne le manuscrit du *Horla*. L'écriture (régulière) ne laisse deviner aucun désordre. Juste une certaine inquiétude. Les deux versions de cette histoire (octobre 1886 et mai 1887) reprenaient le thème de la *Lettre*. L'image volée dans le miroir et la dépossession : *« Le Horla me hante. (...) Il est en moi, il devient mon âme ; je le tuerai ! »* Ce nom mystérieux, qui désignait le double du narrateur, semblait marier la préposition « hors » et l'adverbe « là ». Sans doute exprimait-il à la fois l'absence et la présence.

MAUPASSANT connaissait les asiles d'aliénés. Il en avait visité quelques-uns. Ces endroits le fascinaient comme des nations étrangères, très lointaines et très secrètes, avec leurs *« songes bizarres »*. *« Les fous m'attirent »*, déclarait-il dans *Madame Hermet*. Car, chez eux, *« le surnaturel »* devenait *« familier »*. Mais, en 1889, c'est Hervé, son propre frère, qu'il fallut emmener à l'asile. Et l'auteur de *Bel-Ami* commença d'avoir, lui-même, des hallucinations, qui furent décrites par le docteur Sollers : *« Etant à sa table de travail, dans son cabinet, il lui sembla entendre sa porte s'ouvrir. (...) Maupassant se retourna et ne fut pas peu surpris de voir entrer sa propre personne, qui vint s'asseoir en face de lui, la tête dans la main, et se mit à dicter tout ce qu'il écrivait. »* Or, deux et trois ans plus tôt, dans *le Horla*, Maupassant avait dépeint le même genre de phénomène. Comme s'il avait eu la prémonition de ce qu'il vivrait.

Il y a peut-être deux sortes de littérature : celle du ressentiment et celle du pressentiment. Dans le premier cas, l'art s'occupe de « racheter » la vie. Dans le second, il la préfigure et la commande. C'est, alors, l'existence qui « copie » la littérature. Comme si la « farce » avait été jouée d'avance. Naturellement, les auteurs ignorent les recettes de cette alchimie. Car *« les vrais pressentiments se forment à des profondeurs que notre esprit ne visite pas »*, si l'on en croit Raymond Radiguet.

EN novembre 1890, Edmond de Goncourt trouva que Maupassant avait *« mauvaise mine »*. Il remarqua le *« décharnement de sa figure »* et *« son teint briqueté »*. Impayables, les frères ! L'année d'après, écoutant les conseils d'Hippolyte Taine, Maupassant alla « prendre les eaux » de Champel-les-Bains, à côté de Genève. Désormais, sa vie ressemblait à une fuite impossible, car il essayait de se soustraire à lui-même. Dans quelle ville d'eaux ou quelle station balnéaire pouvait-il se sauver ? Après la Corse (2), l'Italie, la Sicile (3), la Tunisie, la Côte d'Azur, Maupassant accomplissait ce dernier voyage qu'il avait déjà relaté dans ses nouvelles, avec l'étonnante précision qui est la marque des rêveries désespérées.

Durant la nuit du 1er au 2 janvier 1892, il fit une tentative de suicide dans sa villa de Cannes. *« Le voyage,* disait-il, *est une espèce de porte par où l'on sort de la réalité. »* Syphilis, paralysie générale et gâtisme : tel était le diagnostic des médecins. Maupassant termina sa carrière à Passy, dans la fameuse maison du docteur Blanche. Et le « Horla » emporta « Bel-Ami », le 6 juillet 1893, alors que s'annonçait la Belle Epoque.

(1) La collection GF a récemment réédité *Bel-Ami*. Préface de Daniel Leuwers et chronologie de Pierre Cogny, Flammarion, 404 p.

(2) Lire *Un bandit corse et autres contes*. Librairie Marzocchi (2, rue du Conventionnel-Saliceti, 20200 Bastia), 1993.

(3) Complexe réédite *En Sicile* (104 p., 59 F), *De Tunis à Kairouan* (96 p., 59 F) et *Sur l'eau* (140 p., 59 F), avec des préfaces d'Henri Mitterand. Les trois volumes sont réunis dans un coffret, avec *Pour Flaubert* et *En Bretagne*.

REFLETS EN EAU TROUBLE

(Black Water), de Joyce Carol Oates. Traduit de l'anglais (États-Unis) par Hélène Prouteau. Ed. Ecriture, 180 p., 90 F.

UN AMOUR NOIR

(I Lock my Door upon Myself), de Joyce Carol Oates. Traduit par Marie-Lise Marlière. Ed. du Félin, 116 p. 80 F.

ŒIL DE SERPENT

(Snake Eyes), de Rosamond Smith. Traduit par Marie-Louise Navarro. L'Archipel, 308 p., 120 F.

LE RENDEZ-VOUS

(The Assignation), de Joyce Carol Oates. Traduit par Catherine Dreyfus-Soguel. Stock, 320 p., 140 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand



IRMELI JUNG

Joyce Carol Oates : le goût de l'angoisse

Eaux noires

ENCORE Joyce Carol Oates ! Avec quatre titres qui paraissent simultanément chez trois éditeurs différents. Vingt-huit livres traduits en vingt ans (dont plus de vingt chez Stock) : des nouvelles et des romans, des romans-fleuves ; mais pas les poèmes, ni les essais, ni les pièces de théâtre ! On lui fait parfois le reproche d'être trop prolifique, alors qu'elle déverse dans ses écrits, comme un torrent, avec une vigueur, une violence, une causticité, une perversité même, qui ne sont qu'à elle, sa vision de l'Amérique à travers une somme incroyable d'histoires, d'images, de personnages. Des histoires d'amour et de mort, de mort sans amour, ou encore de conflits familiaux qu'elle décline à l'infini pour aborder toutes les faces, même les plus cachées, de la réalité d'êtres qu'elle considère sans s'attendrir ni s'apitoyer. Comme si on retrouvait toujours chez cette femme d'apparence frêle et délicate ce goût profond qu'elle nourrit depuis son enfance pour la boxe, *« expérience émotionnelle impossible à formuler, primitive comme la naissance, la mort, l'amour physique »* (1).

Avec *Reflets en eau trouble* (en anglais : *Black Water*, « l'eau noire »), publié aux Etats-Unis en 1992, toujours audacieuse, Joyce Carol Oates a osé traiter d'un fait divers célèbre, scandaleux, pour donner, étrangement, miraculeusement, le roman le plus personnel qu'elle ait écrit. De l'accident de Chappaquidick, le 4 juillet 1969, qui mit fin définitivement aux espoirs présidentiels du sénateur Ted Kennedy, elle a tiré une tragédie en trente-deux chapitres : unité de temps, unité de lieu, deux personnages. Le sénateur et Kelly, la jeune fille. Et la fatalité.

« La Toyota de location, conduite par le sénateur avec une impatiente allégresse, fonçait sur une route en terre qui ne portait pas de nom, glissait dans les virages en dérapages ivres, puis, sans prévenir, pour une raison quelconque, la voiture sortit de la route, versa côté passager, l'eau noire s'y engouffra, et elle disparut rapidement. » Trente-deux flashes plutôt, qui sont, avec le raccourci et l'étirement du temps dans le rêve, dans la mort, le film de la vie de Kelly, obsédant, fait de bribes de retours en arrière, d'un ressassement de souvenirs et d'images. Avec, parfois, un cri : *« Est-ce que je vais mourir ? Comme ça ? »* Ou bien : *« Ramène-moi à la maison, maman. Je suis ici. »*

Dédié *« à toutes les Kelly »*, *Black Water* prend ses distances avec la politique et l'événement réel (l'histoire se déroule après la guerre du Golfe) pour devenir l'archétype d'un conte moral immoral d'aujourd'hui : une jeune fille fait confiance à un homme célèbre et elle en meurt. Il se sauve. C'est l'horreur de cette mort que l'auteur dissèque avec une précision et une empathie qui font ressentir au lecteur, dans ses fibres, encore plus que dans sa cervelle, la terreur qu'éprouve celui qui se noie et qui sait qu'il va mourir. L'eau qui monte, boueuse, et qui lui remplit les poumons, la bulle d'air qu'on économise, l'os du crâne brisé par où l'eau se glisserait et éteindrait sa vie. L'espoir de s'en sortir et de raconter, plus tard, à l'imparfait : *« C'était horrible, atroce. J'étais coincée. »* L'effort pour s'accrocher à l'avant-bras, à la jambe, au pied, de l'homme qui la repousse pour s'extirper de la voiture. *« Ne me laissez pas ! Aidez-moi ! Attendez ! »*

Quelques heures de lecture pour cette prose incantatoire comme un poème, si courte, forte, qui dure longtemps. Obsédante. *« Je suis ici. Je suis ici. Ici ! (...) Et l'eau noire lui emplit les poumons, et elle mourut. »*

AUTRE rivière, au cours rapide celle-là, la Chautauqua, quelque part au nord de l'Etat de New-York, qui conduit inexorablement vers les chutes un couple uni par l'amour dans un beau court roman d'un style tout différent. *Un amour noir*, publié en 1990, et que l'auteur a dédié à ses parents, *« Carolina et Frederic Oates, en mémoire de ce monde en voie de disparition, qui continue de mourir »*. La course folle, qui emporte la barque vers les rapides, au vu de tous, est comme un défi de l'homme noir et de la femme blanche. *« L'air résonnait d'avertissements, de cris affolés et incrédules, mais le couple dans le canot n'y prêtait pas attention, il était royal, lançant un défi à tous ceux qui étaient témoins de sa fuite et parleraient de ce spectacle pendant des années, des décennies, des vies entières ; ils se regardaient dans les yeux, se noyant dans le regard de l'autre à l'approche des chutes, là, devant eux, qui mugissaient de plus en plus fort et arrivaient plus vite que prévu. « Je suis prête », dit Calla. »*

Cela se passait en 1912. Calla (de son vrai nom Edith Margaret), rouge de cheveux, *« une belle jeune femme qui s'habillait n'importe comment, même le dimanche »*, mal mariée à un fils d'Allemands luthériens, avait osé braver les gens du village quand était apparu Tyrell, le sourcier noir, avec des cicatrices sur tout son corps et une trace rouge sur son cou, comme la brûlure d'une corde (*« son langage était comme un chant sans musique qui pourtant s'accordait à des rythmes subtils – et il tenait la baguette à hauteur de poitrine avec une telle délicatesse que Calla était fascinée »*). Une année comme dans un rêve pour cette femme étrange et libre (*« C'est vrai qu'il n'y a pas de honte en moi, seulement du désir »*).

Plus tard, dans la vallée où les rumeurs les plus folles comme les plus malveillantes allaient bon train, tout le monde préféra croire qu'elle était devenue folle... Retirée du monde à vingt-deux ans, elle avait préféré *« refermer la porte sur elle-même »* (c'est le titre en anglais). Recluse pendant cinquante-cinq ans, à demi infirme, persuadée qu'il restait encore de l'eau de la rivière dans ses poumons, elle aura toute sa vie *« le goût de cette eau noire et saumâtre, la légère odeur de vomi »*, le souvenir de cette année de rêve, tandis que l'attend l'inscription gravée à son intention sur la tombe du mari qu'elle avait bafoué : *« Edith, son épouse bien-aimée (1890-1967) »*. Un superbe, étrange, personnage de femme. Qui avait survécu à l'eau noire.

AVEC *Œil de serpent* (paru en 1990), publié comme *l'Amour en double* (Stock) sous la signature de Rosamond Smith, un pseudonyme derrière lequel elle ne se cache pas, Joyce Carol Oates, pendant ses loisirs (?), s'adonne au thriller. Elle vient même de travailler au scénario qui devrait être réalisé l'an prochain. Un genre qui lui permet de satisfaire un goût certain à provoquer l'angoisse dans un récit explorant les parts les plus inavouables d'êtres désaxés et pervers. Un couple de libéraux de gauche, les O'Meara, se prend d'amitié pour le condamné à mort, que Michael O'Meara, un jeune avocat, convaincu de son innocence, a fait libérer sur parole. Mais cet ancien du Vietnam, au bras tatoué d'un serpent dont les yeux bougent lorsqu'il joue des muscles, n'a pas craché tout son venin et ce seront les bourgeois de bonne volonté qui se retrouveront piégés.

Enfin, comme une friandise plus légère, recommandons encore *le Rendez-vous*. Une quarantaine de très courts récits parus dans des magazines et des revues, dans lesquels on trouve, en raccourci, sur une distance qui lui convient, le brio, l'humour et le don d'observation de l'auteur, capable d'entrer dans des vies ordinaires, des idylles vulgaires, des vacances lamentables, des réceptions macabres, des portraits de femmes, celle qui se pare pour un rendez-vous incertain, celle qui *« aimait deux hommes, dont l'un était son mari »*.

On en redemande. A quand le prochain ? Encore du Joyce Carol Oates !

(1) *De la boxe*, Stock, 1988.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Maupassant, le Minotaure blessé

L'auteur d'« Une vie » est mort il y a cent ans : « Je suis entré dans la vie comme un météore et j'en sortirai par un coup de foudre »

« Il ressemble à un taureau », note Marie Bashkirtseff, au terme d'une correspondance masquée, lorsqu'elle découvre un portrait de Maupassant dans l'un de ses livres. *« Il a le faciès d'un petit taureau breton »*, disait Flaubert de son disciple. *« Maupassant avait l'air d'un taureau triste »*, confesse Taine de l'homme mûr. Paul Morand s'est amusé à rapprocher ces deux derniers jugements en soulignant que l'écrivain est né en août 1850, mort en juillet 1893, *« peu après l'instant où le Taureau emplit le ciel »*. S'il faut, pour donner l'image d'un homme, retenir celle d'un animal, ce bovidé semble en effet convenir.

Les étonnantes photos inédites que vient de révéler le *Magazine littéraire* (1) montrent que, entre seize et dix-huit ans, Guy affiche plus une prestance virile qu'un charme adolescent : les traits ont une beauté romaine un peu lourde, le cou est puissant, le regard impérieux, scrutateur. Au fil du temps, les observateurs en rajouteront sur sa vigueur, son *« teint sanguin »*, ses allures de *« campagnard »*, ses épaules d'athlète et ses capacités d'étalon...

C'est entendu : ce gaillard est un solide Normand, bien implanté dans un terroir dont il va, dans de nombreuses nouvelles et deux romans (*Une vie*, *Pierre et Jean*), décrire, avec une cruelle acuité, une précision d'entomologiste, un humour sombre, les mœurs, les rites, les tares et les passions les moins avouables. Tout jeune, il est un chasseur passionné, avec le *« remords de la bête agonisante »* : la sensibilité est là, tenue, mais la passion domine.

Ces liens avec la terre natale sont plus forts que ceux du foyer familial : il a dix ans quand ses parents se séparent. Son père est futile, volage, sa mère intelligente, compliquée, sensible jusqu'à la névrose. C'est Louis Bouilhet, l'ami intime de Flaubert, qui l'éveille à la littérature, ce qui comble les aspirations maternelles. A sa mort, Flaubert prend la relève et va guider les premiers pas du jeune homme.

Dans sa brève carrière de fonctionnaire, Guy a souvent recours à lui pour améliorer sa position et placer ses premiers textes. Maupassant, de son côté, aide l'auteur de *Madame Bovary* dans ses recherches, notamment pour *Bouvard et Pécuchet*. Guy a trouvé un père de substitution, qui finira d'ailleurs par l'appeler *« mon cher fils »*.

L'œuvre de Maupassant illustrera largement le thème de la relation ambivalente père-fils, l'absence ou le secret paternel, la bâtardise. Le petit Guy a souffert du déséquilibre du foyer parental. Son admiration fervente pour Flaubert ne se démentira jamais : *« C'est le maître, le vrai maître. »*

Le vertige de l'eau

La seconde passion primitive de Maupassant est l'eau. Enfant, il a connu les joies nautiques, les jeux de vague, les ports, le tourisme côtier. Plus tard, il va s'échapper de son ennuyeux travail de bureaucrate pour gagner la Seine. Il le dira en 1890 : *« Ma grande, ma seule, mon absorbante passion pendant dix ans, ce fut la Seine. »* Au pont de Bezons, à Argenteuil, à Chatou où La Grenouillère, un café flottant peint par Monet et Renoir, est un point de ralliement, il canote, se baigne et re-canote.

Avec de joyeux drilles, il constitue l'équipage d'une yole, rame entre matelotes, fritures et les gaillardes aventures auxquelles se prête une cohorte de femmes délurées. C'est l'époque des eaux rieuses, de la jeunesse sportive, des appétits charnels, qu'il célébrera dans de beaux textes : *la Femme de Paul*, *Mouche*, *Yvette*, *Sur l'eau*...

Mais il reviendra à la mer, se fera construire une maison à Etretat, *la Guillette*, et un yacht, *le-Bel-Ami* remplacera la yole. La maladie aidant, la mer deviendra son champ de fuite vers des rives ensoleillées, s'évadant de l'agitation que suscite sa renommée, cherchant à faire diversion à sa secrète désespérance et pour *« l'ivresse d'être seul »*. Il y a aussi le cycle des eaux thermales auxquelles le contraint son état de santé, triste rappel de ce qu'il a perdu : la forme physique dont il était si fier.

L'eau, sous sa plume, peut prendre un aspect lugubre : c'est le berceau des noyés, le refuge des suicidés, l'antre d'un monstre répugnant, un poulpe soudain recraché à la surface d'un miroir liquide apparemment serein (*Un soir*). Gaston Bachelard l'a noté : *« L'être voué à l'eau est un être en vertige. »* Maupassant l'est.

Troisième passion du Minotaure : les femmes. Il se vantait d'être l'homme aux trois cents conquêtes et proclamait : *« Je suis faune et je le suis de la tête aux pieds. »* Il l'était surtout par le milieu du corps. Léautaud parle de lui comme d'*« un érotomane consommé »* et Frank Harris, dans *Ma vie et mes amours*, rapporte, pour l'avoir constaté, les remarquables *« dispositions génésiques »* auxquelles l'écrivain commandait à sa guise. Paysannes, canotières, femmes du monde, filles de joie...

Maupassant a certainement gravi, en ce domaine, tous les échelons de l'échelle sociale. De Marie Kann à l'ambiguë et insatiable Gisèle d'Estoc, certaines de ses grandes *« égéries »* nous sont connues. Nul romantisme en tout cela. Les textes de Maupassant reflètent une mysoginie certaine, commune à beaucoup d'auteurs de cette époque : à ses yeux, les deux sexes restent, comme il est écrit dans *la Bûche*, *« deux belligérants »*. De fait, il transcrit l'amour en termes de combat, de rut, de désaveu implicite. A remarquer, cependant, que dans cette confrontation la femme apparaît souvent comme victime de l'homme. Chantre de l'amour physique, Maupassant en est aussi le contempteur. Tolstoï souligne qu'*« il voulait glorifier l'amour, mais plus il apprenait à le connaître, plus il le maudissait »*.

« Je suis de la famille des écorchés »

On a évoqué – Armand Lanoux entre autres – la possibilité d'une liaison avec une certaine Joséphine Litzelmann, morte en 1920, et dont il aurait eu trois enfants qu'il ne reconnut pas. C'est sa nièce qu'il désignera comme sa légataire universelle, et, par ailleurs, le dégoût de la paternité qui est exprimé dans *Mont-Oriol* jette un doute sur une aspiration refoulée. Passé les multiples aventures, les amitiés amoureuses et mondaines, les fougues de quelques excentriques nymphomanes, il a sans doute manqué une véritable Ariane pour éclairer le sombre labyrinthe où il va être de plus en plus prisonnier : lui-même.

Ce qui annonce le coup de foudre prévu par lui dans son destin, c'est la lettre qu'il adresse en 1877 à un ami : *« J'ai la vérole !* (...) *La grande vérole, celle dont est mort François Iᵉʳ. »* Cet aveu est lancé comme un défi cynique et goguenard : il crâne pour sauver la mise. Les années qui suivent sont marquées par des maux de plus en plus graves : pertes de cheveux, hémorragies intestinales, herpès, migraines, troubles de la vue, malaises nerveux... Fuite, dégoût, hallucinations, velléités suicidaires. En 1891, il prend conscience qu'il marche vers la folie. Edmond de Goncourt rapporte que, selon le docteur Blanche, il est en train de *« s'animaliser »*.

On serait tenté, à la lumière noire de cette déchéance, de percevoir des aveux intimes au cœur des textes dits *« fantastiques »*. Mais, dès ses débuts dans les lettres, Maupassant avait, avec *la Main d'écorché*, *le Docteur Héraclius Gross*, exploité ce thème. Il va y recourir avec plus de force encore avec *Lui*, *Un fou*, *Fini*, *Monsieur Parent*, *Qui sait ?* et le magnifique *Horla*. A travers le thème du dédoublement, de l'épouvante, du miroir qui ne réfléchit plus, de présences invisibles et destructrices, on peut cependant revenir à la quête de plus en plus hagarde d'un écrivain confronté au douloureux effritement de son identité. Symptomatique peut-être, le refus farouche qu'il oppose, jusqu'aux menaces de procès, à la reproduction de son portrait.

La légende tapageuse de Guy de Maupassant à laquelle il s'est un temps prêté par goût de la forfanterie, celle d'un joyeux farceur, de *« l'étalon modèle, littéraire et plastique »*, qui inspire l'ironie d'un Jean Lorrain (*Très Russe*), ou de l'auteur célèbre couvert de femmes et respecté des altesses, a caché un tout autre homme qu'il ne tenait pas à dévoiler. Il avouera ce visage secret en 1890 : *« J'ai un pauvre cœur orgueilleux et honteux, un cœur humain dont on rit, mais qui s'émeut et fait mal et dans la tête aussi* (...) *Je suis de la famille des écorchés. Mais cela je ne le dis pas, je ne le montre pas, je le dissimule même très bien, je crois. »* Cet homme en vue a été un grand solitaire dans son for intérieur, ce cynique a été un anxieux, ce champion des bonnes fortunes a été un mal aimant, mal aimé. Le Minotaure était blessé de longue date.

La philosophie personnelle de Maupassant est empreinte d'un pessimisme foncier. Il a trouvé dans Schopenhauer l'écho de ses propres constats, de sa conviction intime : la vie est une aventure grotesque, trompeuse, cruelle. Il ne se lasse pas d'accuser la bêtise, la perfidie, la méchanceté, l'inconséquence et la concupiscence de l'être humain.

Nul réconfort spirituel en tout cela, le ciel de Maupassant est vide. Il habille de tous les plaisirs de l'existence, auxquels il sacrifie jusqu'à la parade, la conviction qu'elle est vaine. La comédie humaine qu'il dépeint avec une sobriété aiguë, un coup d'œil exceptionnel, une rare maîtrise de touche, nous renvoie une vérité âpre, issue du sentiment de l'erreur, de l'errance, de l'échec.

Maupassant ne relève d'aucune école, lui-même a récusé son embrigadement dans le naturalisme où on l'avait un peu vite classé. S'il a retenu les leçons de Flaubert, il n'a pas son ardente exigence de la perfection du style. La préface de *Pierre et Jean* nous livre son credo en matière de création. Ce n'est pas un grand imaginatif, ses contes et récits partiraient le plus souvent de faits réels. Il revendique d'être avant tout un *« regardeur »* : *« Vrai, je ne vis que par les yeux* (...). *Mes yeux ouverts, à la façon d'une bouche affamée, dévorent la terre et le ciel. »*

Il se méfie du dessèchement intellectuel, de la cérébralité analytique. Il réfute *« l'écriture artiste »* – camouflet pour Edmond de Goncourt, qui en ragera – comme l'introspection psychologique, coup de pied de l'âne à Paul Bourget. Pour lui, les comportements psychologiques ne se dévoilent qu'à l'éclairage étudié des faits. *« Faire vrai consiste donc à donner l'illusion complète du vrai. »* En cela, il est bien éloigné de Zola et de son appétit documentaire. Pour lui, l'écrivain est un illusionniste.

Cette approche « objective » le rapproche souvent, dans l'intention de sa démarche créatrice, du roman « objectal » des années 60, bien plus que Flaubert, ce lyrique qui se contient. Son sens de la clarté, de la mesure, de la simplicité l'intègre dans le mouvement naturel d'une inspiration classiquement française. Il ne porte sa note ni trop haut ni trop loin, mais elle est juste. Elle n'en reste pas moins accordée à un sentiment tragique de la vie ressenti jusque dans sa chair. C'est par là qu'il dépasse, pour un lecteur moderne, la seule maîtrise de son art de « conteur-né ».

Pierre Kyria

(1) *Le Magazine littéraire*, dans son numéro double de mai, consacre un dossier très documenté à Maupassant. La multiplicité des points de vue – où Yvan Leclerc participe pour une large part – constitue un panorama vivant et passionnant, agrémenté de toutes les indications bibliographiques souhaitables. Le plus spectaculaire reste les clichés totalement inédits, provenant d'archives familiales, et qui dévoilent le visage de Maupassant entre seize et dix-huit ans. Un dossier de référence.

Repères bibliographiques

Les œuvres

Hormis quelques publications éparses, la plupart des œuvres de Maupassant sont disponibles en éditions de poche : Folio, GF-Flammarion, J'ai lu, Le Livre de poche, Presses Pocket (dans la série « Lire et voir les classiques », viennent de paraître : *Fort comme la mort*, édition de Daniel Fortier, nº 6127, et *le Rosier de Madame Husson et autres contes roses*, par Pascaline Mourier Casile, nº 6092).

Les éditions Garnier ont fait paraître successivement en 1971, 1976, 1984, trois regroupements thématiques : *Boule-de-Suif et autres contes normands*, *le Horla et autres contes cruels et fantastiques*, *la Parure et autres contes parisiens*. Le maître d'œuvre de ces éditions est Marie-Claire Bancquart.

L'édition de référence actuelle est celle de Louis Forestier pour « la Pléiade » : deux volumes de *Contes et nouvelles* (1974-1979) et un volume de *Romans* (1987). Un *Album Maupassant*, iconographie présentée par Jacques Réda, est paru chez Gallimard en 1987.

La collection « Bouquins » (Robert Laffont) a rassemblé en deux volumes un ensemble de textes et deux romans, *Une vie* et *Bel-Ami*. Le premier volume comporte un *Quid* instructif.

France-Loisirs poursuit la publication, en quatorze volumes, des *Romans et nouvelles*, édition établie et présentée par Georges Belle.

Les trois volumes des *Chroniques* de Maupassant publiées par Hubert Juin en 1980 viennent d'être réédités en « 10/18 ».

Signalons également le petit volume de la collection « Les licencieux », chez Arléa, contenant, outre un choix de poèmes érotiques de Maupassant, le *Cahier d'amour* de Gisèle d'Estoc, mystérieuse jeune femme qui fut, en 1881, la maîtresse de l'écrivain (112 p., 98 F).

Enfin, Le Livre de poche publie *Choses et autres*, un choix de chroniques littéraires et mondaines de Maupassant, de 1876 à 1890. Elles reflètent une grande diversité d'intérêts pour les sujets les plus divers : portraits d'écrivains (Flaubert, Emile Zola, Edmond de Goncourt), critiques, souvenirs, questions littéraires, réflexions de moraliste et d'observateur caustique sur les modes, les figures, les mœurs de son temps, évocations de la vie parisienne, notes de voyage, etc. L'introduction développée et les notes de Jean Balsamo précisent utilement le rôle fructueux joué par Maupassant dans le journalisme en assurant de sa collaboration *le Gaulois*, *le Figaro*, ou *le Gil Blas*.

Sur Maupassant

La Vie et l'œuvre de M. Guy de Maupassant, d'Edouard Maynal, Mercure de France, 1907. Etude ancienne mais sérieuse et approfondie.

Vie de Guy de Maupassant, de Paul Morand, Flammarion, 1942 ; rééd. France-Loisirs, 1993. Evocation alerte, brillante, mais orientée.

Maupassant et l'art du roman, d'André Vial, Nizet, 1954. Un ouvrage indispensable pour cerner dans sa globalité l'inspiration créatrice de l'écrivain.

Maupassant par lui-même, d'Albert-Marie Schmidt, « Ecrivains de toujours », Le Seuil, 1962.

Maupassant, le Bel-Ami, d'Armand Lanoux, Fayard, 1967 ; rééd. Le Livre de poche, 1979. Une biographie fouillée, vivante, riche d'enseignements.

La Vie érotique de Maupassant, de Jacques-Louis Douchin, Suger, 1986. Un ouvrage curieux, argumenté, intéressant, sur la sexualité de l'écrivain.

Maupassant, d'Henri Troyat, Flammarion, 1989 ; rééd. Le Livre de poche, 1991.

Signalons le récent *Maupassant, tel un météore*, d'Alain-Claude Gicquel (Le Castor Astral, 266 p., 110 F). Une biographie qui se lit sans déplaisir mais qui ne saurait se substituer aux ouvrages autrement pertinents cités plus haut.

La dernière édition de la *Correspondance*, épuisée à ce jour, est celle de Jacques Suffel (le Cercle du bibliophile, 1973, trois volumes). On pourra consulter pour des précisions biographiques, mais avec circonspection, les souvenirs de François Tassart, valet de chambre de Maupassant : *Souvenirs sur Guy de Maupassant* (Plon, 1911), et *Nouveaux souvenirs intimes sur Guy de Maupassant* (Nizet, 1962). Le *Journal* d'Edmond de Goncourt comporte jugements et indiscrétions, souvent venimeux, sur l'auteur : on les trouvera dans les tomes II et III du *Journal* publié dans « Bouquins » (Laffont, 1989).

P. Ky.

Une journée dans la vie d'un écrivain

MAUPASSANT, 1ᵉʳ FÉVRIER 1880
de Jean-Jacques Brochier.
Lattès, 136 p., 129 F.

Pour répondre au thème de la collection où il paraît – « Une journée particulière », – Jean-Jacques Brochier a choisi la date du 1ᵉʳ février 1880, celle où Flaubert salue son disciple du terme de « *maître* », reconnaissant en *Boule-de-Suif* un « *chef-d'œuvre* ». Brochier analyse le mécanisme qui fait de ce récit une parfaite réussite. Il en souligne à juste titre l'aspect provocateur sous l'apparent détachement : *« C'était le récit le plus violemment subversif, socialement, politiquement et littérairement. »*

Comme l'ermite de Croisset, le jeune Guy a souffert du désastre de la guerre de 70, de l'incompétence des dirigeants, de la bêtise des bourgeois, ainsi qu'en témoigne la virulente lettre contre Mac-Mahon qu'il adresse à Flaubert. Elargissant son propos, Brochier remonte aux sources mêmes de l'inspiration et de la sensibilité de Maupassant. Il consacre ainsi de belles pages aux mirages des eaux, lourdes de charges symboliques, aux conceptions littéraires de l'écrivain, souligne les tonalités d'une œuvre qui, généralement, *« raconte l'irruption du malheur par le retour inopiné, destructeur, du passé. »*

Il étudie, de même, les rapports avec Flaubert, nuance une passion légendaire pour les femmes par le correctif qu'y apporte Maupassant en confessant son dégoût et sa lassitude, et rapporte des précisions médicales intéressantes qui démontrent que l'écrivain a eu des inquiétudes de santé avant l'attaque de la syphilis. C'est un livre d'amateur au sens noble du terme : précis et convaincant. Qui a lu les romans de Brochier – *Odette Genonceau*, *Villa Marguerite*, – y avait relevé une saveur à la Maupassant. On sent dans ce récit, écrit d'une plume alerte et d'un cœur fervent, un accord heureux entre l'essayiste et son sujet au bénéfice de la vérité.

P. Ky.

هكذا من الأمل

HISTOIRE

L'Europe des villes et des mers

De la conquête de l'espace marin à la construction de la cité : deux livres sur la naissance et le développement d'un continent

L'EUROPE ET LA MER
de Michel Mollat du Jourdin.
Seuil, 350 p., 140 F.

LA VILLE DANS L'HISTOIRE EUROPÉENNE
de Leonardo Benevolo.
Traduit de l'italien
par Sophie Gherardi
et Jean-Luc Pouthier.
Seuil, 286 p., 140 F.

En même temps que l'ouvrage d'Ulrich Im Hof sur *les Lumières en Europe* (1), Jacques Le Goff a publié, dans sa nouvelle collection « Faire l'Europe », deux volumes qui inscrivent le continent dans le temps quasi géologique des rapports entre la mer et le continent, et dans le temps de la civilisation au sens étymologique du mot : celui de la ville (*civitas* en latin).

Une observation d'évidence au début du livre de Michel Mollat : sur trois de ses côtés, la petite presqu'île européenne est maritime. Du côté sud, c'est la Méditerranée et ses antiques civilisations, les mondes grec, juif et arabe, du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, de l'Islam et du pétrole. Vers le nord, c'est le monde des Vikings, des sagas, du hareng, du saumon et de la baleine, du pôle, et du pétrole encore en mer du Nord. A l'ouest, c'est l'immensité de l'océan avec les horizons américains et africains, et, par-delà, les Indes jadis fabuleuses, occidentales et orientales – un vaste monde ignoré ou à peine effleuré jusqu'à la fin du Moyen Age, mais devenu depuis essentiel pour l'Europe.

« Frontières de la peur ou rivages de l'espoir, les mers européennes ont vu arriver ou partir des marchandises, des idées et des hommes. » L'historien traite de la mer moins comme phénomène physique que comme phénomène humain, dans les rapports qu'elle entretient avec les hommes et les cultures. Il a le goût de la littérature. Il a manifestement aussi le goût des voyages. Bref, l'historien de la mer est aussi un brin poète et navigateur.

L'ouvrage s'ouvre sur un somptueux tableau géographique. Mais cette géographie est simultanément géographie des mythes tels que nous les a transmis la littérature antique. La mer est présente dans les mythes fondateurs de la culture. Il a manifestement aussi le goût des voyages.

Un espace de rêve

Europe est une mortelle née sur les rivages de Phénicie. Enlevée par Zeus – dont le frère Poséidon régnait sur la mer – elle fut transportée vers la Crète à travers les flots, sur le dos d'un taureau ailé. Hérodote avoue ignorer comment le nom d'Europe fut donné au continent occidental. La tradition passée par Ovide et recueillie par Dante est venue jusqu'à nous. Sans aucun doute, la Méditerranée est la plus ancienne mer dans l'histoire culturelle de l'Europe. De l'Antiquité jusqu'au terme du Moyen Age, elle a apporté à l'Europe le souffle de l'esprit qui venait de l'Orient, grec et romain, puis juif avec le christianisme. Elle a permis simultanément la circulation des marchandises indispensables au développement du continent.

L'univers atlantique n'est entré en scène que plus tard. Il fut d'abord un espace de rêve, celui des navigations des saints irlandais du haut Moyen Age par exemple, avant de devenir un espace d'affrontement avec la descente des Vikings, à partir du IXe siècle. Dans une perspective européenne, ces hommes du Nord (Normands) étaient moins des agresseurs que des unificateurs eux aussi d'une partie de l'Europe. Un peu plus tard, au milieu du XIIe siècle, la Hanse établissait sur le Nord européen un début d'hégémonie, d'abord commerciale, dont la mer était la base principale.

C'est de la liaison entre mers du Nord et mers du Sud que devait naître *« la personnalité maritime de l'Europe moderne »*. Dès la fin du XIIIe siècle, Michel Mollat enregistre un certain nombre de convergences, mais c'est au XVe siècle que se multiplient rencontres et partages dans la genèse d'une Europe des marchands. Désormais les secteurs maritimes du Nord, de l'Ouest et du Midi sont solidaires : l'Europe domine ses mers bordières et sent l'appel des mers plus lointaines et des terres qu'elles recèlent. A l'époque moderne, ce sont les Etats qui vont s'affronter, la domination de la mer devenant une des composantes de leur puissance, et ce, jusqu'à nos jours.

« L'Europe n'aurait pas, sans la maîtrise de la mer, dominé ses dépendances coloniales, et c'est à cause d'elle, pour une large part, qu'ont échoué des ambitions nouvelles », commente Michel Mollat. Et il poursuit : *« Moins que Guillaume II et plus encore que Napoléon, Hitler a manqué sa chance sur mer faute d'avoir franchi le pas de Calais. »*

A son histoire de la mer, l'auteur adjoint une histoire des gens de mer et de la façon dont ils ont vu, compris et finalement aimé la mer. C'est là que se manifeste le plus évidemment la sympathie de l'historien pour son objet.

L'aventure urbaine

Quittons la périphérie du continent pour nous placer maintenant au cœur, avec les villes omniprésentes. La démarche de Leonardo Benevolo est différente. Il ne tente pas de démontrer en quoi la ville serait constitutive de la culture ou de l'identité européenne comme Mollat à propos de la mer. Pour lui, la cause est entendue : *« L'histoire des villes européennes et l'histoire de l'Europe sont une seule et même aventure qui a été narrée bien des fois. »* Inutile d'y revenir.

Ce à quoi il consacre son livre, c'est à la physionomie de la ville : *« Le regroupement urbain a servi aux hommes de moteur pour se projeter plus vite dans l'avenir, et d'ancre pour ne pas perdre contact avec le passé. C'est une machine à voyager dans le temps, qui permet de sauter la succession des événements et de rapprocher des situations lointaines, en se déplaçant dans les deux sens. »*

Le moment décisif de l'histoire des villes d'Europe est celui du grand essor de l'Occident (1050-1250). Le réseau urbain serré qui caractérise aujourd'hui encore l'Europe est en place au XIVe siècle. Mais – et c'est une des propositions majeures de ce livre – il n'y a pas eu d'approche théorique du phénomène. La formation des villes européennes *« a été vécue en son temps comme une aventure ouvrant sur l'inconnu, inattendue et surprenante »*.

C'est au XVe siècle, alors qu'on se consacre aux « finitions » (achèvement et décoration des principaux monuments, équipement des espaces publics), qu'intervient la révolution artistique – et par suite urbanistique – essentielle. A Florence, entre 1418 et 1436 exactement, au moment de la construction de la coupole du Duomo, sous l'influence prépondérante de Filippo Brunelleschi, est découverte la perspective linéaire, qui établit une correspondance précise entre la représentation artistique et la forme tridimensionnelle des objets représentés. Les monuments d'une ville doivent désormais être situés les uns par rapport aux autres et « mis en perspective ».

La ville européenne acquiert alors définitivement son style, en rupture avec les esthétiques précédentes et devient la référence obligée. Or l'époque moderne est celle de la confrontation au reste du monde et de la fondation des villes coloniales que l'on peut sans trop de mal conformer aux nouvelles exigences urbanistiques (en ne tenant évidemmment aucun compte des précédents indigènes).

Mais il n'en va pas de même dans une Europe où tracer des perspectives dans des cités déjà achevées pose de difficiles problèmes de « percées » à travers le bâti existant. Les papes ouvrent quelques voies rectilignes à Rome aux XVe et XVIe siècles et surtout il font bâtir l'immense théâtre de la place Saint-Pierre. Mais il est plus facile de créer des perspectives ordonnées dans les espaces encore vides, comme le fait Louis XIV à Versailles.

De ces créations baroques, le XIXe et le XXe siècles ne retiendront bien souvent qu'un répertoire simplifié, sans l'ambition des origines. Plus grave, aux premiers temps de la révolution industrielle et du laisser-faire radical, on renonça délibérément à toute intervention, ce qui eut pour résultat le développement anarchique des villes dans la première moitié du XIXe siècle. Un peu partout, on réagit au milieu du siècle, recherchant l'équilibre entre la libre propriété et la nécessité d'organiser la ville. La France se dote d'une loi d'expropriation efficace qui, maniée par le pouvoir autoritaire de Napoléon III et le baron Haussmann, permet de réaliser la transformation spectaculaire de Paris, qui devient le modèle de tous les changements dans les grandes villes d'Europe pour le demi-siècle suivant.

Il y a donc une certaine continuité entre l'urbanisme de Louis XIV, voire de Jules II, et celui de la bourgeoisie de la fin du XIXe siècle. Mais, si les moyens d'Haussmann sont supérieurs à ceux de Colbert, le talent de Hittorf, Baltard ou Garnier n'égale pas celui de Lebrun ou d'Hardouin Mansart.

La ville haussmannienne fondée sur la répartition du sol entre l'administration et la propriété foncière est l'ultime traduction du thème récurrent de l'histoire européenne : l'équilibre entre le contrôle collectif et l'initiative individuelle.

Entre la théorie politique et la réflexion esthétique, Benevolo ouvre pour finir les dossiers des inventeurs de villes nouvelles au XXe siècle : le Bauhaus de Gropius et *« les expériences les plus extraordinaires apparues en Europe depuis de nombreux siècles : Mies Van der Rohe, Le Corbusier et Aalto »*.

On sort de ce livre, où le visuel, soutenu par une illustration modeste mais parlante, s'allie à la théorie esthétique et aux considérations économiques, confiant dans l'expérience des Européens en matière de villes, mais inquiet aussi de constater comment, en ce domaine comme en bien d'autres, l'économique prend le pas sur toute autre préoccupation, politique, sociale et esthétique. L'auteur a sans doute raison : l'histoire des villes d'Europe révèle l'Europe et ses questions.

Michel Sot

(1) Voir le feuilleton de Pierre Lepape du 16 avril.

La manne océane

Sur le littoral, le pillage des épaves structurait la communauté. On priait Dieu d'accorder une année « bonne en naufrages »

LES COTES BARBARES
Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France (1680-1830)
d'Alain Cabantous,
Fayard, 312 p., 145 F.


NICOLAS GUILBERT

Des siècles durant, le pillage des épaves est demeuré pratique commune le long des côtes d'Occident. Le déroulement de la scène, aujourd'hui insolite, est stéréotypé. A l'annonce du naufrage ou de son imminence, les ruraux des communautés littorales se précipitent vers la grève : les paysans d'abord, les artisans ensuite, parfois des nobles, des bourgeois ; très souvent le curé. Les pilleurs riverains se ruent par familles, par hameaux entiers.

Certaines nuits d'hiver, ils sont plusieurs centaines sur les hauts lieux de la pratique du bris : les grèves accessibles de la Bretagne occidentale et des îles du Ponant, les côtes sablonneuses de la Zélande, les rivages déchiquetés du comté de Kerry. La mobilisation est totale. Il faut agir avec force et dans la hâte. Munis de haches, de fourches, de râteaux et surtout de leurs crocs à varech, les hommes dépècent le navire et parfois le brûlent : ils arrachent les serrures, éventrent les coffres, fouillent les cadavres, avant de les enfouir dans le sable.

Au milieu des cris et des invectives, la foule grouillante s'en prend aux marchandises déjà sauvées que les survivants ont entreposées sur la terre ferme. Au cours de ce pillage de masse, l'avantage est à ceux qui disposent d'un chariot, d'un animal de bât ou qui possèdent des sacs, des brocs, des vases. Quand, par chance, la cargaison se compose d'eau-de-vie ou de vin, les tonneaux sont éventrés. Chacun puise avec son chapeau, ses sabots et s'enivre sur place. L'orgie, échange symbolique, lie le naufrage au plaisir immédiat : elle en fait une parenthèse ludique. Par la suite, commence l'aménagement plus réfléchi de la cache provisoire, du dépôt clandestin, prélude au transport des marchandises pillées et à leur dispersion.

Spectacle d'horreur, tableau du tragique des grèves, dira-t-on. Pas exactement, nous explique Alain Cabantous. La pratique du bris n'exclut pas la charité ; elle s'accorde souvent à la sauvegarde des survivants. Le bâtiment couché sur le flanc est pareil à la baleine échouée qu'il convient de dépecer. Cette proie offerte s'est d'elle-même intégrée au territoire de la paroisse. Elle est objet d'un légitime transfert de propriété. Aussi la foule est-elle prête à user de violence contre tous ceux qui viendraient à s'opposer au déroulement normal du bris.

Le pillage des épaves s'apparente à la cueillette d'une manne. Comme celle du poisson et celle du varech, cette moisson aquatique atteste la générosité de la mer – c'est-à-dire la libéralité divine. Pour ces paysans, qui reçoivent de plein fouet les vents, la bourrasque, les grésils, la perte du navire est un épisode inscrit dans la chaîne des péripéties de la violence océane. Ainsi s'explique que l'on prie Dieu d'accorder une année *« bonne en naufrages »*.

La figure du naufrageur

L'épave pallie le manque de bois. Elle permet de se chauffer et de *« faire un bout de cabane »*. Elle procure des ferrures, des outils, des cordages, des voiles, des vêtements : sans oublier la boisson dont manquent les populations de ces finistères mal reliés à l'arrière-pays. Mieux encore que le spectacle de la catastrophe maritime, le pillage renforce la cohésion de la communauté. Il affermit les solidarités.

Le naufrage et le bris suscitent, d'autre part, un réseau de trafics éphémères. Ils rompent momentanément l'isolement de ces localités coincées entre la vague et le rocher. Alain Cabantous analyse magistralement ces circuits de l'après-pillage, qui font des intermédiaires marchands les principaux bénéficiaires du bris.

Bien entendu, ce système de normes et ce faisceau de pratiques élaborés par les communautés littorales sont contestés. A partir du milieu du XVIIe siècle, un double processus de contrôle étatique et d'imposition de nouvelles valeurs vise à l'intégration de ces îlots farouches que l'âme sensible est désormais conduite à percevoir comme autant de théâtres de tragédie. Ici semble se jouer, avec plus de visibilité qu'ailleurs, le combat de la barbarie et de la civilisation des mœurs.

A la fin du XVIIIe siècle, la partie semble près d'être gagnée : la sensibilité à l'usurpation des biens s'est avisée ; elle rend le bris intolérable. Le droit régalien sur l'épave l'emporte désormais sur celui du seigneur. L'amirauté et ses agents exercent une surveillance accrue sur les rivages. Le prêtre est habilement utilisé comme un *« rouage essentiel de contrôle et d'information »*.

Cette mise en ordre, ou, si l'on préfère, cette acculturation, ne s'opère pas sans résistance. Les représentants des paroisses font corps avec les pilleurs ou négligent d'intervenir. La mollesse des poursuites, la longueur des enquêtes, l'ambiguïté de l'attitude de certains clercs indiquent la difficulté d'imposer un nouveau système de normes. L'alternance du mutisme des témoins et de leur logorrhée dénonciatrice montre que la procédure judiciaire sert surtout à régler les comptes et à satisfaire les désirs de vengeance au sein des communautés rurales. En bref, il est difficile d'effacer cet *« espace de neutralité morale »* que dessine la pratique du bris.

C'est toutefois chose faite vers 1830. Alors s'opère une dérive vers l'imaginaire, fort bien analysée par Alain Cabantous. Tandis que le pillage riverain tend à disparaître, s'impose la figure du naufrageur. Celui-ci hante les revues maritimes, qui prolifèrent. Michelet en fait l'un des personnages de son tableau de la Bretagne. Les élites urbaines se délectent d'un thème qui autorise à prendre aisément ses distances à l'égard d'une culture populaire et barbare.

Alain Cabantous sait montrer la fécondité de l'histoire de la catastrophe : à le lire, l'excès apparent devient reflet du quotidien des communautés littorales. Le récit de naufrage est, pour lui, prétexte à une autre histoire, celle de comportements incompris, celle du fonctionnement de normes inétudiées, celle de la lente intégration culturelle d'espaces isolés. La richesse de ce livre magnifique provient, sans doute, du refus d'une histoire maritime réductrice, trop souvent construite en fonction de rapports décrétés entre l'homme et la mer.

L'auteur noue, en permanence, le récit dramatique à la généalogie des représentations. Ce livre, écrit Alain Cabantous, n'est qu'un maillon d'une longue quête destinée *« à comprendre la naissance des histoires surgies de l'océan, à décrypter leur construction, à jauger la force de leur mémoire »*. A mon sens, il est plus encore. Il nous invite à une réflexion sur la manière dont se sont construites, en parallèle, les représentations des finistères tragiques et celles des soubassements de la société urbaine ; en un mot, celles de l'étirement des franges océanes et celles de la profondeur du centre. C'est après avoir dépeint les habitants de ces côtes barbares qu'Eugène Sue a écrit *les Mystères de Paris*.

Alain Corbin





L'HISTOIRE

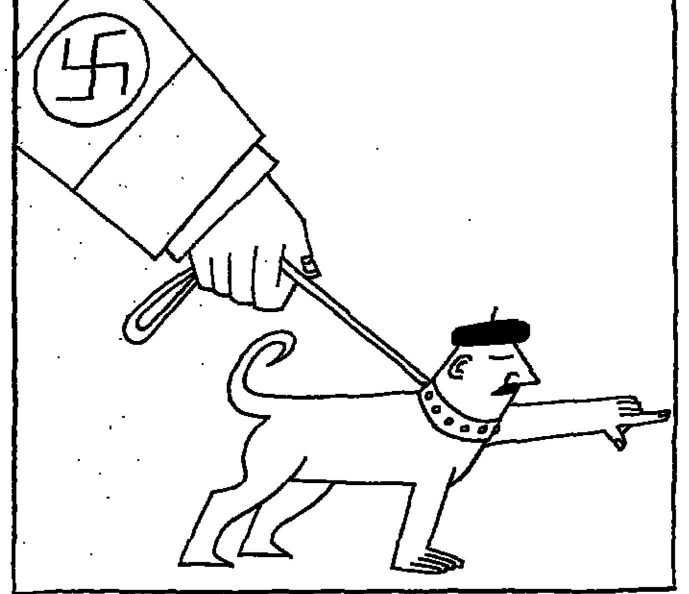
par Jean-Pierre Rioux

Encore et toujours : Vichy !

VICHY CAPITALE (1940-1944)
de Michèle Cointet.
Perrin, coll. « Vérités et Légendes », 299 p., 130 F.
PIERRE LAVAL
de Jean-Paul Cointet.
Fayard, 586 p., 160 F.
EDOUARD DALADIER (1884-1970)
d'Elisabeth du Réau.
Fayard, coll. « Pour une histoire du XXe siècle », 581 p., 180 F.

CE furent, semble-t-il, Paul Baudoin et Raphaël Alibert, anciens curistes du cru, qui proposèrent, à la fin de juin 1940 d'installer à Vichy le gouvernement Pétain déjà replié à Clermont-Ferrand. Après Versailles, Bourges et Bordeaux, la petite ville d'eaux pimpante et si prospère accueillit donc la République défaite. *« Comment vit un Etat qui s'installe dans les hôtels des baigneurs? »* : voilà la première question que s'est posée, mi-figue mi-raisin, Michèle Cointet. Ses sources gisaient dans quelques cartons pittoresques des Archives de France où l'on peut piocher des menus officiels, des plans de table au conseil des ministres et la nomenclature des incroyables cadeaux offerts au maréchal à l'occasion des audiences publiques et qui ornaient des vitrines de l'Hôtel du Parc. Puis Michèle Cointet a collationné les innombrables témoignages et anecdotes qu'ont livrés des hommes politiques revanchards, des fonctionnaires à l'étroit, des diplomates sur le qui-vive, des importuns surexcités et même quelques résistants venus aux nouvelles dans la gueule du loup. Elle nous propose donc le premier essai d'histoire de Vichy-ville.

Son récit, toutefois, est plus une récréation qu'une révélation, sauf sur l'affaire de novembre 1943, quand Pétain eut une velléité d'indépendance face aux Allemands en faisant réécrire une Constitution, ce qui inquiéta fort Laval : sur ce point, Michèle Cointet divulgue ce qu'elle avait bien dit dans sa thèse sur le Conseil national. Le livre décrit sans chichis un petit monde aux popotes médiocres, grouillant de flics, de délateurs et de zélateurs, où chacun campe à son bureau avant d'aller chasser la fourme d'Ambert à vélo pendant le week-end. Il dit le désarroi des curistes chassés, la première satisfaction puis le mécontentement des commerçants locaux. Il souligne malicieusement la promptitude des conversions à la morale nationale dans cette cité hissée au rang de sous-préfecture par la faveur du prince et où le port du short fut strictement interdit. Mais, faute de travaux antérieurs sur lesquels il aurait pu s'étayer, il ne peut guère sortir des anecdotes et des remarques cousues habilement. Il n'offre donc pas tout à fait ce qu'on pouvait attendre : l'histoire en profondeur d'une modeste ville d'artifices projetée hors d'elle-même par les malheurs d'un temps.



PIERRE LAVAL débarqua sans fanfare à Vichy le 1er juillet 1940 : l'embrayage de sa voiture l'ayant lâché sur le pont de Bellerive, c'est à pied qu'il franchit, très démocratiquement, les quelques centaines de mètres qui le séparaient de l'Hôtel du Parc où l'attendait « le Vieux ». Un bien mauvais présage, qu'un homme aussi superstitieux que l'enfant de Châteldon ne dut pas manquer de méditer à l'occasion...

Pourquoi le destin tragique de Laval, scellé le 15 octobre 1945 devant un peloton d'exécution à Fresnes, s'est-il joué à Vichy? Jean-Paul Cointet a une hypothèse : Laval aurait été victime de Laval lui-même. Cet Auvergnat égocentrique qui se vantait d'avoir toujours « roulé » ses adversaires, aurait été trahi, disait-il, par les Anglais (en 1935, dans sa politique de rapprochement avec Mussolini et Staline), par Pétain (en décembre 1940, quand son renvoi fut présenté comme un désaveu implicite d'une collaboration de maquignon), par l'Allemagne après avril 1942, par les pétainistes qui le haïssaient, par les Français surtout, qui n'apprécièrent pas longtemps d'être sauvés malgré eux par ce petit pion monté en graine. Pourquoi? Parce qu'il s'était vu trop grand et qu'il avait sombré dès 1939 dans *« l'obsession d'avoir toujours eu raison »*. Laval serait donc non pas un dévoyé de la méritocratie républicaine, mais un de ses cas de figure extrême et maladif.

Pourquoi pas, en effet. La thèse est soutenable, mais Jean-Paul Cointet a la prudence de ne pas en faire le soubassement de son livre solide, refusant les effets de manche du procureur, bien nourri d'archives encore qu'empreint d'une sobriété un peu affectée sur un tel sujet : on est loin, avec ce *Laval*, du foisonnement plus riche de celui que le regretté Fred Kupferman donna chez Balland en 1987.

Les grandes étapes du *cursus honorum* sont bien retracées dans les 250 pages qui conduisent de 1883, dans l'auberge du papa, à Vichy en 1940. On y comprend que Laval avait bien trop peiné sur la voie des honneurs et de la fortune (sur celle-ci, Cointet fait excellemment le point : elle ne fut point malhonnête, mais plus que coquette), après des études cahotantes, une activité besogneuse de jeune avocat défenseur des anars et des grévistes, puis la conquête dès 1923 de son fief électoral d'Aubervilliers, au pays des chiffonniers-ferrailleurs, des bougnats et des ouvriers aux abattoirs de La Villette, pour ne pas devenir insensiblement un solitaire aux agnets, un indépendant farouche déguisé en paysan jovial, un méprisant public qui se sent trop mal aimé et qui réserve en conséquence son affection à sa seule famille. Surtout, comme tant d'autres, mais avec une exaspération toute personnelle de ce sentiment si banal, la Grande Guerre en a fait un pacifiste à tout crin et un patriote sur la défensive. Léon Blum ne se trompait pas, quand il déclara à ses avocats, venus l'implorer en 1945 : *« Laval est pacifiste jusqu'à la lâcheté, c'est ce qui explique son crime. »*

Sur les attendus du « crime », Cointet dit l'essentiel sans jamais, répétons-le, hausser le ton : son travail témoigne pour une histoire universitaire qui sait argumenter au calme sans renforcer la tempête qui gronde encore en mémoire (et en actes : voyez Bousquet, l'autre matin) à propos des « années noires ». On retiendra la qualité de ses remarques sur l'affrontement à répétitions entre Laval et Pétain, avec un mélange de reculade, de résistance faible ou de ressaisissement chez le second, de coups de gueule et de retour insidieux chez le premier. Il précise aussi à juste titre que la phrase brûlante de juin 1942 – *« Je souhaite la victoire de l'Allemagne »* – fut mûrement réfléchie et rodée devant des auditoires variés.

On pourra lui reprocher néanmoins d'être un peu court à propos de trois épisodes accablants. Son récit des entrevues de Montoire avec Hitler, celle de Laval le 22, puis celle de Pétain le 24 octobre 1940, hésite à tenter de départager les sentiments de l'Auvergnat : déception passagère ou satisfaction à long terme? De même, à propos de son retour aux affaires en avril 1942, qu'on ne peut plus guère en effet imputer totalement aujourd'hui à une pression brutale des Allemands, il fallait dire que ceux-ci ont néanmoins fait mieux qu'intervenir *in fine* (p. 366), puisqu'ils mirent bel et bien, au moment décisif, le Maréchal en demeure d'avoir à choisir entre Roosevelt et eux.

Enfin, sur la décision d'août 1942, à la veille de la grande rafle des juifs, de laisser embarquer aussi les enfants par la police française de Bousquet, on attendait que la responsabilité du président fût mieux établie et qu'on fît mention de l'orageuse entrevue qui suivit, le 9 septembre, avec le pasteur Boegner venu lui réclamer des comptes : Laval, qui n'était pas antisémite mais qui voulait continuer à faire *« ce qu'il devait »*, parlait décidément un peu trop bien de la « relève » et de sa chère collaboration économique, en cet été sinistre où s'ébranlaient les convois de mort chargés aussi de gosses.

AVEC Edouard Daladier, c'est une tout autre version de la méritocratie républicaine qu'examine avec minutie et bonheur le gros livre d'Elisabeth du Réau. Ce Provençal qui portait le nom local de l'olivier rugueux et qui se pâmera jusqu'au bout en suivant la courbe du soleil sur les flancs du Ventoux eut, lui, un trajet plus rectiligne : l'école des hussards noirs où l'on découvrait *les Misérables*, la bourse salvatrice obtenue par l'intervention d'un inspecteur général, Gallouedec, les prix raflés au lycée, la rhétorique supérieure à Lyon sous la férule du jeune et éblouissant Edouard Herriot, puis, après un échec rue d'Ulm, le « caciquat » à l'agrégation d'histoire en 1909. Le voici professeur, déjà vif républicain de gauche, élu maire de Carpentras à vingt-sept ans, jeté dans le drame de Verdun dont il n'oubliera jamais ni l'horreur ni l'honneur, élu de la génération du feu en 1919 : bon orateur de la « République des professeurs » et bien vite devenu « le taureau du Vaucluse », Daladier incarne avec panache le radical fringant promis aux honneurs d'Etat.

Il chutera pourtant par trois fois sur cette voie royale, de concert avec sa chère République : en février 1934, face à l'émeute antiparlementaire, en septembre 1938 à la capitulation de Munich et en mai-juin 1940, quand tout était perdu. C'est beaucoup. C'est assez, en tout cas, pour l'avoir fait jeter par Vichy devant des juges à Riom et pour avoir terni à jamais son image dans la mémoire collective. Pourtant, Elisabeth du Réau, bien assise sur l'abondante documentation que sa famille versa jadis à la Fondation nationale des sciences politiques, n'a aucune peine à nous convaincre que l'homme de Munich fut jusqu'au bout un authentique républicain et un honnête homme, un patriote jeté dans une tourmente dont la vigueur balayait sa force morale. Au bout du compte, c'est sa formation initiale, toute acquise à une synthèse républicaine d'un autre âge mais bousculée par le choc de la Grande Guerre, celle de 1914, qui le laissa désemparé et impuissant dans les orages. On a compris que cette biographie austère, minutieuse et pourtant traversée par l'allégresse de l'intelligence, est aussi une méditation opportune sur nos valeurs républicaines et leur pérennité.

89, année mémorable

Le Bicentenaire vu par un historien américain hostile au « révisionnisme furétien »

ADIEU 89
de Steven L. Kaplan.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par André Charpentier et Rémy Lambrechts,
Fayard, 904 p., 250 F.

Quatre ans après les cérémonies du Bicentenaire de la Révolution française, voici le premier récit de cette célébration, des manifestations qu'elle a suscitées, des débats auxquels celles-ci ont donné lieu. L'ardeur des polémiques provoquées par la commémoration prouve au moins, selon Steven L. Kaplan, que la Révolution française, demeurant pour certains un objet de scandale et pour d'autres un objet de fête, n'est pas encore terminée, contrairement à ce qu'affirme, par une formule équivoque et provocatrice, François Furet. L'auteur, avec Mona Ozouf, du *Dictionnaire critique de la Révolution française* (Flammarion) est en effet la cible principale de l'historien américain qui, se rangeant parmi les praticiens de l'histoire sociale, reproche au *« révisionnisme furétien »* de préférer trop souvent le ciel des idées au *« terrain de la réalité »*. La controverse, pour l'essentiel, concerne le lien entre les aspects positifs de la Révolution (1789, les droits de l'homme) et ses aspects négatifs (1793, la Terreur), s'il est vrai que l'énigme, comme l'a écrit Régis Debray, réside dans *« le rapport obscur et décisif qui lie 89 et 93 »*. Cette énigme n'est pas seulement au cœur des batailles qui opposent entre eux les historiens, les uns expliquant la *« dérive totalitaire »* de la Révolution par les *« circonstances »*, les autres, dont François Furet, par la *« logique »* de l'idéologie fondatrice. Elle est aussi au centre des questions posées par le principe même de la commémoration.

Car si commémorer un événement c'est en célébrer le souvenir, n'est-on pas conduit à en glorifier les zones d'ombre en même temps que les plages de lumière? Comment exalter les accomplissements des héros de 1789 sans mentionner si peu que ce soit leurs erreurs et leurs crimes? Et comment effacer la mort du roi, la guillotine, les massacres de Vendée sans trahir ce qui fut une composante importante du processus révolutionnaire? En refoulant les violences de la Révolution française, en privant celle-ci, du même coup, d'une part de son élan et de son dynamisme, ne risque-t-on pas de l'aseptiser et d'en gommer, pour les Français du XXe siècle, ce qui peut en faire l'actualité?

Ceux qui, comme François Furet, ne croient pas à cette actualité et jugent que la Révolution française a épuisé ses effets estiment que, si l'histoire doit parler de tout, la mémoire, elle, a bien le droit de sélectionner : aussi suggèrent-ils de ne retenir que le moment consensuel de la proclamation des droits de l'homme. Ni la gauche jacobine, qui veut maintenir vivante la force de l'idée révolutionnaire, ni la droite « vendéenne », qui refuse d'oublier les horreurs de la guerre civile, n'entendent se laisser enfermer dans ce cadre étroit. Deux cents ans après la prise de la Bastille, les relations qu'entretient la nation avec ce qui fut, selon Steven L. Kaplan, *« le plus grand traumatisme de son histoire »* restent complexes et passionnées.

De ces passions affrontées, *Adieu 89* rend compte d'une manière quasi exhaustive, en décrivant notamment par le menu les difficultés rencontrées par les trois responsables successifs de la Mission du Bicentenaire (Michel Baroin, Edgar Faure, Jean-Noël Jeanneney) puis en évoquant avec un luxe exceptionnel d'informations les innombrables manifestations commémoratives, qu'elles aient eu lieu à Paris (en particulier le fameux défilé organisé par Jean-Paul Goude le 14 juillet sur les Champs-Elysées) ou en province (grâce aux deux réseaux les plus actifs mis sur pied l'un par la Ligue de l'enseignement et la Ligue des droits de l'homme, l'autre par le PCF).

Le livre de Steven L. Kaplan, en dépit de ses partis pris, est assurément le document le plus complet qu'on puisse imaginer sur cette *« année mémorable »*, mémorable, selon l'auteur, *« par ce qu'elle révéla de la conscience que les Français avaient d'eux-mêmes : certitudes, angoisses, ambitions, conflits, ambiguïtés »*. Le Bicentenaire fut-il une réussite? Le jugement de Steven L. Kaplan est mitigé.

L'historien américain souligne l'importance de la mobilisation dans *« la France profonde »*, mais note aussi que la commémoration n'éveilla pas autant qu'on l'eût souhaité le *« dialogue entre passé et avenir »* qui lui aurait donné tout son sens. Bref, sans être tout à fait terminée, la Révolution serait déjà banalisée. C'est ce que laisse entendre, finalement, Steven L. Kaplan en soulignant le *« tiédissement »* de l'opinion à l'égard de ces événements, sans qu'on sache s'il en rend responsable l'influent réseau de François Furet ou l'air du temps.

Thomas Ferenczi

هكذا من الاصل

Le besoin du sacré

Plusieurs signes, plusieurs livres semblent montrer un changement dans la perception du spirituel, qui ne s'oppose ni au corps ni à la modernité

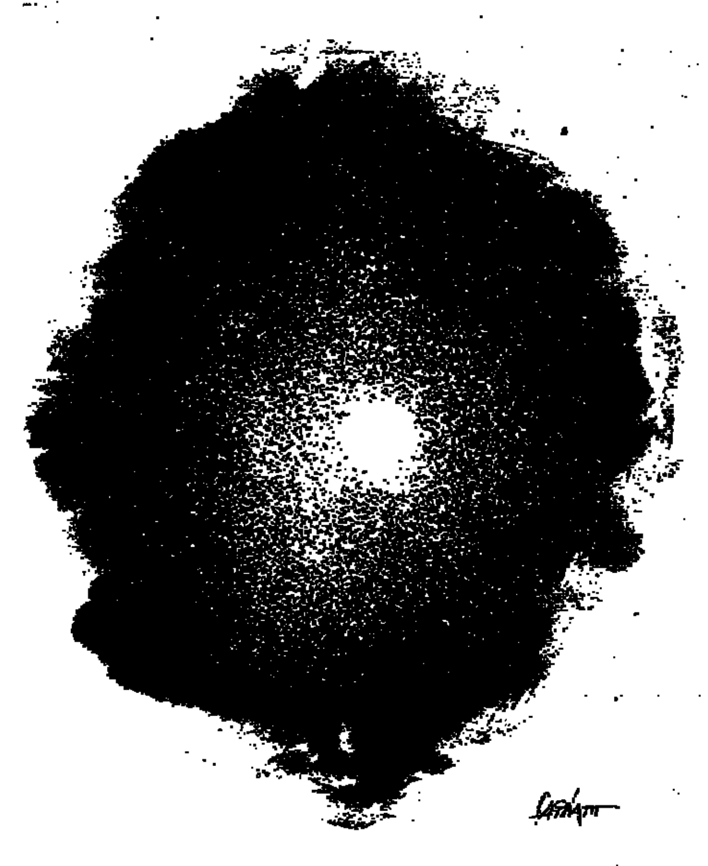
TRAITÉ D'ANTHROPOLOGIE DU SACRÉ
sous la direction de Julien Ries. Volume I, Desclée, 358 p., 275 F.
LES RACINES DE LA RELIGION
de Henri Hatzfeld. Seuil, 272 p., 140 F.
LOUIS MASSIGNON
Revue Question de, *Albin Michel, 260 p., 120 F.*
L'AVENTURE DE L'AMOUR DE DIEU Quatre-vingts lettres inédites de Charles de Foucauld à Louis Massignon
Editées et présentées par Jean-François Six. Seuil, 346 p., 160 F.
GURDJIEFF
sous la direction de Bruno de Panafieu. Revue Dossier H, *L'Age d'homme, 404 p., 280 F.*
RENÉ DAUMAL
sous la direction de Pascal Sigoda. Revue Dossier H, *L'Age d'homme, 402 p., 290 F.*
ZEN ET OCCIDENT
de Jacques Brosse. Albin Michel, 298 p., 120 F.

La phrase la plus citée de Malraux : *« Le XXI[e] siècle sera religieux ou ne sera pas »*, est un faux. Les spécialistes n'en retrouvent la trace ni dans ses écrits ni dans les entretiens publiés de son vivant. Il aura donc été puni par où il a péché : le goût des formules. Ce qu'il a dit sous plusieurs formes à André Frossard, Guy Suarès, Tadao Takemoto, Michel Cazenave, etc., est quand même plus subtil. Hanté, à la fin de sa vie, par le déficit spirituel de notre siècle, il pressentait un retour de la mystique, mais sous une forme *imprévisible*, comme l'avait été le surgissement du christianisme dans l'Empire romain. Or de nombreux signes prouvent qu'un important changement est à l'œuvre.

S'il serait vain d'essayer de définir ce qui est encore souterrain, quelques publications récentes ont pour objet d'ouvrir l'expérience religieuse et d'en rechercher les universaux, dans le sillage de ce qu'a défriché Mircea Eliade, pour qui le sacré *« n'est pas un moment de l'histoire de la conscience »*. Conclusion capitale qui veut dire ceci : le besoin du sacré ne revient pas parce que le matérialisme échoue, mais parce qu'il est une nécessité liée à notre condition.

Signe des temps, un prêtre, Julien Ries, a entrepris la publication en sept volumes d'un *Traité d'anthropologie du sacré* dont le dessein est de cerner l'*homo religiosus* avec une étonnante ouverture d'esprit. Il s'agit de regarder l'homme sans *a priori* et de le regarder dès l'origine trouver des formules (rites, mythes, symboles) susceptibles de nourrir son interrogation sur le sens de la vie. Les contributions de Gilbert Durand ou de Régis Boyer, ainsi que l'apport des préhistoriens et des africanistes, par exemple, montrent bien *« l'unité fondamentale des phénomènes religieux »* ainsi que *« leur inépuisable nouveauté manifestée au cours de l'histoire »*. C'est dire que les formes à venir ne seront surprenantes que dans la mesure où l'on ne connaîtrait pas celles du passé.

C'est à la recherche de cette connaissance qu'est parti également Henri Hatzfeld dans un ouvrage, *les Racines de la religion*, bien informé et bien écrit, mais qui souffre de ne retenir de la religion que son aspect social, jamais l'expérience intérieure, si chère à Bataille, et que fort heureusement le *Traité* de Ries traque sous ses formes multiples. Si Hatzfeld est inspiré lorsqu'il s'agit de poursuivre les voies ouvertes par Emile Durkheim, ou encore lorsque, dans un chapitre saisissant, il tente une approche comparative des structures de la langue et de celles de la religion, il avance comme si Jung et Guénon n'avaient rien apporté à l'anthropologie religieuse depuis qu'elle existe, comme si le religieux ne concernait que la cité et non l'âme de chacun.



« Trop loin, trop haut, trop brûlant »

Des idées passons à ceux qui les incarnent et qui, de ce fait, les dépassent. Dans sa malice, l'actualité réunit trois hommes, Gurdjieff, Massignon et Daumal, qui ont au moins deux caractéristiques essentielles en commun : le plongeon dans l'expérience et l'ouverture au dialogue. Des trois, Gurdjieff (vers 1877-1949) fut à la fois le plus influent et le plus discutable. Son enseignement a été à la mesure du feu de son regard : une force qui restructure et qui recompose. Le travail s'effectue en intégrant des pratiques corporelles, principalement la danse, qui est l'étape ultime de *Rencontre avec des hommes remarquables*, filmé par Peter Brook qui tente, dans sa contribution au *Dossier H*, de cerner comment *« l'énergie »* propre à l'homme peut déboucher sur la création artistique.

Eveilleur, tel fut Gurdjieff, comme en témoignent Jacques Lacarrière, Pierre Schaeffer, Michel Camus, Jean-Claude Carrière, Luc Dietrich ou René Daumal qui écrivait, parlant de Gurdjieff : *« J'ai cherché longtemps cette méthode non verbale de connaissance active de soi... Il s'agit d'un travail avec son corps, ses instincts, ses sentiments, son intelligence, où l'homme s'expérimente et se réalise : les mots ne viennent qu'après l'expérience. »*

L'œuvre littéraire de René Daumal (1908-1944), qui culmine avec *le Mont analogue*, est donc cela : la mise par écrit de sa progression vers la conscience. Des stupéfiants à la méditation en passant par la pataphysique, le surréalisme, un fond anarchique et de multiples dons, il aurait pu se perdre dans un vain éparpillement. L'Inde l'a sauvé. Elle lui a donné un ancrage dans une tradition où il a pu réconcilier les éléments disparates de son âme. Le mérite du travail de Pascal Sigoda est d'avoir respecté le kaléidoscope de la démarche de Daumal, *« un des écrivains les plus radicaux que la France ou l'Europe aient connus »* (Kenneth White), sans jamais l'enfermer dans un système (1).

Louis Massignon (1883-1962) était un chrétien qui a voué sa vie au dialogue avec l'islam. Si son œuvre universitaire est reconnue, il était important de décaper l'image de cet homme offert aux extrêmes, dans l'abandon mystique comme dans les tentations. Tous les témoignages de la revue *Question de* convergent : on ne sortait pas indemne d'une rencontre avec Massignon. Ainsi François Nourissier repousse-t-il à son contact le choix de l'aventure spirituelle : *« J'ai, brusquement, compris que dans ce domaine, si l'on n'allait pas très loin, ça n'était pas très intéressant de s'y aventurer... C'était trop loin, c'était trop haut, c'était trop brûlant, ce n'était ni ma distance, ni mon altitude, ni ma température. »*

Cette force provient de ce que Massignon avait plongé dans la recherche sans compromis avec le monde. Là réside la facilité de sa rencontre avec l'islam. Sans nier les différences dogmatiques, sans renier son union avec le Christ, Massignon est capable de vivre la mystique de Hallâdj comme le ferait un musulman. Ce qu'il annonce en ces temps d'intégrisme frileux ? Que le dialogue avec l'autre est d'autant plus facile que l'on est soi-même engagé corps et âme.

Bouddhisme et métaphysique occidentale

Ce sens inné du dialogue, Massignon l'avait développé avec le Père de Foucauld qui, à défaut de l'attirer dans le désert, a entretenu avec lui une relation épistolaire jusqu'à sa mort. Il ne reste que les lettres de Foucauld, concrètes, attentives et pleines d'un appel à l'amour qui est de l'ordre de la volonté : *« L'amour consiste non à sentir qu'on aime mais à* vouloir aimer : *quand on veut aimer, on aime ; quand on veut aimer par-dessus tout, on aime par-dessus tout... »* Un amour dont la force rayonne jusqu'à nous et qui fait du Père de Foucauld, selon Jean-François Six, *« un François d'Assise pour notre temps »*.

Autre signe fécond, plus proche de nous, l'écrivain Jacques Brosse (*l'Ordre des choses, le Chant du loriot, Terres promises*), devenu moine bouddhiste qui, avec *Zen et Occident*, nous livre un viatique pour aborder en profondeur le dialogue des religions sans tomber dans le syncrétisme flou. S'appuyant sur plus de quinze années d'enseignement dans la lignée de maître Deshimaru et sur une très vaste culture, Jacques Brosse, après avoir rappelé les grands principes de la doctrine et de l'histoire du zen, nous montre que les bases du bouddhisme ne sont pas du tout étrangères à la métaphysique occidentale, qui va des présocratiques à Heidegger en passant par les pères grecs, Maître Eckhart, Jean de la Croix ou Jacob Bœhme.

On retrouve vivifiée cette intuition, hélas ! devenue opaque, qu'il existe une *philosophia perennis* que les différentes Eglises ont tenté d'étouffer sous des dogmes réducteurs. Conscient et inconscient, hasard et destin trouvent une réponse dans une pratique qui vient d'Orient mais qui rejoint la tripartition corps, âme, esprit, de la tradition chrétienne. Il s'agit là d'un ouvrage capital qui peut être l'amorce du renouveau spirituel que l'on pressent mais qui, faute de bases, laisse une part trop belle aux salmigondis du *new age*.

De toutes ces rencontres fortuites d'idées et de destins, nous pouvons déjà cerner une dominante : ceux qui cherchent à retrouver le spirituel dans la modernité le font avec un engagement qui implique le corps et avec une ouverture qui est la seule réponse aux intégrismes. Ils sont « traditionalistes » dans la mesure où ils vont puiser le renouveau dans les grandes expériences du passé. La métamorphose joue, jouera, sur les formes, les méthodes, le langage, non sur l'essentiel : l'élargissement de la conscience par les voies de l'amour, la plus neuve et la plus ancienne aventure de ce petit animal métaphysique qui n'en revient pas de se voir des ailes et de se savoir mortel.

Olivier Germain-Thomas

(1) Le deuxième tome de la correspondance de René Daumal (1929-1932) vient de paraître dans *les Cahiers de la NRF*, publiés par Gallimard.

A la conquête du désir

Suite de la page 27

Dans un livre lumineux, Charles Malamoud analyse la texture de ces mythes où l'amour survient comme *« don de la mémoire »* et *« mémoire hallucinée »* lorsque le passé fait soudain irruption dans le présent. De ces interférences entre souvenir et désir naît *« une esthétique de la mémoire »* (1).

Shiva et Kâma forment un couple interactif déjà dans les Veda. Ascète parmi les débauchés et déluré lorsqu'il fréquente les ermites, Shiva vante sa chasteté quand il est lubrique et peut feindre d'être un libertin chevronné alors qu'il s'adonne sans répit à son ascèse. Qu'il ait réduit en cendres le démon du Désir en s'y brûlant accentue la puissance en même temps que la vulnérabilité de ce dieu au sexe levé.

Vulnérable phallus

Affecté par ce Désir qu'il s'efforce de maîtriser, Shiva peut devenir risible, *« ce qui ne sied pas au dieu de l'Univers »*. Le même texte sanscrit donne la raison de cette situation dérisoire : *« Le contact avec les femmes rend toujours les hommes ridicules. »* Leçon de misogynie sans doute mais aussi aveu de vulnérabilité qui caractérise une virilité qui doit à la fois s'ériger et se brider, se laisser aller avec rigueur et maîtrise.

Le folklore de l'Inde du nord évoque cette vulnérabilité du membre viril dont la puissance, toujours menacée, est avant tout affaire d'humidité : *« Le* linga *de Mahâdeva* (le Grand Dieu, un des noms de Shiva), *une divinité assoiffée qui a continuellement besoin d'être rafraîchie pour soulager sa détresse, doit être tenu constamment humide pour éviter de se dessècher. »* Dans une des nombreuses versions du vieux mythe sanscrit, à Shiva qui veut l'oublier au moment où il terrasse Kamâ, réduisant ainsi le Désir en cendres, les dieux viennent dire leur angoisse : *« Tout procède par union sexuelle, et sans Kamâ toutes les créatures se dessèchent. »* Shiva ressuscite alors Kamâ en mémoire de ce qu'il fut, mais il prive le Désir de son corps si précieux pour ne lui laisser que la flamme qui l'a consumé.

Sans désir, nulle continence. Assujettir le désir, le maîtriser suppose une reconnaissance préalable de sa puissance. Aussi, Wendy Doniger souligne-t-elle combien la mythologie de Shiva montre que *« le désir doit être dominé, non pas dénié »*. Le motif de la tentation du sage n'a donc pas le même sens ici qu'en Occident. Lorsque Shiva donne libre cours à ses mascarades sexuelles, il ne faut pas pour autant oublier qu'il est un dieu, et le maître du Désir. C'est parce qu'il a conquis le Désir et l'a soumis en ascète que sa femme Parvati, également chaste, désire tant ce vainqueur-là précisément.

Seigneur de l'austérité suprême, Shiva s'adonne en toute rigueur à une danse frénétique : il fait le sauvage pour inciter à la sagesse. Exhibant ses blessures de Désir, Shiva fait également une leçon aux ermites. Ainsi, lorsque le dieu séduit les femmes des sages dans la Forêt des Pins, il veut dissiper leurs illusions en aiguisant leur vulnérabilité érotique, au péril de la sienne propre, toujours feinte.

Nul, mieux que Shiva, ne peut dompter le désir sexuel. Vaincre les brûlures de Désir suppose de s'y soustraire sans s'y opposer, en s'y abandonnant avec liberté. Une telle maîtrise ne s'acquiert que par l'épuisement de toute énergie contradictoire ainsi sublimée.

Maître de la quiétude, Shiva n'est jamais en repos. Sa course est tendue vers un point d'équilibre où les extrêmes s'annulent mutuellement, l'ascèse tempérant Eros et inversement.

La mythologie de Shiva exprime des aspects propres à la société hindoue qui s'efforce de concilier la vie conjugale et le principe ascétique qui s'en écarte. Mais là où le dieu conjugue sans concession ni compromis les abus de l'ascèse et de l'érotisme, pris exclusivement, ces pôles extrêmes sont interdits aux mortels. En faisant le récit des excès divins, les mythes permettent de penser les limites, les tensions et les contradictions inhérentes à la condition humaine.

A qui serait tenté de l'oublier, le *Mahâbhârata* rappelle la mémoire du destin sexué des mortels, *« puisque les enfants des hommes ne portent ni la marque du lotus* (emblème de Brahma), *ni le signe du disque* (emblème de Vishnu), *ni la foudre* (emblème d'Indra), *mais sont distingués par les organes mâle et femelle, le* linga *et la* yoni ».

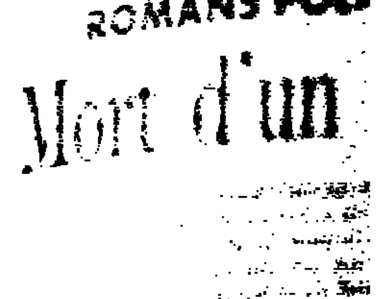
Maurice Olender

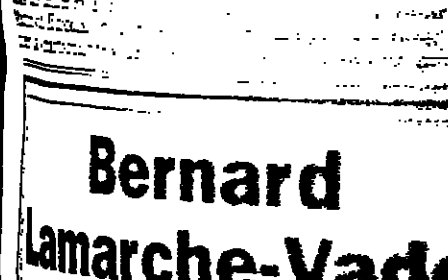
(1) Charles Malamoud, *Cuire le monde. Rite et pensée dans l'Inde ancienne*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1989.

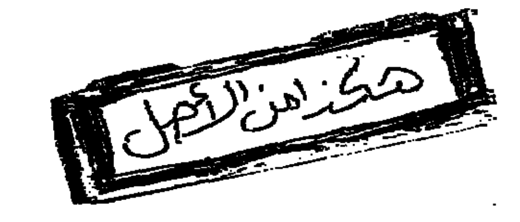
★ A signaler également *Shiva. Le seigneur du sommeil*, traduit du sanscrit par Alain Porte, Points-Sagesses, n° 53, Seuil.



AC
ROMANS POU
Mort d'un







ROMANS POLICIERS

Mort d'un héros

UN PAYS DE VIEUX
de Joseph Hansen.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Frank Reichert,
Rivages/Noir, 260 p., 55 F.

LA NUIT DIVISÉE
de Wessel Ebersohn.
Traduit de l'anglais
(Afrique du Sud)
par Hélène Prouteau,
Rivages/Noir, 267 p., 55 F.

LE CERCLE FERMÉ
de Wessel Ebersohn.
Traduit de l'anglais
(Afrique du Sud)
par Danièle et Pierre Bondil,
Rivages/Thriller, 360 p., 129 F.

LE CAMÉLÉON ROUGE
de Stuart M. Kaminsky.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Thomas Bauduret,
Le Masque, 253 p., 29 F.

« *AUX amis de Dave Brandstetter à travers toute la planète : salut et adieu.* » L'épigraphe du dernier roman traduit en français de Joseph Hansen est en forme d'épitaphe. Le créateur, comme c'est son droit, a choisi de faire disparaître sa créature, le détective homosexuel Dave Brandstetter. Mais il n'y a là ni caprice, ni, comme c'est souvent le cas pour un héros récurrent, lassitude. Seulement – et c'est la force de ce livre – la volonté d'inscrire une dernière fois Brandstetter dans l'histoire de son temps, d'en faire, pour son ultime tour de piste, non plus uniquement un témoin, mais une victime, parmi d'autres, de cette peste de la seconde moitié du XX[e] siècle qu'est le sida.

« *Le roman noir n'est jamais aussi bon que lorsqu'il reflète une époque et une société* », disait Hansen, au milieu des années 80, dans un entretien avec Roger Martin (1). Il ajoutait, pour expliquer la « particularité » de son héros qu'homosexuel lui-même, il entendait montrer « *les homosexuels tels qu'ils sont et non tels qu'on les caricature* ». Au fil de la dizaine d'enquêtes de Brandstetter, traduites d'abord en « Série noire », puis chez Rivages, il aura amplement tenu parole. Mais il a vieilli, Hansen, et Dave avec lui.

Le jeune enquêteur d'assurances du début des années 70 est devenu un riche héritier. Qui a même racheté l'emblématique restaurant Chez Max, la halte chaleureuse de toutes ses aventures, « *pour gagner le droit de se raccrocher à des milliers de souvenirs. Et pour interdire au présent de saccager le passé* ». Peine perdue : la barrière est trop fragile. Qu'il accepte encore une fois, combattant une sourde fatigue, de prêter assistance à un vieil ami, romancier désabusé, ou d'enquêter sur le meurtre d'un musicien pop, et le voilà confronté, présent et passé mêlés, à une Amérique qui, décidément, se défait. Les espoirs des années 60 ont laissé place au cynisme et à l'arrivisme, sur fond de familles désunies, d'enfants battus, de ravages de la drogue et de sida. « *Le restaurant grouillait littéralement de fantômes, des fantômes de tous ceux qu'il avait aimés et perdus* » : il est temps pour Dave de les rejoindre. Comme si Hansen, soixante-dix ans, à bout de lucidité devant le chaos du monde, laissait à d'autres le soin de reprendre le flambeau...

A Wessel Ebersohn, par exemple, dont on publie, coup sur coup, deux volets d'une trilogie policière qui éclaire remarquablement, parce que sans manichéisme, une autre zone des tempêtes : l'Afrique du Sud des années 80. Son héros est aussi atypique que Brandstetter. Yudel Gordon est psychologue des prisons et doublement minoritaire : Blanc dans un monde de Noirs et juif dans une communauté blanche dont une notable partie flirte dangereusement avec le concept de « pureté de la race ».

Ni afrikaner, ni Africain, Yudel Gordon est un homme de l'entre-deux, un homme déchiré. « *Il faisait partie de l'Afrique du Sud au même titre que la rivière dont les eaux brunes coulaient lentement vers les plaines et la mer. Il ne pouvait pas davantage vivre ailleurs qu'il ne pouvait, pour le moment, refermer le dossier de ces affaires et les oublier. Pour lui, il n'y avait pas de solution.* »

Aux prises, dans *la Nuit divisée* (2), avec un déséquilibré, petit Blanc pour lequel les « cafres » – version sud-africaine des « bougnouls » de nos contrées – représentent le mal absolu, qu'il convient d'éradiquer physiquement, ou, dans *le Cercle fermé*, avec un groupe de policiers activistes, défenseurs de cette « *perfection qui émane de Dieu* » qu'incarne, à leurs yeux, la communauté afrikaner, Yudel, le frêle Yudel, cherche douloureusement sa vérité, surmontant pas à pas ses contradictions. « *Nous avons très mal choisi nos amis comme nos ennemis* », constatera, au terme de cette quête, son ami Freek, le flic qui a longtemps cru possible d'ignorer que le crime pouvait aussi être politique. Mais ils ont choisi. Et Ebersohn avec eux, qui fut l'objet, à la parution de ses livres, des attentions spéciales de la police de son pays...

L'INSPECTEUR principal Porphyri Petrovitch Rostnikov pourrait sans doute donner quelques leçons de savoir-faire au héros d'Ebersohn. Depuis qu'il est né, en 1981, sous la plume de Stuart M. Kaminsky, il n'a cessé d'évoluer dans un monde d'apparences, de fausses certitudes et de vrais mensonges, où d'innombrables chausses-trapes guettent les plus expérimentés. Un monde dans lequel la conscience est un fardeau et la dignité un luxe. Rostnikov est policier dans l'URSS d'avant la perestroïka. Son métier est de pourchasser les criminels. Il est aussi, souvent, de comprendre qu'il est des limites à ne pas dépasser quand le crime vient d'en haut. Rostnikov s'est fait une raison. Aussi, quand, au terme du *Caméléon rouge*, il aura le choix entre la vérité, qui met en cause un général, et « *un conte de fées* », optera-t-il sans hésitation pour la seconde solution.

Entre-temps, Kaminsky aura réussi l'exploit, comme dans les cinq précédentes aventures de son héros moscovite, de donner à voir la vie quotidienne dans l'ex-Union soviétique avec une surprenante justesse de ton. Et Rostnikov se consolera avec « *l'idée vagabonde que la nation soviétique était gouvernée par des vieillards tels que le colonel, le général et les Tchernenko, mais que les vieillards finissaient par mourir* ». Kaminsky, en 1985, n'imaginait sans doute pas combien ce banal constat allait bouleverser le monde...

Bertrand Audusse

(1) Dans *Panorama des maîtres du polar étranger*, éd. de l'Instant, 1986.

(2) Déjà publié en français en 1989 par Crapule productions.

Cinquième Forum « le Monde » - Le Mans

Où est le bonheur ?

Hier encore, on croyait savoir où se trouvait le bonheur. Ce jour où devaient finir l'injustice, la servitude et les larmes – celles de joie exceptées – pouvait être celui de l'accès à un paradis de l'au-delà, achevant l'histoire humaine au profit d'un règne divin. Ce pouvait être également une aurore terrestre, un lendemain de révolution permettant un salut collectif ici-bas. Ou bien c'était encore, à portée de main, les joies modestes de l'instant, accepté pour lui-même, par chacun. Religieux, politique ou sage, le bonheur était quelque part. Il avait des visages aux traits nets.

Le temps les a brouillés. De guerres en massacres, d'espoirs détruits en conforts préservés, de nouvelles misères en nouveaux cynismes, nos crises sans issue visible perdent mémoire de ces lieux mythiques ou réels, proches ou lointains, qui figuraient cet état désiré. Les humains n'ont évidemment pas renoncé à une vie autre que les horreurs du monde. Mais ils ne savent plus vraiment où trouver les modèles de cet ailleurs. Où tourner le regard, quand se conjuguent le repli sur soi, le retour des dogmatismes, la menace des vieux démons ?

Conçu par notre collaborateur Roger-Pol Droit, ce cinquième Forum *le Monde*-Le Mans tentera d'éclairer ces questions, en débattant des principales places, anciennes ou à venir, du bonheur. Cette libre rencontre entre chercheurs et grand public a rassemblé l'an dernier mille cinq cents personnes. Fin octobre, ces trois jours de réflexion, coorganisés par *le Monde*, la ville du Mans et l'université du Maine, et placés cette année sous le patronage de l'Unesco, parcourront certaines des localisations du bonheur, de l'Occident aux autres civilisations, des mécanismes du cerveau aux élans de l'âme, des philosophies de l'Antiquité aux utopies futures.

Y participeront Miguel Abensour, Marc Augé, Bernard Andrieu, Jacques Biarne, Armand Braun, Monique Castillo, Olivier Clément, Marcel Conche, Dominique Desanti, Anne Fillon, Geneviève Fraisse, Jean-Michel Frodon, Marie-Odile Goulet-Cazé, François Jullien, Julia Kristeva, Charles Malamoud, Michel Onfray, Paul Ricœur, Antonio Tabucchi, Agnès Varda, Francisco Varela, ainsi que d'autres personnalités qui seront annoncées dans la brochure disponible début septembre, où figurera également l'ensemble des manifestations artistiques liées au Forum.

► **Le Mans, 28, 29 et 30 octobre. Entrée libre. Palais des congrès et de la culture, cité Cénomane, 72000 Le Mans. Tél. : (16) 43-24-22-44. Télécopie : (16) 43-28-33-68.**

EN BREF

□ **Casanova en procès.** – Les éditions Robert Laffont, qui publient, en novembre prochain, dans leur collection « Bouquins » *Histoire de ma vie*, de Casanova, d'après le manuscrit original de l'édition Brockhaus, avaient assigné en référé les éditions Arléa, qui viennent de publier un volume intitulé *Mémoires* de Casanova (« le Monde des livres » du 11 juin). Par une ordonnance rendue le 14 juin, le tribunal de grande instance de Paris a notamment enjoint aux éditions Arléa d'« *insérer dans les meilleurs délais, dans chacun des ouvrages encore en stock et ceux encore accessibles dans les points de vente, un avertissement aux lecteurs ainsi rédigé :* « Le texte des Mémoires *de Casanova qui vous est proposé n'est pas le texte original et intégral qui est détenu par la maison Brockhaus. Il s'agit des* Mémoires *de Casanova telles que réécrites par Laforgue à partir de la consultation du manuscrit d'origine.* » Cette ordonnance est susceptible d'appel.

□ **Colloque Sartre.** – Le groupe d'études sartriennes organise un colloque, « Sartre en débats », les 24, 25 et 26 juin à l'université Paris-I Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, galerie Dumas, amphithéâtre de gestion. Parmi les intervenants, signalons R. Aronson, A. Buisine, M. Contat, P. Vestraeten, J. Lecarme, M. Rybalka, G. Idt. Invité américain, Fredric Jameson, professeur à Duke University, essayiste, théoricien de la littérature et de l'art, a écrit l'un des premiers livres sur Sartre aux Etats-Unis, et il est considéré comme le principal représentant de la théorie marxiste en esthétique, puis du post-modernisme. A l'occasion de ce colloque, CNRS Editions publie un ouvrage de Rybalka et Contat, *Sartre : bibliographie 1980-1992* (248 p., 240 F).

□ **Exposition sur la NRF avant 1914, à Vichy.** – La médiathèque Valery Larbaud (Vichy) présente, jusqu'au 13 juillet, une exposition « Autour de la NRF avant 1914 ». On trouvera notamment plusieurs manuscrits des cinq premières années de la NRF – de Paul Claudel, Valery Larbaud, André Gide, Jacques Rivière et Alain-Fournier. Des œuvres d'artistes amis de la NRF sont également exposées : huiles de Maurice Denis et Rouault, dessins de Piot, Dunoyer de Segonzac, sculptures de Bourdelle. A l'occasion de l'inauguration de cette exposition, le prix Valery-Larbaud a été remis à Olivier Germain-Thomas pour son livre *Au cœur de l'enfance* (Flammarion).

هكذا من الأصل

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

Le malaise du français-banane

RAVINES DU DEVANT-JOUR
de Raphaël Confiant.
Gallimard, coll. « Haute enfance », 220 p., 85 F.

« LA *littérature antillaise n'existe pas encore* », écrivaient il y a quatre ans Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant dans leur *Eloge de la créolité* qu'on réédite aujourd'hui dans une version bilingue franco-anglaise (1). L'art, bien latin, du manifeste littéraire réclame qu'un peu de provocation s'y mêle aux rigueurs de l'analyse théorique. Nos trois auteurs balançaient un rocher dans le jardin d'Aimé Césaire, tout en prodiguant au poète de la négritude les marques les plus appuyées du respect filial. Césaire est un monument, on dépose à ses pieds une gerbe, mais on refuse désormais de vivre et d'écrire dans son ombre. Le jour où elle existera, la littérature antillaise ne sera pas une émanation de la civilisation africaine reforgée sur les enclumes de la langue française, proclament les manifestants de la créolité.

Il peut sembler outrecuidant de décréter ce que doit être une littérature et surtout ce qu'elle ne doit pas être. Chrétien de Troyes, lorsqu'il écrivait *Perceval* à la fin du douzième siècle, ne se demandait pas si ses vers contribuaient ou non à la naissance d'une littérature française. Les œuvres de Jacques Stephan Alexis, d'Aimé Césaire, de Gilbert Gratiant, d'Edouard Glissant, de Patrick Chamoiseau et de Raphaël Confiant aussi – pour ne rien dire de Saint-John Perse dont le statut est particulier, même si Maurras s'obstinait à le traiter de « Nègre » – témoignent avec éclat de la puissance et de la fertilité des lettres antillaises ; comme le manifeste aussi, côté anglophone, l'attribution du dernier prix Nobel au Caribéen de Sainte-Lucie, Derek Walcott.

Ecrivains antillais, faites de beaux livres plutôt que des théories esthético-politiques, et vos œuvres prouveront la littérature antillaise comme *la marche prouve le mouvement, répliquent* à Confiant et consorts les chœurs angéliques de la francophonie.

DANS de tels arguments d'évidence, Bernabé, Chamoiseau et Confiant voient la marque persistante de la mentalité colonialiste. Oserait-on dire que Mauriac fonde l'existence d'une littérature bordelaise et Flaubert celle d'une littérature normande ? *Les livres ne suffisent pas ; compte pour* le moins autant l'existence du public par lequel ils sont lus.

« Depuis les temps de l'antan jusqu'au jour d'aujourd'hui », les écrivains de Martinique, de Guadeloupe ou de Tahiti s'adressent, qu'ils le veuillent ou non, aux Français d'en-France. Leurs romans, leurs poèmes s'inscrivent, exotiques, singuliers, dans les marges de notre patrimoine littéraire national, pas dans celui des populations antillaises.

Certains s'en satisfont, sans doute. La prose régionaliste a eu ses belles heures et ses titres de gloire, et les mouvements en boucle de la mode paraissent garantir qu'un jour prochain un *Cheval d'orgueil* déroulant ses fastes et ses mélancolies entre Fort-de-France et Port-au-Prince sera accueilli avec autant d'enthousiasme que son prédécesseur breton. Tout pourrait se passer pour le mieux dans le meilleur des mondes du troc possible : de bons écrivains d'outre-mer apportent à notre imaginaire et à notre langue des épices et des horizons nouveaux, ils nous enrichissent de juteux créolismes, et nous leur assurons en échange une audience que le cadre étroit de leurs îles leur refuse. Il conviendrait même d'accélérer le mouvement si nous ne voulons pas, une fois de plus, nous laisser souffler la place par les Etats-Unis. Là-bas, actuellement, on se jette avec voracité sur tout ce qui s'écrit d'indien, de caribéen, d'antillais, de « mélangé », à tel point que des écrivains blancs et blonds se plaignent de discrimination.

Ravines du devant-jour, qui est un récit d'enfance, nous fait sentir, mieux que n'importe quel plaidoyer intellectuel, à quel point la situation présente des écrivains antillais est fausse, douloureuse, insoutenable. Insupportable pour eux, mais aussi, par reflet, insupportable pour nous, lecteurs de la « métropole ». Raphaël Confiant se garde pourtant bien de toute plainte, de toute colère, de toute dénonciation, de *toute démonstration. Il raconte sa vie de gosse,* jusqu'à l'âge de neuf ans, jusqu'au jour où il a su quel jour de la semaine on est : l'enfance meurt avec la conscience du temps.

Une enfilade de scènes et de tableaux, drôles, émouvants, tendres, ironiques, cruels qui composent la fresque d'une Martinique campagnarde, celle des bananeraies et des anciennes sucreries, avec ses personnages colorés, ses rites étranges, *sa sensualité poivrée, ses infranchissables bar*rières de classes et de races, sa violence, sa soumission, son rire. Et puis, la découverte de la ville, de Fort-de-France, où Raphaël, à huit ans, va rejoindre ses parents : un autre monde, pressé, bavard, affairé, dangereux, qui secoue son sérieux et sa pesanteur dans la folle exubérance du carnaval. Tout cela sonne juste et joliment. Conteur habile, Confiant distingue ce que l'enfant voit et entend de ce qu'il ressent et pense, employant alors avec bonheur la deuxième personne du singulier et invitant ainsi le lecteur à occuper la place du narrateur. Mais cette invitation est aussi un piège : le lecteur n'est séduit, attiré, cajolé que pour mieux être exclu. Ce qui pourrait être un récit idyllique sécrète, en profondeur, un malaise qui n'épargne personne et *dont la langue est à la fois* le symptôme et le propagateur.

MILITANT de la créolité, Raphaël Confiant a publié ses premiers livres – romans et poèmes – en langue créole. C'est-à-dire qu'il a traduit en écriture une langue parlée, une langue toute jeune : deux siècles d'existence, c'est la petite enfance pour un idiome. Il connaissait les dangers de son pari, avant tout celui de l'artificialité ; et, en corollaire le risque de n'être entendu par personne. Qui comprendra : *« Kité lanmo la i yé a, masoukrel ! Mwen menm sé lè man kruyé', i ké fè tan vini, ou tann sa mwen di'w la ! »*, quand ceux qui disent cela ne lisent pas ou qu'ils sont obligés de traduire dans la langue noble des livres : *« Laisse la mort tranquille, mégère ! Elle viendra quand je l'appellerai, pas avant ! »* ? *Confiant s'est donc résigné, pour ses textes « lit*téraires », à abandonner un créole qui est déprécié, abaissé, entendu comme patois de Nègres incultes par ceux-là mêmes qui l'emploient.

Mais alors, quelle langue utiliser, quelle langue servir ? Le beau parler orné et brodé d'en-France, la langue des maîtres d'école, celle des maîtres tout court, celle d'ailleurs, née d'autres cieux, d'autres histoires, d'autres couleurs, d'autres cul*tures, à des milliers de kilomètres, de l'autre côté* de l'océan ? D'aucuns s'y sont essayés et portent ainsi sous le tropique chapeau melon, gants beurre frais et col raidi d'amidon. Quand leur déguisement ne fait pas franchement rire, c'est qu'on est indulgent à leur air emprunté. Emprunté, comme la langue qu'ils s'approprient, qu'ils exploitent, mais qui ne sera jamais complètement la leur. Le soir venu, l'écritoire fermé, ils s'en débarrassent d'ailleurs pour en adopter une autre plus confortable, plus apte au repos, à la rêverie, aux voisins, à la famille, au génie des lieux.

C'est cette troisième langue, le français-banane – ou plus exactement une version francisée, occidentalisée par l'acte littéraire lui-même – qu'emploie le plus fréquemment Raphaël Confiant dans *ses souvenirs d'enfance. Une langue qui flotte,* qui grappille çà et là ses codes, qui ici traduit, là accapare, là encore adapte, trouvant son rythme, sa sève et sa couleur dans le perpétuel entre-deux, la permanente transgression où elle se meut.

Evoquant l'intimité et la merveille d'un monde rural qui tend à s'effacer, fouillant au plus profond, au plus sensible de sa mémoire, réveillant des paysages enchanteurs, des émotions secrètes, il doit le faire dans un langage gouverné par l'Ailleurs, par ces lecteurs si lointains que nous sommes.

Du coup, nous voilà nous-mêmes transformés en voyeurs, en amateurs de pittoresque, en ramasseurs d'exotique, en picoreurs d'expressions singulières, de saveurs patoisantes et de parlers délicieusement incongrus. Nous voilà les touristes d'un livre dont nous sentons pourtant à chaque instant qu'il délivre bien autre chose que des volées de cartes postales. Nous admirons et nous sommes en même temps honteux de notre admiration et de notre plaisir ; invités à la table, gavés de mets succulents, mais gentiment exclus de la famille des hôtes, de leurs allusions, de leurs plaisanteries, de toute cette vie qui se poursuit sous les ornements de la fête. La parfaite réussite de *Ravines du devant-jour* inclut cet indispensable malentendu. Les fervents de régionalisme seront aux anges et se délecteront d'un livre élaboré par un antirégio*naliste radical. Les collectionneurs de tournures* inattendues et de français coquinement malmené feront leurs choux gras de ce *« fol enfiènement de la parlure des Nègres »*, comme ils se sont goinfrés hier de faux acadien, de pataouet de Bab-el-Oued ou d'argot des goualpes : on a les voyages qu'on peut et celui-ci ne coûte guère.

Mais ceux qui tenteront d'aller jusqu'au cœur du livre, au plus dense de sa poésie, y rencontreront *la déception, l'insatisfaction, le malaise ; et le* drame d'une culture à la recherche de mots qui lui ressemblent, qui lui appartiennent, et qui lui permettraient de communiquer avec le reste du monde.

(1) Gallimard. 130 p., 98 F. Le même éditeur réédite, dans la collection « Haute enfance », *Antan d'enfance*, de Patrick Chamoiseau, paru chez Hatier en 1990.

L'étrange musique de Gert Jonke

Le premier volet d'une trilogie labyrinthique et musicale d'un étonnant écrivain autrichien

L'ÉCOLE DU VIRTUOSE
(Schule der Geläufigkeit)
de Gert Jonke.
Traduit de l'allemand par Uta Müller et Denis Denjean, Verdier, 186 p., 98 F.

Connaissez-vous Gert Jonke ? Si vous avez manqué, lors de sa traduction, *Musique lointaine* (1), la parution de *l'Ecole du virtuose* est l'occasion de découvrir à travers un livre étourdissant de brio cet étonnant écrivain autrichien.

Gert Jonke est né à Klagenfurt en 1946. Ecrit en 1977, *l'Ecole du virtuose*, dont le titre reprend ironiquement celui des fameux exercices de piano de Karl Czerny, est le premier volet d'une trilogie. *Musique lointaine* est la deuxième partie de cette trilogie conçue sous une forme à la fois labyrinthique et musicale. A chaque fois le narrateur est un compositeur affligé d'impuissance créatrice. *L'Ecole du virtuose* n'a rien à envier à Lewis Carroll pour la cocasserie des situations et à E. T. A. Hoffmann pour la bizarrerie des personnages : un photographe du nom d'Anton Diabelli pour qui la réalité n'existe qu'une fois saisie par ses appareils ; un peintre nommé Waldstein, comme le protecteur de Beethoven, et qui a pour principe de n'observer le monde que les yeux fermés ; un proctologue *(sic)*, médecin spécialisé dans l'étude des derrières humains...


ISOLDE OHLBAUM

Gert Jonke : un récital baroque.

Le livre se subdivise en deux récits. Nous assistons d'abord à une fête estivale où, pour braver les lois de la chronologie, *« tout doit être la réplique exacte de la fête de l'année passée »*. Accrochés aux arbres du jardin, des tableaux représentent les surfaces cachées par eux. De sorte que *« le spectateur prît conscience que le monde dans lequel il se trouvait à l'instant même n'était peut-être nullement un monde mais plutôt une image du monde à l'intérieur d'un monde ou d'une image du monde, etc. »*. Des propos paradoxaux ou saugrenus s'échangent. Il est question de la disparition mystérieuse des deux équipes d'un match de football à la faveur d'une giboulée, de chutes de neige estivales et d'habitants frigorifiés, les uns disposant de poêles mais non de combustibles et *vice versa*, ou encore de la meilleure recette pour accommoder le ris de veau.

Au cours d'un étrange récital de piano donné par un virtuose du nom de Schleifer, remplaçant au pied levé un autre virtuose du nom de Schlafer, l'artiste réussira à transformer si bien ses auditeurs que certains se mettent littéralement à grandir et d'autres à rapetisser tels *« des traits fins tirés au crayon qui auraient biffé les deux dernières notes de musique »*.

Pour finir, il se contentera de faire sortir directement les sons de sa tête, sans recourir à aucun instrument car, ainsi que commente le critique de service, *« les sonorités audibles ne sont malheureusement rien d'autre qu'un répugnant résidu acoustique, un précipité qui, au cours de sa transmission, fausse et détruit le contenu de la musique »*.

Empruntant son titre *Gradus ad parnassum* aux cahiers d'études du pianiste virtuose Muzio Clementi, le second récit se déroule dans le grenier du conservatoire. Enfermés là par mégarde, le narrateur et son frère, lui aussi ancien pianiste reconverti, pour cause d'invalidité, au métier de transporteur de pianos, devisent au milieu de cent onze pianos (clin d'oeil à Beethoven et au numéro d'opus de sa 32e sonate) qui encombrent l'espace, à la fois neufs et hors d'usage. Tandis que le frère monologue sur la fabrication de boîtes destinées au transport des instruments vers les tropiques et sur leur transformation éventuelle en vue de les louer en guise de logements aux sans-abri, le narrateur, en pleine crise de démence éthylique, croit voir les pianos éclater, tels des crânes, *« des fragments de têtes voguant par-dessus les villages »*, ou encore s'accoupler pêle-mêle, sauvagement, dans la pénombre du grenier.

L'Ecole du virtuose est un livre plein de surprises, comme certaines musiques baroques (apparitions incongrues, personnages se volatilisant...), plein de poésie et de mélancolie. Livre grave et même redoutable sous son apparence d'espièglerie. Son propos n'est point de changer le monde ni d'en démonter les rouages, mais de remettre en cause la réalité même de notre réalité.

Jean-Louis de Rambures

(1) *Musique lointaine (Der Ferne Klang)*, traduit par Robert Simon, Gallimard, 1983.